This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

AS
141
J6

Les oeuvres de Scaperkea
poette Comiq. Lacegypte
fo. 736
fo 741. traitté de la
memoire Lacgepter

995. Lurine de chameau
est lumiq. dissolvant de
l'or

998. La toile d'amiante
resiste au feu

1090
Jacob Epousa les 2
soeurs filles de laban

1091. L'eglise dispense quelque
quefois d'observer lab-
stinence d'un mariage
quand il ne sagit que
de l'affinité.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1709.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation, 1709.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1709.

ARTICLE XLII.

HISTOIRE DU PELAGIANISME.

COmme il n'est plus question des Donatistes, & que le Monde retentit du nom des Pelagiens; il vaut mieux dans un Extrait, où l'on ne peut tout mettre, se retrancher à parler seulement de ceux-ci, & à faire l'abregé de leur Histoire. Mais avant que d'y entrer, on fera quelques remarques.

I. Les Manichéens prétendoient follement que tout est mêlé de deux natures, l'une bonne qu'ils disoient

être Dieu & Lumiére, l'autre mauvaise qu'ils nommoient nation de ténébres; & ils ajoûtoient que celle des deux qui prévaut en nous, porte par nécessité nôtre volonté vers le bien ou vers le mal. St. Augustin oppose à ces Fanatiques le sentiment que les hommes ont de leur liberté & de leur franc arbitre.

II. Mais la Concupiscence, ce penchant vers tout ce qui flatte les sens, n'est-il point un mal? St. Augustin reconnoit que c'est un défaut: & à le considerer, ce penchant, par rapport à son origine, c'est un peché; puisqu'il vient du peché d'Adam, & qu'il est la peine de ce premier peché, de même, dit-il, que la parole & l'écriture formées par la langue & par la main, sont appellées langue & main. Car de soi ce penchant n'est pas plus peché, que la parole est la langue, & que l'écriture est la main. Mais consentir aux mouvemens dereglez de la Concupiscence, c'est veritablement peché; qui selon la définition qu'il en donne, *est une volonté de retenir ou d'avoir ce que la Justice défend, & dont il est*

libre de s'abstenir. Car ajoûte-t'il, *il ne m'a point fallu consulter des livres obscurs pour apprendre que jamais homme ne mérita de reproches ni de châtimens, quand il s'est borné à ne vouloir que ce que la Justice permet; ou quand il n'a pas fait ce qu'il ne pouvoit pas faire. N'est-ce pas ce que chantent les Bergers sur les montagnes, les Poëtes sur le théatre, les Ignorans dans les cercles, les Sçavants parmi leur Livres, les Maîtres dans les écoles, les Prédicateurs dans la chaire, enfin tous les hommes dans le monde entier?*

III. Mais laissant là les Manichéens, la préscience qui est infaillible, n'impose-t'elle pas de necessité à nos actions que Dieu a prévûës? Non, répond St. Augustin, parce que la préscience s'étend à nos actions comme elles sont en elles mêmes; & par consequent Dieu a prévû qu'Adam qui a peché librement, pecheroit librement. L'occasion est trop belle pour la manquer, de faire sentir ici l'imprudence de Jansenius, qui dans le Livre 5e. de la grace de Jésus-Christ Sauveur, fait son principal argument contre la liberté, de cet

endroit de St. Auguſtin, qui en effet regarde principalement le peché d'Adam, que Janſenius confeſſe avoir été commis avec une entiere & parfaite liberté.

IV. Mais enfin la nature humaine, bleſſée profondément par la deſobéïſſance d'Adam, n'en eſt elle pas demeurée tellement affoiblie, que le libre arbitre perdu, eſt maintenant neceſſité de ſe laiſſer aller aux impreſſions ſoit de la grace ſoit de la concupiſcence? Penſer ainſi, c'eſt l'hereſie des Prédeſtinatiens: c'eſt le ſyſtême des Infralapſaires ſoûtenu par Janſenius: c'eſt s'éloigner abſolument de St. Auguſtin, qui inſiſte par tout ſur le concours de la grace & du libre arbitre pour les bonnes œuvres.

1o. Pour ce qui eſt du libre arbitre, le St. Docteur s'en tient conſtamment à la notion qu'en ont tous les hommes, ſelon laquelle il l'avoit défendu contre les Manichéens: & il repouſſe vivement la calomnie des Pelagiens, qui lui imputoient de l'annéantir.

2o. Il dit que la grace, loin de

Les oeuvres de scaperske poette Comiq. Laegypt fo. 236

f. 241. traitté de la memoire Laegyptor

995. L'urine de chameau est l'uniq. dissolvant de l'or

998. La toile d'amiant resiste au feu

1090 Jacob Epousa les 2 soeurs filles de laban

1091 L'eglise dispense quelquefois d'observer l'abstinence d'un mariage quand il ne s'agit que de l'affinité.

reur dès 405. dans une lettre écrite à S. Paulin, & ensuite dans un Livre des témoignages, & dans un Commentaire en forme de notes sur les Epitres de St. Paul. Depuis il composa d'autres ouvrages, une lettre très travaillée & très élegante à la Vierge Demetriade, l'exposition de sa foi au Pape St. Innocent. Si l'on juge de son esprit, par ce qui nous reste de ses écrits, on ne sçauroit s'en former qu'une idée avantageuse, & St. Augustin en parle toujours comme d'un homme d'esprit : cependant St. Jerôme & Orose le traitent de stupide & de grossier. Il étoit adroit, dissimulé, & enveloppoit ses erreurs sous des termes ambigus.

Il eut pour premier Disciple Celeste, dont on ignore la patrie, homme plus franc & plus hardi que son Maître à déclarer ses sentimens : il avoit de la naissance, & avoit frequenté le barreau. On le croit Auteur des Propositions que St. Augustin réfute dans le Livre de la perfection de la Justice.

Annien Diacre de Celede se livra

aussi à Pelage ; & écrivit pour lui contre St. Jerôme. Nous avons encore d'Annien une traduction de 7. Homelies de St. Chrysostome des loüanges de St. Paul, & des huit Homelies du même Pere sur Saint Matthieu.

Le plus zélé Défenseur de la Secte fut Julien Evêque d'Eclane, qui est maintenant Frigento dans la Campagne de Rome. Il fut fils d'un saint Evêque nommé Memor ou Memorius, & d'une sainte Dame nommée Julienne, qui l'éleverent dans la pieté & dans les Lettres. Memor étoit ami de St. Paulin & de St. Augustin. Julien étant jeune fut mis au nombre des Lecteurs : & puis il épousa une fille de condition, nommée Ia, de laquelle il se separa bien-tôt pour vivre en continence à l'imitation de son Pere, de S. Paulin, & de plusieurs autres. Ce que nous avons de ses Ouvrages contre St. Augustin marque en lui une esprit vif, mais orgueilleux & enflé.

Les points capitaux du Pelagianisme regardoient le peché originel & la grace. Les Pelagiens disoient

donc, qu'Adam n'avoit nui qu'à lui seul par son peché, & qu'il s'étoit attiré la mort de son ame. Car ils prétendoient que le premier Homme avoit été créé dans un état semblable au nôtre, sujet aux mêmes foiblesses & aux mêmes infirmitez. D'où ils concluoient, que non seulement nous ne naissons point dans le peché, mais que l'ignorance & la concupiscence ne sçauroient être appellées peché, n'étant point ni la peine ni l'effet du peché, mais seulement un défaut naturel & attaché à la nature de l'Homme fait comme il est.

Julien ajoûtoit, que dire autrement, c'est donner dans le Manichéïsme, & rendre Dieu Auteur du peché. Il insistoit sur la définition du peché donnée par St. Augustin, *qu'il est libre de s'en abstenir.* Mais le St. Docteur lui répond constamment, qu'il n'a ainsi défini que le seul peché actuel, tel que fut celui d'Adam, & tels que sont ceux que les Hommes commettent avec liberté: ce qui n'empêche pas que le peché originel ne soit veritablement peché,

& que l'ignorance & la concupiscence ne soient aussi appellées peché, entant qu'elles sont l'effet & la peine du premier peché, de même que la parole & l'écriture sont appellées langue & main. Pour ce qui est du reproche de Manichéïsme, il est évident, que c'est une pure calomnie, & que la Doctrine Catholique en est infiniment éloignée.

2°. Quant à la grace, les Pelagiens disoient, que c'en est une que Dieu nous ait créez avec le libre arbitre, & que dès-là nos bonnes actions sont censées venir de la grace de Dieu, qui nous a donné le pouvoir de les faire. C'est encore selon eux une grace, que Dieu nous ait instruit & manifesté sa volonté par ses saintes Loix, par les promesses de la recompense pour les bons, & par les menaces du châtiment pour les méchans. Mais la grace par excellence à leur avis, est que Dieu a envoyé JESUS-CHRIST au monde former les Hommes à la plus haute vertu par la prédication de l'Evangile, & par la sainteté de ses exem-

ples. Contens de ces graces exterieures qui frapent les sens, *forinsecus insonantes*, & qu'ils appelloient graces de doctrine, ils rejettoient absolument les secrettes opérations de Dieu dans nos ames, par lesquelles il éclaire interieurement nos esprits & échauffe nos volontez. Ils ne vouloient point de graces intérieures, pretendant que le libre arbitre est assez fort par soi-même. Voilà leur doctrine touchant la grace actuelle & par rapport aux bonnes actions. Doctrine sur laquelle ils ne variérent jamais; sur la quelle St. Augustin à la fin des contestations pousse Julien, comme au commencement il avoit poussé Pelage. C'est donc une vaine imagination que Jansenius a adoptée d'Alvarés, des differens états du Pelagianisme; comme si ces Hérétiques avoient reculé, & qu'après n'avoir point reconnu d'autre grace que la nature en soi, & la force du libre arbitre, ils ayent ensuite dit que la loi & la doctrine extérieure est une grace, & puis admis une grace intérieure d'illustration pour l'entendement;

& enfin une grace intérieure pour la volonté, mais grace resistible, & que l'Homme peut ou suivre ou rejetter.

Ils reconnoissoient la grace habituelle, grace de sanctification & d'adoption, qui nous fait Enfans de Dieu, Freres de Jesus-Christ & Héritiers du Royaume celeste: ils disoient qu'elle est un effet de la liberalité de Dieu envers les innocens, & de sa misericorde envers les pécheurs convertis; & pour cela ils l'appelloient grace de remission. Ils avoüoient que le Baptême est l'entrée dans l'adoption de Dieu, & donne droit à l'héritage de son Royaume: c'est pourquoi ils le jugeoient necessaire à tous les Hommes, quelque innocens qu'ils fussent, & aux enfans pour les introduire dans la sanctification & dans l'adoption de Dieu, & ensuite dans son Royaume. Mais pour les enfans morts sans baptême, & pour les infidelles qui n'ont rien entendu de l'Evangile; les Pelagiens les excluoient du Royaume de Dieu, en leur promettant néanmoins une vie éternelle & heureuse.

3°. Une consequence de leur erreur touchant la force du libre arbitre, fut de dire que l'homme a en soi le pouvoir de s'exemter de tout peché, & de passer sa vie dans une parfaite innocence.

4°. Ils ajoûtoient pour surcroît d'héresie, que le Royaume de Dieu n'est que pour ceux qui renoncent effectivement à tout, & font profession de pauvreté.

La guerre qu'Alaric porta en Italie, fit prendre à Pelage & à Celeste le parti de s'en retirer : ils passérent en Sicile, & de là en Afrique : ayant abordé à Hippone, d'où St. Augustin étoit alors absent, ils s'en allérent à Carthage, où étoit St. Augustin, mais si occupé de la grande conférence des Evêques Catholiques avec les Donatistes, qu'il n'eût pas le tems de les entretenir. Pelage sans y faire que peu de sejour, s'embarqua pour la Palestine : & Celeste s'y étant arrêté, se trouva exposé à une accusation intentée contre lui par le Diacre Paulin, & ensuite à une condamnation prononcée par Aurele Evêque de Car-

thage. Ce fut la premiere qui tomba sur la nouvelle hérésie, [illegible] [illegible] Aussi-tôt St. Augustin publia contre elle les trois Livres des merites & de la remission des pechez, & peu après celui de l'esprit & de la lettre. Il prêcha le Sermon 296. Il écrivit à Honorat touchant la grace du Nouveau Testament, & à Hilaire Moine de Sicile sur les troubles qu'excitoient les Pelagiens en cette Isle. Il suivit en 414. ou 415. le Livre de la nature & de la grace, addressé à Timase & à Jaques, jeunes gens de condition, qui par les exhortations de Pelage avoient embrassé l'état religieux, & s'étoient pendant quelque tems laissez surprendre à ses erreurs. Celui de la perfection de la Justice est à peu près du même tems.

Cependant Pelage se croyoit en sureté dans la Palestine sous la protection de Jean Evêque de Jerusalem, dont il avoit gagné les bonnes graces ; lorsqu'il se vit accusé d'hérésie par Paul Orose Prêtre Espagnol, qui ayant quité sa Patrie, &

paſſé quelque tems auprès de Saint Auguſtin, avoit fait le voyage de Jeruſalem, où il trouva l'Evêque ſi prévenu, que ſon accuſation lui réüſſit mal, & qu'il fut obligé à faire une apologie pour lui-même. Vers ce même tems Saint Jérôme écrivit a Ctéſiphon contre Pelage une longue Lettre & trois Livres en forme de dialogues; auxquels Annien tâcha de répondre. Theodore de Mopſueſte entra auſſi dans la querelle pour le parti Pelagien. Mais la plus dangereuſe tempête qu'eût Pelage à eſſuyer, vint de 2 Evêques, Eros d'Arles, & Lazare d'Aix, qui entreprirent d'aller en Paleſtine pour pourſuivre ſa condamnation. Les Evêques étoient chaſſez de leurs Sieges, le Pape Zozime les traite mal, St. Auguſtin & St. Proſper en parlent plus favorablement. Quoiqu'il en ſoit de leurs perſonnes, il préſentérent à Euloge Evêque de Céſarée & Primat de la Paleſtine un Memoire contenant pluſieurs propoſitions erronées de Pelage. Euloge pour en juger indiqua un Concile à Dioſpolis, où aſ-

ſiſtérent 14 Evêques. Pelage y ayant été cité, deſavoüa une partie des propoſitions, ſe tira des autres par des équivoques; & les anathématiza toutes dans un ſens qu'il ſe réſervoit. Ainſi il fut déchargé pour ſa perſonne, mais ſes erreurs furent condamnées. Sorti du Concile il écrivit de toutes parts, qu'il avoit triomphé de ſes Adverſaires. Cela ſe paſſa en 415.

Sur la nouvelle qu'Oroſe l'an 416. apporta en Afrique de ce prétendu avantage de Pelage, les Evêques de la Province de Carthage aſſemblez en Concile dans cette ville & ceux de Numidie à Milete, écrivirent au Pape St. Innocent, à qui ils déférérent les erreurs de Pelage, & en demandérent la condamnation. A ces deux Lettres cinq Evêques en joignirent une particuliere ſur le même ſujet, à ſçavoir Aurele de Carthage, Alype de Tagaſte, St. Auguſtin, Evode d'Uzale, & Poſſide de Calame. La réponſe vint l'année ſuivante, & fut telle qu'ils l'avoient attenduë: & auſſi tôt St. Auguſtin monta en chaire pour l'annoncer au

Peuple, fit le Sermon 131e. qu'il termina par ces paroles dignes d'éternelle memoire, & citées par nos Evêques de France en une pareille circonstance, quoique contre une héréfie differente. » Les relations de » deux Conciles ont été portées au » St. Siege Apostolique: les Rescrits » sont venus. La cause est finie: plaise à Dieu qu'enfin l'erreur finisse. Ce fut vers ce même tems que St. Augustin publia le Livre des Actes de Diospolis.

Pelage cependant averti que sa cause se traitoit à Rome, addressa une longue confession de sa Foi au Pape St. Innocent avec des lettres de recommandation de Praïle Evêque de Jerusalem successeur de Jean: ce paquet fut rendu à Zozime qui avoit succedé à Innocent mort le 12e. de Mars 417.

Mais Celeste eut la hardiesse de se rendre de Constantinople à Rome, pour répondre lui-même au St. Siege. Ils trouvérent de l'appui: & Zozime, sans relever néanmoins Celeste des Sentences portées contre lui, cita à Rome Paulin son Accu-

fateur, & écrivit des lettres assez dures aux Evêques d'Afrique. Aurele les ayant reçûës, assembla ce qu'il pût d'Evêques pour concerter une réponse, & invita les Evêques d'Afrique à se trouver au 1. de Mai de l'année suivante 418. à Carthage : ils y furent au nombre de 214. & firent les célebres huit canons contre le Pelagianisme. Le Pape revint bien tôt de sa prévention : & voyant que Celeste n'avoit point comparu au jour qui lui avoit été marqué, il le déclara convaincu d'hérésie, & condamna l'hérésie. Tous les Evêques, excepté 18. souscrivirent à ce jugement, qui fut aussi soûtenu par une Loi de l'Empereur Honorius. En vain les Pélagiens protestérent contre ce consentement universel des Evêques à souscrire leur condamnation: en vain ils demandérent à être ouïs dans un Concile general. Vers ce tems-là St. Augustin composa les Livres de la grace de JESUS-CHRIST, & du peché originel, & la Lettre à Sixte, alors Prêtre de l'Eglise Romaine, & depuis Pape. Julien se

mit alors à la tête des Evêques rebelles, & voulut ſe ſignaler en publiant quatre Livres contre le premier Livre des noces & de la concupiſcence que St. Auguſtin avoit nouvellement fait paroître, & auquel il ajoûta bien-tôt un ſecond, pour réfuter quelques extraits qui lui avoient été envoyez de l'Ouvrage de Julien. Il fit en même tems les quatre Livres au Pape St. Boniface Succeſſeur de Zozime contre deux Lettres des Pelagiens, l'une écrite à Rome par Julien & l'autre par les dix-huit Evêques à celui de Theſſalonique. Il écrivit encore une grande Lettre à Vital.

St. Auguſtin n'a rien travaillé avec tant de ſoin que ſix Livres contre les quatre de Julien : il ſemble que ce fut en 421. Et le Manuel ou *l'Enchiridion* eſt de la même année. Comme Celeſte nonobſtant ſa condamnation ne quitoit point Rome; il en fut enfin chaſſé par ordre de l'Empereur Conſtance II. & puis y étant retourné trois ans après ſous le Pontificat de St. Céleſtin, il fut banni de toute l'Italie. Il crut trou-

ver une retraite à Constantinople: mais l'Empereur l'en fit sortir, sans qu'on sçache, ce qu'il est depuis devenu. La condition de Pelage n'étoit pas meilleure dans l'Orient: reconnu hérétique, condamné dans un Concile par Theodose Evêque d'Antioche, chassé de Jerusalem, il se cacha au monde, & l'on ignore où il a fini sa vie. Ce qui paroît surprenant, c'est que Theodore de Mopsueste prononça aussi Anathême contre lui dans un Concile des Evêques de la Cilicie, forcé sans doute par la pluralité des voix de ses Suffragans.

On conjecture que St. Celestin obtint aussi le bannissement de Julien & des autres Evêques Pelagiens, qui trouvérent un asyle chez Theodore de Mopsueste. Où Julien, le Chef & l'écrivain du parti, tâcha de réfuter par huit livres, le second de St. Augustin des noces & de la concupiscence: car on ne voit pas, qu'il ait jamais eû connoissance des six composez contre lui par le St. Docteur.

Ce fut en l'an 425. ou 426. qu'at-

riva un événement des plus fameux du Pelagianisme ; & qui fut tel : Deux Moines d'Adramete, Florus & Felix, allérent à Uzale ; ils virent la lettre de St. Augustin à Sixte, la décrivirent, & de retour dans leur Monastere la communiquérent aux autres Moines à l'insçû de leur Abbé nommé Valentin, qui dans la suite informé du trouble qu'elle causoit, en écrivit à Evode Evêque d'Uzale, qui lui conseilla de s'addresser à St. Augustin. Ces Moines s'étoient imaginez que tant exalter la necessité de la grace pour les bonnes œuvres, c'étoit anéantir le libre arbitre ; & ils disoient, que leurs Superieurs devoient seulement prier pour eux que la grace ne leur manquât pas ; mais qu'ils ne devoient pas leur donner de pénitence pour leurs fautes, parce qu'ils ne les commettoient qu'en manquant de grace. Ce raisonnement peut venir, ou de gens persuadez de la necessité de la grace, & qu'il n'y a plus de libre arbitre ; ou de gens persuadez de leur libre arbitre, & qui nient la grace. La premiere erreur fait des

 Pré-

destinatiens, la seconde des Pelagiens. S. Augustin leur écrivit à ce sujet deux Livres, celui de la grace & du libre arbitre, & celui de la correction & de la grace. Or il est certain, qu'il ne les y traite point de Pelagiens; & par conséquent le Pere Sirmond a eû raison de rapporter l'origine de l'hérésie des Prédestinatiens, qui est celle de Jansenius, au Monastere d'Adrumete: Jansenius même en convient assez clairement: mais Mr. de Tillemont article 328. après le Président Mauguin prétend, que St. Augustin ayant d'abord pris ces Moines pour des Prédestinatiens, ne reconnut qu'après leur avoir addressé le Livre de la grace & du libre arbitre, que leur erreur étoit de nier la grace, & qu'ainsi il ajouta l'autre Livre de la correction & de la grace. Cette conjecture, toute frivole qu'elle est, montre néanmoins l'opposition de St. Augustin à l'une & à l'autre hérésie, & lui fait prendre la défense de la grace & du libre arbitre, selon ces belles paroles écrivant à l'Abbé Valentin & à ses Moines: « S'il n'y a donc pas de

» grace de Dieu ; comment Jesus-
» Christ ſauve-t'il le monde ? S'il
» n'y a point de libre arbitre, com-
» ment juge-t'il le monde ? Enfin les Pelagiens s'attachérent à Neſtorius, lui rendirent tous les ſervices poſſibles au Concile d'Epheſe ; & furent condamnez avec lui l'an 431. S. Auguſtin, l'année précedente, entreprit la réfutation des huit Livres de Julien ; & mourut laiſſant ſon Ouvrage imparfait.

Pour Julien, il retourna à Rome en 439. d'où le Pape Sixte III. le fit chaſſer. Il n'eſt plus parlé de lui dans l'Hiſtoire. Et ce qui ſe dit du reſte de ſa vie employé à enſeigner des Enfans, & de ſon tombeau trouvé en Sicile, eſt incertain.

ARTICLE XLIII.

ODES DE MONSIEUR DE LA Motte avec un Discours sur la Poësie en general, & sur l'Ode en particulier. Seconde Edition augmentée de moitié. A Paris chez Gregoire du Puis, ruë St. Jacques in douze, *pages* 493.

APrès le long extrait que nous avons donné * de la premiere Edition des Odes de Mr. de la Motte, & tant d'endroits où nous avons déclaré nos sentimens sur cet excellent Poëte, il ne nous reste qu'à rendre compte au Public des additions dont il a enrichi cette seconde Edition. L'Ode de l'Enthousiasme est une réponse ingenieuse à quelques Critiques, qui ne trouvoient pas assez de fougue dans le nouveau Poëte Lyrique. Qu'il tourne finement la refutation de cette censure!

L'exemple n'a pû me séduire :
J'ai craint de me laisser conduire
Au gré d'un transport indiscret.
La raison me servoit de phare,
Mais puisqu'on veut que je m'égare,

* Avril 1707.

*Viens *, m'en apprendre le secret.*

(Il s'addresse à Polhimnie.)

Je sens qu'une yvresse soudaine
Me frape, me saisit, m'entraine :
Qu'elle m'offre d'objets divers !
Déja ma raison interdite
Me livre au trouble qui l'agite.
Fortune prens soin de mes Vers.

Il se livre en effet à un transport poëtique, qui lui fait voir bien du pays. Polhimnie lui apparoît pour le détromper : elle blâme ses égaremens, & répond à l'exemple de Pindare.

Bornée aux courses de l'Elide
Sa Muse d'un sujet aride
Se sauva par un coup de l'art.

Mais pourquoi du hardi Pindare
S'imposer l'exemple bizarre,
Sans la même necessité ?
Et se faire dans l'abondance
Une regle de la licence
Permise à la sterilité ?

* Polhimnie.

Les préceptes que lui donne sa Muse ont été observez par avance. Ce n'est pas une regle qu'elle lui prescrit ; c'est son caractere qu'elle fait.

Ne songe qu'à charmer les Sages
De tes plus riantes images.
Qu'un sens profond soit le soutien,
Et que tes utiles mensonges
Ne ressemblent point à ces songes
Dont le réveil ne laisse rien.
Choisi-toi des matieres neuves
Du genie uniques épreuves,
Et source des grandes beautez.
Oze en arracher les épines,
Et préfere les fleurs voisines
Aux ornemens trop écartez.

C'est peut-être dans ces ornemens que le Poëte regarde comme *écartez*, dans la multitude & la force de ces images qui rendent la Poësie égale à la peinture, dans l'usage des figures les moins communes, dans des expressions neuves & hardies, que les Censeurs de Mr. de la Motte font consister l'Enthousiasme propre de la Poësie Lyrique. Quoiqu'il en

soit, ils ne lui refuseront pas tout à fait les loüanges que meritent ces saillies poëtiques. Où trouver une image touchée avec plus de force que celle de la Colere dans l'Ode qui en porte le nom ?

Fuyons, j'apperçois la Colere :
De la raison qui nous éclaire,
Son souffle obscurcit le flambeau :
Sous ses pas naît la perfidie,
Dans sa main au crime enhardie
Brille un sacrilege couteau.

C'est cette Colere funeste
Qui jadis a nourri Thyeste
Du sang d'un Fils qu'elle immola.
Festin detestable & parjure !
Et qui surprit plus la Nature
Que le Soleil qui recula.
Une nuit détruisit Pergame
La Colere alluma la flame
Qui l'anneantit à nos yeux,
Et par le succés même accrüë,
Elle fit passer la charuë
Sur des murs bâtis par les Dieux.

Les nouvelles Odes qu'on nous donne sont ou sur des sujets de Cri-

tique ou de Literature, comme *la varieté*, *le goût*, *la nouveauté*, Ode qui le cede à peu d'autres, & où le Syſtême de l'égalité des Anciens & des Modernes, eſt ſoûtenu d'une maniere très-impoſante; *la puiſſance des Vers*, *la Déclamation*, celle où le Poëte fait parler *Thalie*; où ſur des ſujets de Morale, *la Colere*, *l'amour propre*, Ode où l'on fait, ce me ſemble, un portrait trop hideux du cœur humain, dont le Poëte n'a trouvé le modelle que dans ſon imagination, & non pas dans ſon propre cœur; *l'amour*, *les vœux*, *la loüange*, *l'orgueil poëtique*; ou ſur des ſujets Heroïques, *ſur la ſageſſe du Roi ſuperieure aux évenemens*, *ſur le courage à l'occaſion de la priſe de Lerida*, *le remerciment à l'Academie*, & celle qui eſt intitulée, *l'Ombre de Mr. de Roquelaure*, qui prouve que l'eſprit ne réüſſit jamais mieux que quand il travaille de concert avec le cœur.

Les nouvelles Odes imitées d'Horace démentent ce qu'on avoit dit dans l'extrait de la premiere Edition, que ces imitations d'Horace

faiſoient moins de plaiſir que les autres Poëſies de Mr. de la Motte. Nous ne parlons point de l'augmentation des Odes Anacréontiques.

Cette Edition est encore enrichie d'un Poëme ſur le plaiſir, de deux Odes ſur les Ouvrages de Mr. de la Motte, l'une de Mr. de la Faie & l'autre de Mr. Roi; elles font eſperer que la France plus heureuſe que Rome, ne ſera pas reduite à un ſeul Poëte Lyrique. Ces deux Odes ſont ſuivies des traductions en vers Latins. Les Traductions Latines de quelques Odes Anacréontiques, qu'on rencontre à la fin de cette Edition, montrent que l'eſprit & les mœurs de Rome payenne, ne ſubſiſtent que trop au milieu même du Chriſtianiſme, où le voluptueux Catulle à des Imitateurs.

Encore un mot de l'Ode ſur l'amour propre. Le Syſtême de l'amour propre dominant, doit ſa vogue à M. l. D. d. l. R. Auteur des reflexions morales ſi eſtimées. Il lui eſt arrivé ce qui arrive ordinairement aux Inventeurs des Syſ-

têmes de Physique & de Medecine, qui tombent dans le faux, parce-qu'ils veulent tout reduire à un seul principe. L'Homme est étrangement corrompu : l'amour propre, l'interêt sont le mobile de la plûpart de ses actions : il faut en convenir : mais faut-il convenir que toutes les semences des vertus naturelles, ayent été détruites par une corruption generale, & que sans la grace on ne fasse que changer de vice ? l'experience y repugne. Est-ce donc l'interêt qui a produit la fidelité de Regulus à garder sa parole ? Est-ce par amour propre, qu'il est retourné s'exposer aux plus cruels supplices ? L'équité de Lycurgue qui rendit la Couronne à un Neveu dont lui seul sçavoit la naissance & les droits ; la generosité de ces Esclaves qui pendant le Triumvirat se livrérent à la mort pour sauver leurs Maîtres ; ont-elles eû leur source dans la corruption de la nature ? C'est par vanité, dira-t'on, qu'ils ont agi. Fut-il jamais jugement plus temeraire, & moins propre à fonder un Systême de Morale ? Quelle vanité a pû mouvoir

des Esclaves, dont le nom obscur étoit inconnu à ceux-là même qui leur ôtoient la vie?

ARTICLE XLIV.

LA SOUVERAINE PERFECTION de Dieu dans ses divins Attributs, & la parfaite integrité de l'Ecriture prise au sens des anciens Reformez, défenduë par la droite raison contre les objections du Manichéisme, répanduës dans les Livres de Mr. Bayle. Par P. N. D. L. S. R. D. B. E. P. E. M. D. L. A. I. A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger Marchand Libraire 1708. *in* 12. *Tome* I. *pages* 341. *Tome* II. *pages* 516.

LE Systême du Synode de Dordrecht & des Supralapsaires, demeure couvert d'une éternelle honte, depuis les contestations de Mr. Bayle & de Mr. Jaquelot. Celui-ci s'est souvent plaint, que c'est le refuge ordinaire & l'asyle des Athées déguisez: & l'autre s'y étant jetté, a crû pouvoir impunément attaquer les points capitaux de toute Religion, ôter à l'Homme sa

liberté, & à Dieu sa Providence; & pousser même la hardiesse, jusqu'à défendre l'Athéïsme. On peut voir là-dessus nos Memoires des mois de Septembre & d'Octobre 1707. & du mois d'Août 1708. Comme le Manichéen mis sur la Scéne par Mr. Bayle, se sent foible pour défendre le fanatisme des deux principes, & se croit fort pour attaquer la Providence; qu'il ne paroît jamais sur la défensive, mais toûjour sur l'offensive; il ne différe en rien d'un Epicurien ni d'un Athée: & ce sont les mêmes raisonnemens. Seulement Mr. Bayle charge un Manichéen du rôle que Lucien a autrefois donné à un Epicurien, avec cette différence néanmoins, que l'Epicurien se divertit dans la dispute, & n'employe que la raillerie; au lieu que le Manichéen y met sérieusement toutes ses forces.

Venons maintenant à Mr. Naudé, de Lutherien devenu zélé Proselyte du Calvinisme le plus outré. De la maniere dont il raconte sa conversion dans la préface, on sent je ne sçai quoi qui ne fait pas bien

eſperer de la ſuite de l'Ouvrage: on appréhende d'y trouver plus d'enthouſiaſme que de raiſon. D'ailleurs ce qu'il ſe propoſe rebute d'abord l'eſprit : car il prétend que le ſeul Syſtême des Decrets abſolus de Dieu, & qui impoſent à l'Homme la neceſſité d'agir, peut évidemment démontrer, que Dieu n'eſt point l'Auteur du peché. De ſorte que ſelon lui Dieu en pouſſant neceſſairement Adam à manger de la pomme fatale, eſt moins l'Auteur de ſa deſobéïſſance, que s'il lui avoit laiſſé la liberté d'indifférence à en manger ou à n'en point manger ; & que par conſéquent, la liberté eût été une bonne excuſe à Adam d'avoir contrevenu à un commandement, auquel il eût pû ne pas contrevenir : au lieu que la neceſſité de faire ce qu'il a fait, & l'impoſſibilité de faire autrement, lui ont ôté toute excuſe. Jamais Supralapſaire n'a oſé en venir là : & ſi cet Auteur pouvoit réüſſir à prouver un tel paradoxe, c'en ſeroit fait de Mr. Bayle, qui ſe trouveroit forcé dans les retranchemens même du Synode de Dordrecht.

Comme on est persuadé que le Public sçauroit peu de gré d'un extrait trop détaillé d'un Ouvrage de cette sorte, on se contentera d'indiquer ce qu'il contient. Il est divisé en quatre parties ; deux parties pour chaque Tome. Dans la premiere M. Naudé pose ses principes. 1°. Dieu est déterminé par son infinie Sagesse à faire necessairement ce qui est de mieux ou ce qui est le meilleur. 2°. Le mieux est, que tous les Attributs de Dieu se manifestent par leurs effets propres. 3°. L'effet propre de la Misericorde, c'est le salut des Prédestinez ; comme l'effet propre de la Justice, c'est la damnation des Reprouvez ; & le grand nombre de ces derniers fait encore mieux sentir aux premiers, de quelle misericorde Dieu en a usé à leur égard. 4°. Comme Dieu ne punit point & ne damne point des innocens, sa Sagesse lui a fait vouloir qu'il y eût des coupables & des pécheurs, afin de manifester en eux sa haine pour le pêché. 5°. Par ses Decrets absolus il pousse efficacement & necessairement les

Reprouvez à pecher, afin de ſe donner le droit de les punir. 6°. Il s'enſuit donc que Dieu eſt Auteur du peché, & aime le peché, entant qu'il en tire ſa gloire, & qu'il le fait ſervir à la manifeſtation de ſa Juſtice; quoi qu'il n'en ſoit pas Auteur, & qu'il ne l'aime pas, entant qu'il le regarde comme mauvais en ſoi & puniſſable. 7°. La volonté de pecher en ceux qui pechent, leur vient de Dieu ; & elle eſt abſolument neceſſaire : mais c'eſt pourtant une volonté, & c'en eſt aſſez pour les rendre criminels & dignes de damnation. Etranges principes, que la raiſon de Mr. Naudé dirigée par les déciſions du Synode de Dordrecht, lui ſuggere ! & qui ſont ſans doute tout propres à repouſſer les efforts que Mr. Bayle a faits pour prouver que Dieu eſt l'Auteur du peché, & que l'homme n'a pas la liberté pour ne pas pecher. Auſſi cet Auteur inſulte aux Moliniſtes, aux Luthériens, aux Arminiens, aux Pélagiens, a Meſſieurs King & Jaquelot, à tous ces Défenſeurs du libre-arbitre, qui

trahiſſent la cauſe de Dieu, en expoſant ſa Providence à être chargée par les Manichéens, les Epicuriens, & les Athées de l'origine du mal & de l'entrée du peché dans le Monde.

Dans la ſeconde partie il attaque Mr. Jaquelot, comme un Homme qui s'eſt formé un Syſtême ſur ſes idées particuliéres, & contraire à la Sainte Ecriture, laquelle ne parle point de permiſſion, mais de volonté abſoluë & efficace du peché, & qui ne dit point que le peché ſoit entré dans le monde par accident; mais par les Decrets abſolus de Dieu. Au reſte Mr. Jaquelot pourroit ici mettre de ſon côté tous les Peres qui ont combattu le Manichéïſme, à commencer par Archelas Evêque de Carres dans les Conférences qu'il eut avec Manichée même, & où il confondit cet impie; & en continuant par Serapion de Tmuis, Titus de Boſtres, Nemeſius, Saint Baſile, Saint Auguſtin. Un reproche perſonnel & plus apparent que Mr. Naudé fait à Mr. Jaquelot, c'eſt d'avoir dit que le libre-

arbitre ne fait qu'une question de mots entre lui & les Supralapsaires; mais Mr. Jaquelot s'est expliqué là-dessus, comme nous l'avons remarqué dans l'Extrait de sa réponse aux Entretiens de Maxime & de Themis, au mois d'Août 1708.

La 3e. partie est employée à justifier le Systeme des Supralapsaires, des horreurs que lui objectent les Infralapsaires. Cet Auteur remarque au moins judicieusement une fois, que la cause des uns est semblable à celle des autres. En effet qu'importe-t'il tant de trouver horrible, que Dieu soit l'Auteur du premier peché, si l'on n'évite pas le même blasphême à l'égard de tant de millions de pechez commis depuis celui d'Adam? Mr. Naudé s'efforce de repondre aux objections de du Moulin, du Ministre Claude, & de Holtzfus : mais sur tout il se plaint qu'elles ne sont fondées que sur la raison, & non sur l'Ecriture, lui qui dès le titre de son Ouvrage promet de metre la raison de son parti. Ces objections se réduisent presques toutes à deux points. 1o. Les Elûs

ne le sont que par la misericorde de Dieu. 2°. Dieu n'a pû avec justice décerner la damnation à des innocens; donc la Prédestination & la Réprobation supposent également l'homme pécheur, envers lequel Dieu use de misericorde, ou sur lequel il éxerce sa Justice. Mr. Naudé, bon Supralapsaire, répond sans embarras à ces difficultez; que Dieu a poussé l'homme necessairement au péché, & qu'il l'a rendu pécheur afin de faire éclater en lui sa misericorde & sa justice, & d'illustrer sa Gloire par le bonheur des Prédestinez, & par le malheur des Reprouvez. D'ailleurs, ajoûte-t'il, ces termes d'Equité & de Justice ne conviennent point à Dieu à l'égard de ses créatures à qui il ne doit rien, & dont il dispose selon sa suprême volonté pour le bien & pour le mal. Voilà bien défendre la souveraine perfection de Dieu dans ses divins Attributs, & faire taire les Manichéens, les Epicuriens, les Athées, & tous les ennemis de la Providence!

Enfin la derniere partie est desti-

née à refuter le dogme de la grace universelle, & de la mort de Jesus-Christ pour tous les hommes. Ceux qui le defendent sont appellez Universalistes ; & ceux qui le nient, Particularistes. Comme les Luthériens ont eu honte du scandaleux Particularisme de Luther, & ont embrassé l'Universalisme de Mélancthon ; de même ont fait les plus sçavans Ministres de France, du Moulin, Amyrault, Daillé, Claude, Pajon, Alix : ils ont abandonné Calvin & fortifié le parti Arminien. Mr. Naudé ardent Calviniste, Supralapsaire, Particulariste, s'en prend ici particuliérement à Mrs. Claude & Daillé, & à Holtzfus. Ce qu'on a dit jusqu'ici fait assez comprendre, quels principes il a à leur opposer. On remarquera seulement ceux sur lesquels Mr. Claude * a appuyé l'Universalisme. 1°. Dieu a envoyé Jesus-Christ par l'amour qu'il a pour tous les hommes. 2°. Le Decret d'envoyer Jesus-Christ a précédé celui de la permission du péché : & il est plus con-

* *Traité de Jesus-Christ.*

venable de dire que nous sommes Elûs en J. C. que de dire qu'il a été envoyé pour nous. 3°. L'Evangile est annoncé comme une Loi, & par conséquent suppose une condition de nôtre part, qui est de le vouloir accepter avec la rémission de nos pechez par J. C. comme il nous l'a promet. 4°. La Foi ou la créance en l'Evangile ne nous a donc point été meritée par J. C. & le fruit de sa mort, qui est la remission des pechez & le salut, suppose l'Homme fidelle. Conclusion Pélagienne. 5°. Il s'ensuit, que le Decret de la Prédestination & de la Réprobation est postérieur au Decret d'envoyer J. C. & qu'il suppose que l'Homme voudra mettre en lui sa confiance ou la lui refuser. 6°. » Puisque Dieu agit toû-
» jours par quelque œconomie de
» Sagesse, il ne choque jamais ses
« vertus morales. Or il est certain
» que si la Mort de J. C. n'étoit que
» pour les seuls Elûs dans sa premie-
» re destination, & qu'elle n'appar-
» tint en nulle maniere aux autres,
» la bonne foi de Dieu seroit violée,
» lorsqu'il la feroit offrir à d'autres

» qu'à des Elus. Pourquoi ? parceque
» cette offre qu'il leur en fait, étant
» prise dans la signification commu-
» ne & ordinaire d'une offre sincere,
» suppose que la chose offerte est
» destinée pour ceux à qui on l'of-
» fre; & que la prenant comme on
» la leur donne, elle sera actuelle-
» ment à eux. Mais si la Mort de J.
» C. n'est non plus pour ces gens-là,
» que pour les Démons, il n'y peut
» pas avoir de sincerité, dans l'offre
» qu'on leur en fait, ou dans le com-
„ mandement de l'accepter; puisque
„ cette offre & ce commandement
„ supposent une chose fausse, sça-
„ voir qu'il ne tient qu'à l'acte de
„ leur acceptation, que la Mort de
„ J. C. ne soit actuellement à eux.

Pour expliquer cette œconomie de la Sagesse de Dieu par rapport à la mort de J.C. M. Claude se sert de cette comparaison: „ Supposons que
„ deux Villes qui appartiennent à
„ un même Roi, se soient revoltées,
„ & que le Souverain en laisse une
„ toute entiere sans lui vouloir faire
„ aucune grace; mais qu'à l'égard
„ de l'autre il lui envoye ses He-

premieres ſont celles, que le
i a abandonnées à la rigueur de
uſtice : les ſecondes ſont celles
ont embraſſé actuellement la
ce qui leur a été offerte : les
ſiémes ſont celles qui l'ont ac-
llement rejettée. Quant aux
miers, on ne peut dire en au-
ı ſens que la grace fût pour eux;
s ſeconds on dira que la grace
pour eux dans la propre & par-
e ſignification de ce terme *pour*;
cela veut dire qu'elle eſt ac-
llement à eux. Et pour ce qui
arde les derniers, on les conſi-
era en deux tems, où après la
ection actuelle qu'ils ont faite

„ en ont faite; & cette rejection les „ en exclut entiérement. Mais dans „ le premier tems avant qu'il ayent „ encore rejetté la grace, on dira „ fort bien qu'elle eſt pour eux, non „ dans le ſens propre & parfait de „ ce terme *pour*, mais dans un au- „ tre ſens, qui ne veut dire autre „ choſe, ſinon que le Roi leur fait „ offrir & propoſer cette grace, avec „ une intention ſincere, que l'ayant „ acceptée ils en joüiſſent. La premiere Ville révoltée repréſente les Démons; & on ne peut pas dire que J. C. ſoit mort pour eux. La ſeconde comprend les Prédeſtinez & les Réprouvez d'entre les Hommes: & il eſt vrai de dire, quoi qu'en divers ſens, que J. C. eſt mort pour les uns & pour les autres.

Le Sieur Naudé a employé un ſtyle conforme au deſſein de ſon ouvrage, fanatique dans l'expoſition des preuves, inſultant dans les réponſes aux objections, bas par tout. Le public doit ſçavoir quelque gré à ceux qui prennent ſur eux l'ennui d'une telle lecture pour le lui épargner.

Avril 1709.

ARTICLE XLV.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLE'E *publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë à Montpellier le 17. Novembre* 1708.

MOnſieur Chicoyneau Directeur de la Societé Royale a ouvert la Seance par un Diſcours philoſophique, dans lequel il a fait voir en abregé l'utilité que l'on pouvoit tirer des recherches exactes & curieuſes, que les Academiciens ont déja faites, tant ſur les Mathematiques que ſur la Phyſique experimentale. Il a parlé des Obſervations aſtronomiques qui peuvent perfectionner la Geographie & la Navigation, de nouvelles deſcriptions de Plantes & de leurs vertus medicinales, de quelques eaux minerales, & de pluſieurs marcaſſites, dont on a déja fait les analyſes avec beaucoup de ſoin, de pluſieurs deſcriptions, & diſſections anatomiques d'animaux, tant terreſtres qu'aquatiques. Il a annoncé que c'étoit là les materiaux qui devoient ſervir

un jour de fondement à l'Histoire naturelle de la Province de Languedoc, que la Societé s'est proposée de donner au Public. Cette espece d'ouvrage, a dit Mr. Chicoyneau, est d'un très-long & très-penible détail; & si toutes les parties des Mathematiques & de la Physique peuvent y trouver leur place; comme on n'en sçauroit disconvenir, il n'y a qu'une Compagnie sçavante protegée par le Roi, & soutenuë par les Etats de la Province, qui puisse l'entreprendre: encore faut-il bien du tems & des conjonctures très-favorables pour y donner la derniere main.

Après ce Preliminaire Mr. Riviere a lû une Dissertation sur les Glossepetres, que quelques-uns croyent être des langues de serpent petrifiées, qu'on trouve, disent-ils, dans l'Isle de Malte. On eût mieux fait de les appeller dents de poisson. Mr. Riviere en a fait voir de deux especes qui se trouvent dans les carrieres qui sont aux environs de Montpellier, dont les unes sont triangulaires, & ont les côtez dentelez en

 forme

forme de ſcie ; les autres ſont pointuës & leurs côtez ſont polis & tranchans : les premieres paroiſſent être de veritables dents de Lamie, de Carcharias, & les dernieres des dents du Galeus canis, du Renard marin de Pline, ou d'autres poiſſons ſemblables. Les unes & les autres, ſuivant Mr. Riviere, ſont de veritables dents de poiſſons cetacées ; leſquelles ont demeuré engagées dans un ſablon limonneux, qui a acquis par une longue ſuite d'années la ſolidité & la dureté de la pierre.

Mais ces dents ſont-elles petrifiées, ou bien ont elles reſiſté à la petrification ? C'eſt ce qui forme une queſtion très curieuſe parmi les Naturaliſtes. La plus grande partie a crû que ces dents étoient totalement petrifiées; d'autres que ce n'étoit que de veritables pierres, qu'un jeu de la Nature faiſoit paroître ſous la figure de dents ; d'autres enfin comme Fabius Columna, ont aſſuré, que ces dents des carrieres, étoient de veritables dents de poiſſons cetacées, leſquelles avoient conſervé leur nature animale, & reſiſté à la

petrification. Les raisons que Fabius Columna rapporte pour soutenir son opinion seroient décisives, si elles s'accordoient avec l'experience.

Il est vrai, comme le dit ce Naturaliste, que les dents des carriéres ressemblent parfaitement aux dents des poissons cetacées, par leur grandeur, par leur figure, par leur émail, & par leur tissu qui paroît être encore fibreux. Mais il n'est pas vrai que les glossepetres mises au feu laissent un charbon, de même que les matieres ligneuses & osseuses, comme Fabius Columna l'a avancé : elles s'y changent au contraire en une espece de chaux après avoir petillé : & cette experience toute simple qu'elle est, renverse entierement l'opinion de ce Naturaliste d'ailleurs très-habile.

Mr. Riviere qui veut décider la question, & ne plus laisser aucun doute sur cette matiere, a fait les experiences suivantes.

Il a mis en poudre les dents de poisson recentes, & celles qu'on trouve dans les carriéres; & il a re-

marqué qu'un égal volume de ces deux poudres pese à peu près également.

Il a versé deux gros de bon esprit de nitre sur un gros de chacune de ces poudres séparément : l'esprit de nitre a fermenté vivement, & a excité une chaleur assez forte avec les dents de carriéres : l'ébullition & la chaleur ont été beaucoup moins sensibles avec les dents recentes : mais ni l'une ni l'autre de ces poudres, ne se dissoudant pas totalement, Mr. Riviere a ajoûté un gros de nouvel esprit de nitre à chacun de ces mélanges ; & les ayant exposez à la chaleur du bain-Marie pour animer le dissolvant, il a remarqué que les dents recentes ont été entierement dissoutes dans 24 heures, & que toutes choses étant d'ailleurs égales, il en a fallu 48 à celles de carriéres.

L'Esprit de sel de même que celui de nitre a excité une forte ébullition accompagnée de chaleur, avec les dents de carriéres ; & l'ébullition & la chaleur ont été beaucoup moindres avec les dents recentes.

Les unes & les autres ont resté deux jours à la chaleur du bain, sans pouvoir être dissoutes par l'esprit de sel : les dents des carriéres étoient changées en une matiere limonneuse de couleur jaune, & les recentes en un limon de consistence à peu près semblable, mais de couleur de violet foncé. Ces dernieres ont été parfaitement bien dissoutes dans 7 ou 8 heures par l'addition d'un gros de nouvel esprit de sel ; & la dissolution a toûjours conservé la couleur violette. Les premieres au contraire ont resisté à deux gros de nouvel esprit de sel, à la chaleur du B. M. & des cendres chaudes, & n'ont jamais presenté qu'une eau bourbeuse & une poudre indissoluble.

Ces experiences préliminaires laissent déja entrevoir la nature des glossepetres : mais l'analyse chymique que Mr. Riviere en a faite décide assez nettement la question.

Il a mis 8 onces de dents des carriéres dans une cornue, & ayant donné le feu par degrez, il y a remarqué que ces dents ont beaucoup

petillé, dès que le feu a commencé de les mettre en mouvement; qu'elles ont ensuite donné une eau claire & limpide sans nuages blancs dans le recipient, point de sel volatile, & encore moins d'huile noire. Après avoir cassé la cornuë, il a trouvé que les dents n'avoient point changé de figure; mais qu'elles avoient perdu leur émail, & paroissoient calcinées : elles étoient de couleur gris-blanc & sentoient un peu le brûlé.

L'eau qui étoit dans le recipient au poids de six gros, étoit claire tirant un peu sur le roux, & d'une odeur urineuse, elle a verdi vivement la teinture de fleurs de mauve, & fait un précipité avec la dissolution de sublimé corrosif, après l'avoir blanchie. Voilà des effets qui marquent le sel volatile animal; & Mr. Riviere ne doute pas que ce ne soit la superficie polie, l'émail de la dent, qui ait fourni ce principe. En effet cette partie de la dent est d'une très-grande solidité : elle la défend des injures exterieures, pendant que l'animal est en vie, &

si elle vient à être rongée par quelque cause que ce puisse être, la dent ne sçauroit plus resister, & la carie la détruit bien vîte : en un mot cette superficie exterieure est très propre par sa solidité, & par sa tissure à resister à la petrification, & à tout autre changement.

Six onces de dents recentes de poissons cetacées, ont donné du flegme, de l'ésprit, du sel volatile, de l'huile noire. Toutes ces substances ensemble ont pesé six gros ; & les dents qui ont resté dans la cornuë après l'operation, ont conservé leur figure, & ont été d'un noir luisant & fort cassantes. Voilà la difference qu'il y a entre les dents des carriéres & les dents recentes : celles-ci n'ont rien que d'animal ; & celles-là d'une nature mixte, sous une écorce animale cachent une substance minerale. C'est là l'Enigme qui a fatigué jusques ici les Naturalistes, & dont Mr. Riviêre donne l'explication.

Il n'a pas oublié pour mieux éclaircir la chose, de presenter les dents des carriéres à la flamme de la chan-

delle : il a remarqué qu'à cette épreuve, elles donnent une odeur urineuse, mais moins penetrante que celle que repandent les dents recentes, puis s'en vont en éclats, & laissent enfin une espece de chaux. Voilà bien encore l'animal & le mineral qui joüent chacun leur rôle, & qui ne sont pas méconnoissables.

Mr. Riviere se propose de pousser plus loin ses experiences, quand il pourra recouvrer une assez grande quantité de glossepetres. Il examinera par exemple, la lame polie & la substance interne de ces dents séparément, leur pointe séparée de leur base, & bien d'autres choses, qui vrai-semblablement ne feront que confirmer les premieres épreuves qu'il a déja faites.

Après ces experiences & un détail exact des differentes especes de petrifications, dont Mr. Riviere a donné des raisons physiques très apparentes, il a parlé de la cause qui peut avoir placé ces dents de poisson dans les carriéres, & les avoir si étroitement unies avec le rocher. Il croit que c'est l'ouvrage de plu-

ſieurs ſiecles, & qu'il eſt arri
grands changemens à la ſup
de la Terre, tant par le I
univerſel, que par le mouv
des eaux de la Mer. Les raiſo
Mr. Riviere allegue font voi
ces eaux ont pû inonder ce
portions de la Terre, pendant
les en ont laiſſé bien d'autres
couvert. Ce Syſteme qui eſt c
mé par l'autorité des anciens
graphes, fut propoſé dans la
niere Aſſemblée publique de
cieté Royale; & Mr. Rivie
fait que le mieux établir par l
cherches & les obſervations c
faites ſur le même ſujet.

Il a fini ſa Diſſertation en e
nant, ſi l'on pouvoit tirer qu
uſage medicinal de ces dents
fiées. Il ne s'arrête pas à la ſuper
de ceux qui ont crû qu'elles
boient du Ciel quand la Lune
éclipſée, & que ces dents pou
rompre les ſortileges & les enc
mens. Nous ſommes nez, dit-il
un ſiecle, où la bonne Philoſ
nous a appris à faire uſage de
raiſon, & à n'admettre pour v

Physique; que ce qui peut-être un effet de la figure & du mouvement des differentes parties de la matiere. Enfin Mr. Riviere relegue les glossepetres au rang des Alkalis terreux, qui peuvent convenir, comme les coraux & les coquillages, aux maladies qui sont causées par un sel acide.

Mr. Chicoyneau recapitula le discours de M. Riviere avec beaucoup de netteté & de précision; fit remarquer que la Terre pouvoit fort enrichir l'histoire de la Mer, lorsqu'elle étoit examinée avec des yeux de Philosophe; & que les differentes petrifications qu'on y trouve, peuvent servir à accorder l'ancienne Geographie avec la moderne.

Mr. Lapeyronie lût ensuite un Memoire contenant diverses Observations sur le cerveau de l'Homme, fondées sur les ouvertures des cadavres de plusieurs personnes, qui avoient eû le cerveau affecté avec lesion de certaines facultez de l'Ame; & sur des operations de Chirurgie faites à l'occasion de playes de tête avec fractures. Ces obser-

tions avec celles qu'on pourra faire dans la suite, donneront quelque jour une connoissance plus parfaite des causes des maladies de la tête, & peut-être pourrat-t'on déterminer par cette voye, la partie du cerveau dans la quelle l'Ame exerce ses fonctions. Ce Systeme seroit également curieux & utile: car si d'un côté le Philosophe pouvoit avoir la satisfaction de connoître, quel est l'endroit du cerveau qui doit être ébranlé, pour que l'Ame ait telles ou telles sensations, il seroit d'ailleurs très-avantageux au Medecin, de sçavoir quelle est la partie du cerveau qui est affectée, lorsqu'il y a quelque défaut dans l'exercice de certaines facultez de l'Ame. Le Philosophe raisonnera donc plus juste, & le Medecin agira plus surement, si l'on continuë à faire des observations, qui puissent perfectionner le dessein que Mr. Lapeyronie se propose.

Avant toutes choses, & pour traiter une matiere si difficile avec quelque Methode, Mr. Lapeyronie établit deux principes dont il tire quelques consequences.

1°. Il faut convenir, dit-il, que les ſenſations ſont cauſées par un reflux d'eſprits vers le cerveau, le cervelet, ou la moëlle allongée; & que c'eſt l'ébranlement d'une partie déterminée du cerveau, qui par les loix de l'union de l'Ame avec le corps, fait que l'Ame a une ſenſation plûtôt qu'une autre.

Il ſuit de ce principe 1°. Que l'ébranlement de differentes parties du cerveau, occaſionera differentes ſenſations dans l'Ame, & que l'ébranlement de la même partie produira toûjours la même ſenſation. 2°. Que même le point du cerveau déterminé à produire une certaine ſenſation, pourra être ébranlé par le mouvement des eſprits indépendemment des objets exterieurs; & que pour lors, l'Ame devra avoir une ſenſation, telle que la cauſeroit un objet exterieur, s'il agiſſoit actuellement ſur les organes des ſens.

Le ſecond principe, & qui peut être regardé comme une conſequence du premier, eſt que les ſenſations peuvent être interrompuës, par le

défaut des parties solides du c
veau, & par le vice des fluides
arrosent cette partie : ces dére
mens peuvent échapper à la v
puisqu'il arrive tous les jours qu
foüillant dans le cerveau de c
qui sont morts de certaine esp
d'apoplexie, on n'y voit rien
paroisse opposé à l'ordre natu
Pour lors ces dérangemens ne p
vent de rien servir, pour éablir
Systême de Mr. Lapeyronie : n
si la maladie du cerveau peut to
ber sous les sens, voici les con
quences qu'il tire de ce second pr
cipe.

1°. Que toutes les fois que le po
du cerveau destiné à produire u
certaine sensation sera embarr
ou dérangé, l'Ame sera privée
la perception que ce point dev
produire ; & que si le desordre
entier & irreparable, la même p
ception sera perduë pour toûjou

2°. Que s'il arrive des déran
mens dans les parties du cervea
qui ne sont pas destinées aux fo
tions de l'Ame, ces mêmes fo
tions subsisteront dans leur enti

pourvû que le desordre n'interesse en aucune maniere les parties qui sont destinées à cet usage.

3°. Il peut arriver encore, qu'il y ait un vice insensible dans l'un des points destinez aux sensations, & un desordre sensible dans un endroit indifferent du cerveau. Les observations que Monsieur Lapeyronie a rapportées font voir, qu'il y a des parties dans le cerveau qui peuvent être incisées, emportées, & qui peuvent se pourrir par la suppuration, sans que le Malade en meure, & sans que l'Ame cesse d'avoir ses perceptions ordinaires. Ces parties peuvent être donc regardées comme indifferentes, non par rapport à l'usage auquel elles sont naturellement destinées, mais par rapport à leur multiplicité, une partie pouvant suppléer au défaut de l'autre.

Si l'on trouvoit, dit Mr. Lapeyronie, les substances du cerveau, du cervelet, & de la moëlle allongée, entierement dérangées ou dissoutes, & que cependant le sujet dans lequel on trouveroit ce desordre, n'eût souffert aucune lé-

ſion dans les fonctions de l'Ame, on ſeroit forcé de croire, que le cerveau n'eſt point le ſiége de l'Ame, & qu'elle exerce ſes operations dans quelque autre partie. Mais ſi l'on voit ſeulement certaines parties du cerveau diſſoutes, ſans que les facultez de l'Ame ayent ſouffert aucune alteration; & toûjours les mêmes facultez dépravées ou abolies, quand d'aurres portions du cerveau ſe trouveront intereſſées; on devra conclurre, que c'eſt dans ces dernieres parties, & non dans les premieres, que l'Ame apperçoit, imagine, raiſonne &c. Si Mr. Deſcartes avoit ſçû, par exemple, que l'on trouve quelque fois la glande pineale abſcedée ou ſquirreuſe, dans des ſujets dont le raiſonnement n'a jamais été affoibli, il n'auroit eu garde de choiſir cette glande préferablement à toutes les autres parties, pour y établir le ſiége de l'Ame. Mr. Lapeyronie ſuppoſe donc qu'on ſçache aſſez d'Anatomie, pour pouvoir bien diſtinguer & ſeparer toutes les parties qui compoſent la maſſe du cerveau, & qu'on ait occaſion d'ouvrir le crane de pluſieurs Sujets, qui

t morts avec quelques fonc-
de l'Ame vitiées : avec celà
is employer aucun raisonne-
, on pourra donner l'exclusion
pport au siége de l'Ame à tou-
parties du cerveau qui se trou-
t alterées, sans que les facultez
me en ayent aucunement souf-
&t l'on déterminera avec assez
écision par cette voye pure-
inatomique, quelle est la par-
 cerveau à laquelle la Nature
ué cette prérogative.
ourroit pourtant arriver, dit
apeyronie, qu'on trouveroit
e dans quelque partie du cer-
; laquelle ne seroit point le ve-
 siége de l'Ame, & qui ce-
nt pourroit alterer ses facul-
arce que cette partie pourroit
 chemin, par où les esprits de-
t passer, pour arriver à la
principale : mais cette erreur
urroit avoir lieu, répond-il,
our les sens externes, & ja-
pour l'imagination & la me-
; il faut d'ailleurs des expe-
 réïterés pour établir un Sys-
ussi délicat que celui-ci; &

une ſeconde ou une troiſiéme ouverture de tête démentiroit infailliblement, ce que le hazard auroit pû faire dans une premiere. Il n'eſt pas poſſible que des choſes indépendantes ayent toûjours les mêmes rapports. Voici les obſervations que Monſieur Lapeyronie rapporte pour ébaucher ce nouveau Syſtême des excluſions.

Je fus appellé, dit-il, en 1699. pour un jeune homme bleſſé depuis un mois d'un coup de pierre à la tête, qui avoit fracturé avec embarrure la table interieure du haut du parietal gauche, quoique l'exterieure n'eût qu'une petite fêlure qui avoit échappé aux yeux du Chirurgien ordinaire. Le Malade avoit été traité pendant 25 jours ſans aucun accident ; après lequel tems l'œil droit commença à s'affoiblir ; il le ſentoit peſant & douloureux, ſur tout quand il le preſſoit, & les accidens augmentant toûjours, le Malade fut 4. ou 5. jours après ſi étourdi, & même ſi aſſoupi, qu'il en étoit comme hebeté. Mr. Lapeyronie lui fit l'operation du trepan,

qu'il réïtera jusques à trois fois dans le même jour, pour bien emporter toutes les esquilles qui comprimoient la dure mere. Les accidens persistérent après l'operation, & la dure mere paroissoit livide & mollasse : il l'ouvrit comme un abcès ordinaire, & vuida environ trois onces & demi de matiere pourrie, parmi laquelle on voyoit des floccons bien averez de la substance du cerveau. Après cette évacuation, la vûë revint au Malade, l'assoupissement disparut, & dans deux mois de tems il fut entierement gueri. Il est bon de remarquer qu'après l'évacuation de l'abcès il restoit une cavité dans le cerveau, capable de contenir un œuf de Poule, dans laquelle on faisoit des injections, & l'on pouvoit y promener & y enfoncer une sonde, qui n'étoit vrai-semblablement arrêtée que par le corps calleux. Cette observation fait voir que la substance cendrée du cerveau, n'est point le siége de l'Ame, & que l'assoupissement que le Malade avoit quand l'abcès étoit rempli, pouvoit bien venir de la com-

pression que souffroit alors le corps calleux. Il remarque en passant, que les nerfs de l'œil droit prennent leur origine du côté gauche, & qu'il pourroit bien être que la Nature eût pratiqué la même mecanique pour d'autres parties : l'uniformité avec laquelle elle a accoutumé d'agir fortifie cette pensée : mais c'est à l'Anatomie à en donner la démonstration.

La glande pineale, les nates, & les testes sont exclus de la prérogative de pouvoir être le siége de l'Ame par la seconde observation de Mr. Lapeyronie. Il trouva ces parties abscedées dans le cerveau d'une femme de 28 ans, qui n'avoit eu que quelque étonnement & pesanteur de tête, sans que les sensations eussent été aucunement alterées.

L'ouverture que fit Mr. Lapeyronie du cerveau d'un Epileptique, fait perdre aux corps canelez la préeminence d'être le siége du sens commun, que Mr. Willis leur avoit accordée. Il trouva dans ce cerveau une tumeur lymphatique endurcie, qui occupoit la place desdits corps.

canelez, & le Malade n'avoit souffert autre chose que des paroxysmes épileptiques, qui ne le privoient d'aucun de ses sens, dès que l'accident étoit passé.

Le cervelet, & les cordons qui l'attachent au cerveau & à la moëlle allongée, ne sçauroient être le lieu distingué que l'on cherche ; puisque par la quatriéme observation rapportée, le cervelet a été trouvé presque oblitéré, c'est-à-dire *aminci* & glaireux, n'ayant pas plus d'une ligne d'épaisseur par la compression du *plexus choroïde* extraordinairement grossi, squirreux, & déja suppuré. Les cordons qui attachent le cervelet au cerveau & à la moëlle allongée, étoient si fort applatis & corrompus, qu'ils étoient hors d'état de faire aucune fonction. Il y avoit bien d'autres desordres encore dans ce cerveau, que Mr. Lapeyronie rapporte dans son Memoire : le Malade cependant n'étoit que mélancolique : il se plaignoit quelque fois d'une douleur au derriere de la tête, & avoit eû deux fois seulement des mouvemens

convulsifs assez violens, sans aucune alienation d'esprit, ni aucune lésion dans les perceptions ordinaires. Voilà bien des parties du cerveau, ausquelles les observations de Mr. Lapeyronie donnent l'exclusion par rapport au siége de l'Ame. Il rapporte ensuite trois ouvertures, qui préviennent en faveur du corps calleux, qui dans les trois cas qu'il allegue avoit souffert quelque changement, ou quelque compression; & les Malades avoient eû aussi des alienations d'esprit, & des défauts de memoire &c. C'est donc le corps calleux qui paroît être le veritable siége de l'Ame. Les observations qu'on trouve dans * Bonnet, quoiqu'elles n'ayent pas été faites en vuë d'un pareil Systême, ne laissent pas que de favoriser cette partie du cerveau. On doit bien augurer d'un Systême physique, qui ne doit être établi que sur des démonstrations anatomiques, qu'il n'est pas permis de revoquer en doute.

Mr. Chicoyneau loüa le dessein & l'exactitude de Mr. Lapeyronie,

* *Bonnet sepulch. tom. 1. obser. 46.*

faites lui-même.

ARTICLE XLVI.

SERTATION EN FORME Lettre ſur l'ancienne Ville Avarim.

ONSIEUR,

algré la reſolution que j'avois d'abandonner les études profa-
je n'ai pû me voir à Bourges, &
is ſentir ſe réveiller en moi la
ſité que j'avois eûë autrefois, de
ir ſi cette grande Ville étoit
ien *Avaricum*.
me ſouvenois même d'avoir dit
les Memoires que j'ai compo-

situation que Cesar donne à *Avaricum.*

Néanmoins pour ne rien omettre de ce que vous pourriez desirer de moi là-dessus, je vous en apporterai quelques preuves que je vous supplie d'examiner, & sur quoi vous aurez la bonté de m'écrire vôtre sentiment.

La premiere est tirée du dessein de * Cesar sur *Avaricum.* Il partit de Sens avec deux Legions, pour aller secourir une Ville des Boïens qu'on nommoit *Gergovia.*

Son chemin le plus court pour aller là, étoit de passer la Loire à Nevers : mais parce qu'il étoit dangereux de passer deux rivieres, la Loire & l'Allier, si près de l'Armée ennemie qui assiegoit Gergovia, il alla passer le premier de ces fleuves à Gien.

Je sçai bien que la plûpart des Sçavans prétendent, que *Genabum*, dont il est ici parlé, est Orleans parce que, Genabum étoit du païs Chartrain ; que Gien, à ce qu'ils disent, étoit du Senonois, puisqu'il

* *Cesar l.7. Comm. Gall.*

est encore de la province Senonoise, & que nos anciens Historiens François assurent, qu'Orleans étoit autrefois nommé Genabum. Mais la premiere raison prouve trop : car si Gien doit être compté du pays Senonois, parce qu'il est encore de la province Senonoise ; Chartres, Orleans même, en devroient être aussi ; puis qu'ils étoient de cette même province avant l'érection de l'Archevêché de Paris : mais le pays Senonois étoit borné apparemment par la riviere de Loing, puisque Cesar dit que Sens étoit sur les frontieres du pays Senonois, *in finibus Senonum*. La seconde raison ne prouve pas assez : car on sçait combien nos premiers François negligeoient l'érudition. Orleans étoit de leur tems une Ville Royale située à peu-près comme étoit *Genabum*. Ils ne doutoient pas ensuite que ce ne fut la même chose : mais voici ce qui m'en fait douter. Pardonnez cette digression : je fais ici comme Cesar : car de même que ce grand Capitaine prit Gien en faisant son chemin, sans beaucoup m'écarter du mien je vous ferai voir par le seul texte de Cesar, que

Genabum eſt la Ville de Gien d'aujourd'hui.

La premiere preuve que j'en apporte, c'eſt que la revolte de cette Ville qui arriva au lever du ſoleil, fut ſçûë en Auvergne avant la premiere veille de la nuit, c'eſt à dire en moins de quinze heures : cela eſt difficile à concevoir ſi *Genabum* eſt Orleans ; car il y a de-là à Riom, qui eſt la Ville la plus frontiere de l'Auvergne, plus de cinquante lieûës. La choſe eſt plus aiſée à s'imaginer ſi Genabum eſt Gien ; car il y a dix lieûës moins.

La ſeconde preuve, c'eſt que Ceſar avec ſon Infanterie & ſon bagage arriva en quatre jours de Sens à *Genabum* : cela peut être ſi c'eſt Gien ; car il n'y a pas vingt lieûës de l'un à l'autre. Cela n'eſt pas poſſible ſi c'eſt Orleans ; car il y en a près de trente.

La troiſiéme preuve enfin, c'eſt que Ceſar étant preſſé d'aller faire lever le ſiege de Gergovia, & pouvant paſſer à Gien, n'avoit garde de deſcendre à Orleans ; puiſqu'allongeant ſans neceſſité ſon chemin de pluſieurs jours, il donnoit le loiſir à

 ſes

ses Ennemis de prendre la Place. Ainsi sans mettre en preuve l'analogie du nom, (car *Gien* vient naturellement de *Genabum*,) il me paroit très-probable que c'étoit la méme chose.

Mais suivons Cesar. Ayant passé la Loire à Gien, il alloit en Bourbonnois par les frontieres du Berry la gauche couverte de cette riviere, à la droite de la riviere d'Avron. Lors qu'il trouva bon de se rendre maître d'une place du Berry nommée *Noviodunum* : c'est apparemment Dun-le-Roy.

Cesar prit cette Place à la vûë de Vercingentorix qui avoit levé le siege de *Gergovia*, que j'ai prouvé ailleurs être *Sauvigni* ou *Bourbon Larchambaut.* Ce General des Gaulois envoya un détachement de Cavalerie pour retarder la marche de Cesar : mais le détachement fut battu assez près de *Noviodunum.*

Après cet avantage l'Armée Romaine n'avoit rien de meilleur à faire que d'assieger *Avaricum* qui étoit la plus forte & la plus importante Place du Berry. Mais pour le faire il falloit

trois choses ; premierement que Cesar en fût proche ; Secondement, Qu'il y pût aller surement ; en troisiéme lieu, qu'il pût se camper à l'endroit qui étoit le seul par où la Ville pouvoit être attaquée. Or si Bourges étoit l'ancien *Avaricum*, Cesar en étoit proche, c'est à dire à deux petites journées d'Infanterie : il y marchoit à couvert d'une riviere & d'un ruisseau, & le chemin le menoit naturellement à la porte Bourbonnoise, qui est le seul endroit par où on pouvoit attaquer la Ville. Au lieu que si *Avaricum* étoit Vierzon, comme je l'ai oüi dire quelques fois sans aucune preuve, Cesar en étoit si loin, que Vercingentorix eût pû y arriver avant lui, & que ce General eût pû lui disputer le passage des rivieres & des ruisseaux qui étoient entre lui & la Ville. Ainsi par le seul détail du dessein de Cesar il falloit qu'*Avaricum* fut la Ville de Bourges.

La seconde preuve que j'en dois apporter vient d'être touchée tout-à-l'heure : c'est qu'il n'y a aucune Ville dans le Berry qui soit située comme *Avaricum*, que Bourges. Il n'y a qu'à

lire Cesar : car par la description qu'il en fait, il semble qu'il ait voulu prévenir toutes les difficultez qui pouvoient naître là-dessus : *Une Ville*, dit-il, *défenduë par des rivieres & des marais, & qui ne peut être attaquée que par un endroit : Une Ville qui étoit sur les frontieres du Berry.* Cela peut-il convenir à Vierzon, qui n'est défendu que par le côté de la riviere qui en ce tems là étoit le centre du Berry, puisque la Sologne faisoit partie de cette province ? Tout cela convient admirablement à Bourges.

La troisiéme preuve, c'est que Bourges s'est toûjours appellée depuis l'établissement de l'Empire & de l'Eglise *Bituriges*. Or ce nom est un nom de peuple qui suppose le nom d'une Ville que ce peuple regardoit comme sa Capitale : or quel étoit le nom de cette Ville si ce n'est *Avaricum* ? pourquoi ne veut-on pas que Bituriges ait succedé à *Avaricum*, comme Carnutes à *Autricum*, Senones à *Agendicum*, Lingones à *Andomatunum* ?

Enfin, c'est qu'*Avaricum* fut dit d'Avara, qui est le nom de la riviere

qui passe à Bourges l'Evre. Cette preuve est de Mr. le Valois. On pourroit encore apporter en preuve la grandeur de la Ville, les monumens d'Antiquité qui s'y trouvent, & qui s'y sont trouvez de tous tems, le Siége Episcopal qui y a été mis : car tout cela sont des preuves, que Bourges est cette Ville que les Gaulois conservérent lorsqu'ils brûlerent toutes les Villes du Berry, & qui étoit la Capitale : car l'Eglise à suivi assez dans la distribution des Dioceses la disposition qu'avoient établie les Empereurs. Or il n'y a aucun lieu dans le Berry qui puisse se dire ancien ; & pour Vierzon en particulier, à peine est-il connu des Historiens, & des Geographes François, & on n'en parle dans les Chartres que comme d'un Château, *Vixtio Castrum.* Je suis &c.

ARTICLE XLVII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. l'Abbé Fleury, ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Avril 1709.

Monseigneur le Duc de Berry. Tome treisiéme depuis l'an 1053. *jusques à l'an* 1099. A Paris chez Pierre Emery Quay des Augustins, *in* 4°. *pages en tout* 740.

MOnsieur l'Abbé Fleury a mis à la tête de ce Volume un Discours sur l'Histoire Ecclesiastique depuis l'an 600. jusques à l'an 1100. de 33 pages d'nn caractere très-menu, qui merite une attention particuliere. Son but est de faire connoître les tentations dont Dieu a permis que son Eglise fût affligée pendant les cinq siecles qui ont suivi les six premiers, & les moyens que sa Providence avoit préparez & a employez dans le tems, pour soutenir l'Eglise dans ces rudes & perilleuses attaques. Il compte pour la premiere de ces tentations l'affreuse inondation des Barbares qui ravagérent d'abord & partagérent ensuite l'Empire Romain : elle coûta plus de sang au Christianisme que les persecutions : elle ruina des Eglises entieres, désolant les provinces, exterminant les peuples, réduisant les Villes en

cendres. Les Chrétiens & sur tout les Catholiques eûrent plus de part que les autres à ces calamitez, dont les Auteurs étoient ou Idolatres ou Heretiques. Il est vrai que Dieu après avoir fait éclater sa Justice sur Rome encore Payenne après la conversion des Empereurs, fit éclater sa misericorde sur les Ministres de sa vengeance : les Barbares se convertirent, mais ils ne changerent pas de mœurs aussi aisément que de Religion ; & comme le genie de la Nation dominante prévaut toûjours ; le goût pour les Lettres se perdit, & tout l'Occident tomba dans la plus profonde ignorance. Le sçavant Auteur remarque judicieusement, qu'il ne faut attribuer les épaisses tenebres qui ont obscurci ces malheureux siecles, qu'à la mauvaise éducation. Il naît dans tous les tems des Hommes d'un sens droit, d'un jugement exact, d'une imagination heureuse : mais les meilleurs esprits suivent aisément les préjugez de l'enfance ; & les opinions vulgaires : ils prennent de faux goûts, & perdent l'habitude de raisonner & de bien penser quand

l'exercice leur manque, ou qu'on ne leur propose que de méchans modelles. Lors qu'on commença à sortir un peu de cette ignorance universelle, les Hommes les plus éclairez comme Bede, Alcuin, Hincmar, & Gerbert, se sentirent du malheur des tems : voulant embrasser toutes les Sciences, ils n'en approfondirent aucune, & ne sçûrent rien exactement. Ce qui leur manqua le plus fut la Critique pour distinguer les pieces fausses des vèritables. Car il y avoit dès-lors quantité d'Ecrits fabriquez sous des noms illustres. Le neuviéme siecle fut fertile en fausses Legendes : on contrefit des tiltres à la place des veritables qu'on avoit perdus : on alla jusques à en supposer d'entierement faux. Les plus pernicieuses de toutes ces pieces furent les fausses Decretales des anciens Papes jusqu'à Sirice, produites pour soutenir les alterations de la Discipline Ecclesiastique.

Par un autre effet de l'ignorance, la superstition & l'interêt inventérent de faux miracles, la credulité les reçut. Dieu est tout puissant, &

les Saints ont un grand credit auprès de luy : ce ſont des veritez inconteſtables ; mais il ne faut pas en conclurre, qu'on ne peut douter d'aucun miracle : loin que la pieté engage à les croire legerement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur : car publier un faux miracle, ce n'eſt rien moins ſelon Saint Paul, * que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque Saint Pierre Damien dans la vie de St. Dominique l'encuiraſſé. La fin qu'on attribuoit à ces miracles devoit ſeule les rendre ſuſpects : ils tendent tous a l'augmentation où à la conſervation des biens temporels donnez aux Egliſes & aux Monaſteres : ce ne ſont qu'Uſurpateurs punis, ou Bienfacteurs recompenſez. Les Ecrivains qui ont inventé ces pieuſes fictions, ont peut-être agi dans la bonne intention de retenir par la frayeur des peines temporelles ceux que la crainte des peines éternelles ne retenoit pas. Ils ne ſe ſont pas apperçus qu'ils introduiſoient par-là une erreur dangereuſe en rai-

* 1. *Cor*. *XV*. *v*. 15.

sonnant sur ce faux principe, *Que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie.* C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien Testament, où les promesses & les menaces étoient temporelles : c'étoit exposer au mépris l'autorité de la Religion dont ont prétendoit appuyer ces menaces ; puisqu'elles étoient souvent démenties par l'experience. Aussi n'étoit-ce pas là la doctrine de l'Antiquité éclairée ; & St. Augustin a prouvé solidement le contraire *. Cependant quelques Auteurs pieux & éclairez ont suivi jusqu'à nos jours cette fausse prévention : & Mr. l'Abbé Fleury, ne peut assez s'étonner qu'un Homme tel que le grand Cardinal Baronius, releve avec soin les malheurs arrivez aux Ennemis du S. Siege, comme des punitions divines ; & les avantages des Princes pieux, comme des preuves qu'ils soûtenoient la bonne cause, quoi que la verité de l'Histoire l'oblige souvent à recourir à la profondeur des Jugemens de Dieu, pour sauver les disgraces arrivées

* *Liv. de la cité de Dieu.*

aux plus zelez Catholiques. Cela seul renversoit tous ses raisonnemens ; car une preuve qui n'est pas toujours concluante, ne l'est jamais.

On ne fut pas plus reservé sur les Reliques : on en répandit quantité de fausses : on porta la dévotion des pelerinages jusqu'à des abus manifestes : les Evêques abandonnoient leurs Dioceses, & les Abbez leurs Monasteres, pour satisfaire une ferveur indiscrette, que la mauvaise coutume autorisoit. Des abus encore plus grossiers s'établirent sous prétexte de pieté. La divination qu'on appelloit le sort des Saints ; les épreuves soit par le feu, soit par l'eau, soit par le combat singulier, qu'on osa appeller le jugement de Dieu ; les présages tirez des éclipses & des cometes, restes visibles du Paganisme, furent longtems tolerez dans presque toutes les Eglises Chrétiennes.

Un autre effet de la domination des Barbares, fut de rendre les Evêques & les Clercs chasseurs & guerriers. Les Seigneuries temporelles

données aux Evêques furent la source de ce desordre. Ce fut en ce tems que s'établit le droit des Fiefs. Sous les deux premieres Races de nos Rois, & bien avant dans la troisiéme, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrôlées & soudoyées, mais par ceux à qui les Princes & les Seigneurs avoient donné des terres à charge de service. Chacun sçavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux, & d'armes ; & il devoit les mener lorsqu'il étoit commandé. Les Evêques se trouvérent engagez à servir l'Etat comme les autres Seigneurs ; & quoique Charlemagne eût dispensé les Prélats de servir en personne, le goût qu'ils avoient pris pour la guerre les empêcha de se prévaloir de cette grace.

Independamment de la guerre les Seigneuries temporelles devinrent aux Evêques la cause d'une infinité de distractions. Ils se virent obligez d'entrer dans les affaires de l'Etat, de se trouver aux Assemblées politiques, de suivre la Cour alors fort ambulante. On voit assez combien ces frequentes & longues absences

nuisoient au bon ordre de leurs Dioceses. De là même vint la confusion des deux Puissances spirituelle & temporelle, si funeste à l'Eglise & aux Etats. Comme les Prelats se mêlérent trop du gouvernement temporel, les Seculiers de leur côté entrérent trop dans le gouvernement spirituel. Les Princes se crûrent obligez par raison d'Etat de se mêler des élections des Evêques, dont la puissance se faisoit craindre. Les biens temporels firent encore plus de mal aux Monasteres qu'aux Dioceses : ils y introduisirent le luxe, la dissipation, & l'ambition.

Les grandes richesses des Abbayes excitérent l'avarice des Evêques & des Clercs : ils se firent donner des Abbayes en commende : on porta le desordre jusqu'à en donner à de purs Laïques. La brigue & la simonie suivirent de près ces élections irregulieres : l'ignorance avoit produit la simonie : la simonie augmenta l'ignorance. On ne songe gueres à meriter par le travail de l'étude ce qu'on peut acheter.

La cupidité des Seigneurs laïques ne demeuroit pas dans ces bornes :

non contens d'usurper, de vendre les biens Ecclesiastiques, ils pilloient ce qu'ils ne pouvoient usurper, ou vendre. La foiblesse du gouvernement, les guerres que les particuliers se faisoient, tolerées par les loix, laissoient un libre cours à leurs violences.

L'Incontinence des Clercs acheva de défigurer l'Eglise. Les Clercs dont les fonctions étoient presque reduites à chanter des Pseaumes qu'ils n'entendoient pas, avoient oublié la dignité de leur profession, & les puissantes raisons de la Discipline qui oblige à la continence les Cleres superieurs, Discipline toûjours observée dans l'Eglise, quoi qu'avec plus ou moins d'exactitude selon les tems & lieux. La multitude des mauvais exemples leur fit regarder le celibat comme impossible. Les Grecs sécoüérent les premiers ce joug salutaire; & malgré les continuelles oppositions du Saint-Siege, & de plusieurs vertueux Prélats, ils n'eurent que trop d'imitateurs parmi les Latins.

Il ne faut pas croire que l'Eglise pendant ces tems funestes ait man-

qué de Saints, dont le zele s'opposât au déreglement : mais ce zele peu éclairé se méprit dans l'application des remedes : ils portérent si loin la rigueur des peines canoniques, en exigeant pour chaque acte du péché les années de pénitence marquées pour l'espece de ce péché, qu'ils en rendirent la pratique absolument impossible. Il auroit fallu plusieurs siecles pour les accomplir. De-là la necessité des compensations qui anneantirent ces anciens usages plus propres à convertir les pécheurs que les aumônes, les pelerinages, les genuflexions, les disciplines qu'on leur substitua. On se méprit encore plus dans l'usage des Excommunications : on les prodigua, & par-là on les avilit. Pour peu que l'on compare la conduite des anciens Papes dans les affaires de St. Athanase & de St. Chrysostome, avec la conduite de quelques Papes dans les siecles dont nous parlons, on y remarquera une étrange difference. L'évenement a montré que la moderation des premiers siecles, à laquelle on est enfin revenu,

est préferable à une rigueur dont les schismes, & de cruelles guerres ont été les effets ordinaires.

Voilà les maux dont Dieu permit que son Eglise fût affligée. Voyons les moyens qu'il employa pour la conserver. Premierement la succession des Evêques n'a point été interrompuë, ni la Tradition: l'indignité des Pasteurs n'a point alteré le dépôt de la Foi. Ce qui est plus remarquable dans l'Eglise de Rome, des Papes très méprisables par leurs vices, ont été reconnus dans l'Orient, & dans l'Occident, avec la même veneration pour le Saint Siege Apostolique qu'ils occupoient. Ces siecles si corrompus ont vû peu de Schismes, & il s'y est élevé moins d'Heresies que dans des tems plus heureux. On continua de celebrer des Conciles: & s'ils n'avoient pas la force de faire observer les Loix, du moins ils en rappelloient le souvenir. Les études languissoient, il est vrai, mais plus elles étoient bornées, & plus elles s'attachoient à des objets utiles: on étudioit les Dogmes dans l'Ecriture &

dans les Peres, & la Discipline dans les anciens Canons. Il y avoit peu de curiosité & d'invention, mais une haute estime pour les Anciens. Tout l'emploi des Auteurs étoit de les compiler, de les abreger: moyen bien propre a conserver la Tradition dans toute sa pureté.

La maniere d'enseigner étoit encore la même que dans les premiers siecles. Les Ecoles étoient dans les Eglises cathedrales, ou dans les Monasteres. C'étoit l'Evêque même qui enseignoit, ou sous ses ordres quelque Clerc, ou quelque Moine distingué pour sa doctrine. Jusques au tems de St. Gregoire il n'y eût point d'Ecole plus illustre que celle de Rome: elle tomba dès le même siecle, comme le Pape Agathon l'avoüe. Cependant le Moine Augustin, & les autres que St. Gregoire avoit envoyez planter la Foi en Angleterre, y formérent une Ecole qui conserva les Etudes, tandis qu'elles s'affoiblissoient dans le reste de l'Europe, en Italie par les ravages des Lombards, en Espagne par l'invasion des Sarazins, en France par les

guerres civiles. De cette Ecole d'Angleterre sortit St. Boniface l'Apôtre de l'Alemagne, & le Fondateur de l'Ecole de Mayence, & de l'Abbaye de Fulde. L'Angleterre donna ensuite à la France le sçavant Alcuin, qui dans son Ecole de Tours forma ces excellens Disciples qui enseignérent dans l'Ecole du Palais de Charlemagne, dans celles de Rheims, & de plusieurs Monasteres. Pendant les ravages des Normands, les Etudes se conservérent dans le fond de l'Allemagne, & elles ne perirent pas tout a fait en France, sur tout dans les Monasteres, que nôtre sçavant Auteur compte entre les principaux moyens dont la Providence s'est servie pour conserver la Religion au milieu de tant de perils. C'étoient, dit il, des asyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice, & la barbarie inondoient le reste du Monde. Le Lecteur, ajoûte-t'il, ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des Protestans, & des Catholiques libertins, au sujet de la Profession monastique. Il semble à

ces ſortes de gens, que le nom de Moine ſoit un titre pour mépriſer ceux qui le portent, & un reproche ſuffiſant contre leurs bonnes qualitez. Ainſi chez les Payens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. Mr. l'Abbé Fleury pouſſe plus loin la juſte défenſe de la Profeſſion monaſtique, d'une maniere propre à perſuader ſes Adverſaires les plus obſtinez. Je ſçai, conclut-il, que dans tous les tems il y a eu de mauvais Moines comme de mauvais Chrétiens : c'eſt le défaut de l'humanité & non pas de la Profeſſion. De la Ste. Congregation de Cluni ſont ſorties les plus grandes lumieres de l'Egliſe pendant deux cens ans. Que ſi ces bons Moines n'écrivoient pas auſſi bien, & ne raiſonnoient pas auſſi juſte que les Peres des premiers ſiecles, ce n'eſt pas parce qu'ils étoient Moines, c'eſt parce qu'ils vivoient au dixiéme ſiecle. Monſieur l'Abbé Fleury leur préfere pour la ſainteté les premiers Moines, & il croit que les richeſſes & les études leur ont été un obſtacle à la perfection. Bien des gens auront de

la peine à convenir que les Etudes nuisent à la vertu.

L'exactitude des Moines à pratiquer les Ceremonies, fut encore un des moyens dont Dieu se servit pour faire passer par une fidelle Tradition l'ancienne Doctrine jusqu'à nous. Enfin ces siecles si décriez ont eû leur Apôtres. Dans le septiéme & huitiéme siecle la Religion s'affoiblit en France & en Italie; mais elle se fortifie en Angleterre. Dans le neuviéme elle refleurit en France, dans le dixiéme en Alemagne. Tandis qu'elle fait de si grandes pertes sous la domination des Musulmans en Asie, en Afrique, en Espagne; elle fait de nouvelles conquêtes en Saxe, en Dannemarck, en Suede, en Hongrie, en Pologne: on y voit renouveller les merveilles des premiers siecles: ces Peuples ont leurs Docteurs & leurs Martyrs, & les Eglises affligées d'Espagne & d'Orient ont aussi les leurs. Il ne reste qu'à admirer la conduite de la Providence, qui sçait faire tout servir à ses desseins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens.

Avril 1709.

Après un extrait de la préface si long, & qui neanmoins nous paroît encore trop court, le Lecteur n'attend pas que nous entrions dans le détail de ce que contiennent les cinq Livres renfermez dans ce Volume. Les emportemens de Michel Cerularius Patriarche de Constantinople contre l'Eglise Latine, les grandes actions de St. Pierre Damien, le funeste démêlé de Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. l'Heresie de Berenger, la premiere Croisade; sont les plus grands évenemens qu'on y lise. Mais toute l'Histoire Ecclesiastique de quarante six ans y est décrite avec cette exacte Critique, cette fidelité, cette élegance, ce sens droit qu'on admire dans tous les Ouvrages de Mr. l'Abbé Fleury.

ARTICLE XLVIII.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE *de Neron.*

JE vous envoye, Monsieur, une explication que j'ai donnée à une Médaille de Neron, sur le revers

de laquelle on voit deux Cavaliers qui portent un bouclier de la main gauche, & une haſte de la main droite : dans l'exergue on lit, DECVRSIO. C'eſt ce mot DECVRSIO, qui fait toute la legende du revers auquel je veux donner une explication un peu étenduë, car je vois que nos Auteurs ſont non ſeulement partagez là-deſſus, mais difficiles à entendre, pour avoir voulu être trop courts.

Suétone, il eſt vrai, nous explique ce revers par ces paroles, *Indictâ decurſione Prætorianis ſcutum ſuâ manu prætulit. Il ordonna aux Gardes Prétoriennes de faire une décurſion & il porta le bouclier à leur tête.* Mais pour entendre ces mots de Suetone, il faut ſçavoir ce que c'eſt que décurſion; & l'explication que j'en vas donner tirée des meilleurs Auteurs, ſera une preuve de la juſteſſe de l'application de ces mots à la Medaille.

Il y avoit à Rome trois ſortes de décurſions. La premiere étoit une eſpece de revûë ou d'exercice de la Cavalerie ; la ſeconde pour les Jeux ; & la troiſiéme pour les Pompes funebres.

La décursion funebre est décrite par Tite-Live au cinquiéme Livre de la troisiéme Decade, où parlant des honneurs qu'Hannibal fit rendre au corps de Gracchus, il dit que ce General fit dresser un bûcher à l'entrée de son camp, & que l'Armée fit à l'entour une décursion à la maniere Espagnole.

[a] Appien dit la même chose en parlant de la Pompe funebre de Sylla : on le porta, dit-il, au champ de Mars, où on n'exposoit que le corps de ceux qui avoient gouverné la Republique, & la Cavalerie fit une décursion à l'entour du bûcher.

Cette même sorte de décursion est décrite par Virgile [b] en son Eneide en ces Vers :

Constituere pyras : hûc corpora quisque suorum
More tulere Patrum : subjectisque ignibus atris
Conditur in tenebras altum caligine cælum.
Ter circum accensos cincti fulgentibus armis

[a] L. 1. c. 3. [b] L. 11.

carrêre rogos : ter mæstum funeris
gnem
travêre in equis &c.

… Cavalerie de l'Armée cara-
… à l'entour du bûcher : elle
… ensuite un grand cercle : la
… des chevaux tournée vers le
… du Défunt, & au commande-
… qu'on leur en faisoit, les Ca-
… poussoient leurs chevaux à
… bride du côté du bûcher, &
… toient à un autre commande-
… sur le point de se précipiter
… le feu ; & ils retournoient en
… ollant au son des trompettes.
… la Décursion funebre.
… le qui étoit établie pour les Jeux
… doit tous ceux qu'on donnoit
… le Cirque, mais principale-
… celui qu'on appelloit le Jeu de
… e ; parce que le siége de cette
… y étoit representé. *Caïus*, dit
… ne, *edidit circenses plurimos à*
usque ad vesperam, interjectâ modo
…orum venatione, modo Troianâ
…sione. Caïus donna des Jeux au
… ue depuis le matin jusques au
… y mêlant tantôt une chasse à

l'Africaine, tantôt cette Cavalcade qu'on appelle le Jeu de Troïe. Et en parlant de Neron lorsqu'il étoit encore enfant, *Troiana favorabiliter & constantissimè lusit*; c'est-à-dire qu'il donna dans ce Jeu des marques de sa force & de son addresse, & qu'il merita l'applaudissement des Spectateurs.

Pour la troisiéme sorte de décursion c'étoit une revûë, ou un Exercice de Cavalerie pour connoître la bonté des chevaux & l'addresse des Cavaliers. Là on leur apprenoit tous les mouvemens qu'ils devoient faire dans une action, & toutes les évolutions ausquelles ils devöient s'accoutumer.

Je prétens que c'est de cette derniere décursion, dont il est question dans la Medaille que j'explique, & dans le premier passage que j'ai cité de Suetone, *Deductus in forum Tyro populo Congiarium Militi donativum proposuit, indictâ Pratorianis decursione, scutum suâ manu pratulit*; c'est à dire qu'étant encore tout neuf dans l'exercice des armes, (car Neron n'avoit que dix-sept ans) il

vint dans la place, il promit de faire quelques largesses au Peuple & aux Troupes, & fit faire l'exercice aux Pretoriens portant lui-même l'Ecu à leur tête. C'est que celui qui commandoit l'Exercice, comme nous l'apprenons de Vegece, portoit un Ecu & une Haste; & c'étoit par le mouvement de l'un ou de l'autre qu'il se faisoit obéïr.

Cette maniere de faire faire l'Exercice continuoit encore sous les Empereurs Chrétiens. Les Troupes obéïssoient, disent les Auteurs de la basse Latinité, *ad scutum & bacillum*. Il y en a même qui prétendent que le terme de Bachelier *Bacillarius*, vient de là. Quoi qu'il en soit voilà la décursion representée sur nôtre Medaille, où l'on voit Neron suivi d'un Prétorien, & qui tient la Haste de la main droite & l'Ecu de la gauche.

Ce ne peut pas être une décursion funebre, où l'on ne portoit ni Haste ni Ecu, ni la décursion du Jeu de Troïe, parceque celle où il eût part se fit lorsqu'il n'avoit encore qu'onze ans du vivant de Clau-

dius, comme Suetone nous l'apprend au second passage que j'ai cité : & c'est à celle-là que fait allusion une autre Medaille, où l'on voit Neron encore Cesar, & dans le champ du revers au lieu de figure ces paroles,

EQVESTER
ORDO
PRINCIPI
IVVENTVTIS S.C.

L'Ordre des Chevaliers offre au Prince de la Jeunesse cette Medaille battuë en consequence d'un Decret du Senat. Au lieu que sur la nôtre il est representé & nommé Empereur.

Mais après vous avoir envoyé une explication de ma façon, je voudrois bien en avoir une de la façon du sçavant Homme qui doit vous aller voir. Je vous supplie de l'assurer de ma parfaite estime, & de lui demander comme il faut entendre les quatre lettres qu'on voit sur cette autre Medaille de Neron, qui est de petit bronze : I R L B

ARTICLE XLIX.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL *Geographique & Historique, contenant la description des Royaumes, Empires, Etats, Provinces, Pays, Contrées, Deserts, Villes, Bourgs, Abbayes, Châteaux, Forteresses, Mers, Rivieres, Lacs, Bayes, Golphes, Détroits, Caps, Isles, Presqu'Isles, Montagnes, Vallées; La situation, l'étenduë, les limites, les distances de chaque pays; la Religion, les Mœurs, les Coutumes, le Commerce, les Ceremonies particulieres des Peuples; & ce que l'Histoire fournit de plus curieux touchant les choses qui s'y sont passées. Le tout recueilli des meilleurs Livres de Voyages, & autres qui ayent paru jusqu'aprésent. Par Mr. Corneille de l'Academie Françoise, & de celle des Inscriptions & des Médailles. In folio trois tomes, premier tome pages* 835. *second tome page* 881. *troisiéme tome pages* 817.

LE titre de ce Livre peut tenir lieu d'extrait: il en explique

fort exactement le dessein, dont l'execution a coûté quinze années de travail à Mr. Corneille. La modestie de l'Auteur lui fait dire qu'il est bien éloigné de l'état de perfection, où des personnes habiles pourront le mettre dans les éditions suivantes : car pour lui âgé de quatre-vingts-quatre ans, il ne se flatte pas d'y avoir part. Nous ne souscrivons pas absolument à un jugement si modeste ; & nous aimons mieux adopter ce que la sincerité oblige Monsieur Corneille de dire, qu'il n'a point encore paru de Dictionnaire Géographique si ample ni si travaillé. On peut compter qu'il renferme tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus agreable dans les Relations des Voyageurs, & dans les Descriptions particulieres des pays. Plusieurs articles ont été fournis à l'Auteur par des personnes intelligentes, qui ne parlent qu'après avoir vû. Pour les autres il a fallu souvent s'en rapporter à des Ecrivains dont Monsieur Corneille ne garantit pas l'autorité. Il rend justice à Mr. Daudiffret, dont la

Geographie ancienne & moderne lui a été fort utile.

Afin de donner une idée plus juste de l'Ouvrage, nous allons selon nôtre coutume transcrire deux Articles, le premier sur les Cosaques.

» Cosaques. Peuples voisins de la
» Pologne, en Latin *Cosaci.* C'étoit
» au commencement un grand nom-
» bre de Russes hardis & prompts,
» qui dans la saison du Printems qui-
» toient leurs femmes & leurs en-
» fans, & s'assembloient dans les
» Isles qui sont vers l'embouchûre
» du Boristhene, au dessous des *Po-*
» *rowis* ou sauts de ce Fleuve, ce
» qui les a fait appeller *Zaporouski*
» ou *Zaporaviens.* Ils ont eû le nom
» de *Cosaques* à cause de leur agilité,
» du mot de *Cosa*, qui veut dire
» *Chevre* en Polonois. De ces Isles
» qui leur sevoient de retraite : ils
» faisoient des courses dans toute la
» mer noire, ainsi que dans la Nato-
» lie, jusqu'à piller Trebizonde &
» Sinope. Ils alloient même enlever
» du butin & des Prisonniers à deux
» lieuës de Constantinople. Outre
» leur butin les Rois de Pologne

» leur donnoient quelque recom-
» pense, & cela fût ordonné en la
» Diete de 1562. Mais enfin le Roi
» Etienne Batory, qui commença
» de regner en 1576. voyant qu'on
» pouvoit tirer de grands services
» de ces Coureurs volontaires, pour
» la garde de la frontiere de la Rus-
» sie & de la Podolie, Provinces
» toûjours exposées aux insultes des
» Tartares, en forma un corps de
» quarante mille Hommes de pied,
» ausquels ils joignit deux mille che-
» vaux legers. Il les établit dans la
» Basse Volhinie, & dans la basse
» Podolie ; & pour les mieux ani-
» mer à prendre ses interêts, il leur
» donna la Ville de Trectimirow
» pour place d'armes, leur permet-
» tant de se choisir un General avec
» d'autres Officiers. Il leur assigna
» aussi pour Solde la quatriéme par-
» tie de son Domaine. Cela fût cause
» qu'on les appella *Quartani* ou
» *Quartiani*. Ils défendirent si bien
» ce pays qui étoit presque desert
» auparavant, qu'on y mena un
» grand nombre de Colonies. Ceux
» qui composoient ces Colonies

» prirent de là le nom de *Cosa-*
» *ques :* & c'eſt par cette raiſon que
» les terres qu'ils habitent ſont ap-
» pellées *Terres des Coſaques*, ou l'*U-*
» *kraine*, qui ſignifie Frontiere. Ces
» Peuples depuis ce tems-là ont fait
» payer bien cher aux Polonois les
» ſervices qu'ils leur avoient ren-
» dus : car après pluſieurs revoltes,
» qui coutérent la tête à trois de leurs
» Genéraux nommez Podkowa, Ne-
» levaiko, & Paulucus, & à d'autres
» Officiers, la Republique ſe vit
» obligée de les caſſer. Enſuite les
» Polonois qui ſe virent menacez de
» leur jonction avec les Turcs, ou
» avec les Moſcovites, trouvérent
» qu'il étoit de leur interêt de les
» rétablir : ce qui fut fait à des con-
» ditions très-avantageuſes pour eux.
» Elles portoient que leur General
» ſeroit toûjours Palatin de Kiovie ;
» que l'Archevêque de la même Vil-
» le auroit rang parmi les Senateurs
» de Pologne ; que leurs Capitaines
» joüiroient des droits & des privi-
» leges des Gentilshommes Polo-
» nois ; & que leurs Nobles & leurs
» Eccleſiaſtiques entreroient dans

» les Charges de la Republique.
» Dorofensko grand Seigneur Po-
» lonois qui étoit mécontent, les sol-
» licita si vivement de se joindre à
» lui, qu'ils rompirent cette Paix :
» de sorte qu'ils attirerent dans la
» Pologne les armes des Turcs, qui
» se rendirent maitres de Kaminiek,
» & ravagérent toute la Russie. Leurs
» progrés furent arrêtez par Jean
» Sobieski Grand Maréchal de Po-
» logne ; & lors qu'il eût été élevé
» au Trône sous le nom de Jean III.
» il fit la paix avec eux. Depuis ce
» tems-là les *Cosaques* ont été divisez
» en trois Ordres ; en *Cosaques Fidel-*
» *les*, qui se soumirent aux Polo-
» nois, & qui habitent la Haute
» Wolhinie ; en *Cosaques Moscovites* ;
» qui demeurent dans toute la par-
» tie du Palatinat de Kiovie, que les
» Moscovites possedent ; & en *Cosa-*
» *ques Infidelles* ou *rebelles*. Ces der-
» niers sont ceux qui occupent le
» Pays situé entre celui des Tar-
» tares d'Oczacow & le Boris-
» thene. Ils ont Corsun pour leur
» Capitale, & payent tribut au Turc.
» Les *Cosaques* sont Grecs de Reli-

»gion, & passent en general pour être
» de belle taille, hardis, genereux,
» bons Soldats, & amateurs de leur
» liberté: mais on tient qu'il sont
» perfides & fort addonnez à l'y-
» vrognerie.

L'autre article sur Trevoux.

„ Trevoux : petite Ville de la
» Bresse, capitale de la Principauté
» de Dombes en Latin *Trevoltium.* Sa
„ situation est à trois lieues de Lyon,
„ & à sept de Mâcon, sur la pente
» d'une montagne, au pied de la-
» quelle passe la Riviere de Saone.
» Elle a une Eglise Collegiale, dont
» le Doyen est Conseiller né au Par-
» lement de Dombes. Le Chapitre
» de cette Eglise fut érigé l'an 1523.
« sous le Regne de Loüise de Savoye
» Mere de François premier, par le
» Pape Clement VII. Outre le
» Doyen, il y a dans ce Chapitre un
„ Chantre, un Sacristain, & dix
„ Chanoines, tous Concurez de la
„ Ville, où l'on trouve encore un
„ Couvent des Peres du Tiers Ordre
„ de St. François, un de Carmelites,
„ un d'Ursulines, & un bel Hôpital

„ bâti & fondé par feu Anne Marie
„ Loüise d'Orleans, Princesse de
„ Dombes. Le Parlement qui étoit
„ séant à Lyon, fut transferé à Tre-
„ voux l'an 1696. par Loüis Auguste
„ de Bourbon Duc du Maine, qui
„ possede presentement cette Sou-
„ veraineté. Il est composé de trois
„ Presidens, de trois Maîtres des
„ Requêtes, d'un Chevalier d'Hon-
„ neur qui juge l'épée au côté, de
„ douze Conseillers, dont il y en a
„ deux Clercs, d'un Procureur Ge-
„ neral, de deux Avocats Generaux,
„ & de quatre Secretaires. Ce Prin-
„ ce a fait établir une Imprimerie
„ dans la même Ville, & fait tra-
„ cer sur le Terrain le plan d'un
„ grand College. Il y a aussi une
„ Chambre du Trésor pour la garde
„ des Papiers, un Hôtel de la Mon-
„ noye, & un Palais pour le Gou-
„ verneur. Ce qui fait connoitre que
„ la Ville de Trevoux est fort an-
„ cienne, c'est que dans la décaden-
„ ce du Royaume de Bourgogne,
„ arrivée en 1032, par la mort de
„ Rodolphe III. dit le *fainéant*, elle
„ appartenoit déja en tout droit de

„ Souveraineté au Sire de Villars, „ aussi bien que toutes les Terres „ de Dombes, qui s'étendoient de-„ puis la Saone jusqu'à la Riviere „ d'Ain du côté de Lyon. Elle a eû „ ensuite divers Seigneurs jusqu'à „ Humbert VII. de la Maison de „ Thoiré, qui la vendit à Loüis „ Duc de Bourbon, avec toute sa „ Châtellenie, & plusieurs autres „ Terres, dont la Souveraineté de „ Dombes telle qu'elle est aujour-„ d'hui a été formée. Au dessus de „ la Colline ou Trevoux est situé, „ est une grande plaine, où l'on „ tient que se donna en 198. une „ sanglante bataille entre Severe & „ Albin, qui se disputoient de l'Em-„ pire.

On ne peut trop admirer la fertilité de l'esprit de Mr. Corneille, & la diversité de ses talens. Quand il commença de travailler pour le Théatre le mauvais goût s'en étoit emparé. La singularité des avantures, la tendresse outrée, un Heroïsme Romanesque, faisoient tout le merite des Pieces. Forcé de travailler sur ces idées, son *Timocrate* fit ombre

aux Tragedies de Quinaut les plus applaudies. Copiant un modelle plus parfait il fit reconnoitre le genie de son illustre Frere, genie grand & solide, dans *Stilicon*, *Camma*, *Laodice*, *Annibal*. Il se rabaissa dans la suite à peindre les hommes tels qu'ils sont. *Ariane* & *le Comte d'Essex* écrits dans ce goût peuvent disputer avec les plus belles Pieces de Racine. Il n'a pas dédaigné les honneurs de la Poësie comique. Il a mis sur le Théatre François beaucoup de Pieces Espagnoles, & de ce Comique outré, mais ingenieux, il a sçu revenir dans *l'Inconnu* à un Comique simple & naturel. Il s'est encore exercé à la Poësie chantante : on a de lui trois Opera. Trente six Pieces de Théatre n'ont emporté qu'une petite partie de son tems : il lui en est resté pour traduire en beaux Vers *les Metamorphoses entieres & les Epîtres d'Ovide*, pour donner un *Dictionnaire des Arts en deux Tomes in folio*, & *le Dictionnaire Géographique* qui fait le sujet de cet Article : sans parler de son assiduité à deux Academies, ni de la part qu'il a eûë aux Ouvrages

l'autrui. Tant de facilité ne se rencontre gueres avec l'exactitude que lemande la Grammaire. Qui se seoit attendu devoir parmi tant d'autres Ouvrages *des Additions aux Remarques de Vaugelas*? Une vie aussi ongue que celle de l'Auteur peut à peine suffire à tant de travaux. Mais l est encore plus extraordinaire, que l'Esprit d'un seul Homme ait pû prendre tant de formes differentes, & réünir des talens si contraires.

ARTICLE L.

OMILIA SANCTISSIMI Domini Nostri Clementis Papæ XI. *Habita die Paschatis inter Missarum Solemnia, in Basilica Principis Apostolorum, Anno* 1708.

L Cerbum dolorem è gravi nimiùm atque luctuosâ Magisacturâ susceptum, grato aliquo ntis officio lenituræ, *Emerunt* * *eres aromata, ut venientes ungeJesum.* Sic se in Scholâ Christi

* Marc. c. 16. v. 1.

verè edoctas probarunt. Sic quid agere debeant, qui Christianam profitentur Legem, exemplo monstrarunt. Emerunt, hoc est non per fraudes, * & scelera, sed sine cujusquam injuriâ, repenso pretio, ac Justitiæ legibus cumulatè servatis, compararunt *Aromata*; bona quidem hujus sæculi, quæ tamen puriora sint, nec ab ullo malè oleant flagitii inquinamento. *Ut venientes*; ea scilicet solo brevis itineris intervallo, non ut sua, sed tanquam aliena secum habentes; atque ita se habentes, ut illorum pondus festinantes ad Dominum non retardaret. *Ungerent Jesum*: non aliàs demum hujusmodi aromatibus utentes, quàm ad Christi obsequium, & cultum. *Emerunt aromata, ut venientes ungerent Jesum.* His instructæ consiliis Evangelicæ Mulieres, tristissimæ orbitati suæ solatium quærentes, atque empta ad ungendum Jesum portantes aromata, redivivum Dominum, antequam appareret Apostolis, si-

* *Ex Sancto Augustino super Ps. 9. post. med. v. 25. pag. 27. Litt. &. Tom. 8. edit. Antuerp.* 1576.

bi primo nunciari meruerunt. Parum est, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii, parum est Evangelicæ lectionis mysteria recolere, nisi etiam instruamur documentis. Admonet nos properantium ad Christi tumulum Sanctarum Mulierum historia, utcumque empta sint, quæ possidemus, nullo scilicet criminum patrocinio quæsita, sed justo laborum parta suffragio: munda utcumque sint, innoxia sint, aromata sint: sollicito tamen studio cavendum nobis esse, ne nimio illorum pondere prægravati, nostros ad Deum gressus remorari cogamur. [a] Peregrini & hospites sumus super terram: [b] non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. Per altissima montium juga, per obsitas vepribus valles, per rupes invias, & cautes asperas peregrinamur. [c] Grandi viatico vitæ mortalis iter non instruitur, sed oneratur: gra-

[a] *Epist. ad Hebræos c.* 11. *v.* 13. [b] *Hebr. c.* 13. *v.* 14. [c] *Ex Minut. Felic. in suo Octavio ante finem apud Bibliot. Patrum Tom.* 12. *part.* 2. *pag.* 777. *col.* 1. *lit. c. edit. Coloniens* 1618.

vem idcircò quamlibet terreni oneris sarcinam deponere debemus, ut laboriosum hoc iter expeditiùs conficiamus: & si quæ adhuc deferre volumus aromata, non nisi ad ungendum Jesum, hoc est, non ad inanium voluptatum irritamenta, non ad vanam lascivientis luxûs ostentationem, sed ad virtutis tutelam, ad inopiæ levamen, ad Religonis præsidium deferamus. Quantùm porrò dolenda res esset, si quæ tam anxiè inquirimus itineris nostri subsidia, empta non fuissent? Quantùm, si aromata non essent? Quantùm, si suo nos pondere nimium onerarent? Quantùm, si quò minus nobis restat viæ, eo plus viatici quæreremus? Quantùm denique, si aromata hæc non ad ungendum Jesum, sed ad Christi vulnera crudeliùs exasperanda parari contingeret? Obverserur, Dilectissimi, Obversetur mentis nostræ oculis [a] Pater credentium Abraham; qui dives [b] quidem fuit, ut sacra testatur Historia, in possessione auri, & argenti; quia tamen credidit Deo, & reputatum est illi ad jus-

[a] *Rom. c. 4. v. 11.* [b] *Genes. c. 15. v. 6.*

titiam:[a] non ſibi dives fuit, ſed aliis, opeſque caducas,[b] quæ diù nobiſcum permanere non poſſunt, ac mentis noſtræ inopiam minimè expellunt, non habere ſed erogare geſtivit[c], illas ſic poſſidens, ut ſæpè & oblatas contempſerit, & calcaverit indultas, Fide[d] demoratus eſt in Terra repromiſſionis, tanquam in alienâ, in caſulis habitando, Iſaac & Jacob cohæredibus repromiſſionis ejuſdem: expectabat enim fundamenta habentem civitatem, cujus Artifex & Conditor Deus. Filii Abrahæ ſumus, quia ex Fide ſumus: Semen[e] Abrahæ ſumus, quia Chriſti ſumus; & ſanè non ancillæ filii, ſed liberæ.[f] Si ergo filii Abrahæ ſumus, opera Abrahæ faciamus:[g] ædificemus nobis, ut

[a] *Geneſ. c.* 15. *v.* 6. [b] *Rom. c.* 4. *v.* 3. *Galat. c.* 3. *v.* 6. *Jacob. c.* 2. *v.* 23. *S. Petrus Chryſolog. Serm.* 121. *S. Gregor. lib.* 1. *Homiliar. in Evangel. Homil.* 15. [c] *S. Petrus Chryſolog. ubi ſupra.* [d] *Hebr. c.* 11. *v.* 9. [e] *Galat. c.* 3. *v.* 7. *ibidem v.* 29. *ibidem. c.* 4. *v.* 31. [f] *Joan. c.* 8. *v.* 29. [g] *Bernard. ad fratres de monte Dei c.* 12. *numer.* 37.

fecit Abraham, in hâc noſtræ peregrinationis ærumnâ non domos ad habitandum, ſed tabernacula ad deferendum, utpotè citò hinc evocandi, & in civitatem noſtram migraturi [a]. Ille eſt in tabernaculis, qui ſe eſſe in mundo intelligit peregrinum [b]. Sic teneamus quæ mundi ſunt, ut per ea non teneamur in mundo: quæ mortalia ſunt bona poſſideantur, non poſſideant; ſi tamen bona dici merentur quibus abundare quis poteſt, & adhuc eſſe miſer. Sint temporalia in uſu, æterna in affectu, his quæ manſura ſunt firmiter hæreamus. Per illa quæ brevi deſitura ſunt [c], velociter tranſeamus; ut peregrinantibus nobis, & [d] ad patriam redire properantibus, quicquid de proſperitatibus mundi hujus occurrerit, viaticum ſit itineris, non illecebra manſionis. Eundum nobis eſt per aquam nimiam in vaſtiſſimo hoc, & pleno ſyrtibus pelago. Caveamus, Dilectiſſimi, ne illud, Ægyptiorum

[a] *August. in Joan. c.7. tract.28. num.9.* [b] *Ex S. Gregorio.* [c] *Ex lib. numer. c. 20. v.19.* [d] *S. Leonis sermon.5. de Jejunio septimi mensis circa med.*

tar, ingrediamur [a] cum curri-
& Equitibus, super quos re-
Dominus aquas maris. Salu-
i consilio, [b] exonerati scilicet,
cincti, Filiis Israël sociemur,
præcedente eos Domino, per
e rubrum, tanquam per ari-
terram [d] sicco vestigio perrexe-
Ambulemus cum tribus Pue-
medio flammæ [e] benedicentes
ino; ita nimirum transeuntes
bona temporalia, ut non amit-
s æterna. [g] Supervolemus ter-
opibus, quippe [h] quas sine
tate non quærimus, sine labo-
n invenimus, sine formidine
enemus, sine dolore non dese-
s. Sic tanquam [i] scintillæ in hoc
itis sæculi arundineto discur-
s, in fulgore morabimur cum

x Eodem cap. 15. v. 19. [b] S. Bernard. de Quadr. debito post. init. [c] Hebr. v. 29. [d] Hebr. c. 14. v. 29. [e] Ex Da. c. 3. v. 24. [f] Ecclesia in collecta Do- a 3. post Pentecost. [g] S. Augustin. [h] Ex spero. Lib. 2. de vita contempl. c. 13. , & ex S. Bonavent. tit. 8. dicta salu- 1. post init. tom. 6. [i] Sapient. c. 3.

Justis in perpetuas æternitates * : ac postquam pias Mulieres non alia, quam ad ungendum Jesum, deferentes aromata, sanctæ imitationis obsequio comitati fuerimus, nunciatâ illis ab Angelo dominicæ Resurrectionis gloriâ collætabimur.

* *Daniel. c.12. v.3.*

ARTICLE LI.

HOMELIE DE CLEMENT XI. prononcée dans l'Eglise de Saint Pierre le jour de Pâques 1708.

LEs Saintes Femmes pour addoucir par quelque marque de leur tendresse la vive douleur que leur avoit causée la perte de leur bon Maître, * *achetérent des parfums pour venir embaumer le Corps de Jesus.* Par ce devoir de leur pieté elles montrérent assez, qu'elles avoient été instruites dans l'Ecole de JESUS-CHRIST, & nous apprirent ce qu'à leur exemple sont obligez de faire ceux qui font profession de la Religion Chrétienne. *Elles achetérent*, c'est à dire que

* *St. Marc. c.vi.vi.*

* ſans employer la fraude ni l'injuſtice, mais en gardant toutes les regles de la plus ſevére équité, elles payérent liberalement le prix de ce qu'elles vouloient avoir. *Parfums*, biens du ſiecle à la verité ; mais de ces biens qui ſont ſans tache, & que la contagion du crime n'a point infectez. *Pour venir*, nous faiſant entendre par là, que ce qu'elles portoient avec elles pendant quelques heures de chemin, elles ne le regardoient pas comme une choſe qui fût à elles ; mais plûtôt comme un bien qui appartenoit à d'autres, & dont le poids ne les chargeoit point, parce qu'elle s'empreſſoient d'aller trouver le Seigneur. *Pour embaumer Jeſus*, c'étoit uniquement pour le ſervice & pour l'honneur de J. C. qu'elles s'étoient chargées de ces parfums, n'ayant point coutume de s'en ſervir pour des uſages profanes : *Emerunt aromata ut venientes ungerent Jeſum.* Ce fut dans ces heureuſes circonſtances que les Femmes de nôtre Evangile por-

* *Ex S. Auguſt. ſuper Pſal. 9. poſt med. v. 5. pag. 27. litt. 8. Tom. 8. edit. Antuerp.* 1576.

rant des parfums pour embaum
Corps de Jesus, meritérent
prendre les premieres la nouvel
la Resurrection du Sauveur
même qu'il se fît voir aux Ap
Mais ce seroit peu, mes vener
Freres, & mes Fils bien-aime
seroit peu de celebrer les My
de l'Evangile que vous venez
tendre, si nous n'en tirions de
seignemens pour nôtre instru
Apprenons donc de l'empresse
de ces Saintes Femmes, qui se
portent avec tant d'ardeur au T
beau de Jesus-Christ, l'atte
que nous devons avoir sur les
que nous possedons, dans la c
que ces biens, quelque exemt
crime, quelque legitimement a
qu'ils puissent être, quelque re
blance qu'ils ayent avec les par
ne deviennent pour nous un
& une charge qui nous emp
d'aller à Dieu. [a] Nous ne so
que des Voyageurs & des Etra
sur la terre; car [b] nous n'y avons
de demeure stable & perman

[a] *Epist. ad Hebr.* c. 11. v. 13. [b] c. 13. v. 14.

c'eſt dans la vie future que nous la devons chercher. Nous marchons cependant par des montagnes eſcarpées à travers des vallées remplies de ronces & d'épines ; & nous avons à franchir des rochers raboteux & inacceſſibles. * Les grands biens, loin de nous donner du ſoulagement, dans le voyage de cette vie mortelle, ne cauſent ſouvent que de l'embarras. Déchargeons-nous d'un ſi peſant fardeau, pour être plus en état d'achever une courſe auſſi laborieuſe que la nôtre. Ou ſi nous retenons encore quelques parfums, que ce ne ſoit que pour embaumer Jeſus, c'eſt à dire ne nous en ſervons pas pour fomenter le luxe & la molleſſe, pour nourrir l'ambition & la vanité; mais pour honorer la vertu, pour ſoulager la miſere, & pour ſoutenir la gloire de la Religion. Quel ſujet de douleur ne ſeroit-ce point pour nous, ſi les ſoulagemens que nous cherchons avec tant d'inquietude dans la courſe penible de nôtre vie,

* *Ex Minut. Felic. in ſuo Octavio ante finem apud Bibl. Patrum. Tom. 2. poſt. 2. pag.777. col.1. litt. c. edit. col.1618.*

n'étoient point les fruits de nos travaux, si ce n'étoit point des parfums; s'ils nous accabloient de leur poids, si moins il nous reste de chemin à faire plus nous cherchons à augmenter nos provisions ? Enfin ne serions-nous pas bien à plaindre, si au lieu d'embaumer le Corps de Jesus de ces mêmes parfums, nous les faisions servir à renouveller ou à irriter ses playes ? Mes Fils bien-aimez, ayons souvent devant les yeux Abraham [a] le Pere de ceux qui croyent : [b] Il étoit riche à la verité : il possedoit beaucoup d'or & d'argent, selon le témoignage des saintes Lettres. Mais parce qu'il crut Dieu, & que sa Foi lui fut imputée à Justice, il ne fut pas riche pour lui-même, mais pour les autres. S'il posseda de ces biens fragiles [c] qui ne peuvent demeurer long-tems avec nous, ni remedier à l'indigence spirituelle qui nous accable, ce ne fut point pour contenter

[a] *Rom. c.4. vii.* [b] *Genes. c.13. v.2.* [c] *Genese. c.15. v.6.* [d] *Rom. 4. v.3. Gal. c.3. vers.6. Jacob. c.2. v.23. S. Petr. Chrysol. Serm.121. S. Gregor. lib.1. Homil. in Evang. Homil.15.*

contenter sa convoitise, mais pour les dispenser à ceux qui étoient dans le besoin [a]. Ainsi le peu d'attache qu'il eût pour les richesses fit qu'il refusa souvent celles qu'on lui offrit, & qu'il méprisa celles mêmes qu'il possedoit. [b] La Foi lui fit regarder la Terre de promission comme une Terre étrangere. Il y demeura dans des tentes avec Isaac & Jacob heritiers de la même promesse comme lui; car il attendoit la Cité qui a des fondemens dont Dieu est Architecte & qu'il a bâtie. [c] Nous sommes les Enfans d'Abraham, parce que nous appartenons à JESUS-CHRIST. Et certes nous ne sommes point les Enfans de l'esclave mais de celle qui est libre. Si donc [d] nous sommes les Enfans d'Abraham, faisons en les œuvres. [e] Bâtissons-nous, à l'exemple d'Abraham, dans le lieu malheureux de nôtre Pelerinage, non pas des maisons pour y habiter, mais des tentes que nous soyons prêts de

[a] *S. Petr. Chrysol. ubi supra.* [b] *Hebr. c.* 11. *v.* 9. [c] *Galat. c.* 3. *v.* 7. *v.* 29. *ibid. c.* 4. *v.* 31. [d] *Joan. c.* 8. *v.* 29. [e] *Bernard. ad fratres de monte Dei c.* 12. *n.* 47.

quiter à chaque moment, persuadez que nous devons être, que nous serons appellez bien-tôt de ce Monde pour passer dans nôtre Cité. [a] Celui-là demeure dans des tentes, qui se regarde dans ce monde comme un voyageur. Joüissons des biens de cette vie, de maniere qu'ils ne nous y attachent pas. [b] Il faut posseder les biens perissables sans en être possedez ; si cependant l'on doit donner le nom de bien à ce qu'on peut avoir en abondance sans cesser d'être malheureux. Servons-nous à la bonneheure des biens temporels ; mais n'ayons de l'affection que pour les biens éternels. Attachons-nous fortement à ce qui doit durer toûjours ; & [c] passons legerement sur ce qui doit bien-tôt finir ; afin que pendant le tems de nôtre voyage, l'empressement que nous avons de nous rendre à nôtre Patrie, [d] nous fasse regarder les prosperitez de ce Monde comme un soulagement necessaire

a *August. in Joan. c.7. tract.28. num.9.*
b *Ex S. Gregor.* c *Ex lib. numer c.26. v.19.*
d *S. Leonis serm.5. de Jejunio septimi mensis circa med.*

dans nôtre course, & non comme un charme séduisant, qui nous fasse souhaiter d'y rester. Nous sommes obligez de passer des eaux immenses dans cette vaste mer remplie d'écüeils : n'y entrons pas, mes Fils bien aimez, comme les Egyptiens [a] avec un nombreux équipage de chariots & de chevaux, sur lesquels le Seigneur rabbatit les eaux de la mer; mais par une conduite plus sage, [b] après nous être dégagez de tout ce qui pourroit nous embarrasser, joignons-nous aux Enfans d'Israël, qui sous la conduite du Seigneur qui marchoit à leur tête, passérent à pied sec la mer rouge [c], comme s'ils eussent traversé la terre ferme [d]. Promenons-nous avec les trois Enfans [e] au milieu des flammes en benissant le Seigneur : c'est à dire servons-nous des biens de cette vie [f], en sorte que nous ne perdions point ceux de l'eternité. [g] Ayons si peu

[a] *Ex eodem cap.* 15. *v.* 19. [b] *Bernard. ser. de Quadrag. post init.* [c] *Heb. c.* 11. *v.* 29. [d] *Heb. c.* 14. *v.* 29. [e] *Ex Dan. c.* 3. *v.* 24. [f] *Ecclesia in collecta Dom.* 3. *Post. Pentec.* [g] *Ex S. August.*

d'attache pour les richesses de la terre, que [a] nous les cherchions sans inquietude, nous les trouvions sans fatigue, nous en joüissions sans crainte, nous les quitions sans regret, au milieu de ce siecle perissable. Ainsi passant [b] comme des étincelles au travers d'un lieu rempli de roseaux, nous mériterons de briller avec les Justes [c] dans toute l'Eternité; & aprés avoir imité les saintes Femmes, en ne portant comme elles de parfums que pour embaumer Jesus, nous nous réjoüirons pareillement avec elles de l'heureuse nouvelle que l'Ange leur annonça de la Resurrection glorieuse du Sauveur.

[a] *Ex S. Prosp. lib.2. de vita contemplativa. c.3. in fine, & ex S. Bonavent. cap.8. dicta salutis & post initium tom.6.* [b] *Sapient. c.3. v.7.* [c] *Daniel. c.12. v.3.*

ARTICLE LII.

DISSERTATION SUR VICTOR DE Vite, avec une nouvelle Vie de cet Evêque. A Paris, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette, à la *Avril* 1709.

Sageſſe. 1708. *Brochure in 16. pages* 101.

POur expoſer avec plus de netteté le ſujet de cette Diſſertation, on fera ſouvenir les Lecteurs, que Genſeric Roi des Vandales, & Arien, comme l'étoient ceux de ſa Nation, devenu Maître de l'Afrique, commença contre les Catholiques en 437. une perſécution, que Huneric ſon Fils continua avec plus de violence depuis l'an 477. qu'il ſucceda à ſon Pere, juſqu'en 484. qu'il mourut. Huneric dans cette derniere année de ſon regne & de ſa vie, commanda à tous les Evêques Catholiques d'Afrique de ſe rendre à Carthage, pour une Conférence avec les Evêques Ariens : elle s'ouvrit le 19. de Mai ou le 18. de Juin. Ceux-là s'y trouvérent au nombre de 466. & parmi les abſens fut nommé Victor Evêque de la Ville ou du Canton de Vite, dans la Province Byzacéne. Le ſuccès de la Conférence fut, que les Evêques Catholiques furent condamnez au banniſſement. On a une Hiſtoire de

cette persécution, écrite par un Victor aussi Evêque de Vite : & l'Auteur de cette Dissertation entreprend de montrer, que ce n'est pas le même qui fut mandé pour la Conférence, mais son Successeur; qu'alors il étoit seulement du Clergé de Carthage, & qu'il ne fût fait Evêque qu'en 487. lorsque Guntabond, qui regna après Huneric, permit aux Evêques Catholiques de retourner à leurs Eglises.

Comme ce sentiment est nouveau, & paroît même combattu par la conformité des noms dans un même tems ; il ne doit pas être avancé sans une bonne preuve : la voici. L'Auteur de l'Histoire de la persécution Vandalique s'exprime par tout, comme ayant été présent, & ayant eû grande part à ce qui se passa à Carthage : or il n'est pas vrai-semblable, que dans des tems aussi fâcheux un Evêque, & un Evêque d'une autre Province que celle de Carthage, se fût arrêté dans cette Ville, & eût abandonné sa propre Eglise. Il faut donc distinguer deux Victors, l'un après l'autre Evêques de Vite.

Victor Auteur de l'Histoire raconte ce qui se passa en 481. à l'élection de S. Eugene Evêque de Carthage, les prodiges & les visions qui annoncérent la plus grande rigueur de la persécution, le supplice de Jocondus Patriarche des Ariens, condamné au feu par Huneric. Victor, dis-je, raconte toutes ces choses, comme les ayant vûës. Il accompagna les 4976 Confesseurs, qui par le commandement de Huneric furent reléguez dans le desert, & livrez aux Maures. Il entendit signifier à Saint Eugene l'Ordre pour la Conférence. Dans le récit qu'il en fait, il parle toûjours des Evêques en troisiéme personne, & comme n'étant pas de leur nombre. Après qu'ils furent envoyez en exil, il se trouve encore à Carthage, pour admirer la constance d'un Enfant de sept ans. Enfin il n'omet rien de ce qui se passa dans cette Capitale; & il ne dit pas un mot du Diocése de Vite: ce qui seroit surprenant, si dès-lors il en avoit été Evêque.

On ne sçait rien de plus de sa

Vie, que ce qui peut s'en ramasser de l'Histoire qu'il a composée: celle de son Prédecesseur est encore plus inconnuë: & ce qu'ont écrit le P. Chifflet & Mr. Baillet de Saint Victor de Vite, n'est pas assez fondé dans l'Histoire.

ARTICLE LXVI.

A BRIEF DISCOVERY OF the falses Churches, &c. c'est à dire, *Traité des fausses Eglises, où l'on soûtient les droits de l'Eglise Chrétienne &c. in 8°. pag. 391. à Londres 1707.*

Ce Livre ne doit être regardé, que comme la seconde partie d'un autre, dont il a été parlé dans nos Memoires du mois de Mai de l'année passée.

IL semble que les Athées & les Libertins d'Angleterre se soient liguez, pour y faire valoir les deux parties de ce pernicieux Ouvrage. Quelques Membres de l'Eglise Anglicane en ont déja refuté la premiere partie; & Messieurs Hiks & Polter ont fait encore imprimer depuis peu deux Traitez sur le même

ſujet, deſquels nous aurons peut-être occaſion de parler dans la ſuite.

On eſt perſuadé en Angleterre que l'Auteur de tout l'Ouvrage eſt un nommé Tyndal, qui a été Membre de l'Univerſité d'Oxford, & qui profeſſe maintenant le Droit Civil. Il n'avoit pas encore achevé ſes études, qu'il commençoit déja à dogmatizer, & à débiter ſes damnables maximes. Les plus moderez d'entre les Proteſtans craignirent dès-lors, qu'elles ne devinſſent un jour funeſtes à la Religion & à l'Etat.

Mr. Tyndal n'a pas fait difficulté de s'avoüer Auteur de la premiere partie : pour la ſeconde, il n'a oſé l'adopter : il l'attribuë à Henry Barrow un des premiers Browniſtes; mais il ne dit pas comment le Manuſcrit lui eſt tombé entre les mains. Ce Barrow auquel il attribuë ſon Manuſcrit, fut executé à Tyburne ſous le Regne d'Elizabeth, *pour avoir composé des libelles ſeditieux contre la Religion & contre l'Etat.*

Il paroît qu'on ne s'eſt aviſé d'imprimer le ſecond Volume ſous le

nom de Barrow, que parce qu'on avoit envie d'y renouveller les erreurs de la Secte des Brownistes, à laquelle Barrow a été fort attaché. Les Brownistes sont encore aujourd'hui une Secte de Fanatiques assez considerable en Angleterre, & qui a pris son nom de Robert Browne son premier Chef.

L'Auteur donc, à l'exemple de ce Fanatique seditieux, entreprend de montrer que le gouvernement Ecclesiastique établi parmi les Calvinistes & les Presbyteriens, n'est pas moins contraire à la parole de Dieu, que celui de l'Eglise Catholique & des Episcopaux. Il traite Calvin avec plus de ménagement qu'il ne fait les autres Protestans: mais avec tout cela il lui échape de tems en tems des veritez assez dures, qui pourroient bien lui attirer l'indignation de tous les prétendus Reformez.

Tout son Livre est divisé en trente chapitres. Il soûtient dans le premier avec une temerité qui a eu peu d'exemples, que dès le premier siécle la corruption se glissa

dans l'Eglise. L'ambition des Prêtres fut, selon lui, la cause principale de ces desordres. Les peuples infatuez suivoient aveuglément les interêts de leurs Pasteurs : le Pape, dit-il, devenu le seul arbitre de la Religion, la fit servir à son aggrandissement. Toute l'œconomie de l'Eglise se trouva alors renversée. Des Evêques, des Archevêques, des Primats, des Patriarches, des Cardinaux, des Papes, élevez à la place des Disciples du Sauveur, ont introduit des coutumes & des ceremonies inconnuës au tems des Apôtres. On trouvoit cependant, continuë nôtre Auteur, au milieu de ces desordres quelques Ames fidelles qui n'avoient point sacrifié à Baal, & qui levoient continuellement les yeux vers la celeste Cité : & c'est cette portion élûë qui a perseveré jusqu'au tems de la prétenduë reformation des Brownistes. Au reste si on demande à l'Auteur, comment il prouve que la corruption s'est introduite dans l'Eglise dès le premier siecle, & qu'elle y a perseveré jusqu'au tems de Robert

Browne ; toutes les preuves qu'il en apporte se réduisent à quelques passages de l'Apocalyse qu'il interprete à sa maniere.

Le Lecteur ne doit pas être étonné de voir avec quelle fureur le prétendu Barrow se déchaîne contre l'Eglise Romaine ; mais il sera surpris sans doute que ce Fanatique n'ait pas respecté l'Eglise primitive, dont les Heretiques de ces derniers tems affectent de loüer la sainteté & l'innocence, pour pouvoir l'opposer à l'Eglise d'àprésent, qu'ils regardent comme une Eglise corrompuë ; chacun prétendant que sa réforme & sa secte particuliere est la seule vraye Eglise.

Dans les chapitres suivans nôtre Auteur combat plus particulierement l'Eglise Anglicane. Il fait voir les desordres qui y regnoient dès le tems que Henry VIII. se sépara de la Communion de l'Eglise Romaine. Le prétendu Barrow avoüe que ce n'étoit point le zele de la Religion qui engagea ce Prince à rompre avec Rome ; c'étoit plutôt l'ambition & l'interêt de quelques Eccle-

siastiques qui causérent ce Schisme. De riches Benefices, des Dignitez Ecclesiastiques, une vie libertine & dissoluë, étoient pour eux des motifs bien pressans de se separer des Catholiques. L'Auteur fait à cette occasion une peinture affreuse de l'Eglise Anglicane. Voici une partie de ce qu'il en dit. » Les Prophetes, » dit-il, y prophetizent pour de » l'argent; le peuple est incorrigi» ble; la loi du Seigneur est impu» nément violée; l'orgueil, l'avari» ce, l'intemperance, & la dissolution » regnent dans tous les membres de » cette Eglise. Les Superieurs Ec» clesiastiques engraissez des dé» poüilles des Catholiques, ne son» gent plus à prêcher la parole du » Seigneur: c'est assez pour eux d'a» voir secoüé le joug de Rome. &c. » Or reprend nôtre Auteur, quelle » apparence que l'Eglise de Jesus» Christ se trouve chez une Na» tion si corrompuë?

L'Auteur ne dit rien ici de l'Eglise Anglicane, qui ne soit confirmé par le témoignage des Docteurs de cette même Eglise. J'ai voyagé,

„ dit Mr. Stubs, par toute l'Angle-
„ terre, & j'y ai trouvé par tout le
„ peuple débauché, superbe, am-
„ bitieux &c. Je dirai hardiment ce
„ que j'ai vû, dit Mr. Geserie : l'y-
„ vrognerie, l'impieté, la débauche,
„ l'hypocrisie, regne plus en Angle-
„ terre qu'en aucun autre pays du
„ Monde.

Les sept chapitres qui suivent sont employez à combattre les sentimens de Calvin touchant l'Eglise, & l'administration des Sacremens. Cet Heresiarque assure, (Institut : l. 4. Sect. 9. ch. 1.) que dès qu'un Prince fait profession de l'Evangile & l'appuye de son autorité, pourvû toute fois que ses Sujets ne s'y opposent point, les Peuples qui composent les Etats de ce Prince, doivent passer pour une vraye Eglise. Mr. Barrow, ou Mr. Tyndal sous son nom soutient au contraire, que les Particuliers ne peuvent devenir membres l'Eglise que par la Foi; qu'aussi long-tems que cette Foi est vive ils forment une vraye Eglise; mais que s'il arrive que la Foi s'éteigne en eux par une mauvaise ac-

tion, dès-là même ils cessent d'être membres de l'Eglise de JESUS-CHRIST.

Nôtre Auteur prétend en même tems, que les Enfans des Infidelles, des Juifs, des mauvais Chrétiens, doivent être exclus de l'Eglise; & ce qu'il y a de plus ridicule, c'est qu'il dit serieusement, que ceux qui ne sont pas nez d'un mariage legitime, ne sçauroient jamais devenir Enfans de l'Eglise. Il s'étend ensuite sur les fâcheuses consequences que l'on pourroit tirer de la Doctrine de Calvin: nous ne nous arrêterons point à les rapporter, il suffit de dire que tout ce que nôtre Auteur avance ici, est pris presque mot à mot des Livres des premiers Independans (Pagitt. heres.) Ces Heretiques furent ainsi appellez, parcequ'ils enseignoient que chaque Assemblée particuliere des Fidelles devoit se gouverner par ses propres Loix; que la forme de Gouvernement generalement établie pour toute une Eglise, étoit contraire à la parole de Dieu; que les Prieres publiques & uniformes, les Cere-

monies, la Hierarchie Ecclesiastique, étoient des superstitions indignes de ceux qui font profession du Christianisme.

Depuis l'onziéme jusqu'au vingtiéme chapitre, nôtre Auteur attaque la Liturgie de quelques Eglises reformées, & principalement celle de l'Eglise Anglicane. Comme la meilleure partie de cette Liturgie est contenuë dans le Livre *des Prieres communes*, il examine en particulier chaque article de ce Livre. L'observance des Fêtes, les jeunes publics, l'administration des Sacremens, les mariages, les visites des malades, les enterremens, l'entretien des Eglises, &c. rien n'échappe à la critique du Fanatique. Mais ce qui surprend le plus, c'est qu'un Homme qui fait profession du Christianisme, rejette comme une superstition scandaleuse l'usage de l'Oraison Dominicale, que JESUS-CHRIST lui même a enseignée aux Apôtres, comme l'Evangile nous l'apprend. Barrow & Greenwood ont osé dire que *cette Oraison étoit aussi abominable aux yeux de Dieu, que les vian-*

des les plus immondes l'étoient aux Juifs. On sçait que l'Heretique Apollinaire a voulu autrefois égaler ses réveries aux veritez de l'Ecriture sainte : mais pourroit-on trouver d'autres Heretiques que ceux qu'on vient de nommer, qui ayent eû l'impudence de préferer leurs propres visions à l'autorité de JESUS-CHRIST même ?

Pour ce qui est des Sacremens que l'Eglise Anglicane admet, nôtre Auteur examine s'ils sont de vrais Sacremens. Selon la doctrine de cette Eglise, trois choses sont requises à un vrai Sacrement : 1°. Un Ministre canoniquement ordonné : 2°. Des Fidelles pour recevoir le Sacrement:& enfin la matiere & la forme du Sacrement. Or il prétend, u qu'il faut avoüer que les Evêues & Ministres de l'Eglise Angline ne sont pas de vrais Ministres, ı qu'il faut convenir que l'Eglise omaine est une vraye Eglise. Car ici comme il raisonne : Si un Mitre de l'Eglise Anglicane est un i Ministre, il faut que son ordiion soit legitime & canonique,

ce qu'on ne peut supposer sans avoüer en même tems, que les Evêques qui ordonnent ces Ministres ont éte eux mêmes canoniquement ordonnez: Or il est évident, prétend nôtre Auteur, que les premiers Evêques Anglois depuis le Schisme ont reçu leur ordination de l'Eglise de Rome: il faut par consequent avoüer que l'Eglise de Rome est une vraye Eglise, puisqu'il s'y trouve de vrais Ministres & de vrais Sacremens. Cet Argument est assez pressant, & un Protestant de bonne foi auroit de la peine à s'en tirer.

Il est vrai que les Catholiques ne conviennent point de tout ce qui est ici avancé par l'Auteur: ils ont toûjours regardé l'ordination des Ministres Anglois, comme invalide; & cela pour deux raisons. 1°. Parce que ces Ministres tiennent leur ordination de Parker, premier Archevêque Protestant de Cantorbery, qui lui même n'avoit jamais été consacré, comme Stapleton & Harding le démontrent. 2°. Parce que de l'aveû même des Protestans, la forme dont ils se sont servis jus-

qu'au tems de Charles II. étoit invalide.

Nôtre Auteur fait encore dans ces chapitres un caractere très-odieux des Ministres de la plûpart des Eglises reformées : il les dépeint comme des gens ignorans, interessez, faineans, voluptueux &c. Mais il faut avoüer que les Protestans ont bien fait payer aux Brownistes* tous ces reproches; puisqu'ils les accusent à leur tour non seulement de fanatisme, mais encore de commettre dans leurs Assemblées secrettes les excès les plus honteux, & les profanations les plus abominables, que les Peres reprochent aux anciens Gnostiques.

Les derniers chapitres du Livre sont employez à prouver, que toute Societé Chrétienne doit être goûvernée par les membres mêmes de la Societé ; que les décisions en matiere de discipline, les excommunications, & les Censures Ecclesiastiques, doivent être portées par la Communauté, & non pas par les Ministres;

* *Th. Scot. Description d'un Brownisme.*

que c'est à la même Communauté à se choisir des Ministres, à les ordonner, à les déposer, comme elle le juge à propos. Et ces maximes sont, comme l'Auteur le pretend, toutes tirées de l'Ecriture sainte; à laquelle il donne des interpretations telles que le Fanatisme le plus outré peut les inspirer.

ARTICLE LIV.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE du Soleil du 14. Septembre 1708. faite à Marseille dans l'Observatoire de Ste. Croix, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & le R. Pere Laval Professeur Royal d'Hydrographie.

POur observer cette Eclipse nous nous sommes servis des deux mêmes Methodes, que nous employâme pour l'Eclipse du Soleil du 12. Mai 1706. Comme nous vous en donnâmes le détail en ce tems-là, nous ne le repeterons point ici. L'horloge étoit parfaitement reglée au moyen mouvement du Soleil: on

s'en étoit assuré par des hauteurs correspondantes du Soleil prises souvent avant l'observation, & qu'on à prises encore depuis.

Phases croissantes.

Par le Micrometre.	Par la Lunette de 18. pieds.
Tems vrai.	Tems vrai.
7h.10'.37". Commencem. de l'Eclipse.	7h.10'.37".
19.35. Premier doigt Eclipsé.	19.37.
28.13. Second doigt.	29.8.
37.31. Deux doigts & 40 minutes.	
45.18. Troisiéme doigt.	46.46.
56.46. Troisiéme & 20 minutes. Grandeur de l'Eclipse.	

Phases décroissantes.

. 9'.41". Troisiéme doigt.	8h.9'.52".
19.6. Second doigt.	19.32.
27.22. Un doigt & un tiers.	
33.18. Premier doigt.	34.8.
43.24. Fin de l'Eclipse.	43.24.
rée de l'Eclipse.	1h.32'.47".
ieu conclu des Observations du commencement & de la fin.	
vril 1709.	7h.57'.0".

Le Ciel fut fort serein pendant l'observation. Le diamêtre de l'image du Soleil que le verre objectif de la lunette de 18. pieds formoit au foyer étoit de 22 lignes & demi. Le Micrometre étoit appliqué au foyer d'une lunette de 7 pieds & demi. Ce Micromettre a été fait, & inventé par Monsieur le Fevre : au lieu de soyes il a un verre plat, sur lequel sont tracées des lignes très-fines à la pointe du diamant : ces divisions sont très-exactes : le mouvement se fait par un cramailler : ainsi il est plus exact & plus facile, que celui qu'on a par une vis.

ARTICLE LV.

MANIERE D'EXPLIQUER les Medailles antiques. Premiere Lettre.

QUoique la premiere vûë des Romains, en faisant frapper les pieces que nous appellons Medailles, ait été de donner de la monnoye dans le commerce ; ils ont voulu aussi que les Medailles

fussent un monument éternel de leur Gloire. Car comme les grandes Medailles, que nous appellons Medaillons, & qu'on ne peut compter parmi les monnoyes, puisqu'elles excedent de beaucoup le poids des As, étoient chargées des évenemens les plus glorieux à l'Empereur. On voyoit ces évenemens en abregé sur les monnoyes que nous appellons Medailles. Or sçavoir développer les évenemens qui sont marquez sur les Medailles ou sur les monnoyes qui sont venuës jusqu'à nous, c'est principalement, Monsieur, ce qu'on appelle *la Science des Medailles*. C'est de cette Science dont je me propose de vous exposer aujourd'hui les Regles.

Premiere Regle.

La premiere Regle que vous devez suivre, Mr. dans l'explication des Medailles, c'est de ne vous éloigner jamais de la verité de l'Histoire; parceque les Medailles étant des monumens établis pour conserver la memoire des faits historiques à la

Posterité, quand elles ont quelque chose d'obscur, on ne peut rien faire de mieux pour dissiper cette obscurité, que de consulter les autres monumens établis à même fin, c'est-à-dire les Inscriptions & les Auteurs. Tous ces Témoins se doivent un secours mutuel en faveur de l'Histoire des siecles passez.

J'avoüe bien que quand la legende de la Medaille est claire; & que tout le monde convient de son explication litterale, c'est alors un monument préferable aux Historiens: *Monumenta antiqua*, dit un Jurisconsulte, *non possunt per Historiographos oppugnari*. Mais quand on ne convient n'y de l'explication litterale de la legende, ni du sens qu'on lui peut donner, quand même les figures ont quelque chose d'obscur, la Medaille ne peut faire un témoignage certain.

La Medaille de Vitellius, où l'on lit, *Liberi Imp. Germanici*, prouve que Vitellius avoit au moins deux Enfans, quoique les Historiens n'ayent parlé que d'un seul qui mourut jeune. Mais si la legende

 étoit

étoit moins claire & sans aucune figure qui en determinât le sens, le témoignage de ce monument seroit obscur & douteux : par consequent on ne pouroit s'en servir contre l'Histoire : au contraire on n'y pourroit donner aucune explication raisonnable, qu'en se conformant aux Historiens. Il ne faut point dire qu'une explication est recevable, quoique contraire aux Historiens, quand on n'en peut donner de meilleure: car dès quelle est contraire aux Historiens, il n'y en a point qui ne soit meilleure: & d'ailleurs il faut avoüer, qu'il y a des choses dont on ne trouve plus l'explication.

A la verité si une Medaille étoit un monument clair d'un Fait qui seroit douteux dans les Historiens, elle n'auroit pas besoin de leur secours pour être entenduë : mais quand elle a besoin d'explication, comme il arrive souvent, c'est aux Historiens ou aux Inscriptions à l'expliquer.

Les Medailles nous donnent l'image de Constantin avec le prénom de *Flavius* & le nom de *Valerius*. Les Historiens nous apprendront qu'il

avoit l'un & l'autre de son Pere, lequel avoit été adopté par Valere Maximien, & rapportoit son origine à la Famille des Flaves par Claudia sa Mere Niéce de Claude le Gothique. Voilà un éclaircissement qui doit contenter.

7. L'Histoire nous apprend [a], que Jules Cesar fut le premier qui se fit un prénom du terme *Imperator*, pour signifier la souveraine autorité qu'il avoit usurpée, & qu'il y eut même de ses Successeurs qui se firent un scrupule de porter ce prénom [b]. Lors donc que nous trouvons sur ses Medailles & sur celles des autres Empereurs, le terme *Imperator* au commencement de la legende, ne devons-nous pas croire alors qu'il signifie ce que nous appellons *l'Empereur*? vous me direz que dans la langue Latine du tems de la Republique, *Imperator* ne signifie rien autre chose que Commandant & General d'armée. Il est vrai: mais voilà les Historiens qui m'assurent qu'on lui donne une autre signification en faveur des Empereurs, & les Medail-

[a] *Suetone dans la Vie de Jules Cesar.* [b] *Tibere Voyez Suetone.*

les mêmes m'empêchent d'en douter: * car nous y voyons ce nom avec ces deux significations, au commencement de la legende pour signifier l'Empereur, & à la fin pour signifier *le Commandement de l'Armée*.

Mais il ne faut pas s'attendre, Mr. que le concert des Medailles & des Historiens soit toûjours aussi évident, qu'il l'est dans le point dont nous venons de parler. Or quand il ne l'est pas, c'est au monument le plus clair à servir à l'autre de flambeau. Cette Regle ne vous paroit-elle pas raisonnable? Et vouloir que ce qui est obscur ou equivoque serve d'explication à ce qui est clair & évident, n'est-ce pas vouloir pêcher dans une eau trouble?

Sur les medailles le terme AVG. est équivoque, parce que de soi il peut signifier AVGVR, ou *Augustus*: qu'est-ce donc qui nous determine à lui donner dans les Medailles de M. Antoine la premiere signification & non pas la seconde? c'est principalement la connoissance de l'Histoire qui nous apprend, que

* 2. & 3. *Medaille.*

M. Antoine fut Augure, & qu'il ne fut jamais Auguste.

Sans le secours de l'Histoire comment pouvons-nous expliquer une Medaille d'Auguste, où l'on voit une Comete * ? mais l'Histoire nous apprend, que lors qu'on celebroit des Jeux à la memoire de Jules Cesar, une Comete parut, qui donna lieu de penser que c'étoit une marque que Cesar avoit été reçû dans le Ciel, & qu'on fit representer cette Comete sur les Medailles d'Auguste. Voilà qui ne laisse plus aucune difficulté.

Quand vous aurez le passage d'un Historien, qui autorisera l'explication que vous donnerez à une Medaille, vôtre explication sera à l'abri de la Critique. Mais si cette explication n'est fondée que sur des imaginations, vous ne persuaderez personne ; & tout au plus on loüera la vivacité de vôtre esprit.

Un Antiquaire avançoit l'autre jour, que Vitellius s'appelloit *Germanicus*, parce qu'il étoit de la Famille du Fils de Drusus, qui le

* 4. *Medaille.*

premier porta ce nom : & pour appuyer cette nouvelle idée contraire à tous les Historiens, il disoit que toutes les fois que dans une Inscription ou dans la legende d'une Médaille, le nom *Germanicus* se trouvoit devant *Augustus* & *Imperator*, c'étoit un nom de Famille ; mais que quand il se trouvoit à la fin c'étoit un titre d'honneur. On pouvoit nier sa maxime aussi aisément qu'il l'avançoit ; mais il en apportoit des Exemples.

A. VITELLIVS GERMANICVS AVG. IMP. *Germanicus* en cette Médaille * est un nom de Famille.

IMP. CÆS. DOMITIANVS AVG. GERM. Voila *Germanicus* un titre d'honneur. Pour renverser ce Systême, il n'y avoit qu'à apporter l'autorité de Suetone, qui nous apprend que Vitellius prit le nom de Germanicus comme un titre d'honneur, qu'il signoit même Germanicus : ce qui donna occasion à sa Mere de ne vouloir point lire ses lettres, disant que son Fils ne s'appel-

* 5. 6. & 7. *Medaille.*

loit point Germanicus. Mais pour faire voir à cet Antiquaire la fausseté de sa conjecture, on lui montra plus d'une Medaille de Vitellius, où le nom Germanicus étoit à la fin de la legende, & d'autres Médailles de Neron, qui sans doute appartenoient de plus près au Fils de Drusus que Vitellius, & qui néanmoins portoient le Germanicus à la fin. Après quoi il fallut renoncer aux nouvelles idées.

Je ne vous dis pas, qu'il ne soit permis à tout le monde d'apporter ses conjectures: mais je dis qu'elles ne sont point recevables, si elles contredisent l'Histoire, & qu'ordinairement elles ne sont reçües qu'à proportion de la conformité qu'elles ont avec le témoignage des Historiens.

Dans cette Médaille de Gratien * que je vous envoye, voilà un G qui peut recevoir bien des explications. On en a donné quatre qui ont fait plus de bruit dans le monde que les autres. Jugez par la Regle que je viens de vous apprendre, quelle est la meilleure.

* 8. Medaille.

DN GRATIANVS AVG. G. AVG.

La premiere explication est, *Dominus noster Gratianus Augusti Gener Augustus.* On a dit que ce Gratien étoit different de celui dont l'Histoire nous parle, que les Médailles mêmes n'appellent point *Gener*, ou que *Gener* étoit mis là pour *Filius*, comme il arrive souvent que *Filius* est mis pour *Gener.* Constantin est dit *Filius Augustorum*, quoi qu'il fût Fils de l'un & Gendre de l'autre. Saül appelle David son Fis, *Fili mi*, quoi qu'il ne fût que son Gendre. Mais cette explication n'a pû trouver d'Approbations parmi les gens qui ont du goût pour l'Antiquité & pour la verité; parce qu'elle est contraire à l'Histoire, Gratien n'étant Gendre d'aucun Auguste. Il est vrai que Constantin étoit appellé le Fils des Augustes, mais c'étoit Fils adoptif, & que Saül appella David son Fils, *Fili mi*; mais c'est un terme d'amitié dont les Vieillards se servent à l'égard des jeunes gens. Pour Gratien il n'étoit Gendre d'aucun Auguste, & il étoit

veritablement le Fils de Valentinien : ainsi il faut chercher une autre explication à cette legende. On en a vû deux dans les Memoires de Trevoux : en voici une quatriéme.

Dominus noster Gratianus Augusti Gratiâ Augustus. La raison de cette explication est dans Zosime, qui nous apprend que Gratien par une grace speciale de Valentinien son Pere, fut proclamé Auguste à l'âge de huit ans : il étoit donc *Augusti Gratiâ Augustus.* La solemnité de la proclamation se fit à Amiens, où l'on trouve de ces Médailles. Cette explication ne vous paroît-elle pas naturelle ? Pourquoi aller chercher des choses incertaines & souvent fausses dans l'opinion de tout le monde, quand on en peut dire de si plausibles ?

Nous trouvons des dates sur les Medailles Grecques de Commode, qui n'ont point de rapport avec les années de son Regne, parce qu'on y voit le nombre de 20 & de 30 ; quoi que ce Prince n'ait pas regné 12 ans. Cette difficulté a partagé les Antiquaires.

Les uns on dit avec beaucoup

de probabilité, que ces dates marquoient l'âge de Commode : mais cette explication est contraire à l'usage ; car nous n'avons aucun Prince dont l'âge ait été marqué sur ses Medailles : on ne compte point qu'un Prince soit au Monde, que quand il y est pour le bien public, & qu'il regne.

Les autres ont dit, que les dates étoient prises de l'année que la Famille Aurelia monta sur le Trône : mais il n'est pas vrai que la Famille Aurelia ait commencé à regner lorsque Commode vint au monde, mais lorsque M. Antonin fut fait Empereur.

Pour trouver la vraye explication de ces Medailles il n'y avoit qu'à lire Spartien : car il nous apprend, que lorsque M. Aurelle associa Verus à l'Empire, la chose parut si belle & si nouvelle, que plusieurs Historiens en firent une Epoque. Or cette même année est celle de la naissance de Commode : il ne faut donc pas s'étonner si par accident l'âge de Commode est marqué sur ses Medailles. Voici le pas-

sage de Spartien : *Tantumque hujus rei novitas & dignitas valuit, ut Fasti consulares nonnulli ab his sumerent ordinem Consulum.* Je suis sûr que si j'eusse envoyé autrefois ce passage à Mr. Toynard, j'en eusse reçû un grand remercîment : car quoi qu'il estimât fort sa conjecture, il l'auroit encore plus estimée s'il l'eut vûë éclaircie & autorisée, par un Historien & un Auteur presque contemporain.

Il me semble, Monsieur, qu'en voilà assez pour une lettre voulez-vous bien que nous mettions le reste à une autre fois ? Je suis &c.

Seconde Lettre.

La seconde Regle, Monsieur, qu'on doit observer dans l'explication des Medailles, c'est de ne rien avancer de contraire à l'usage observé de tout tems dans les inscriptions & sur les Medailles. Les legendes & les inscriptions étoient des discours qui devoient être entendus de tout le monde. Ainsi quoiqu'ils fussent abregez on gardoit

une certaine uniformité en les abre-geant, qui faisoit qu'en voyant l'une on devinoit les autres ; & on ne s'éloignoit jamais des regles de l'abbreviation. C'est ainsi que nous en usons nous mêmes dans nos dictions abregées : & un Homme qui voudroit en user autrement se rendroit inintelligible. Sur ce pied si j'avois à expliquer les deux Medailles suivantes *, dont l'une est d'Agrippa, & l'autre du Roi Theodebert, je ne dirois pas qu'il y a sur le champ de la premiere, *Colligavit nemo*, ou *Coluber Nemausensis*, ni à la legende de L'autre, *victoria accepta* : car *colligavit nemo* & *victoria accepit* ne sont point Latins : & s'il avoit fallu abreger ces mots, qui n'ont point coutume de l'être, on n'en auroit supprimé que fort peu de lettres : au lieu que rien n'est plus en usage dans les Medailles des Colonies que l'abbreviation du mot *Colonia*, & du nom de la Ville. Ainsi *Col. Nem* signifie, *Colonia Nemausensis*. Et comme dans le tems de Theodebert, on voit sur les Medailles des Empe-

* 9. & 10. *Medaille.*

reurs, *Victoria aug.* pour dire *Victoria Augustorum*, il ne faut point chercher d'autre explication à sa Medaille, ni chercher d'autre raison de ce revers, sinon que les Monnoyeurs François par émulation & par politique, imitoient la monnoye des Empereurs Romains.

Je vous l'ai déja dit: Une Medaille sert à expliquer l'autre. Les quatre lettres qu'on voit si souvent sur les Medailles de Trajan S P Q R, qui y signifient *Senatus populusque Romanus*, ne sçauroient signifier sur d'autres Medailles, *Senatus Populusque Remensis*, ni les deux lettres R. P. qui signifient par toutes les Inscriptions *Respublica*, signifier en quelque Medailles *Remorum pensio*, ou *Rector perpetuus*. Autrement toutes les abbreviations seroient des énigmes & des piéges qu'on tendroit aux Lecteurs. C'est pourquoi la Mere de la Science des Medailles c'est l'experience, qui suppose le goût. Si l'on manque de ces deux choses, plus on a d'esprit, plus on est sujet à s'égarer.

Voulez-vous sçavoir ce que porte une Medaille? Voyez ce que portent

celles qui ont été frappées devant & après : *Omnis res anterior*, dit Tertullien, *posterioris normam subministrat.* Les siecles presens, dit le Sage, ne font qu'imiter, corrompre, ou perfectionner, ce que les autres siecles ont inventé ; le fond est le même. Pourquoi auroit-on abregé le terme *duplex* du tems de Licinius ; puisqu'on ne l'a jamais abregé, ni peut-être vû sur les Medailles ? Et supposé qu'on eut voulu abreger sur les Medailles de ce Prince le terme *Victoria*, comment l'auroit-on abregé ? comme on l'abregeoit sur les Medailles de ses Predecesseurs, *Vic. Vict.* Cette legende OBDVI. *filii sui*, ne doit donc pas s'expliquer comme on vous l'a dit, *ob duplicem Victoriam filii sui.* Non seulement parce que le jeune Licinius n'étoit pas en âge en ce tems là, de remporter des victoires, & que l'exergue de la Medaille en explique la legende, puisqu'on y voit *sic* X. *sic* XX. qui la détermine à signifier *ob decennalia vota filii sui* ; mais parce que *duplex*, ni *victoria* ne s'abregoient point ainsi sur les Medailles.

Avril 1709.

L'experience nous apprendra encore que les noms de Famille, ou les noms propres ne s'abregent point; ou que quand ils sont abregez, ils ne sont pas placez à la fin de la legende, qu'on ne les traduit jamais, & qu'on ne leur joint jamais le terme *noster*. De-là vous conclurrez, que les noms de Cesar, d'Auguste, de Dominus, de Princeps, dans les Empereurs sont des noms de Dignitez, & non de Famille. Car on dit *Cæsares*, *Augusti*, *Principes*, *Domini nostri* : au lieu qu'on ne dit pas *Antoninus noster*, *Severus noster*. Les noms de *Pius*, de *Felix*, de *Victor*, de *Maximus*, sont traduits en Grec par εὐσεβὴς &c. Ce qui fait voir qu'ils ne sont pas noms de Famille.

Vous sçaurez par la même experience, que comme dans les Devises, il n'y a qu'une ame & un corps dans les Medailles, il n'y a qu'un révers, & une legende. S'il y a d'autres lettres ou d'autres symboles, ils sont hors d'œuvre. C'est pourquoi nous les appellons exergue. C'est la date de la Medaille, ou quelque autre chose, que j'aurai l'honneur de vous expliquer la premiere fois. Je suis &c.

Troisiéme Lettre.

Explication des Exergues des Medailles antiques.

Exergue selon l'étymologie du mot signifie proprement ce qui est hors d'œuvre : mais dans les Medailles nous appellons exergue l'endroit ou sont placées les choses qui sont hors d'œuvre, c'est à dire qui ne sont ni les figures ni la legende de la Medaille. La chose se comprendra par des exemples plus aisément.

Voilà une Medaille sans exergue [a]. D'un côté est la tête de la Déesse *Salus*; son nom sert de legende : au revers est la figure de la même Déesse de bout, & à l'entour est le nom de Mucius Acilius Commissaire de la Santé, qui fit frapper la Medaille dans toutes celles qui suivent [b] il y a un exergue, c'est à dire un mot, une syllabe, ou une lettre, un chiffre ou un symbole hors d'œuvre. Dans la premiere le mot *Roma* est dans l'exergue, pour signifier la Ville où la monnoye avoit été frappée.

[a] 11. *Med.* [b] 12.13.14.15.16. *Med.*

Dans la seconde c'est la premiere syllabe du mot Actius, qui est un des noms d'Apollon, ou d'Actium qui est le lieu où Auguste gagna une celebre Victoire. Dans la troisiéme la lettre E peut être là marque de l'Officine où la Medaille avoit été frappée. Dans la quatriéme sont des chifres, qui demandent une plus longue explication. Dans la derniere c'est le bâton augural, marque de la Dignité de celui dont on voit la tête sur la Medaille. Tous les autres exergues se rapportent à ceux-ci. Ainsi en les expliquant j'aurai satisfait à ce que vous demandez de moi.

Je pense que le premier usage qu'on a fait des exergues, a été pour marquer la valeur de la monnoye, & que comme cette valeur y avoit été marquée avant qu'il y eût des Medailles dans la monnoye, par des lettres ou par des points, lorsque ces monnoyes commencérent à être ornées des faits, des noms, & des portraits des grands Hommes, pour faire place aux legendes & aux figures; on rejetta la marque du prix de la monnoye dans l'exergue.

Avril 1709.

Dans la premiere Medaille *, qui est un denier de la Famille Aburia, L'X est la valeur de la piece, c'est à dire de dix as. Et dans la seconde de bronze de la même Famille, les trois points signifient que la piece vaut trois onces, c'est à dire la quatriéme partie de l'as, ou un *quadrans*. Le *quadrans* dans son institution pesoit un quarteron, ou la quatriéme partie d'une livre : dans le dernier tems il ne pesoit que la quatriéme partie d'une demie once, qui étoit le poids de l'as, & ne laissoit pas d'être de même valeur, & de porter les mêmes marques ; & sur la fin de l'Empire il ne pesoit plus qu'une demie dragme, comme nos deniers, qui étoient autrefois du poids des deniers Romains & d'argent, & qui sont à present de Billon.

Du tems des Empereurs on cessa, comme nous l'avons remarqué, de mettre le prix sur la monnoye, parce qu'étant toûjours d'un certain poids & d'un certain volume, il étoit aisé de juger par-là de sa valeur. Mais dans le desordre de l'Empire, le de-

* 17. 18. *Med.*

ſordre s'étant gliſſé auſſi dans la monnoye, on fut obligé de recommencer à marquer le prix ſur la monnoye : comme il y avoit peu d'argent, on ſe contenta de deniers ſaucez qu'on fit valoir quatre, cinq, & juſqu'à 12 as : & les as qui étoient de même poids & de même volume que les deniers, valoient à proportion la quatriéme, la cinquiéme, & à la fin la douziéme partie du denier. Cela ſe voit ſur les Medailles de Galien * & de quelques Tyrans.

Les deux premieres ſont ſaucées : l'une vaut 6 & l'autre 7 as : les deux autres ſont de bronze pur, & valent la dixiéme ou la onziéme partie du denier : elles ſont toutes de Gallien. Aurelien ayant mis à la raiſon les Monnoyeurs qui avoient excité dans Rome une ſedition terrible, fit valoir les deniers juſqu'à 24 as, & les as n'étoient à proportion que la vingt-quatriéme partie du denier. Il y a tant d'exemples de cet exergue, que je ne crois pas neceſſaire d'en apporter ici. Cet uſage dura juſqu'au regne de Diocletien & de Maximien, qui

* 19. 20. 21. 22. *Med.*

rétablirent la proportion des trois bronzes : le grand bronze ou l'as pesoit deux dragmes, le moyen bronze ou le demi as une dragme, & le petit bronze ou le *quadrans* une demie dragme. Ces as néanmoins ne varioient pas davantage que sous les regnes précedens : mais les deniers étoient d'argent, & pesoient une demie dragme ou environ. Cet usage des trois bronzes étant bien établi, on cessa de marquer le prix sur la monnoye, par la même raison qu'on ne l'avoit pas marqué dans le haut Empire : & cette proportion des trois bronzes dura jusqu'à la fin.

On me demandera sur quoi fon-é j'assure que les chifres qu'on oit sur les Medailles depuis Gal-n jusqu'à Diocletien, signifient prix de la Monnoye. Je réponds e ces chifres signifient quelque ose, ou la date de la Medaille, mme nous la voyons marquée ; les Medailles Grecques, ou ique liberalité, ou quelque tri-, ou le prix de la monnoye. Ce pas la date du regne du Prin-par ce qu'on trouve les nombres

de 20 ſur les monnoyes d'un Prince qui na pas regné dix ans. Ce ne ſont pas des liberalitez ; parce qu'elles ne ſe marquent pas ainſi, comme on peut voir dans toutes les Medailles Imperiales & dans celles même des Empereurs, qui portent les chifres dont nous parlons. Ce ne ſont pas des tributs ; car les tributs dont on eût voulu abolir la memoire, ne ſe marquoient pas ſur les Medailles. C'eſt donc le prix de la monnoye, qu'on avoit marqué autrefois, & qu'on jugea à propos de marquer encore lorſque le beſoin en revint ; comme on ceſſa de le marquer lorſque le beſoin en fut paſſé.

On me dira que ſous Gallien on voit les deniers changez notablement de valeur : il eſt vrai ; mais il faut conſiderer que le regne de Gallien fut de tous les regnes le plus agité ; & que par ce qui s'eſt paſſé de nôtre tems, & ſur tout dans le 18^e^. ſiecle en ce Royaume ſur le prix du Marc d'argent, on peut juger que les changemens dont on parle ſont très-poſſibles.

Avril 1709.

On pourroit faire encore une objection. C'est que sur les Medailles de l'Empire Grec on voit des chifres qui tiennent tout le champ de la Medaille ; ce qui ne signifie pas néanmoins le prix de la monnoye. On en voit aussi sur les Medailles consulaires ; qui ne peuvent pas avoir cet usage. Il est vrai ; mais comme l'explication de ces chifres demande un discours un peu étendu, vous trouverez bon que nous la remettions à une autre fois. Je suis &c.

Quatrième Lettre.

Explication des chifres des Medailles de l'Empire Grec.

Ce n'est pas seulement, Mr. parceque les chifres des Medailles de l'Empire Grec sont ordinairement placez dans le champ, que je ne veux pas qu'ils y soient mis pour marquer le prix de la monnoye, mais par ce qu'il n'est pas possible que la monnoye ait haussé ou baissé de prix en un an ou en deux ans, autant qu'il faudroit le supposer,

si les chifres en marquoient la valeur.

Voilà deux Medailles * de Th... rapportées par du Cange ; la premiere est de petit bronze ; & la seconde de grand bronze ; c'est-à-dire que la premiere n'a que le quart du poids de la 2e. Elles ont été frappées toutes deux la même année ; & cependant elles sont de même valeur. Cela peut-il se concevoir ? C'est comme si nous disions que l'Ecu en une même année a été reduit a 15. sols ou que la piece de 15. s. est montée jusqu'à la valeur de 60. Cela m'empêche de croire que les chifres ayent signifié le prix des monnoyes à l'égard des tributs, ou des liberalitez. Les raisons que nous avons apportées pour les exclurre des exergues des Medailles de Gallien & de ses Successeurs jusqu'à Constantin, font ici le même effet. On ne peut pas dire que ce soit la date du regne du Prince ; car sans aller chercher d'autres exemples que ceux qu'apporte Mr. du Cange, Michel le Begue ne regna pas neuf ans, &

* 23, 24. Med.

cependant on trouve le nombre de 30 sur ses Medailles. Ce nombre ne signifie donc pas la date de son regne.

J'avoüe qu'il est difficile de leur donner une signification bien plausible, & que celle que je vas apporter est nouvelle. J'espere neanmoins qu'elle se fera mieux recevoir que les autres. Je dis donc que ces chifres qu'on voit sur les Medailles de l'Empire Grec, sont les vœux des Peuples pour la prosperité du Prince.

Pour donner du jour à cette pensée, il faut se ressouvenir, que c'étoit un usage chez les Romains, de faire des vœux solemnels tous les cinq ans & tous les dix ans, pour la prosperité de la Republique, * *Si Res Populi Romani ac Quiritium ad quinquennium salva servata erit* : voilà les vœux quinquennaux : *Si in decem annos Respublica in eodem statu stetisset* : voilà les vœux decennaux. Cet usage de la Republique passa dans l'Empire; & ce qu'on avoit fait pour elle, on le fit pour les Empereurs. Voici

* *Luc. l. 21 dec. 3.*

le témoignage de Suetone là-dessus: *Vota quæ in proximum lustrum suscipi mos est*, dit-il en parlant d'Auguste, *Collegam suum nuncupare jussit: nam se quamvis conscriptis paratisque tabulis negavit suscepturum, quæ non esset soluturus.* Auguste ne voulut point former des vœux, qu'il n'osoit esperer de pouvoir accomplir à cause de son âge & de ses incommoditez. Ainsi il les fit former par Tibere qui étoit son Collegue dans le Consulat, & qui devoit être son Successeur à l'Empire. Les autres Empereurs ne furent pas si scrupuleux, comme vous verrez dans la suite.

Quoi qu'il en soit, voici la formule de ces vœux, comme elle avoit été composée par Numa, & telle qu'on la garda religieusement jusqu'à la chûte du Paganisme: *Prius posco, Jupiter, uti sies volens propitius in decennium N. Augusto: quod si faxis tunc tibi votum bove aurato vovemus esse futurum, ludis circensibus vovemus esse futurum, ludis gladiatoriis vovemus esse futurum.* Depuis Auguste les vœux se formoient la premiere année du regne de chaque Empereur,

à moins qu'il n'y ait eu quelque obstacle. Et c'est à ces Vœux solemnels, & aux Jeux qui les accompagnoient, que le sçavant Pere Pagi a attaché toute son Histoire consulaire. Nous avons des marques de ces vœux sur les Medailles : mais ils ne paroissent avec le terme *decennaux*, que sous l'Empire d'Antonin. *Vota suscepta* sont les vœux formez. *Vota soluta* sont les vœux accomplis. En même temps qu'on s'acquitoit des premiers decennaux on formoit les seconds : du moins c'étoit le Rit ordinaire. Mais on s'en dispensa dans la suite. Les vœux marquez sur cette Medaille sont ceux dont Antonin s'acquita la 20ᵉ. année de son regne.

Cette coutume de marquer ainsi les vœux decennaux sur les Medailles dura jusqu'à la décadence de l'Empire.

Probus fut le premier, autant que nous en pouvons avoir connoissance, qui rétablit la coûtume de mettre les vœux sur les Medailles, avec cette difference, qu'il en abregea la formule, & qu'on ne garda plus le

rit ordinaire. Car si la Medaille que rapporte Messabarba est vraye, où on lit :

* VOTIS X PROBI AVG ET XX.

Il en faut conclurre, qu'on souhaita à Probus la premiere ou la cinquiéme année de son regne, dix & vingt ans de prosperité : car n'ayant regné que six ans, on ne peut pas dire que cette Medaille ait été frappée lorsqu'on s'acquittoit des vœux decennaux, qu'on avoit fait pour lui au commencement de son regne.

La flatterie s'augmentant à mesure que la gloire de l'Empire diminuoit, on ne se contenta pas de demander cinq & dix ans de prosperité, mais 20, 30, & 40 ans : au lieu que les premiers Romains croyoient qu'il étoit de leur pieté & de leur modestie, de ne demander qu'une prosperité de cinq ans, & de recommencer tous les lustres. Les Grecs, c'est a dire les Romains depuis l'établissement de l'Empire de Constantinople, croyoieut que dans les vœux qu'on faisoit pour les Empe-

* 25. *Med.*

reurs, on ne devoit mettre aucunes bornes. *Verùm*, dit Nazarius, *quid agimus vicenis aut tricenis annis circumscribendo, quæ jam æterna sentimus? cum plura sint merita Principum quam optata votorum.* On voit en effet ces vœux marquez sur les Medailles des Enfans de Constantin, par les nombres de XXX. & de XXXX. & sur les Medailles de leurs Successeurs, jusqu'à ce qu'enfin on se contenta du nombre indefini de, *votis multis*: c'est ce qu'on voit sur une Medaille de Majorien.

Enfin sous le regne d'Anastase on changea de maniere de marquer les vœux: car on ne les vit plus sur les Medailles d'or & d'argent, mais seulement sur le bronze. Et comme *le Vota* avoit été abregé en *Vot*, le *Vot* le fut en *V.* & a la fin on ôta tout a fait le mot de vœux, & on ne laissa que les chifres, comme on peut voir dans les Medailles suivantes, * avec cette difference qu'ils doublérent les vœux, & ne mettoient plus ni 15, ni 30, mais 5, 10, 20, 40.

Pourquoi en effet ne verroit-on

* 26. 27. 28. *Med.*

pas les vœux marquez dans l'Empire Grec, puisqu'il est certain par les Historiens, qu'on les faisoit? *Absque ullo sacrificio atque ullâ superstitione damnabili*, disent les Empereurs, *exhiberi Populorum voluptates, secundum veterem consuetudinem, ministrari etiam festa convivia, quando exigunt publica vota, decernimus. Datum* 8. *Kal. sept. Honor.*7. *& Theodos.*11. *AA Coss.* Voilà les vœux quinquennaux destituez des jeux & des sacrifices qui avoient attaché la Gentilité.

Il paroît que les jeux se celebroient tous les ans au premier Janvier, & qu'au lieu que les anciens Empereurs faisoient des liberalitez ces jours-là, c'étoit le Peuple qui en faisoit aux Empereurs: *Quando votis communibus felix annus aperitur, in una libra auri & solidis chrisatis, Principibus offerendi devotionem animo libenti suscipimus.* &c. Les vœux enfin cesserent de se marquer sur les monnoyes, & l'on se contenta des acclamations de bouche, *Ad multos annos.* Je reserve à la premiere fois que j'aurai l'honneur de vous écrire l'ex-

plication des chifres des Medailles consulaires. Je suis &c.

ARTICLE LVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALEMAGNE. DE PRAGUE.

LEs Protestans d'Angleterre ont été fort choquez de la décision sur le Mariage de la Princesse de Brunswik avec l'Archiduc. La Reine Anne en a fait écrire à la Faculté de Theologie d'Helmstad par l'Archevêque de Cantorbery. La Faculté a pris le parti de desavoüer hautement cette Décision. Cependant elle avoit déja été imprimée en plus de 20 Villes d'Alemagne, des Pays bas, d'Italie : & des Personnes dignes de foi assurent en avoir vû l'Original. Il faut attendre ce que fera l'Archiduchesse quand elle apprendra le desaveu de la Faculté auquel la Maison d'Hanovre, a dit-on beaucoup de part.

DE HELMSTAD.

Mr. Vonderhard qui enseigne ici les Langues Orientales, & qui s'est déja signalé par des explications très-bizarres de quelques passages de l'Ecriture, est le veritable Auteur d'un petit Livre intitulé *Paradoxa Biblica*, dont on a imprimé en Hollande

une eſpece de Traduction Françoiſe ſous le titre de, *Aſnes de Balaam*, *Renards de Samſon*, *Machoire d'Aſne*, *Corbeaux d'Elie*. La premiere Diſſertation de cet Ouvrage paſſe pour être de Mr. Leibnits. Mais je n'ai garde de lui attribuer un Ouvrage si peu digne de la ſolidité de ſon Eſprit. L'Auteur, quel qu'il ſoit prétend, que tout ce que l'Ecriture raconte de l'Aſne de Balaam dans le Chapitre XXII. des Nombres, eſt un ſonge qu'eût Balaam, & non pas une avanture effective & un vrai miracle. Il ne faut que lire ce Chapitre des Nombres, pour y voir cette conjecture prévenue & détruite par les termes formels de l'Hiſtorien ſacré. Le Profeſſeur dans trois autres Diſſertations tâche de détourner le ſens de l'Ecriture ſelon ſes idées, & de changer les trois cens Renards pris par Samſon en des javelles, de lui faire partager avec trois mille Juifs la gloire de la défaite de mille Philiſtins racontée dans le XV. Chapitre du Livre des Juges, & d'anneantir le miracle d'une fontaine ſortie de la machoire d'un aſne, ſeule arme dont Samſon s'étoit ſervi dans ce combat. Enfin de ſubſtituer des Hommes aux corbeaux qui nourrirent Elie *. Il ne faut que lire ces Hiſtoires dans les Livres ſacrez pour rire des imaginations creuſes de Mr. Vonderhard. A quoi peut ſervir la peine que ce Profeſſeur & un ou deux autres

* *Liv. III. des Rois chap. XVII.*

vains se donnent, pour défigurer tout qu'il y a de miraculeux dans l'Ecri-? Veulent-ils établir par-là l'incredu-Ils ne réüssiront pas. Leurs Paradoxes, s conjectures, ne peuvent qu'affermir eligion en découvrant à quelles ex-nitez sont reduits ceux qui veulent la battre. Que veulent donc ces Auteurs? paroitre de l'Esprit? Est-ce en avoir que les autres, que de hazarder fie-ent les conjectures les moins soutena-. Veulent-ils acquerir de la reputation, une certaine autorité parmi les impies es libertins, *Magnum nomen sed ma-?* ils y réüssiront peut-être, mais en lant l'estime de tous les vrais Sçavans. Impies même qui auront quelque es-& quelque lecture, ne leur sçauront gré de ces attaques éloignées & foi-. Pour servir l'impieté il faut combat-directement la Divinité des Livres sa-, & refuter si l'on peut la venerable dition des Juifs, des Chrétiens, & des hometans, qui ne conviennent gueres en ce point.

DE LUBEC.

Mr. Goezius, George Henri, a fait im-ner *les Vies des Sçavans qui ont cul-é la langue Hebraïque, & un Catalogue leurs Ecrits in 4°.*

DE HAMBOURG.

Spiring vend un Livre nouveau de Mr. Volfius, sur *les Enfans celebres par leurs Etudes.*

Mr. Fabricius a fait imprimer chez Liebezeit le Traité de Geoffroi Voigtius, *de Aris primorum Christianorum*, *des Autels des premiers Chrétiens*, avec une sçavante Preface, dans laquelle il propose deux recueils très-utiles au Public, formez sur le plan du Recueil des Antiquitez Romaines par feu M. Grævius, & du Recueil des Antiquitez Grecques par Mr. Gronovius. Le premier dessein proposé par Mr. Fabricius, est de rassembler dans une Collection de plusieurs Volumes, les Auteurs qui ont écrit sur les Antiquitez Hebraïques. Nous connoissons un Sçavant qui a depuis long tems le même dessein. Mr. Fabricius a mis la liste de 156 Ouvrages qu'on pourroit faire entrer dans ce Recueil, qu'il voudroit partager en douze Livres. Il fournit aussi le Catalogue de cent-un Traitez sur les Antiquitez Ecclesiastiques, dont-il voudroit qu'on composât le second Recueil aussi partagé en douze Livres.

DE LIPSIC.

On a imprimé ici une *Version Latine de l'Histoire de la Philosophie Orientale écrite*

en Anglois par Thomas Stanlei avec des Remarques de Mr. le Clerc.

Mr. *Calvor* Lutherien & *Mr. Strimesius* Calviniste, ont écrit pour faciliter la réünion des deux Sectes ; mais leur Livres sont méprisez.

M. Michel Heinecius travaille sur *les cachets des Anciens.*

DE SUISSE.

Deux Medecins fameux de ce pays viennent d'écrire sur des pierres figurées qu'on trouve dans nos montagnes, & qui paroissent être des carcasses, des dents, des os de poisson, des coquillages. *Mr. Langius* a eû recours à la Philosophie Epicurienne pour expliquer ce phenomene. Il suppose je ne sçai quels spectres de poissons, & de coquilles, repandus dans l'air, qui retombant dans les entrailles de la terre y donnent aux pierres ces figures extraordinaires. Mr. Scheutzer à suivi des idées plus raisonnables & mieux fondées. Il croit que ce sont des restes du Deluge universel, de veritables coquillages, des carcasses de poisson petrifiées, ou du moins des pierres petrifiées où des poissons ont laissé leurs vestiges. Son Livre est intitulé, *Piscium querela & vindiciæ.*

Mr. Hofmeister a fait paroître à Zurich *Sulpice Severe* imprimé, sur l'édition ap... de *Variorum*, qu'il a augmentée de plu-

...vril 1709.

sieurs notes, où il explique & corrige divers endroits de cet Historien plus élegant qu'exact.

D'ESPAGNE.

Le R. P. Diego de Villafranca sçavant Religieux de l'Ordre des Clercs Mineurs, fondé en 1588. par Jean Aderne & Ascagne Carraciolo Gentils-hommes Napolitains, vient de donner la premiere partie des Croniques de son Ordre: *Chronologia sacra, Origen de la Religion de Los P. P. Clerigos reglares Minores, su instituto, gratias que los summos Pontifices la han concedido, elogios que de ella han escrito los Autores, vida de sus venerables Fundadores, Notitia de las mas principales fondaciones suyas. Escriviola el Padre Diego de Villafranca. Tomo Primero.*

Cronologie sacrée & Origine des Clercs Mineurs, leur Institut, les graces que les Souverains Pontifes leur ont accordées les Eloges que les Papes ont donnez à cet Ordre, les Vies de leurs Fondateurs, l'Histoire de la Fondation de leurs principales Maisons par le P. Maitre Diego de Villafranca. Tome premier in folio. A Madrid chez la Veuve de Michel Alvares.

Le Pere Ramirez Jesuite, un de nos plus fameux Théologiens, vient de donner deux tomes in folio sur la Science de Dieu. *P. Vincentii Ramirez Societatis Jesu Ma-*

ensis in Academia Complutensi sacræ ologiæ Doctoris, & Primarii Archiepiscopatûs Toletani Synodalis Examinatoris, & Collegio Imperiali Madritensi Majorum iorum Regalium Præfecti, nec non ejusdem Collegii Rectoris, Tractatus de Scientia Dei in duos tomos divisus, viginti quadisputationes complectens. Tomus pri- pag. 260. *Tomus secundus pag.* 236. *driti apud Joannem Garciam Infanzon,* 8.

ITALIE. DE PALERME.

'Ouvrage du P. Octave Caïetan Jesuite nis depuis long-tems vient d'être imé ici. C'est une Introduction à l'Hise Ecclesiastique de ce Royaume. *Isago-d Historiam Siculam sacram in* 4°. On rien vû de plus exact sur la matiere l traite.

DE NAPLES.

e Livre de M. Riccardi fait beaucoup de t. L'Auteur s'efforce de prouver, qu'on peut pas donner les Benefices situez s le Royaume à des Ecclesiastiques derans hors du Royaume. Son but est de ifier un Edit de l'Archiduc, qui a fait r les Benefices possedez par des Carux & des Officiers de la Cour de Ro- *Alexandri Riccardi Neapolitani Disser-*

tatio de Beneficiis Neapolitanis, Clericis extra Regnum commorantibus non dandis. in 4o.

DE ROME.

Le Pere Meloncelli Barnabite a traduit en Vers Italiens la Pharsale de Lucain. *La Farsaglia, ò vero della Guerra Civile di Marco Anneo Lucano, tradotta e trasportata in ottava rima da Gabriele Maria Meloncelli Chierico Regolare, Barnabita,* in 4o. *Roma nella Stamperia d'Antonio de Rossi, fogli* 44.

Mr. Alberghetti a écrit sur les premiers principes de la Philosophie.

Dissertationes quinque de rebus primis Philosophia, edita per Justum Æmilium Alberghetti.

Le quatriéme & dernier tome de l'Histoire de toutes les Heresies en Italien par l'Abbé Bernin Fils du fameux Cavalier Bernin, paroît depuis quelques mois : c'est un in folio assez gros.

L'Abbé Piazza a proposé pour modelle aux Veuves la vie de Sainte Galle noble Romaine.

Cherosilogio, ò Discorso dello stato vedouile, spiegato con le Memorie illustri di Santa Galla Patrizia Romana, diviso in tre decadi dell'Abbate Carlo Bartolomeo Piazza. in 4o. *Roma* 1708. *appresso Bernabo.*

DE MODENE.

Le Sçavant Pere Bauhini Benedictin a

fait imprimer *les Vies dès Archevêques de Ravenne, écrites par Agnellus Auteur du neuviéme siecle*, dont le Manuscrit étoit dans la Bibliotheque de nôtre Duc. Il a joint au texte dès Notes & des Dissertations fort estimées.

DE MILAN.

Il paroît ici un Traité, ou l'on tâche de prouver, *que les Duchez de Parme & de Plaisance, ont été démembrez du Duché de Milan, & qu'ils relevent encore à present de l'Empire, & non du Saint Siege*: le Senateur Carovelli en est l'Auteur.

D'ANGLETERRE.

Mr. Testas Ministre refugié est entré dans les disputes sur la nature de l'Ame, qui exercent depuis quelques tems plusieurs Ecrivains Anglois. Un Medecin nommé Couvard a osé soutenir dans un Livre imprimé sous son nom, qu'elle étoit mortelle. M. Dodwell est tombé dans une erreur aussi extravagante. Il prétend que l'Ame mortelle de sa nature devient immortelle par l'esprit qu'elle reçoit dans le Batême, quand il est administré par des Ministres de l'Eglise legitimement ordonnez. Cette vision a été refutée par plusieurs Theologiens Anglois. Mr. Dodwell s'est obstiné à la defendre. Voici un nou-

veau Combattant, qui pour éclaircir la matiere, ne veut employer que l'Ecriture seule : il a intitulé son Livre :

La connoissance de l'Ame par l'Ecriture selon les trois differens états d'union, de separation, & de réünion avec le corps. Premiere partie, qui paroît, ne traiter que du premier état de l'Ame, c'est-à-dire de son union avec le corps.

Guillaume Beveridge Evêque de Saint Asaph est mort le cinquiéme de Mars 1708. âgé de soixante onze ans. Trois Ouvrages qu'il a donnez suffisent pour l'immortaliser.

Institutionum Chronologicarum Libri duo, unâ cum totidem Arithmetices Chronologicæ Libellis. Londini an. 1669. *in* 4°.

Instructions sur la Chronologie divisées en deux Livres, avec une Arithmetique Chronologique divisée aussi en deux petits Livres.

Synodicon sive Pandectæ Canonum Apostolicorum & Conciliorum in Ecclesia Anglicana receptorum Græc. Lat. Oxonii 1672. *in folio* 2. *tomes.*

Recueil des Canons Apostoliques & des anciens Conciles reçûs dans l'Eglise Anglicane.

Codex Canonum Ecclesiæ primitivæ vindicatus & illustratus in 4°. *Londini* 1678.

Le Code des Canons de la primitive Eglise justifié & éclairci.

Mr. du Soul prépare *une nouvelle Edi-*

Avril 1709.

tion du Lucien qu'il veut rendre parfaite. Il a revû & corrigé le texte sur plusieurs manuscrits qu'il a trouvez en Angleterre & en Hollande. Il aura soin de faire examiner les Manuscrits qui sont en France, en Alemagne, & en Italie, avant que de livrer son Ouvrage à l'impression. L'évidence des fautes l'a porté à faire quelques changemens dans le texte, sans être autorisé par aucun Manuscrit. Il a tiré des anciennes Editions quelques corrections importantes. Il a donné une meilleure disposition aux Scholies, qu'il a beaucoup corrigées sur le Manuscrit de Vossius, & sur d'autres qui lui ont été communiquez. La Traduction sera presque entierement refonduë. Il y joindra beaucoup de notes, & un Catalogue exact de tous les Auteurs citez par Lucien.

La nouvelle Edition d'Horace, à laquelle Mr. Bentley travaille depuis si longtems, est presque achevée. Il a mis les corrections dans le texte, & rejetté au bas des pages les manieres de lire ordinaires. Les corrections sont nombreuses & hardies. Il y a des Odes qu'on ne reconnoît plus, sur tout pour la mesure de Vers.

On a réimprimé *les Metamorphoses d'Ovide sur l'Edition faite pour Monseigneur le Dauphin.* On y a fait beaucoup de changemens dans la Paraphrase & dans les notes.

Il paroît à Oxford une nouvelle Edi-

tion de Tite-Live en six volumes in 8°. On prétend n'avoir rien oublié pour la rendre correcte. Elle est embellie de Cartes geographiques, de notes chronologiques placées au haut des pages, & dont Mr. Dodwell est Auteur, & d'une grande abondance de diverses manieres de lire, de conjectures, d'observations des plus sçavans Critiques. Enfin d'une table des matieres. On fait esperer une Edition semblable des Supplémens de Freinshemius, qui a si habilement reparé les Lacunes de Tite-Live. Cette édition des Supplemens sera reçûë avidement de tous ceux qui aiment l'Histoire Romaine.

Johnson va faire imprimer à Londres les Commentaires de Cèsar in folio d'un gros caractere, avec un grand nombre de figures en taille douce. Il promet un Lucrece in 4°. du méme caractere & avec les mêmes ornemens.

Johnson va aussi faire travailler à une édition des Oeuvres de Shakespear, qui passe pour un des plus excellens Poëtes comiques qu'ait produit l'Angleterre, & qui dispute le premier rang à Ben Johnson. Il y a dequoi remplir six volumes in 8°.

Mr. Vasse qui promet un Diodore, vient de donner à Cambridge une nouvelle édition de Salluste. Des Connoisseurs assurent qu'elle effacera toutes les autres.

On a réimprimé *la Theorie de la Terre*

depuis son Origine jusqu'à sa destruction, par Mr. Viston, qui y défend l'Ecriture contre quelques Philosophes impies. Cette seconde édition est plus ample que la premiere.

Le Celebre] Chevalier Neuton a aussi donné une seconde édition *des Principes mathematiques de la Philosophie naturelle. Philosophia naturalis Principia mathematica.* Il l'a beaucoup augmentée, & encore plus éclairci son Ouvrage.

Voici le titre de deux Livres de Medecine. *Traité abregé des yeux, où l'on donne une démonstration anatomique de leur structure, & une description détaillée de leurs maladies, avec quelques regles pour conserver la vûë, & une explication des termes de l'art qui rendra ce Livre utile à tout le monde. Par Guillaume Crosse Oculiste.*

Avis à ceux qui servent dans les troupes de la Reine en Espagne & en Portugal, avec une courte methode d'y conserver leur santé, & quelques observations sur les differentes maladies de ces pays, & sur les vertus medecinales de plusieurs plantes particulieres qui y croissent naturellement, & qui peuvent être d'un grand usage aux Habitans de nos Plantations de l'Amerique & des autres Climats chauds. Par Jean Polus Lecaan Docteur en Medecine.

DE HOLLANDE.

Humbert vend une *Traduction Françoise*

du Livre Anglois du Docteur Scharlok, de l'Immortalité & de la vie future.

Halma imprime un Livre infiniment utile, *un Dictionnaire Latin des Antiquitez Grecques & Romaines. Lexicon antiquitatum Græcarum & Romanarum, en deux volumes in folio.* C'est à proprement parler un abregé des deux vastes Recüeils, que le même Libraire a imprimé de divers Sçavans sur les Antiquitez Grecques & Romaines. Cet abbregé en sera plus commode d'être rangé selon l'ordre alphabetique. Mr. Pitiscus qui en est Auteur est connu par plusieurs autres Ouvrages ; & l'on peut compter sur son exactitude.

On a imprimé ici une Traduction *de la Relation publiée en Angleterre, par la nouvelle Societé établie pour la Propagation de la Foi parmi les Barbares.* C'est un titre que Dieu a voulu que les Protestans eux-mêmes fournissent à l'Eglise Catholique, de la benediction qu'il lui donne continuellement pour la conversion des Infidelles. Benediction qu'il refuse aux Sectes qui se sont séparées d'elle. On voit dans cette Relation des mesures bien prises, soutenuës avec beaucoup d'autorité & de dépenses, n'avoir que très-peu de succès. On voit tous les jours des Peuples entiers convertis par des Missionnaires Catholiques, dépourvûs de tout secours humain. Preuve certaine qu'il faut avoir la Foi pour être en état de la répandre.

Avril 1709.

Cette Relation se vend à Roterdam chez Abraham Acher.

Mr. Cuper va faire paroître sous le titre *de Voyage d'Amsterdam*, *Iter Amstelodamense* une description des Cabinets des Curieux de cette grande & riche Ville.

On imprime *le second Volume de la description du beau Cabinet que Mr. de la Chausse a assemblé à Rome.*

Roger a réimprimé *le Voyage* du sieur de la Martiniere Chirurgien François *vers le Nord, où l'on represente au naturel les coutumes & la Religion des Norvegiens, des Lappons, des Kiloppes, des Russiens, des Borandiens, des Liberiens, des Zembliens, des Samoiedes, des Islandois.* L'Ouvrage n'est augmenté que de deux chapitres assez inutiles sur l'utilité des Voyages & la necessité du Commerce.

La vie d'Ovide avec la Chronologie de ses Ouvrages paroît depuis plusieurs mois. Elle est de Mr. Masson, qui a donné un semblable Ouvrage sur Horace.

P. Ovidii Nasonis Vita ordine chronologico sic delineata, ut Poeta fata & Opera veris assignentur annis, notisque philologicis & historicis illustrentur, atque Augustai ævi ritus moresque varii elucidentur. Studio Joannis Masson. A. M. & E. A. p. Amstelodami apud viduam Joannis Janssonii à Vasberge 1708. *in* 8o.

Johnson Libraire d'Amsterdam vend une Dissertation Latine de l'Impie Mr.

Tolland Irlandois établi à Londres. Il semble à juger par le titre n'avoir en vûë, que de justifier Tite-Live, du reproche que lui ont attiré les prodiges frequents, & les superstitions ridicules, qu'il raconte si bonnement. Mr. Tolland a un autre dessein. Ennemi de toute Religion il les combat toutes dans cet Ouvrage Latin, comme dans ses Ouvrages Anglois, *Le Christianisme non mysterieux*, *la Vie de Milton*, *la Lettre à Serena*, *& le Poëme sur la force de l'Eloquence.* Son dessein paroît sur tout dans l'Abregé des Antiquitez Judaïques joint à sa Dissertation.

Adeisidaimon, sive Titus Livius à superstitione vindicatus, Auctore J. Tollando. Annexa sunt ejusdem Origines Judaica.

On trouve chez le même Libraire un Livre encore plus curieux : il est de Feu Mr. de Pufendorf, qui y recherche les causes des Alliances de la Suede avec la France, *De causis Fœderum inter Sueciam & Galliam.* On l'imprime en Latin & en François.

Il imprime aussi *une Traduction nouvelle de l'Histoire des derniers Empereurs Turcs, continuée jusqu'à la paix de Carlowits écrite en Anglois par Mr. le Chevalier Ricaut Secretaire de l'Ambassade de Constantinople,* dont nous avons un *Etat de l'Empire Othoman*, traduit en François deux fois, par Mr. Briot dont la Traduction fut imprimée à Paris chez Cramoisy, & *par Mr. Besbier* dont la Traduction plus

a Religion des Turcs.

uterot vend *des Meditations sur les giles des Dimanches & des principales par le P. Medaille Jesuite.* Ceux qui ont servis en loüent la solidité & la té.

ıdot a imprimé *un Traité de la Me- par Mr. de Billi* Avocat, qui en ex- : physiquement les operations & les ns. Le même Libraire vend *l'His- du renouvellement de l'Academie des es*, auquel on joint les Eloges de les Academiciens morts depuis ce rellement, & la belle preface que e Fontenelle a mise au devant du er tome de l'Histoire de l'Academie. ı a détaché ces morceaux, dont les

puis quelque tems, & dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler.

Secrets rares & éprouvez par Mr. du Quesnoy chez Auboin. Ce sont des préparations de remedes chymiques.

Essai d'Analyse sur les jeux de hazard, in 4°. Nous en donnerons l'extrait.

Sermons du R. P. Chaussemer sur les Mysteres. Chez Guerin.

Discours Ecclesiastiques & Monastiques par le R. P. Damascene Recollect, *chez Coignard.* Le merite de ces deux celebres Predicateurs est connu depuis long-tems.

Estienne imprime *les Oeuvres posthumes de Mr. l'Abbé de Maucroix*, qui depuis si long-tems occupe un rang considerable parmi les celebres Traducteurs. Ce Recüeil comprendra la Traduction des beaux endroits des Anciens, & sur tout de Demosthene & de Ciceron. Le merite de l'Auteur, & le prix des Ouvrages qu'il a choisis, font souhaiter que l'Edition paroisse au plûtôt. La personne qué l'Auteur en a chargée n'épargne pas ses soins pour la rendre exacte.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1709.

ART. XLII. *Histoire du Pelagianisme.* Page 555

ART. XLIII. *Odes de Mr. de la Motte, avec un Discours sur la Poësie &c.* p. 579

ART. XLIV. *La souveraine perfection de de Dieu dans ses divins Attributs &c. contre les Objections Manichéennes de Mr. Bayle &c.* p. 586

ART. XLV. *Extrait de l'Assemblé de la Societé Royale des Sciences de Montpellier du* 17. *Novembre* 1708. p. 599

ART. XLVI. *Observation sur l'ancienne Ville* Avaricum. p. 621

ART. XLVII. *Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbé Fleury, Tome* 13. p. 628

ART. XLVIII. *Explication d'une Medaille de Neron.* p. 644

ART. XLIX. *Dictionnaire universel geographique & historique &c. par Mr. Corneille de l'Academie Françoise &c.* p. 651

ART. L. Homilia Sanctissimi D. N. Clementis Papæ XI. habita die Paschatis in Basilica Principis Apostolorum, Anno 1708. *Homelie Latine de Clement XI. prononcée le jour de Pâques* 1708. p. 661

ART. LI. *La même Homelie en François.* page 668

TABLE.

ART. LII. *Dissertation sur Victor, de Vite avec une nouvelle Vie de cet Evêque.* page 576

ART. LIII. A brief Discovery of the falses Churches &c. *Traité des fausses Eglises, où l'on soutient les droits de l'Eglise Chrétienne &c.* p. 680

ART. LIV. *Observation faite à Marseille de l'Eclipse du Soleil du* 14. *Septembre* 1708. p. 692

ART. LV. *Maniere d'expliquer les Medailles antiques.* p. 694

ART. LVI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Alemagne, de Prague. p. 725

De Helmstat. ibid.

De Lubec. p. 727

De Hambourg. p. 728

De Lipsic. ibid.

De Suisse. p. 729

D'Espagne. p. 730

D'Italie, de Palerme. p. 731

De Naples. ibid.

De Rome. p. 732

De Modene. ibid.

De Milan. p. 733

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. p. 737

De Paris. p. 741

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1709.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation, 1709.

EMOIRES
JR L'HISTOIRE
Sciences & des beaux Arts.
Mai 1709.

ARTICLE LVII.

BLEME PROPOSE' AUX *vans, touchant les Livres attribuez* *iint Denys l'Areopagite, où l'on de-* *ide s'il faut dire que cet Auteur* *'é ses principes, une partie de sa* *rine, & le Traité de sa Theologie* *lique, de Saint Clement d'Alexan-* *& de Saint Gregoire de Nysse, ou* *:s deux Peres ont pris de lui.* A is, chez Jean de Nully ruë St. ues à l'image St. Pierre 1708. *'. en tout* 383. *pages.*

Vant que d'entrer dans la discussion de ce Proble-me, il est à propos de re-marquer deux choses qui *ors de doute* par rapport à ce

point de doctrine, & dont convien-nent également & ceux qui attri-buent à Saint Denys l'Areopagite les Ouvrages en question, & ceux qui les lui disputent.

La premiere, c'est qu'avant le cin-quiéme siécle ces Livres ont été fort peu connus, & n'ont été citez sous son nom que par un petit nombre d'Auteurs Ecclesiastiques.

La seconde, que depuis le cinquié-me ou sixiéme siécle jusqu'au tems d'Erasme, on ne s'étoit guéres avisé de douter que les livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite, ne fussent effectivement de ce Pere.

A ces deux Remarques on en peut ajoûter une troisiéme tirée de la Pré-face de l'Auteur du present Proble-me : c'est que tel que puisse être l'Auteur des Ouvrages qui sont en contestation, on doit toûjours les regarder *comme les Ecrits d'un ncien Pere, comme d'excellens monumens que les Conciles, les Papes, & les Peres ont autorisez par l'estime & l'usage qu'ils en ont fait; comme des canaux de plu-sieurs traditions importantes, que l'Eglise a reçûës avec respect & qu'elle conserve*

avec soin ; en un mot, comme des instrumens propres à soûtenir les dogmes de la Foi & à confondre l'heresie.

Il ne s'agit donc point ici du fond de la doctrine de ces Livres, mais uniquement d'un point de fait, qui est de sçavoir à qui on doit les attribüer. La diversité des sentimens qui ont partagé touchant ce point tant de sçavans Hommes, sur tout dans le dernier siécle, est ce qui a donné lieu à cette contestation. L'Auteur du Probleme qu'on propose a trouvé de part & d'autre des raisons & des autoritez si fortes, que sans vouloir prendre de parti, il s'est borné à rapporter ce qui se disoit de plus solide & de plus fort, & de la part de ceux qui veulent que ces Ouvrages soient veritablement de Saint Denis l'Areopagite qui vivoit dans le premier siécle, & de la part de ceux qui les attribuent à un Auteur inconnu du quatriéme ou cinquiéme siécle. C'est ce qui lui a fait donner à son Ouvrage le titre de Probleme ; c'est à dire question douteuse, dont on ne peut démontrer ni la verité ni la fausseté, & sur laquelle il y a de part

& d'autre des conjectures & des vrai-semblances d'un poids presque égal.

Cet Auteur qui n'oublie rien de tout ce qui peut donner du jour aux matieres qu'il traite, a pris la précaution de faire dans une espece de seconde Preface, une analyse courte & précise des differentes Apologies qui ont été composées en faveur de Saint Denys l'Areopagite, pour le maintenir dans la possession des Ouvrages qui portent son nom : comme il eut été trop long & même inutile de les rapporter toutes, il a choisi parmi un grand nombre d'Apologistes & de Défenseurs de ce Pere, ceux qui ont paru les plus solides & les plus raisonnables, & s'est reduit à onze, qui sont Maxime Martyr qui fleurissoit dans le septiéme siécle, Genebrard Archevêque d'Aix, le Cardinal Baronius, le Cardinal Bellarmin, le P. Alloix Jesuite, le P. Jean de St. François Prieur des Feüillans de Paris, le P. Delrio Jesuite, le P. Gautier Jesuite, le P. Alexandre Dominicain, & enfin l'Auteur d'une Dissertation sur Saint

ɔys Areopagite, imprimée à Pa-
:n 1702. On voit d'un coup d'œil
s l'analyſe qu'il fait en peu de
s des Ouvrages de ces Auteurs
ce qui regarde ce Pere, un pré-
:lair, net, & exactement détail-
des autoritez, des preuves qu'ils
ortent en ſa faveur: après quoi il
re en matiere.

'our remplir le deſſein qu'il ſe
poſe, il avoit trois choſes a faire;
premiere d'établir le fait en po-
: le fondement qu'il y a de dou-
, ſi Saint Clement d'Alexandrie
aint Gregoire de Nyſſe ont tiré
St. Denys l'Areopagite ce qu'ils
écrit de conforme à ſes Principes
ſa doctrine; ou ſi un Auteur in-
nu poſterieur à Saint Clement &
aint Gregoire a tiré de leurs Ou-
ges les Livres attribuez à ce Pere.

autant d'érudition que de clarté dans les trois sections qui partagent son Livre. Où on peut lui rendre cette justice, qu'il se tient toujours dans les termes d'une neutralité très-exacte & telle que la bonne foi la plus scrupuleuse la peut exiger.

Dans la premiere Section, l'Auteur aprés avoir montré par une très-belle exposition des Traitez attribuez à Saint Denys l'Areopagite, que le but & le dessein general de ce Pere dans tous ses Ouvrages & sur tout dans la Théologie mystique, est d'élever nôtre ame à une union & une transformation admirable avec Dieu, reduit toute sa Doctrine à deux principes qui sont les fondemens de cette union, & sur lesquels roulent également & *sa Théologie mystique* & *les Livres des deux Hierarchies*, & *des noms Divins*, avec cette seule difference qu'ils sont plus étendus & rebatus plus souvent dans les trois derniers Ouvrages que dans le premier, qui sert de fondement aux autres, & où ils sont exposez d'une maniere plus concise.

Le premier de ces Principes est

que *Dieu est un objet si excellent qu'il surpaße toutes nos pensées.*

Et parce que ce Principe sembloit aller à nous exclurre de tout commerce & de toute union avec Dieu; à cause de la disproportion qui se trouve entre son excellence infinie & l'infirmité de nôtre nature; il releve nôtre esperance par un second Principe, où il établit que malgré cette disproportion, pendant que nous sommes sur la terre, nous pouvons parvenir à la connoissance de Dieu & nous unir à cet objet infini.

Or comme il eût été assez inutile de ranimer nôtre courage par la possibilité de cette union & de nous enhardir à y aspirer, si en même tems on ne nous en enseignoit les moyens; Saint Denys ou l'Auteur des Traitez qui lui sont attribuez, fait suivre ce second Principe par cinq autres qui en sont l'explication & qui en facilitent la pratique, en nous élevant comme par degrez à la plus haute connoissance & à l'union la plus parfaite avec Dieu à laquelle une ame puisse aspirer. Il établit dans le premier que *les choses corporelles*

nous élevent à la connoissance des spirituelles. Mais parce que ces idées reçûës par les sens ont besoin d'être épurées de ce qu'elles ont pu contracter de grossier & de terrestre en passant par ce canal, & d'être, pour ainsi dire, spiritualisées, il ajoûte dans le second, que pour contempler les veritez éternelles, il faut purifier son esprit des idées des choses materielles & du discours. Après avoir mis l'esprit en état d'appercevoir plus clairement la grandeur de Dieu, l'Auteur enseigne qu'il y a deux sortes de connoissance de Dieu, l'une par affirmation & l'autre par negation : ce qui fait le troisiéme principe. On n'expliquera pas ici ces deux sortes de connoissances, parce qu'on l'a déja fait dans les Memoires de Février de cette année page 209. Or quelque élevée que soit la connoissance de Dieu, même par negation, comme elle est encore fort imparfaite par rapport à Dieu dont elle ne nous donne qu'une connoissance fort obscure, Saint Denys nous avertit qu'il ne faut pas prétendre dans cette vie à une connoissance plus

claire & qu'il faut se contenter que nôtre ame s'unisse à Dieu comme a un objet incomprehensible ; c'est ce qu'il établit dans son quatriéme principe. Enfin comme la contemplation de Dieu & de ses perfections ne nous peut être utile qu'autant qu'elle nous porte à nous attacher à lui & à l'aimer. Saint Denys pose pour cinquiéme & dernier Principe, que la parfaite connoissance qui nous éleve à Dieu ne doit pas être infructueuse & sterile, mais accompagnée de Sainteté & d'amour.

Comme toute la doctrine des Traitez de Saint Denys est renfermée dans les Principes que nous venons d'exposer, & qui en font l'ame & l'essence ; s'il se trouve d'autres Auteurs qui conviennent tellement dans ces principes, qu'ils en fassent le fondement & la substance de leurs Ouvrages, on ne peut s'empêcher de juger qu'il faut necessairement que les derniers ayent copiez le premier, ou que le premier ait copié les derniers : or c'est ce qui se trouve entre les Ouvrages de Saint Denys d'une part, & ceux de Saint Clement

Alexandrin & Saint Gregoire de Nysse de l'autre, avec une conformité & une ressemblance la plus parfaite qu'on peut souhaiter en pareille matiere. L'Auteur du Probleme rend cette ressemblance tout à fait sensible, en opposant dans deux colomnes sur chacun des sept Principes que nous venons d'expliquer, d'un côté les paroles de Saint Denys l'Areopagite prises de ses differens Traitez, & de l'autre celles de St. Clement Alexandrin & de St. Gregoire de Nysse, tirées de leurs Ouvrages; & c'est ce qu'il justifie encore plus au long par la Théologie mystique de Saint Denys, qu'il transcrit entierement dans une colomne, tandis qu'il lui oppose dans un autre divers passages de St. Clement & de St. Gregoire; ce qui en fait un parallele si juste, que l'Auteur du Probleme n'osant à la vûë d'une conformité si parfaite, ni faire passer Saint Clement & Saint Gregoire pour copistes de Saint Denis & pour plagiaires, ni arracher à Saint Denys des Ouvrages dont il est en possession depuis tant de siécles, pour

les donner a un Auteur incertain, posterieur aux deux autres Peres ; il s'est retranché dans le parti d'une neutralité exacte, où faisant la fonction d'Avocat General, il expose dans les deux sections suivantes de la maniere qu'on va voir, les fondemens & les preuves des deux sentimens opposez en cette matiere.

La Methode qu'il a suivie est tout à fait propre à éclaircir la difficulté & à mettre le Lecteur en état de juger du fort & du foible des deux opinions contraires : il reduit les preuves de part & dautre à cinq propositions qui partagent chacune des deux sections; & à chaque argument qu'il rapporte il y joint immediatement la réponse & expose avec beaucoup d'ordre tout ce qui peut servir à le combattre & à l'infirmer.

Ainsi dans la II^e^. section qu'il employe toute entiere à discuter les preuves des Apologistes de St. Denys-l'Areopagite ; après avoir établi les raisons pour lesquelles les Livres de St. Denys sont demeurez cachez durant les quatre premiers siecles, soit parce que l'Auteur même avoit

marqué qu'il n'étoit pas à propo
les communiquer à ceux qui
toient pas initiez à nos mysteres,
par la mauvaise Foi des Philoso
Atheniens, & en particulier de
clus qui vouloit se les appropriet
par la fraude des Heretiques qu
supprimérent durant plusieurs
cles, soit par l'ignorance de ceux
les avoient & qui n'en connoiss
pas le prix, soit a cause de la subl
té de la doctrine dont peu de
étoient capables ; il refute toutes
conjectures, & montre que les
sons sur lesquelles on les appuye
voient produire un effet tout
traire ; que la fin que s'est prop
St. Denys en écrivant ces Liv
devoit plûtôt porter à les pul
qu'a les tenir cachez ; & qu'enf
sublimité de la doctrine & la
teur des mysteres n'ayant pas
pêché que les Livres sacrez ne
sent connus dans les premiers sie
elle ne devoit pas être une ra
pour faire tenir cachez ceux de
Denys. C'est ce que renferme la
miere proposition.

Dans la IIe il passe a ce qu'on d

plus fort pour prouver que plusieurs Peres avant le V. siecle & dans le V. & le VI. ont eu connoissance des Ouvrages de St. Denys ; qu'Origenes les a citez, que St. Denys d'Alexandrie Disciple d'Origenes avoit fait des Scholies sur les Livres de St. Denys Areopagite ; que le premier Concile de Nicée, St. Athanase, & St. Cyrille d'Alexandrie, ont fait mention de ces Livres ; que St. Gregoire de Nazianze s'est servi d'un passage de St. Denys l'Areopagite ; que St. Jean Chrysostome a fait l'éloge de ce Pere & de ses Ouvrages ; que Jean Archevêque de Dare & Isaac, tous deux Disciples de St. Ephrem Diacre, en ont eu connoissance.

Pour ce qui regarde Origenes, il montre que l'Homelie où se trouve cette citation n'est pas de lui, y étant parlé des Heresies des Ariens & des Manichéens qui sont posterieures à son tems.

Sur les Scholies de St. Denys d'Alexandrie, il fait voir que les quatre autoritez qu'on apporte, pour justifier que ce Saint avoit effective-

ment fait les Scholies en question; tombent à faux; que St. Anastase le Sinaïte, St. Maxime Martyr, Nicetas, & Jean Cyparissiote, n'ont pas eu connoissance de ces pretendus commentaires, comme on le leur attribue, & il montre enfin que s'il est vrai que St. Denys d'Alexandrie ait fait des notes sur les Ouvrages d'un Saint Denys, ce ne peut être que sur ceux de Saint Denys de Corinthe.

A l'égard du Concile de Nicée, où il est fait mention des Ouvrages de l'Areopagite dans le 31. canon, il montre que ce canon est un des canons supposez & faussement attribuez à ce Concile jusqu'au nombre de 80, & dont il n'y a que les 20 premiers de vrais & de legitimes, ce qu'il justifie clairement: il prouve de même dans le sentiment de tous les Critiques que les Questions *ad Antiochum Ducem* attribuées a St. Athanase, & où il est fait mention des Ouvrages de St. Denys, ne sont pas de St. Athanase; que le passage qu'on prétend que St. Gregoire de Nazianze a tiré de St. Denys, est plus

vrai-semblablement tiré de St. Athanase ; que St. Chrysostome ne parle point des Oeuvres de St. Denys, & que les loüanges qu'il lui donne n'y ont point de rapport ; que quand on auroit les ouvrages de Jean Archevêque de Dare & d'Isaác, dont il n'y a aucun Ecrivain, ni Grec, ni Latin qui fasse mention, on n'en pourroit rien conclurre dans la question presente, parce qu'il n'y a point de preuve qu'ils ayent fleuri dans le troisiéme, quatriéme, ou cinquiéme siecle, ni qu'ils ayent été Disciples de St. Ephrem, & qu'il y a apparence du contraire. Car premierement on fait voir, qu'il n'y a pu avoir de Metropole a Dare Ville de Syrie sur les confins de Perse dans les six premiers siecles, & que d'ailleurs dans tous les Conciles tenus durant les cinq premiers siecles, on ne trouve la souscription d'aucun Archevêque ou Evêque de Dare. Secondement a l'égard d'Isaac l'Auteur découvre un anacronisme dans le passage de Cabassutius qui le fait vivre sur la fin du troisiéme siecle : il remarque ensuite que l'Hif-

toire Ecclesiastique ne fait mention d'aucun Isaac qui ait pû être Disciple de St. Ephrem Diacre d'Edesse; après quoi il propose la conjecture sur ce que ce peut être que cet Ephrem, dont ont prétend que Jean de Dare & Isaac ont été Disciples. Pour St. Cyrille, ce qu'on en dit est fondé sur un passage de Liberat, qui de la maniere dont il est énoncé laisse en doute s'il parle de St. Denys Evêque d'Athenes, où de St. Denys Evêque de Corinthe; car les termes portent : St. Denys l'Areopagite Evêque de Corinthe. Si l'on dit que ce peut être une faute de Copiste ou une erreur de l'Auteur, qui a pû mettre Corinthe pour Athenes, ou peut soupçonner la même méprise par rapport au terme d'Areopagite. Enfin St. Cyrille & quelques autres Peres du même tems ont pu citer les ouvrages de St. Denys l'Areopagite, sans qu'on en puisse rien conclurre pour la question dont il s'agit, ces Livres ayant commencé a paroître vers la fin du quatriéme siecle, ou dans le commencement du cinquiéme siecle, & St. Cy-

rille d'Alexandrie ayant vécu jufqu'en 444.

La Troifiéme preuve en faveur de St. Denys l'Areopagite, & qui fait la troifiéme propofition de cette Section, eft prife de ce que depuis la conference de Conftantinople tenuë l'an 533. les Papes, les Conciles, les Peres, & un très grand nombre de Docteurs de tous les fiecles, ayant reconnu que les Ouvrages que nous avons de St. Denys étoient de l'Areopagite qui a vécu dans le premier fiecle de l'Eglife, il eft évident que St. Clement & St. Gregoire de Nyffe ont puifé dans les Livres de cet Auteur. Que les Papes les Conciles &c. ayent cité avec éloge les Ouvrages de St. Denys l'Areopagite, l'Auteur le montre fans s'étendre beaucoup là-deffus, parce qu'on en convient affez; mais qu'on doive inferer de là qu'ils ayent été perfuadez, que ces Ouvrages étoient veritablement de St. Denys l'Areopagite, c'eft dequoi il ne convient pas, & il infere même le contraire de la conduite que les Papes & les Conciles ont tenue par rapport à ces Ou-

vrages ; car ni le Pape Gelaſe dans le Concile qu'il tint à Rome, ni le V. Concile General tenu à Conſtantinople l'an 553. en faiſant mention des Ouvrages des Peres que l'Egliſe reçoit, ne nomme point parmi ces Peres St. Denys l'Areopagite, quoique les Ouvrages qui paroiſſoient ſous ſont nom leur fuſſent connus. 2°. Les Papes qui ont reglé l'Office divin ayant tiré des opuſcules des Peres qui ont plus de rapport aux Solemnitez des Fêtes de l'année, les leçons de l'Office, n'y ont rien inſeré des œuvres de St. Denys l'Areopagite, quoique ce qu'il dit des funerailles de la Ste. Vierge, des Ordres des Anges, des Sacremens &c. y fut très-propre, & que d'ailleurs ſon antiquité, la ſublimité de ſa doctrine, & ſa qualité de Diſciple du Grand Apôtre, dût lui meriter une diſtinction & un honneur qu'on accordoit a d'autres Peres qui n'avoient pas les mêmes prerogatives. Enfin l'Auteur montre que ſi les citations des Conciles & des Peres au ſujet des Ouvrages de St. Denys l'Areopagite,

ı de certains Auteurs à qui ıls
t attribuez, ſont veritablement
,quoique le contraire ſoit conſ-
l'égard de pluſieurs qu'il rap-
: ſur quoi il remarque après le
Alexandre que les Peres des
.es Generaux ne ſe ſont pas
oup appliquez a faire la criti-
es ouvrages des SS. PP. mais
nt perſuadez qu'ils étoient
Auteur Eccleſiaſtique, ils ſe
ıtoient de les citer ſimplement
e titre qui paroiſſoit à la tête
acun de ces Ouvrages, ſans
ner s'ils étoient des Auteurs
il portoient le nom.
quatriéme propoſition eſt ap-
ſur la tradition non interrom-
environ ſeize ſiecles, qui ayant
mé St Denys dans la poſſeſ-

avantageuſes que les Partiſans de St. Denys puiſſent ſouhaiter, paſſe du côté de leurs Adverſaires pour la combattre, ce qu'il fait en cette maniere : Deux conditions, dit-il, ſont neceſſaires pour rendre cette tradition legitime & inconteſtable. 1°. Que ceux qui ont commencé la chaîne de cette tradition ayent eu des aſſurances & une connoiſſance moralement certaine de l'Auteur de ces Livres. 2°. Que cette tradition n'ait point été interrompuë. Or ces deux conditions manquent à la tradition des Livres de l'Areopagite. Il eſt bien vrai pour ce qui regarde la ſeconde, que depuis St. Gregoire Pape, c'eſt-à-dire depuis le ſixiéme ſiecle, la tradition qui donne a St. Denys les Livres conteſtez n'a reçu aucune atteinte ; mais depuis la mort de St. Denys juſqu'à la premiere Epoque conſtante de cette tradition, il y a une interruption de cinq ſiecles : ainſi la tradition n'eſt pas non interrompuë. On demande enſuite pour revenir a la premiere condition eſſentielle ; d'où St. Gregoire, les Papes, les Conciles, & les

Peres qui sont venus après l'ont reçuë, ou, si ceux du cinquiéme ou sixiéme siecle la leur ont fait passer, de qui ils la tenoient eux mêmes, ces Livres ayant été constament inconnus durant plus de trois siecles. Or les Ecrivains du cinquiéme & sixiéme siecle n'ont pû établir la possession qu'ils ont donnée à St. Denys des Livres qu'on lui attribue, que sur deux titres. Le premier sur le témoignage positif de quelque Auteur des quatres premiers siecles, le second sur ce qu'ils ont trouvé à la tête de ces Traitez le nom de St. Denys l'Areopagite. Ce second titre sans le premier ne décide rien; le premier est bon même sans le second : mais pour qu'il soit de quelque poids, & que le témoignage d'un Auteur suffise pour assurer à un Ecrivain la possession des Livres qui portent son nom, plusieurs conditions sont necessaires; il faut que cet Auteur soit un Auteur de reputation & de poids; que d'autres Ecrivains d'égale autorité ne lui soient pas contraires; que le témoignage qu'il rend soit clair & posi-

tif, & non pas douteux & équivoque; qu'il caractérize ſi bien l'Auteur dont il veut parler qu'on ne puiſſe s'y méprendre ; & enfin que ce témoignage ſoit tiré d'un Livre inconteſtablement attribué à ſon Auteur. Or les témoignages qu'on tire des Auteurs des quatre premiers ſiecles en faveur de St. Denys pechent tous par quelqu'une de ces conditions ; comme on aura pû le remarquer dans la diſcuſſion qui en a déja été faite a la II^{e}. propoſition de cette Section.

Reſte la cinquiéme & derniere propoſition qui roule ſur un Principe, que les Apologiſtes de St. Denys regardent comme le plus fort & le plus ſolide argument de leur parti : voici donc comme ils raiſonnent après S. Maxime. L'Auteur des Livres de St. Denys, ſe dit Diſciple d
St. Paul, dit avoir aſſiſté aux func
railles de la Sainte Vierge, & enter
du les Hymnes ſacrez qu'on cha
ta en ſon honneur &c. c'eſt do
un impoſteur, s'il n'a pas été témc
de toutes les choſes qu'il rappor
c'eſt-à-dire, ſi ce n'eſt pas S. De

lui même, mais un autre qui dise tout cela sous son nom : or des Livres remplis d'une Sainteté aussi sublime que ceux de St. Denys, ne peuvent être l'ouvrage d'un imposteur ; ils sont donc l'ouvrage de Saint Denys même. A cela que répondent leurs Adversaires ? Ils disent que cet argument ne prouve rien, parce qu'il prouve trop. En effet s'il avoit lieu, il faudroit reconnoitre pour legitimes des Ouvrages que tout le monde convient être supposez : l'Auteur en rapporte divers exemples, & deux principalement ; l'un des Epitres attribuées à S. Martial Apôtre des Gaules ; l'autre de plusieurs Ouvrages attribuez St. Athanase, comme les Dialogues de la Trinité, les onze Livres e l'unité de la Divinité dans la rinité &c. Ces Livres sont pleins ine doctrine très-sainte, & respi- t par tout la pieté : or celui qui e dans les Epitres de St. Martial, t Martial, dit avoir vû Jesus- ist, & l'avoir servi lorsqu'il a le St. Sacrement : la même se trouve à l'égard de Saint

Athanase : & cependant il est constant & hors de doute que ces Livres ne sont point des Auteurs auxquels on les attribuë ; donc le principe des Apologistes de St Denys prouveroit trop, & par consequent ne prouve rien : c'est par où l'Auteur du Problême finit sa seconde Section.

C'étoient les Apologistes de Saint Denys qui argumentoient dans cette Section, & les Anti-Areopagites qui leur répondoient. Dans celle-ci qui est la troisiéme, ce sont les Anti-Areopagites qui argumentent, & les Apologistes de St. Denys qui répondent.

Les Adversaires de St. Denys établissent leur droit comme les Apologistes sur cinq propositions, dont la premiere est que selon les regles d'une juste Critique, les Livres attribuez a St. Denys ne sont pas de lui. Pour entrer en preuve, ils posent d'abord six regles sur lesquelles on peut juger qu'un Livre est supposé. 1°. Lorsque ce n'est que sur des monumens ou évidemment faux ou du moins incertains, qu'on

i tel Auteur. Voilà les trois pre-
es regles, sur lesquelles on s'ar-
noins dans la Section presente;
e qu'elles ont déja été discutées
la précedente, & qu'elles peu-
s'appliquer à toutes sortes de
es en general. Les trois dernieres
conviennent specialement aux
es de St. Denys sont celles-ci. 1°.
les Apologistes loin de s'accor-
se contredisent dans tous les
; & toutes les circonstances qui
ernent ces Livres & son Au-
2°. Qu'il n'y a aucune des Apo-
s differentes, qui prise separé-
t & comparée avec les autres
une *probabilité mediocre.* 3°. Que
d on tireroit de toutes ces Apo-

A l'égard de la premiere de ces trois regles, ils prouvent la contradiction des Apologistes, en ce qu'ils ne s'accordent ni sur la personne à qui ces Livres sont addressez, que les uns pretendent être Timothée Disciple de St. Paul, d'autres un autre Timothée; ni sur le passage de St. Ignace cité par St. Denys, les uns disant que St. Denys l'a cité après coup, les autres qu'il ne l'a pas cité, mais que c'est Saint Ignace lui même, qui a inseré dans ses Epîtres plusieurs choses qu'il avoit tirées des Livres de St. Denys; ni sur le silence d'Eusebe & de St. Jerôme à l'égard des Livres de l'Areopagite, les uns disant qu'ils n'avoient pas connu ces Livres, les autres soutenant qu'ils les avoient lûs; ni sur la citation des Peres, les uns rejettant l'autorité de ceux sur lesquels les autres se fondent; ni sur le tems & le lieu ou St. Denys a écrit ses Livres, les uns disant que ce fut sous Domitien, les autres sous Nerva, les uns que ce fut en Grece, les autres que ce fut en France; ni enfin sur l'Empereur sous lequel ils

prétendent que St. Denys ſoit mort; ſçavoir ſi ce fut ſous Domitien, ſous Trajan ou même ſous Adrien.

Les Apologiſtes de St. Denys répondent, qu'il n'y a en tout cela que des contradictions apparentes qui ne roulent que ſur certaines circonſtances d'aſſez petite conſequence; qu'ils conviennent tous hors Baronius, dont le ſentiment ne doit pas prévaloir ſur celui de tous les autres reünis enſemble, que c'eſt à Timothée Diſciple de St. Paul que les Livres en queſtion ſont adddreſſez; que la plus part d'entre eux tiennent le paſſagede St. Ignace ajoûté, étant tout a fait hors d'œuvre; que les contradictions ſur le ſilence d'Euſebe & de St. Jerôme à l'égard des Livres de St. Denys, ne prouvent rien d'eſſentiel. De dire s'ils ont connu ces Livres ou non, c'eſt une choſe fort incertaine, & ſur laquelle il y a de très-fortes conjectures de part & d'autre, ſans qu'on puiſſe bien déterminer qui a raiſon, ou de ceux qui interpretent favorablement le ſilence d'Euſebe & de St. Jerôme, ou de ceux qui le regardent comme

une marque de ſuppoſition; que ſur la citation des Peres des quatre premiers ſiecles il n'y a point non plus de contradiction, le conſentement du plus grand nombre des Apologiſtes à convenir de pluſieurs de ces Peres ou d'un ſeul, étant ſuffiſant pour montrer que l'Auteur des Livres attribuez à St. Denys a vécu avant le quatriéme ſiecle. Enfin ils diſent que la variation ſur le tems & le lieu au quel St. Denys a écrit ſes Livres, & le tems de ſa mort, ne tombe que ſur des circonſtances legeres, qui ſont ſans conſequence pour le fond de la cauſe; & qu'il eſt indifferent en quel tems & en quel lieu St. Denys ait écrit, & ſous quel Empereur il ſoit mort, pourvû qu'on prouve ſolidement qu'il eſt l'Auteur des Livres qu'on lui attribuë.

Pour juſtifier la ſeconde marque de ſuppoſition, les Anti-Areopagites font voir que toutes les Apologies differentes faites en faveur de St. Denis ſont dans pluſieurs chefs oppoſées les unes aux autres; que les uns n'avancent rien en faveur de l'Areopagite, dont quelques autres

n'enſeignent le contraire ; & qu'ainſi la probabilité de chaque Apologie en particulier comparée avec les autres, devient très-foible, très mediocre, & s'évanoüit preſqu'entierement. Les Apologiſtes répondent à cela, qu'il n'y à aucune de ces Apologies qui priſe à part ne ſoit d'un grand poids & ne renferme une grande probabilité, ſoit par la vraiſemblance des conjectures ſur les quelles elles ſont appuyées, ſoit par la ſolidité avec laquelle on y répond aux argumens des Anti-Areopagites, ſoit enfin par ce qu'on n'y avance rien qui ne ſoit confirmé par le témoignage de pluſieurs autres des Apologiſtes.

La troiſiéme marque de ſuppoſition poſée par les Anti-Areopagites, eſt d'une plus grande diſcuſſion: elle roule ſur divers points de Chronologie tirez de l'opinion la plus communément reçûë, avec leſquels il faut neceſſairement que puiſſe compatir tout ſyſteme qu'on fera pour attribuer à St. Denys les Livres dont on diſpute: or on prétend que quand de toutes les Apologies faites en ſa

faveur,on en tireroit,au choix même des Apologistes, tout ce qui seroit de plus avantageux pour leur sentiment,il seroit impossible d'en former un systeme qui s'accordât avec les points de Chronologie dont il s'agit.

De tous ces points je ne m'arrêteray qu'au quatriéme, parce qu'il est le seul contesté entre les parties, & qu'il paroit être comme le centre de toute la difficulté. Il tombe sur le tems auquel St. Jean écrivit son Evangile a Ephese. Les Anti-Areopagites prétendent, que ce ne fut que lorsqu'il fut revenu de son exil de Patmos, après la mort de Domitien; qu'entre la mort de cet Empereur & le tems que St. Denys fut envoyé en France par le Pape St. Clement, il n'y a eu qu'une année d'intervalle : ils montrent d'ailleurs par une espece d'analyse de cette année, qu'il a été impossible à St. Denys d'avoir eû le loisir d'écrire ces Livres durant le cours de cette même année; & font voir ensuite qu'il paroit faux, qu'il ait pû ni écrire ni retoucher ces Livres en

France : d'où ils concluent que s'ils sont de lui, il faut supposer qu'il les a faits avant que S. Jean eût écrit sont Evangile : or cela ne se peut, puisqu'il cite en plusieurs endroits l'Evangile de St. Jean, qu'on suppose qui n'étoit pas encore écrit.

La réponse que font à cela les Apologistes, & ceux qui disent que Saint Jean ne composa son Evangile qu'après son rappel de l'exil de Patmos, n'ont pas bien entendu les passages d'Eusebe & de St. Athanase, sur lesquels ils fondent leur sentiment, que ἐξέδωκε *edidit* dans Eusebe, & ἐξεδόθη *editum est* dans Saint Athanase ne veulent pas dire, il composa, il écrivit ; mais signifient, il publia, il mit au jour ; que St. Denys étant allé voir St. Jean a Ephese après son rappel de Patmos, où cet Apôtre avoit composé son Evangile, il étoit naturel que cet Evangile lui eût été communiqué des premiers, & que s'appercevant alors, qu'il y avoit plusieurs passages qui faisoient à son sujet, il avoit pû les inserer dans ses Livres.

Dans la II^e. proposition de cette

Section les Anti-Areopagites prétendent, que l'Auteur des Livres de St. Denys a puisé sa Doctrine dans St. Clement d'Alexandrie & St. Gregoire de Nysse, & montrent comment cela s'est pû faire. A quoi les Apologistes répondent, qu'il ne s'agit pas d'examiner si un Auteur a pû profiter des lumieres d'un autre, mais de sçavoir si l'Auteur des Livres de St. Denys a effectivement puisé sa doctrine dans les deux Peres qu'on cite.

Dans la III^e. on montre, que l'Auteur des Livres de St. Denys ayant cité St. Clement d'Alexandrie, doit avoir écrit après ce Pere; non que St. Denys nomme effectivement St. Clement d'Alexandrie; mais les Anti-Aréopagites prétendent que celui que cite Saint Denys sous le nom de Clement le Philosophe, ne peut être que St. Clement d'Alexandrie; d'autant plus qu'on trouve dans ce Pere, au cinquiéme Livre des Stromates, le passage cité par St. Denys. Mais les Apologistes croyent que ces termes, *Clement le Philosophe*, doivent s'entendre de St. Clement Pa-

pe, & ils y trouvent d'autant plus d'apparence que St.Maxime l'appelle *Beatus Clemens*, & le caracterize en disant, que c'est celui dont St. Paul fait mention, & que la profonde connoissance qu'il avoit de la Philosophie de Platon & d'Aristote, lui ayant merité le titre qu'on lui donnoit communément de Prince de la Science, on pouvoit bien le citer sous le nom de Philosophe.

La IVe. proposition roule sur la fin que s'est proposée Clement d'Alexandrie, d'où les Anti-Areopagites inferent, qu'il n'a pas puisé sa doctrine dans S. Denys. Car, disent-ils, il déclare au commencement de ses Stromates, que son dessein en écrivant, est de conserver les traditions qu'il avoit reçûës de ses Maîtres, qui les avoient apprises des Apôtres S.Jaques, S.Jean, & S. Paul: ce qui marque des traditions apprises de la bouche de ces grands Hommes, & non prises dans des Livres. Surquoi les Apologistes de St. Denys répondent, qu'ils ne voyent pas pourquoi on en croira plûtôt sur sa parole St. Clement d'Alexandrie que

St. Denys l'Areopagite ; & que d'ailleurs, il n'est pas surprenant que deux Auteurs se rencontrent quelquefois sur les mêmes traditions.

Enfin la Ve. proposition consiste à montrer, que St. Gregoire de Nysse ne s'est point servi des Livres attribuez à St. Denys : ce qu'on prouve parce que les passages qui donnent lieu à la contestation ne paroissent point hors d'œuvre dans St. Gregoire, mais mis dans leur place, & qu'on y voit un enchainement naturel de principes, qui ne peuvent point resulter de morceaux mis après coup : mais on répond à cela que cette raison fait encore plus pour St. Denys, & que les passages qui ont rapport a ceux de St. Gregoire de Nysse, sont encore placez plus naturellement, & dans un enchaînement de principes plus regulier dans les Livres de l'Areopagite, que dans ceux de St. Gregoire de Nysse.

Quand on aura bien pesé toutes les raisons de part & d'autre rapportées dans ce Problême, on sera assez embarrassé à prendre parti ; mais

l'on n'aura pas lieu de regretter le tems, qu'on aura employé à la lecture d'un Ouvrage pêtri pour ainsi dire d'érudition, & plein d'une Critique fine & judicieuse. L'Auteur de ce Problême, quoi qu'il n'y ait pas mis son nom, ne trouvera pas mauvais qu'on le désigne au Public, par un autre Ouvrage qu'il fit paroître l'an passé sous le titre de, *Tradition des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques sur la Contemplation*, dont nous avons donné l'extrait dans nos Mémoires de Février de cette année, Article XIV.

ARTICLE LVIII.

DU POUVOIR DES SOUVERAINS, & de la liberté de conscience, en deux Discours traduits du Latin de Mr. Noodt Professeur en Droit dans l'Université de Leide par Jean Barbeyrac. A Amsterdam chez Thomas Lombrail Marchand Libraire dans le Beurstraat, 1707. *in octavo, pages* 186.

IL ne convenoit pas au sieur Barbeyrac, après avoir travaillé à

la traduction du Traité du Droit de la Nature & des Gens, de s'arrêter à celle de ces deux Discours seditieux. Les maximes sages qu'établit le Baron de Puffendorf touchant le pouvoir des Souverains, auroient dû faire impression sur son esprit, & lui donner du mépris des faux raisonnemens du Sieur Noodt.

Ils se réduisent à dire, que la Puissance souveraine se rapporte de soi au bien & non à la destruction de l'Etat : auquel néanmoins elle devient quelquefois pernicieuse, par le mauvais usage qu'en font ceux qui la possedent & qui l'exercent, soit Princes, soit Sénats. Il en faut convenir, sans avoüer pourtant qu'il faille la resserrer & lui donner des bornes. Car outre qu'il y a contradiction à ce que la Puissance souveraine ne soit pas souveraine, mais restreinte & bornée, on peut aussi peu se promettre de trouver des personnes sans ignorance & sans passion, à qui donner la commission de redresser ceux qui gouvernent, que d'en trouver pour les appliquer à gouverner. L'expérience mê-

me n'a fait que trop souvent sentir aux Peuples, que ceux, qui sous le prétexte du mauvais gouvernement, se sont élevez contre le Pouvoir souverain, en ont encore plus mal usé, quand ils ont crû réüssir à s'en emparer: Esprits orgueilleux & inquiets; mauvais sujets, plus mauvais maîtres; indociles, lorsqu'il leur convenoit d'obéïr; superbes, quand ils sont parvenus à commander. L'homme sage, qui écoute la raison & qui craint Dieu, demeure soumis à la constitution de l'Etat, non seulement parce qu'il ne voit pas moins d'inconveniens à remuer qu'à souffrir, mais parce qu'il comprend que chaque particulier en entrant dans la societé civile dépose sa propre volonté, & que toute autorité legitime vient d'en haut.

C'est encore un sophisme du sieur Noodt, lorsqu'il dit: » En effet a-t'on jamais oüi dire qu'aucun » Roi ou Prince, en un mot aucun » Magistrat souverain, quelque nom » qu'on lui donne, ait été envoyé » du Ciel, & non pas élû par la volonté & le consentement des

» Hommes ? Il eſt vrai qu'il n'en eſt pas de tous les Rois comme de Saül & de David établis par un ordre particulier du Ciel : mais le Pouvoir ſouverain , ſoit qu'il reſide en la perſonne d'un Prince ou dans un Sénat , eſt fondé ſur la Loi naturelle , qui émane de Dieu , & par-là il vient originairement du Ciel. Il eſt encore vrai, que chaque particulier conſideré avant la conſtitution d'un gouvernement commun , a eû ſa volonté : mais il s'en eſt dépoüillé en devenant Citoyen & Membre de l'Etat.

Le Sieur Noodt ſe trouve gêné de ces paroles du fameux Juriſconſulte Ulpien l. 1. du Digeſte, titre 4. *Quod Principi placuit, Legis habet vigorem : utpote cum* LEGE REGIA , *quæ de Imperio ejus lata eſt , Populus ei & in eum omne ſuum imperium & poteſtatem conferat.* » Ce qui plaît au Prince, tient » lieu de Loi ; parce que par la loi « Royale qui l'a établi , le Peuple » a transferé & mis en ſa perſonne » toute l'autorité qu'il avoit & tout » ſon pouvoir. L'embarras du Faiſeur de Diſcours eût été plus grand,

s'il avoit voulu faire attention à la Loi royale, telle qu'elle est au Livre premier des Rois ch. 10.

Il n'a pas été permis de s'en tenir à la forme d'un Extrait : rapporter historiquement ce qu'avance le sieur Noodt, c'eût été paroître ne le desaprouver pas.

Pour son second Discours sur la liberté de conscience, il suffit de remarquer qu'il pousse la Tolérance, jusqu'en faveur du Mahometisme & de l'Idolatrie. Toute Religion lui est bonne. » Si Dieu, dit» il, avoit voulu qu'il n'y eût dans » le Monde qu'une seule Religion, » lui a étoit-il difficile d'inspirer à » tous les Hommes les mêmes idées » en fait de choses divines, comme » il leur a donné à tous sans exception » les mêmes sentimens du bien & » du mal, de la soif & de la faim, „ du froid & du chaud ? Ou si l'on „ veut mieux comparer ici le sort „ de l'Arithmétique avec celui d'u„ne chose si sainte & si respec„table, cet exemple seul ne suffit„il pas pour nous convaincre d'a„bord, que Dieu auroit pû faire

„ à l'égard de ſon culte, ce qu'il a
„ fait par rapport à la Science des
„ nombres ?.... Vous n'avez pas,
„ ô Dieu, jugé à propos de mettre
„ la Religion dans un degré d'évi-
„ dence, qui nous ramenât tous
„ à une même Foi, comme nous
„ avons tous une même Arithme-
„ tique : vôtre volonté ſoit faite.

L'Auteur de ces Diſcours n'a pas fait attention à un principe très-certain, & qui ruine tous ſes raiſonnemens vagues ; que ſoûtenir la vérité & le bien, c'eſt vertu & zele. Or s'il avoüe, & il ne l'oſeroit nier tout haut, qu'il n'y a qu'une ſeule vraye Religion, il eſt obligé de convenir qu'il la faut ſoûtenir, cette vraye Religion, contre la licence des ſentimens particuliers, & retrancher ce qu'il appelle liberté de conſcience. En vain dira-t'il, que chacun eſtime véritable la Religion qu'il ſe forme : car celle qui l'eſt en effet, ſe diſtingue des fauſſes par des caractéres éclatans, qui ne laiſſent aucun doute à ceux qui l'ont trouvée & embraſſée.

ARTICLE LIX.

HISTOIRE DE SCANDERBEG *Roi d'Albanie, par le R. P. du Poncet de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Jean Mariette, ruë Saint Jaques aux Colomnes d'Hercule. *in 12. 600. pag.*

LE nom de Scanderbeg est si celebre, qu'il n'y a presque personne qui n'ait entendu parler de ce Prince, comme d'un des plus grands Capitaines qui ait été. Mais il manquoit à ce Heros une Histoire digne de lui, & une suite détaillée de ces exploits incroyables, par lesquels avec une poignée de monde & dans un coin de terre, il resista durant 24 ans & jusqu'à la fin de sa vie, à toutes les forces de l'Empire Ottoman. C'est pour le tirer de cette espece d'oubli, où la negligence des Auteurs qui ont écrit depuis son tems, l'avoit laissé jusqu'à present, que le Pere du Poncet a entrepris de faire une Histoire complette & très-exacte de la Vie de ce grand Homme.

Il déclare d'abord dans sa preface, que de tous les Historiens qui font mention de Scanderbeg, Marin Barlet est celui à qui il s'est le plus attaché, parce qu'il étoit Auteur contemporain, qu'il a écrit fort au long les faits de ce Prince, & qu'il paroit que c'est de cet Auteur, que les autres Ecrivains qui ont parlé depuis de Scanderbeg, ont tiré tout ce qu'ils en ont dit. Il fait en suite la Critique de ce même Auteur qui a écrit en Latin, & de la Traduction Françoise qu'en donna en 1597. Jaques de Lavardin Seigneur du Plessis-Bourrot. Et pour effacer les préjugez desavantageux qui pourroient naître contre la fidelité de cet Historien, sur le caractere qu'en fait Sponde, qui l'accuse d'avoir mêlé à la verité de son Histoire quelques faits évidemment faux, il le justifie en particulier sur trois articles contestez par Sponde, & fait sentir que les conjectures d'un Historien d'un tems posterieur, ne doivent pas prévaloir sur le rapport d'un contemporain, principalement en matiere de faits importans &

marquez, où il n'eût pû alterer la verité sans s'exposer à être démenti par un grand nombre de ceux qui avoient servi sous Scanderbeg dans ses Campagnes, & qui vivoient encore lorsque Barlet donna son Histoire au public. Après avoir ainsi assûré l'autorité de l'Ecrivain de qui il emprunte ses memoires, le P. du Poncet entre en matiere, & partage en six Livres l'Histoire de Scanderbeg dont nous allons faire le précis.

Jean Castriot Roi d'Albanie, n'ayant pû resister aux forces d'Amurat II. fut contraint d'accepter la paix aux conditions qu'il plût au Vainqueur de lui prescrire. La plus dure de toutes fut, que pour caution de sa fidelité, il lui donneroit en ôtage quatre Fils qu'il avoit eus de Veisave son Epouse, & dont le dernier qui se nommoit Georges est celui qui fait le sujet de cette Histoire. Amurat ne les eut pas plûtôt en sa puissance, que contre la parole qu'il avoit donnée de les laisser en pleine liberté de professer la Religion Chrétienne, il les fit cir-

dre Seigneur. Son air nobl
belles qualitez, mais sur t
inclination pour les armes,
dispositions qu'il faisoit par
devenir un jour un grand C
ne, ce que la figure d'un
marquée sur son bras droi
bloit déja présager, lui acc
l'estime & les bonnes grace
murat, * qui lui donna dè
de 18 ans un Corps de cinc
Chevaux à commander en
de Sanjac, premier degré
neur militaire chez les Turc
les Bachas. Scanderbeg se co
avec tant de bravoure & d'h
à la tête du Corps qu'il co

derbeg non seulement les soumit en deux Campagnes, mais châtia encore quelques Princes voisins, qui avoient appuyé leur revolte, & dont il reduisit une partie des Etats sous la puissance du Grand Seigneur. Ce fut au retour de la derniere de ces Campagnes, qu'un Scythe qui étoit depuis quelque tems à Andrinople, & à qui sa taille de Geant donnoit une présomption extraordinaire, ayant défié en combat singulier toute la Noblesse qui se trouvoit au tour d'Amurat, Scanderbeg offrit de le combattre. Et en ayant obtenu la permission du Grand Seigneur, il le vainquit & le tua en champ clos. Deux fameux Persans qui firent depuis un pareil défi, eurent le même sort, & servirent à augmenter dans l'esprit d'Amurat, l'estime qu'il avoit conçûë pour ce jeune Guerrier, qu'il menoit avec lui dans ses Campagnes. Il signala sa valeur aux sieges de Nicomedie, & de Pnesse, & en particulier à celui d'Otrée, dont on peut dire que la Conquête fut dûë à un coup hardi & déterminé qu'il fit.

& qui ne peut être excusé que par l'exemple d'Alexandre le Grand : car étant monté le premier sur la muraille où il arbora un Drapeau, il sauta dans la Ville les armes à la main : ce qui étonna tellement les Habitans, qu'ils demandérent sur l'heure à capituler. L'attachement qu'il conservoit toujours dans le cœur pour la Religion de ses Peres, étoit un motif pour lui de temperer sa valeur quand il avoit à agir contre les Chrétiens, soit en Grece, soit en Hongrie : il les ménageoit alors autant qu'il le pouvoit faire, sans rendre aux Turcs sa conduite suspecte, & il sacrifia plus d'une fois l'honneur d'une Victoire certaine au plaisir que sa Foi lui faisoit trouver à épagner le sang Chrétien.

Il sembloit qu'Amurat après les services importans qu'il en avoit reçûs, ne pouvoit se dispenser de lui donner des marques de sa satisfaction & de sa reconnoissance, lorsque l'occasion s'en presenteroit. Il s'en presenta une assez naturelle par la mort du Roi d'Albanie Pere de Scanderbeg ; * mais Amurat au lieu

* 1432.

de mettre ce jeune Prince en possession des Etats du Roi son Pere, y envoya Sebalie l'un de ses meilleurs Generaux avec un corps d'armée, pour se saisir du Royaume & se rendre maître de toutes les places: ce qui ne lui fut pas difficile n'ayant trouvé aucune resistance. Amurat n'en demeura pas là, il se défit par des voyes secrettes des trois freres aînez de Scanderbeg, & celui-ci ne fut apparemment épargné, qu'en consideration des grands services qu'on s'en promettoit dans la suite.

Quelque outré que fut Scanderbeg de l'ingratitude & de l'injustice d'Amurat, de la mort de ses freres, & du cruel exclavage où étoit reduite sa patrie, il dissimula pourtant & continua à servir le Grand Seigneur, même avec plus de zele en apparence qu'il n'en avoit fait paroître jusqu'alors; car dans la crainte de fortifier les soupçons où il voyoit Amurat à son égard, s'il menageoit les Chrétiens selon sa coutume, il poussa la guerre où il fut envoyé contre le Despote de Servie avec toute la vi-

vacité dont il étoit capable, & l'ayant défait en bataille rangée, il reduisit tous ses Etats sous la puissance du grand Seigneur. Le Despote y rentra depuis par surprise, mais il en fut chassé une seconde fois par Amurat lui même, & les efforts que fit sur les instances du Pape Eugene IV. Ladislas Roi de Hongrie pour rétablir le Despote, procurerent à Scanderbeg l'occasion qu'il cherchoit depuis long-tems de briser ses fers, & de tirer de la servitude ses compatriotes & ses sujets, qui l'en avoient fait secrettement solliciter.

Amurat ayant appris que Ladislas envoyoit une armée de 35 mille hommes sous le commandement d'Huniade pour rétablir le Despote de Servie, mit à la tête de 80 mille hommes Scanderbeg & Carambei Bacha de Romanie, qu'il envoya contre les Hongrois. Ceux-ci quoique fort inferieurs en nombre ayant attaqué brusquement les infideles; Scanderbeg selon le projet qu'il en avoit fait avec ceux de son parti, fit plier les troupes qu'il comman-

doit. Sa défection, dont Carambei s'apperçût, fit perdre courage à ce Bacha, & donna lieu aux Chrétiens de pousser leur avantage, & de défaire entierement l'armée Ottomane. Il y avoit auprès du Bacha un Secretaire d'Amurat muni de son sceau, pour les ordres qu'il faudroit envoyer au nom du Grand Seigneur. Le premier soin de Scanderbeg dans la déroute de l'armée fut de se saisir de ce Secretaire, qu'il obligea le poignard sur la gorge, de dresser un ordre au Gouverneur de Croye Capitale de l'Albanie, pour lui remettre la place entre les mains : il le fit mourir ensuite, de peur qu'il ne pût informer la Porte de ce qui se tramoit. Muni de cet ordre il se rendit à Croye en sept jours de marche, & sur l'ordre du Grand Seigneur qu'il fit presenter au Gouverneur, il fut reçû sans contestation & mis en possession du Gouvernement : mais la nuit même, ses Troupes qui étoient demeurées derriere ayant été introduites dans la Ville, & la plûpart des Habitans ayant en mê-

me tems pris les armes, on fit main basse sur les Turcs ; & les autres Villes de l'Albanie à la premiere nouvelle de cette revolution, ayant suivi l'exemple de la Capitale, à la reserve de trois ou quatre où les Turcs étoient les plus forts, Scanderbeg fut reconnu Roi d'Albanie. Il contraignit peu de tems après le Gouverneur de Petrelle de lui rendre cette place par composition. Il poussa sa pointe, quoique la saison fut déjà fort avancée, & marcha vers Stelluse, dont la garnison qui craignoit un traitement pareil à celui qu'on avoit fait à la garnison de Croye, se saisit du Gouverneur & livra la place. N'ayant pû se rendre maître d'abord de Steligrade place très-forte, & la derniere qui restât aux Infideles, il en fit le blocus, & la reduisit l'année suivante par composition.

Le Grand Seigneur outré de la perte de la bataille contre les Chrétiens & du soulevement de l'Albanie, fit une trêve de dix ans avec les Hongrois, pour être plus en état de décharger toute sa colere sur Scan-

derbeg, qui instruit des grands préparatifs qui se faisoient contre lui, se ligua avec plusieurs petits Princes de ses voisins, pour faire tête au Grand Seigneur : ils le reconnurent tous pour Roi d'Albanie, & General des armées d'Epire, & lui transférent le tribut qu'ils payoient auparavant à Amurat.

Cependant on apprit qu'Ali Bacha l'un des meilleurs Generaux des Turcs, s'avançoit vers l'Albanie avec une Armée de quarante mille chevaux. Cette nouvelle qui jetta la terreur dans tout ce petit Etat, n'effraya point Scanderbeg. Ce Prince ayant rassemblé toutes les Troupes que ses Alliez lui avoient envoyées, en renvoya une partie, ne se reservant que 15000 Hommes, 7000 de pied & 8000 de Cavalerie, avec lesquels il mit en déroute l'Armée des Turcs, après leur avoir tué 22 mille Hommes, & fait deux mille prisonniers, sans autre perte de son côté que de six vingts Hommes de tuez, & tout cela en 4 heures de tems.

Au bruit de la perte qu'Amurat

venoit de faire dans l'Epire, le Caraman ou Roi de Cilicie crut devoir profiter de la conjoncture, pour reprendre l'Anatolie qu'Amurat lui avoit enlevée : ce qui obligea le Grand Seigneur d'abandonner tout autre dessein, pour tourner toutes ses forces de ce côté là. L'embarras où il se trouvoit parut une conjoncture favorable, pour faire une ligue de Princes Chrétiens contre la Puissance Ottomane. La treve de dix ans qu'on avoit jurée sur l'Evangile y étoit un obstacle ; mais le Pape en releva le Roi de Hongrie. Scanderbeg à qui ce Prince écrivit pour l'engager d'entrer dans la ligue, lui promit qu'il iroit joindre les Hongrois avec une armée de trente mille Hommes : il se mit effectivement en marche avec ces forces, & il ne lui restoit plus que la Mesie à traverser, pour joindre l'Armée des Alliez, lors qu'il se vit arrêté par la trahison du Despote de Servie, qui étoit entré dans les interêts d'Amurat, à qui il avoit donné sa Fille en mariage. Scanderbeg irrité de se voir retardé par l'infide-

lité de ce Prince, se disposoit à s'ouvrir un passage de vive force, lorsqu'il apprit la triste nouvelle de la Bataille de Varne, où Ladislas avoit été tué & toute son Armée défaite : cela l'obligea de rebrousser chemin, pour pourvoir à la sureté de ses Etats : ce qu'il ne fit néanmoins qu'après s'être vengé de la perfidie du Despote, par des incursions & par toutes les hostilitez que permet le Droit de la Guerre.

Quoi qu'Amurat après le gain de la Bataille de Varne, fût en état de se faire craindre à tous ses Voisins, il ne laissa pas de faire une tentative auprès de Scanderbeg, pour l'engager à lui demander la Paix, mais celui-ci n'y voulut point entendre. Amurat se contenta cependant d'envoyer contre lui un Corps de Cavalerie de neuf mille chevaux sous le commandement de Ferise, l'un de ses plus habiles Generaux, qui fut mis en déroute avec perte de la plus grande partie de ses Troupes dès la premiere rencontre, quoi que Scanderbeg n'eût avec lui que deux mille che-

vaux & quinze cens Fantassins. Cette Victoire fut bien-tôt suivie d'une seconde contre Mustapha, qu'Amurat envoya avec six mille chevaux frais, qu'il devoit joindre à ce qui se feroit sauvé des Troupes de Ferise. Il lui recommanda sur tout d'éviter toute occasion du Combat, à moins qu'il ne vît jour à une Victoire certaine : mais ce General eût beau prendre toutes les précautions possibles contre l'Ennemi qu'il avoit en tête, Scanderbeg l'alla forcer sur une hauteur où il s'étoit retranché, & lui tua cinq mille Hommes à trois cens près qu'on fit prisonniers.

Scanderbeg eût bien-tôt ensuite une seconde Guerre à soutenir contre les Venitiens au sujet de la Ville de Daine, dont ils lui disputoient la possession : il remporta sur eux une grande Victoire, qui fut quelque tems après suivie d'une Paix avantageuse aux deux partis, & en consequence de laquelle les Venitiens l'établirent seul Gouverneur de tout le pays que la Republique possedoit en Epire. Mais

avant cette reconciliation, & durant que la guerre étoit la plus échaufée entre eux, Amurat, qui après avoir quité par chagrin les rênes de l'Empire, les avoit reprises par ambition, crut sur les remontrances de ses Bachas, devoir profiter de cette conjoncture, pour tenir au moins en bride son Ennemi. Il renvoya donc une seconde fois Mustapha en Epire à la tête de 15 mille chevaux, mais avec défense de s'exposer à aucune action, & bornant sa commission à mettre à couvert la Macedoine des courses & des vexations de Scanderbeg. Mais le Bacha à son arrivée en Epire, ayant trouvé Scanderbeg occupé contre les Venitiens, crut l'occasion favorable pour entreprendre quelque chose contre les Troupes que ce Prince avoit laissées au blocus de la place qui avoit donné lieu à la guerre, il envoya à Andrinople pour faire lever la défense qui lui avoit été faite d'en venir aux mains, & marcha vers les Albanois dès qu'il l'eut obtenuë: mais Scanderbeg ayant appris sa

marche vint joindre ses Troupes, attaqua Mustapha, lui tua dix mille Hommes, & le fit lui-même prisonnier.

Amurat après tant d'affronts reçûs en Albanie, crut qu'il étoit de son honneur d'aller en personne en tirer vengeance, & de mener en Albanie des forces capables d'accabler tout d'un coup son Ennemi. Il y marcha à la tête de quatre vingts mille chevaux & de soixante mille Fantassins, & s'attacha au siege de Sfetigrade, une des plus fortes & des plus importantes places de l'Epire, qui fut investie le 14. Mai 1449. Scanderbeg n'opposa à toute cette grosse Armée que quatre mille chevaux & mille Fantassins, avec lesquels étant venu se camper à deux lieües de Sfetigrade, dans un lieu couvert de bois & de montagnes, il harcela tellement les Ennemis en diverses rencontres, leur ayant tué pour une fois jusqu'à deux mille Hommes dans leur Camp qu'il força la nuit, que les Infidelles, après plusieurs assauts inutiles & où ils avoient perdu beaucoup de monde, étoient prêts de se

retirer, lors qu'un traître profitant de la superstition de ses compatriotes livra la Ville à Amurat. Ce malheureux qui sçavoit que les Dibriens avoient une superstition fort étrange, qui étoit de croire qu'en mangeant ou buvant quelque chose qui eût touché à un corps mort d'homme ou de bête, on contractoit une corruption qui passoit jusqu'à l'ame, jetta un chien mort dans le seul puits qui fournissoit de l'eau à toute la Ville : ce qui ayant reduit les Dibriens à mourir de soif ou à se rendre, le Gouverneur, malgré toutes les remontrances qu'il put faire pour guérir les Dibriens de leur superstition, se vit reduit à capituler. Amurat s'étant retiré à Andrinople après cette conquête, Scanderbeg vint mettre le siege devant Sfetigrade pour la reprendre : mais après un mois d'attaque n'ayant pû forcer la place faute de grosse artillerie, il se retira sur le bruit du retour d'Amurat en Epire, & se rendit à Croye Capitale de ses Etats, pour y disposer toutes choses au siege prochain dont elle étoit menacée. En effet on vit arri-

ver dès le commencement du Printems Sebalias un des Generaux d'Amurat avec quarante mille hommes, qui furent bien-tôt suivis de six vingt mille autres conduits par Amurat en personne, qui fit investir la Ville de Croye & en commença le siege : mais le succés ne lui en fut pas si heureux que celui de Sfetigrade ; car au bout de cinq mois de siege, après avoir donné en vain plusieurs assauts, & avoir vû son Camp forcé plusieurs fois par Scanderbeg avec des pertes très-considerables, il mourut devant la place vers la fin de Septembre 1450. laissant Mahomet II. heritier de son Empire & de sa haine contre Scanderbeg. Celui-ci se rendit incessament à Andrinople pour y prendre possession de la Couronne, & fut suivi de son Armée, qui par sa retraitte laissa à Scanderbeg & aux Assiegez le tems de se remettre d'un si long siege & de tant de travaux.

Mahomet ne se vit pas plûtôt sur le thrône qu'il songea à faire la paix avec Scanderbeg, pour n'avoir point d'autres affaires sur les bras dans la

:re dont il se voyoit menacé du
de la Perse : il lui envoya un
it exprès avec pouvoir de lui of-
ı paix à la seule condition d'un
t aussi modique que Scander-
le voudroit : mais celui-ci re-
hautement cette proposition, &
avoir épousé la fille d'un Prin-
ses voisins sur les instantes prie-
ıe ses sujets lui firent de se ma-
il déliberoit s'il n'iroit pas fai-
siege de Belgrade, lors qu'une
: de douze mille chevaux en-
: par Mahomet en Epire l'obli-
se mettre en campagne : il ra-
donc à la hâte cinq mille hom-
vec lesquels il vint fondre sur
ıfidelles, leur tailla en pieces
nille hommes & fit prisonnier
eneral sans autre perte de sa
que de 80 hommes. Debreas
me de reputation parmi les
s, & qui se faisoit fort de venir
ıt de Scanderbeg ayant été en-
contre lui avec quinze mille
nes, fut tué de la main même de
ince, & son armée mise en dé-
- avec perte de quatre mille
nes. Ce fut immediatement

n'étoit ſecouruë, à quoi Scand
ayant donné les mains par défe
pour ſon Conſeil qui l'en pr
les Turcs eurent le tems de ve
ſecours de cette place, qu'ils dé
rent avec une perte conſideral
côté de Scanderbeg, que ſes co
n'avertirent point à tems de l'a
des Infidelles. Il y perdit cinq
hommes, & cet échec le plus
qu'il eût encore reçû, fut ſuiv
coup encore plus rude pour h
fut la trahiſon de Moyſe le m
de ſes Capitaines & qui étoit ſo
droit. Cet Officier gagné p
promeſſes des Turcs, s'alla r
près de Mahomet, qui le reçû

droient à lui : mais il ſe trouva bien trompé dans ſon eſperance : tout le monde demeura fidelle à Scanderbeg qui l'ayant joint le défit & le mit en fuite avec le reſte de ſon armée, qui ſe trouva reduite à quatre mille hommes. La mauvaiſe reception qu'on lui fit à Conſtantinople à ſon retour, & les défiances qu'il aperçût qu'on y prenoit de lui, lui ayant inſpiré un juſte repentir, il ſe ſauva ſecrettement & vint ſe mettre avec la corde au col à la miſericorde de Scanderbeg, qui le reçût à bras ouverts, le rétablit dans tous ſes emplois & lui rendit toute ſa confiance.

Cette trahiſon fut ſuivie d'une ſeconde qui dût être encore plus ſenſible à Scanderbeg. Ce fut celle d'Ameſe ſon neveu, qui perdant toute eſperance de ſucceder à ſon oncle, à cauſe d'un fils qui lui étoit né, s'alla mettre entre les mains de Mahomet avec ſa femme & ſes enfans pour lui ſervir d'ôtage de ſa fidelité. Il fut envoyé contre Scanderbeg avec cinquante mille hommes, commandez en chef par le Bacha de Romanie : Scanderbeg les attaqua la nuit avec

onze mille hommes pour toutes forces,& sans avoir perdu plus de trente hommes leur en tua vingt mille sur la place, & près de dix mille dans la poursuite des fuyards, & fit prisonnier son neveu, à qui dans la suite il rendit la liberté & permit même de retourner à Constantinople, pour tâcher de retirer sa femme & ses enfans des mains des Turcs : mais il y mourut peu de mois après sans avoir rien pû obtenir des Turcs, qu'on soupçonna même de l'avoir fait empoisonner.

Scanderbeg venoit de refuser la treve que Mahomet lui fit offrir d'une maniere très-pressante, lorsque Ferdinand fils naturel & successeur d'Alphonse Roi de Naples l'appella à son secours. La liaison étroite qu'il y avoit toûjours eû entre lui & le feu Roi Alphonse, le fit voler au secours de Ferdinand : il passa en Italie, remporta une victoire signalée sur les ennemis de Ferdinand, & l'ayant conduit à Naples, dont les portes lui furent ouvertes à son arrivée, il le rétablit dans les Etats de son Pere dont il s'étoit vû peu de

tems auparavant presque entierement dépoüillé.

Cependant le refus qu'il avoit fait de la trêve, avoit tellement irrité Mahomet, qu'il avoit resolu de mettre tout en œuvre pour le reduire. Les grands preparatifs qui se faisoient à Constantinople avoient reveillé le zele des Princes Chrétiens, pour faire une Croisade contre les Turcs : le Pape Pie II. qui en avoit été le principal moteur, avoit promis de passer lui même en Epire, & d'y couronner de sa main Roi d'Epire Scanderbeg, en le déclarant Generalissime des Armées Chrétiennes qui devoient agir contre les infidelles : mais ce Saint Pontife étant mort peu de tems après ce projet, la Croisade s'évanoüit, & Scanderbeg se vit exposé à soutenir seul tous les efforts des Turcs. Le Sanjac Sinam fut le premier qu'on envoya contre lui: mais son armée de vingt mille hommes fut taillée en pieces en arrivant en Epire. Trois autres Generaux, Assembeg, Junsumbeg, & Carazabeg, que Mahomet envoya consecutivement contre lui, n'eurent pas un

meilleur ſort. Le Grand Seigneur après avoir fait une nouvelle tentative auprès de Scanderbeg, par une lettre qu'il lui écrivit lui-même pour le porter à la paix, envoya un corps de quatorze mille hommes contre lui ſous le commandement de Seremet Bacha, qui ayant donné dans une embuſcade que lui avoit dreſſée Scanderbeg eut bien de la peine à ſe ſauver, après avoir perdu ſon fils qui demeura ſur la place avec ſix mille hommes. Balaban-Valdere né en Albanie, & qui d'une extraction fort obſcure s'étoit élevé par ſon merite aux premiers emplois de la guerre chez les Turcs, fut celui dont Mahomet fit choix pour reparer tant de défaites. L'indiſcretion de huit des principaux Officiers de Scanderbeg, qui s'engagérent mal à propos dans un defilé contre l'ordre de ce Prince, donna d'abord une eſpece d'avantage à Balaban, qui comptant pour rien la perte qu'il avoit faite dans la bataille où il perdit bien du monde, s'en crût bien dédommagé par la priſe des huit Officiers dont on vient de parler, & du nombre deſ-

quels étoit Moyſe:il les envoya à Mahomet qui les fit écorcher tous vifs, & excita par ſes loüanges & par ſes recompenſes Balaban à pourſuivre ce qu'il avoit ſi bien commencé : mais il fut batu & ſes troupes taillées en pieces dans trois campagnes differentes qu'il fit en Epire. Pour reparer ſon honneur il propoſa à Mahomet d'envoyer en même tems deux armées en Epire, qui y entraſſent par deux bouts oppoſez, l'une venant a découvert & l'autre par des détours , pour enfermer l'ennemi. Mahomet qui goûta ce projet le chargea de l'execution. Mais Dieu ne permit pas que ce deſſein, qui de la maniere qu'il avoit été concerté devoit perdre Scanderbeg , eût une iſſuë ſi funeſte pour lui. Les troupes de Balaban qui s'obſtinoit à attendre la ſeconde armée qui devoit le joindre, le forcérent malgré lui de combatre : il fut vaincu & ſon armée taillée en pieces ; & le Victorieux allant fondre enſuite ſur le ſecond General qui venoit le prendre à dos, le tue de ſa main & met toute ſon armée en déroute avec un tel carna-

ge, qu'on prétend qu'il res
deux armées vingt quatr
hommes sur la place, outre
prisonniers.

Ce fut pour venger tant d'
que Mahomet resolut de
même en personne faire le
Croye Capitale d'Albanie,
Pere Amurat avoit échoüé
avec une armée de deux ce
hommes, mais les grande
qu'il fit dans les differens assa
donna inutilement à la pl
dans les courses de Scander
harceloit incessamment so
dont il défit une partie dans
casion où Balaban, qui en av
te la conduite, fut tué, l'ob
enfin de lever le siege & de
rer a Constantinople. Ce fut
que le dernier exploit de S
beg. Il mourut peu de tem
en la 63e. année de son âge
Janvier 1467. après avoir
Turcs toute sa vie une gue
verte, où il fut presque toûjo
torieux. Il parut bien après
que toute la force de son arm
sistoit en lui seul, les Turcs

rendus maîtres en peu de tems & sans peine de ce qui leur avoit été si opiniâtrément disputé durant 24 ans que regna Scanderbeg. Cette Histoire pleine de faits merveilleux, & qui ont quelque chose d'aussi extraordinaire & d'aussi brillant que ceux qu'on imagine à plaisir dans les Romans, est écrite d'ailleurs d'une maniere qui interesse, & qui ne permet pas au Lecteur, qui en a commencé la lecture, de la quitter, qu'il n'ait suivi son Heros jusqu'au tombeau.

ARTICLE LX.

CHRONOLOGIE DE L'ODYSSÉE disposée par jours.

IL semble que d'avoir donné la Chronologie de l'Iliade dans nos Mémoires du mois de Mai de l'année derniere, soit un engagement à en faire de même pour celle de l'Odyssée. En l'examinant on a trouvé, qu'Homére dans ce dernier Poëme n'a pas gardé comme dans le premier, la suite des tems & des éve-

nemens, & que même il s'est contredit, comme on le fera voir.

Neptune implacable dans sa colere contre Ulysse, ne se laissoit point toucher des grands travaux & du long éxil de ce Héros; auquel il ne pouvoit pardonner le renversement des murs de Troye, & d'avoir aveuglé Polyphéme: ceux-là avoient été l'ouvrage des propres mains du Dieu, & celui-ci étoit son cher fils. Au contraire Minerve attentive à chercher les moyens de procurer du repos à Ulysse & son retour à Ithaque, * prit occasion d'en parler à Jupiter dans le Conseil des Dieux pendant une absence de Neptune, qui étoit allé recevoir les sacrifices des Ethiopiens. La piété d'Ulysse lui mérita la faveur des Dieux: & de l'avis de toute l'Assembée, Jupiter donna ordre à Mercure d'aller déclarer à la Nymphe Calypso, qu'elle cessât de retenir Ulysse. En même tems Minerve descendit du Ciel, se rendit à Ithaque, & sous la figure de Mentés Roi des Taphiens releva le courage de Télemaque contre

* *Odyssée. chant 1er.*

cette insolente jeunesse qui recherchoient Penelope sa Mere, & pilloient sa maison. Elle lui conseilla aussi d'aller chez divers Princes de la Gréce apprendre, s'il pouvoit, des nouvelles de son Pere. Tel est le commencement & le premier jour de l'Odyssée.

Le Lendemain [a] Télémaque dans une assemblée generale des habitans d'Ithaque, déclare avec fermeté aux Amans de sa Mere, qu'ils ayent à se retirer de chez lui; & il déclare aussi la résolution qu'il a prise de faire un voyage pour s'informer des nouvelles de son Pere. La nuit venuë, il s'embarque avec Minerve cachée sous la forme du sage Mentor ancien ami & confident d'Ulysse.

Le 3e. jour au lever du soleil Télémaque arrive à Pylos; où il passe le reste du jour chez Nestor, qui lui raconte les tristes avantures d'Agamemnon, & une partie de celles de Ménélas, sans avoir rien à lui dire de celles d'Ulysse. Il lui conseille seulement d'aller trouver Ménélas; [b] qui en peut sçavoir quelque chose,

[a] *Chant.* 2. [b] *Chant.* 3. *vers* 1. 317. 421. 476. 488.

n'étant de retour chez lui que depuis peu, & revenu le dernier des Princes Grecs, qui avoient eu part à l'expedition de Troïe.

Nestor le 4e. jour régale l'équipage de Télémaque, lui donne un chariot pour le porter à Lacédémone, & le fait accompagner par son fils Pisistrate. Mentor ne fut point de ce voyage. Télémaque & Pisistrate couchérent à Phéres chez Dioclés; & le jour suivant * qui fut le 5e. étant arrivez à Sparte, ils y trouvérent Ménélas & Héléne en fêtes pour les nopces d'Hermione leur fille avec Pyrrhus fils d'Achille. Si Télémaque eut la satisfaction d'entendre bien loüer son Pere par Ménélas, & de se voir reconnu pour le fils d'un tel Heros à la ressemblance qu'il avoit avec lui, & qui fut remarquée par Héléne; il eût aussi la douleur de n'apprendre rien autre chose, si non que Protée consulté par Ménélas en Egypte avoit dit, qu'Ulysse étoit retenu par Calypso malgré lui. Télémaque s'excusa de recevoir trois chevaux avec un chariot,

* Chant. 4. v. 1. 106. 140. 555.

dont Menelas vouloit lui faire
nt : parce que, dit-il [a], Itha-
'avoit ni plaines pour les exer-
ni pâturages pour les nourrir,
ne les chevres avoient de la
à y trouver de quoi brouter.
il ne refusa pas une tasse d'ar-
dont le bord étoit doré. Ce-
nt [b] à Ithaque Pénélope s'affli-
du départ de son fils dont elle
it rien sçû ; & les Amans de
ope en murmuroient jusqu'à
re entre eux de criminels des-
contre la vie de Télémaque,
rehendant rien tant que de le
e former & cesser d'être en-

oucha à Sparte deux nuits : &
niere [c] averti en songe par
rve de hâter son retour, & d'é-
le canal entre Ithaque & Sa-
où les Amans de Pénelope l'at-
ient dans une embuscade, il
le 7[e]. jour avec Pisistrate,
rtant la tasse d'argent de Mé-
avec une robbe dont Héléne
aussi present. Il reprit le mê-

ant 4. v. 605. 663. 706. [b] *Chant.*
605. 663. 706. [c] *Chant 15. v. 10.*

me chemin qu'il avoit fait, [a] & sans aller chez Nestor à Pyle, de peur d'être obligé d'y sejourner, il arriva à Ithaque le 9[e]. jour au lever du soleil. Tels furent les voyages de Télémaque, rendus fameux depuis quelques années, qui se terminérent neantmoins à Lacedémone, où même la Déesse sous la forme de Mentor ne l'accompagna pas. Il est même surprenant aprés ce que lui avoit dit Ménélas, que l'envie ne lui prît point d'aller chercher l'Isle de Calypso.

Elle étoit occupée à procurer efficacement le retour d'Ulysse, [b] qu'elle demanda encore à Jupiter dans une autre Assemblée des Dieux, où elle parla des voyages de Télémaque, & des embuches que lui préparoient les Amans de Pénélope. Ainsi ses instances n'ont pû être faites que le 5[e]. ou le 6[e]. jour : ce qui ne s'accorde point avec ce que dit Homere dans la suite.

Car un second ordre donné à Mercure, qui n'avoit pas éxécuté le

[a] *Chant* 15. *vers* 220. 494. [b] *Chant.* 5. *v.* 1. 34 243. 262. 278.

premier vers Calypso, porte qu'il faut que dans vingt jours Ulysse soit rendu à l'Isle de Scheria qui est celle de Corfou, pays des Phéaques. Ulysse après avoir obtenu son congé de Calypso, ne perd point de tems : lui-même dès le lendemain sans le secours d'aucun ouvrier se met à abbatre vingt gros arbres, prépare le bois, & en quatre jours se bâtit un vaisseau, & le met en état de tenir la mer.

Ce fut dont le 5e. jour, à compter du second ordre de Jupiter qu'Ulysse quitta l'Isle de Calypso : & seul dans son Vaisseau sur une vaste mer après une navigation assez heureuse de 17 jours, il arriva le 18e. à la vûë de l'Isle de Scheria. Alors pour son malheur Neptune qui revenoit d'Ethiopie, l'apperçût & le battit d'une si violente tempête, que le vaisseau fut premierement renversé, & puis mis en pieces. Ulysse étoit perdu, si Leucothoë Nymphe marine n'avoit eu pitié de lui : elle lui conseilla de se débarrasser de ses habits pour se mettre à la nage, & lui presenta un ruban qui auroit la vertu

de le soûtenir sur les eaux. Enfin * le 31ᵉ jour d'après la perte de son vaisseau, le 20ᵉ, depuis son embarquement, & le 25. depuis l'ordre de Jupitèr, il arriva à Scheria bien fatigué de nager, & après avoir évité d'être brisé contre les rochers du rivage. Le lendemain il implora l'assistance de Nausicaa fille d'Alcinoüs Roy des Phéaques ; qui lui ayant donné dequoi se couvrir, lui dit de la suivre au palais de son pere où il seroit bien reçû.

Alcinoüs le 27ᵉ. jour au matin convoque une assemblée des Phéaques, & y mene Ulysse. Après avoir exposé en peu de mots les desirs ardens de cet Etranger de revoir au plûtôt sa patrie : il conclut à lui donner un vaisseau & cinquante-deux bons rameurs. Ensuite il invite les principaux à aller passer la journée chez lui, & à entrer dans les divertissemens qu'il préparoit à son hôte. Les plaisirs étoient l'occupation de la nation : & Alcinoüs qui en proposoit, fut écouté volontiers. En effet

* *Chant 5. vers 390. & chant 6. v.170. chant. 8.*

le reste du jour se passa en festins, en combats où Ulysse montra son addresse & sa force ; en danses, & Démocus accompagnant sa divine voix de sa Guitarre chanta les beaux faits d'Ulysse devant Troïe.

Tout cela devoit lui être fort agréable : mais ce qui le fut infiniment davantage, c'est qu'Alcinoüs lui demandant enfin qui il étoit & qu'elles étoient les tristes avantures dont il se plaignoit tant, lui donna occasion de deployer son éloquence. Il se met donc à conter ce qu'Horace [a] appelle des merveilles ; ce que Longin [b] qualifie d'*assez beaux songes, & si vous voulez, des songes de Jupiter même*; & ce qu'un siecle qui condamne les nobles fictions de l'Arioste & le bois enchanté du Tasse, traiteroit dans un de ses Auteurs, de contes burlesques & bas. Le recit fut long & contient quatre Chants entiers, le 9. le 10. le 11. le 12. Là Ulysse rapporte ce qu'il avoit eû à souffrir des

a *Ut speciosa dehinc miracula promat, Antiphatem Scyllamque & cum Cyclope Charybdim. Horace art poëtique.* b Traité du Sublime ch. 7.

Ciconiens, des Lotophages, des Cyclophes & particulierement de Polyphéme, des Lestrigons dont le Roi étoit Antiphates ; comme il fut reçû d'Eole ; ce qui lui arriva chez Circé, sa descente aux enfers, comme il évita le naufrage où les Syrenes, Scilla & Caribdis l'attiroient. Ainsi finit le 28e. jour.

Le jour suivant,[a] Ulysse est porté à Ithaque sur le vaisseau preparé par Alcinoüs ; & s'étant profondément endormi pendant le voyage, en cet état il est exposé à terre avec tous les presens des Phéaques. Comme à son reveil, qui fut le lendemain au matin, & le 30e. jour, il ne se reconnoissoit point. Minerve l'instruit de son retour en sa patrie & de ce qu'il a à faire. Elle ajoûte [b] que par son conseil Télémaque est allé à Sparte, d'où elle va le faire revenir incessament. C'est ici que paroît la contradiction des deux époques de l'Odyssée. Car ce jour qui est le 30e. depuis la seconde Assemblée des Dieux, n'est que le 6e. depuis la premiere, où le retour d'Ulysse fut ré-

[a] *Chant* 13. [b] *Chant* 13. *vers* 412.

ſolu par Jupiter. Afin donc d'éviter l'embarras qui en naîtroit, on fixera en ce même jour une nouvelle epoque pour le reſte du Poëme.

Cependant la Déeſſe change la figure d'Ulyſſe, afin de lui donner le tems ſous ce maſque de prendre des meſures pour ſe défaire des Amans importuns de ſa Femme. [a] Ulyſſe déguiſé en gueux, va chez Eumée, le plus fidelle de ſes ſerviteurs & qui étoit chargé du ſoin de nourrir de grands troupeaux de cochons: il eſt bien reçû, & ſans ſe faire encore connoiſtre il annonce & ne peu perſuader à Eumée le prochain retour de ſon maitre. Eumée le croyoit peri.

Télemaque averti par Minerve de paſſer premierement chez Eumée en retournant de L'acédemone, n'y pût arriver que le 3^e^. jour au matin: [b] & dans l'abſence d'Eumée qui va porter cette nouvelle à Laërte & à Pénélope, Ulyſſe ſe déclare à ſon Fils, lui défend d'en parler à qui que ce ſoit, & lui donne ſes inſtructions.

[a] *Chant* 14. [b] *Chant* 16.

Télemaque [a] le quatrieme jour va à la Ville, & rend compte à sa Mere de son voyage. Ulysse [b] le suit après s'être arrêté trois jours & trois nuits chez Eumée : & sous l'apparence qu'il avoit d'un gueux, il demande l'aumône aux Amans de Pénelope, qui l'insultent & le rebutent.

Le cinquiéme jour [c] n'est rempli que de bagatelles, de divers discours de ces Amans étourdis, qui se font un divertissement de commettre Ulysse avec un gueux connu de toute Ithaque. La nuit fut plus sérieuse : [d] car après que cette importune compagnie se fut retirée, Ulysse ordonne à Telemaque de renfermer toutes les armes qui étoient au logis ; ensuite il s'entretient avec Penelope, en lui cachant néanmoins ce qu'il est ; mais il est reconnu par une servante, à laquelle il recommande le secret.

Le 6e jour fut le dernier de la vie des Amans de Pénelope. Ulysse [e] secondé de Télemaque, & aidé par les fidelles Eumée & Philéte qui avoient la char-

a *Chant.* 17. b *Vers* 515. c *Chant.* 18.
d *Chant.* 19. e *Chant.* 20. 21. 22.

ge des troupeaux de cochons & de bœufs, mais principalement avec le secours de Minerve déguisée sous la forme de Mentor, met à mort ces insolens. Après une si terrible éxecution, a il se fait connoître à Pénelope; & b le lendemain au matin il va trouver son Pere, qui depuis long-tems vivoit retiré dans une maison de campagne. Cependant au bruit du massacre de la jeunesse la plus noble du païs, ceux d'Ithaque prennent les armes: & Ulysse auroit eû une guerre dangereuse à soûtenir contre ses propres Citoyens, si la Déesse qui pendant vingt ans l'avoit sauvé de tant de dangers, & l'avoit fortifié contre tant de peines, soit au siége de Troïe, soit dans ses longs égaremens, n'avoit arrêté les suites de ce soulevement. Elle procura enfin à Ulysse un repos assûré chez lui.

La durée de l'Odyssée, comme elle est exposée dans cette Chronologie, est selon deux diverses époques, ou de 13 jours seulement, ou de 36 jours.

a *Chant.* 23. b *Chant.* 24.

ARTICLE L

THE ENGLISH HISTO
Library Part. 2, ... C'e
re. *La Bibliotheque Historiq*
gleterre. Vol. 2. contenant u
logue des Auteurs Ecclesia
avec des notes critiques,
Nicholson à Londres chez
Swall.

LE premier volume de c
vrage avoit à peine par
Mr. Nicholson en fit imprim
cond. Il est écrit avec beauc
politesse, jointe à une Critic
& judicieuse. Les deux p
chapitres traitent des Aute
ont écrit l'Histoire Eccles
des Bretons & des Anglo-
le troisiéme nous donne u
des Historiens depuis la Co
jusqu'au tems de Henri V I
quatriéme chapitre compre
Historiens de la prétenduë
mation; Et les quatre dernie
tent de ceux qui ont écrit d

chez, des Evêques, des Monasteres, & des Universitez.

Chapitre premier. Le Lecteur ne trouvera point d'Auteur qui ait parlé des affaires Ecclesiastiques des Bretons jusqu'à l'arrivée de St. Augustin. Quelques Sçavans ayant lû dans Guillaume de Malmesbury que cet Ecrivain avoit découvert des Manuscrits *apud Augustinum Anglorum Apostolum*, se sont imaginé que ce Saint avoit composé un petit Traité, *de l'état du Christianisme parmi les Bretons* : mais en effet Malmesbury veut dire seulement que ces Manuscrits se trouvent dans la Bibliotheque du Monastere de Saint Augustin à Cantorbery.

Le Chevalier Spelman fit imprimer en 1639. un traité de Dinoth Abbé de Bangor, dans lequel, dit Mr. Nicholson, ce Religieux prouve que les Bretons ne doivent point se soumettre aux Rites de l'Eglise Romaine. Les Protestans font extremement valoir ce petits Ouvrage : mais les Catholique prétendent qu'il est faussement attribué à Dinoth. Le Lecteur peut voir ce

qu'Emmanuel Schelestract a écrit sur ce sujet.

Le Saint *Graal* ou *Sanegreal*, dit Pitsæus, fut écrit par un Hermite vers l'an 708. Vincent de Beauvais en parle ; mais il avoüe que l'on avoit de la peine à trouver ce Manuscrit de son tems. Le Lecteur peut consulter sur ce sujet Mr. Borel dans son *Tresor des recherches & antiquitez Gauloises & Françoises.*

L'Histoire Ecclesiastique de R. Broughton fut imprimée à Doüay en 1633. C'est un Ouvrage sçavant, où le Lecteur trouvera la suite des affaires Ecclesiastiques, depuis la naissance de Jesus Christ jusqu'à la conversion des Saxons.

Le Chevalier Cotton avoit aussi entrepris d'écrire l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre. Les Collections qu'il en avoit faites se gardent dans la Bibliotheque qui porte le nom de l'Auteur.

L'Archevêque Usher ou Usserius fit imprimer à Dublin en 1639. *Britannicarum Ecclesiarum antiquitates.* Cet Ouvrage avoit été entrepris par ordre de Jaques I. Tous ceux

d'entre les Proteſtans qui ont écrit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Bretons & des Saxons, ſe ſont ſervis des Memoires d'Uſſerius : il faut cependant avoüer que le jugement que le Chevalier Mackenzye fait de ce Livre, n'eſt pas trop favorable à Uſſerius : il dit que ſon Ouvrage *n'eſt autre choſe qu'un amas confus de fables & de fadaiſes.* Quoiqu'il en ſoit les Anglois ont fait faire pluſieurs éditions des *Antiquitez d'Uſſerius*: la plus belle & la plus correcte eſt ſans contredite celle de Londres de 1687.

Mr. Loyd Evêque de Saint Aſaph ayant lû dans Blondel & dans Selden, que l'Egliſe d'Ecoſſe avoit été long-tems gouvernée par les Culdées qui étoient de ſimples Prêtres, entreprit de montrer que le Gouvernement Epiſcopal avoit toûjours été en uſage en Ecoſſe, depuis que le Chriſtianiſme s'y étoit introduit. Cet Auteur qui eſt certainement Homme d'eſprit nous a laiſſé une Hiſtoire aſſez exacte *du Gouvernement Eccleſiaſtique dans la Grande Bretagne & en Irlande.*

Mai 1709.

tombe à la verité de tems en tems assez rudement sur les Ecossois, mais peu de tems après que son Histoire eut paru, il trouva un Antagoniste [a], qui a eu soin de relever ses fautes.

Mr. Stillingfleet Evêque de Worcester fit imprimer à Londres en 1685. un grand Volume intitulé *Origines Britannicæ* : le dessein de cet Ouvrage est assez semblable à celui d'Usserius, mais Stillingfleet surpasse ce dernier par l'agrément & le choix des matieres. Le Lecteur quoi qu'en dise Mr. Nicholson ne doit pas s'attendre à trouver dans ce Livre plus de fidelité que l'on en trouve dans les autres Ouvrages de cet Auteur, lesquels pour la plûpart ne sont remplis que de calomnies grossieres contre l'Eglise Romaine. Emmanuel Schelstraet [b] a fait voir un grand nombre de fautes que Stillingfleet a laissé dans ses Origines.

Ceux qui voudront s'instruire plus en particulier de l'Histoire

[a] *C. Mackenzy* 8°. *Lond.* 1685. 1686.

[b] *In Dissert. de Patriarc. & Metrop. auctoritate.*

Ecclesiastique des Bretons, peuvent consulter la Vie des Saints compilée par Tinmouth & par Capgrave : ils y trouveront plusieurs faits qui regardent l'Histoire Ecclesiastique, dont les autres Ecrivains n'ont pas fait mention.

Chapitre 2. Les Historiens Saxons ne sont pas en grand nombre. Bede est le seul qui soit venu jusqu'à nos tems. La Paraphrase Saxonne nous apprend, que Bede ayant été élevé saintement dans l'Abbaye de Saint Pierre & de Saint Paul de Weremouth, entra dans les Ordres Sacrez, & fut fait Prêtre à l'âge de trente ans : il passa une bonne partie de sa vie à écrire des Commentaires sur l'Ecriture Sainte, & à composer l'Histoire dont nous parlons. Bede avoit de grands secours pour y réüssir : il étoit sage & judicieux : il entretenoit des correspondances avec les Sçavans de son tems, & il avoit lû toutes les Histoires des Princes qui avoient regné en Angleterre, témoin ce passage : *Unde * placuit cunctis Regum tempora computantibus.*

* *L.3. c.1.*

Il est vrai que quelques Critiques sont persuadez, que Bede n'est pas trop croyable sur le fait des Bretons: peut-être ont-ils raison. D'un autre côté les Protestans s'imaginent que Bede a inseré dans son Ouvrage trop de miracles : mais c'est un défaut que ces Messieurs ont le chagrin de trouver dans tous les anciens Ecrivains. L'Histoire de Bede a été souvent imprimée en Latin [a]. On fit une très-belle édition du même Ouvrage avec une Paraphrase en langue Saxonne en 1644 [b]; Messieurs Wheloc & Spelman attribuent cette Paraphrase au Roi Ælfred. Mr. Hikes qui est un excellent Juge en ces matieres est, du même sentiment [c]. Le fameux Stapleton traduisit Bede en Anglois, & le fit imprimer à Anvers en en 1565. Pitsæus assure que Richard Lavingham Prieur des Carmes de Bristol, avoit fait un abregé de Bede : il se peut faire que c'est cet abregé même, qui se trouve dans

a 8°. *Antu.* 1550. *Heidelb.* 1587. *Colon.* 1601. *&c.* b *Fol. Cantab.* c *In Praef. ad Gram. Anglo Sax.*

l'édition de Wheloc. Il y a dans la Bibliotheque d'Oxford un Manuscrit qui continuë l'Histoire de Bede jusqu'après la Conquête.

Le 1. Tome des Conciles du Chevalier Spelman peut être d'un grand usage à ceux qui s'appliquent à l'Histoire de ces tems : mais il est certain que cet Ouvrage n'est pas sans défaut : il doit être lû avec précaution : les parachronismes y sont frequens : & qui pis est, l'Auteur ou le Compilateur n'entend pas souvent le sens des Pieces qu'il insere dans son Ouvrage. Mr. Nicholson en cite ici quelques exemples.

Les Curieux trouveront encore des Morceaux de l'Histoire Anglo-Saxonne bien traitez dans la Vie des Saints de ces tems-là : nous n'entrerons pas dans le détail de ces Vies, parceque la plûpart se trouvent ou imprimées dans des recueils particuliers, ou manuscrites dans les Bibliotheques d'Angleterre.

Chapitre 3. Odericus ou Ordericus Vitalis est le premier depuis la Conquête qui est parlé de l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre.

Il étoit Moine de Saint Eurole [a] en Normandie. La plus grande partie de ses treize Livres [b] est employée à traiter l'Histoire de son pays. Sur la fin de son Ouvrage il y a plusieurs choses qui regardent l'Angleterre. Mr. Nicholson trouve deux grands défauts dans cette Histoire : car tout y est ou Panegyrique, ou tout y est Satyre. D'ailleurs Odericus s'étend trop sur des minuties, & passe legerement sur les affaires de consequence.

Un Moine de Burton écrivit vers ce même tems une Histoire Ecclesiastique intitulée, *Annales Burtonenses* [c]. Cette Histoire commence à l'an 1004. & finit en 1263. Cet Ouvrage est curieux, & merite d'être lû. Il faut que l'Auteur l'ait composé sur de bons Memoires.

Le *Provinciale* de Linwood est un Livre excellent l'Auteur : étoit Docteur en droit : il avoit été long-tems Official de Cantorbery : mais enfin son merite lui fit avoir l'Evêché de

[a] *Utici en* 1121. [b] *Inter Script. Norma. Fol. Paris* 1609. [c] *Inter Hist. Angl. Oxon.* 1684.

Saint David. Linwood a ramassé les Canons & les Constitutions Ecclesiastiques faites par quatorze Archevêques de Cantorbery. Le Lecteur trouvera dans ce recüeil presque tous les points controversez en matieres Ecclesiastiques, pendant près de deux cens ans. Cet Ouvrage fut d'abord imprimé par Badius en 1506. On en fit quelque tems après deux autres éditions aussi peu correctes que la premiere. La plus belle & la plus ample édition que nous en ayons est celle d'Oxford de 1679.

Le second tome des Conciles de Spelman fournit de bons Memoires; mais cet Ouvrage, comme nous l'avons déja remarqué, est fort défectueux: il faut esperer qu'une nouvelle édition le rendra plus utile.

Nicolas Harpesfield étoit Prêtre Catholique, & Archidiacre de Cantorbery. Sur le refus de reconnoître Henry VIII. pour Chef de l'Eglise, il fut chassé de son Benefice. Quelque tems après il composa son Histoire Ecclesiastique, qui est aujourd'hui fort estimée. Mr. Nicholson

prétend que cet Ecrivain ne mérite pas tout le credit qu'il a acquis parmi les Sçavans ; mais un autre Protestant * lui rend, ce semble, plus de justice : *Quo quidem in libro* (c'est de l'Histoire de Harpesfield qu'il parle) *eruditio an industria conspicua magis sit, haud facilè dicendum ; utroque reverâ nomine laudandus adeo comparet, ut nisi partium studio suarum in utilitatem omnia rapuisset, haud modicè de Republicâ literariâ meruisset.*

Le P. Robert Parsons un des plus sçavans Hommes de son tems, & un des plus zelez Défenseurs de l'Eglise Catholique, composa un Livre intitulé, *Les trois Conversions d'Angleterre du Paganisme à la Foi Chrêtienne.* Cet Ouvrage fut imprimé en trois petits volumes à Saint Omer, en 1603. & en 1604. L'Auteur avoit entrepris ce Livre, pour y refuter les calomnies de Fox, un des premiers Historiens de la prétenduë Reformation en Angleterre.

Flores Ecclesiasticæ Historiæ Gentis Anglorum, est l'ouvrage de Monsieur

* *Ant. Wood. Hist. & antiq. Oxon. l. 2. p. 137.*

Smith Evêque titulaire de Calcedoine. L'Auteur y a recueilli avec soin plusieurs morceaux curieux de l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, & en a éclairci quelques faits assez embroüillez.

Le Pere Alford Jesuite fit imprimer à Liege en 1663. quatre grands Volumes intitulez *Annales Ecclesiæ Britannicæ*. Il semble que Mr. Nicholson ne trouve rien à redire dans cet Ouvrage que l'exactitude du P. Alford à suivre les Auteurs connus, sans se mettre en peine de ces Manuscrits obscurs & souvent apocryphes, dont quelques Protestans Anglois farcissent leurs Ouvrages.

L'Histoire Ecclesiastique de Cressi * est un fort bon Livre; Mr. Nicholson ne peut s'empêcher de loüer l'érudition de l'Auteur; mais il blâme à son ordinaire les miracles qu'il rapporte dans son Ouvrage.

Nous ne parlerons point ici des Vies particulieres de quelques Saints, qui ont vécu en Angleterre depuis la Conquête. Mr. Nicholson n'ajoute point de foi à ces sor-

* *Fol. Rhotom.* 1668.

tes d'Ouvrages : nous n'en sommes point étonnez : ils démasquent l'erreur des Protestans ; & c'est assez pour les rejetter comme apocryphes.

Chapitre 4. Le premier Historien de la Reformation est Jean Fox. C'étoit un Homme d'un esprit mediocre, hardi, & emporté à l'excès, peu versé dans l'ancienne Histoire, infidelle dans ce qu'il écrit des affaires de son tems, d'ailleurs cherchant toutes les occasions de calomnier les Catholiques. Nous sommes persuadez que c'est l'unique bonne qualité que Mr. Nicholson trouve dans cet Auteur. Son Ouvrage intitulé, *les Actes & Monumens*, fut d'abord imprimé en Latin : ce Livre a été depuis imprimé en Anglois : & comme Fox étoit l'Homme de son tems le plus fecond en calomnies, son Ouvrage crût insensiblement jusqu'à remplir deux grands Volumes *in folio*. Les Presbyteriens furent tellement charmez de cette Histoire, qu'ils resolurent d'obliger tous les Evêques à en avoir un exemplaire exposé publi-

quement dans leurs Sales synodales. Mais il semble que quelque personne zelée pour l'Eglise Anglicane, rompit ce dessein. En effet un habile Protestant ne paroit pas trop contant de Fox : [a] *Qui Matri Ecclesiæ Anglicanæ non per omnia amicus deprehenditur, utpote qui Puritanis faveret.* Il est vrai néanmoins que Mr. Burnet parle de Fox avec de grands éloges[b] : mais ce témoignage sera suspect à ceux qui connoissent le genie de Mr. Burnet. Le P. Parsons, & Harpesfield contemporains de Fox, le dépeignent au naturel. Plusieurs autres Catholiques ont écrit contre cet Auteur.

Nicolas Sanders ou Sanderus est un Auteur connu : son Ouvrage *De origine & progressu Schismatis Anglicani*, & son autre Livre *de Martyrio quorumdam temp. Hen. VIII. & Elisab.* sont fort estimez. Monsieur Burnet crût qu'il falloit décrier l'Ouvrage de Sanderus pour accrediter son *Histoire de la Reformation* : mais par malheur pour lui, tous ses

[a] *Hist. & Antiq. Oxon. l. 2. p. 195.*
[b] *In præf. ad Hist. Reform.*

coups tomboient ſur les Interpolateurs de Sanderus, & ne touchoient point le veritable Auteur. Mr. le Grand a répondu à Burnet d'une maniere à l'embarraſſer, & nous avons vû depuis des repliques de Mr. Burnet, qui ne contenteront jamais un Lecteur équitable. L'Hiſtoire de Sanderus a été traduite d'abord en Anglois, en ſuite en Italien par Pollini, & enfin en François par feu Mr. Maucroix.

La juſtification hiſtorique du Chevalier Twiſden fut imprimée à Londres en 1675. Cet Ouvrage à plus l'air d'une déclamation violente contre l'Egliſe Romaine, que d'un Traité hiſtorique.

L'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. Fuller [a] eſt de l'aveu même de Mr. Nicholſon un Ouvrage pitoyable: l'Auteur étoit fort au deſſous de ſon entrepriſe.

Pierre Heylyn étoit un Eſprit inquiet & farouche : il blâme également dans ſon Hiſtoire [b] la conduite des premiers Reformez & celle des

[a] *Fol. Lond.* 1655. [b] *Fol. Lond.* 1661.

des Catholiques. Mr. Nicholſon fait un caractere de cet Ouvrage qui n'eſt pas trop avantageux à ſon Auteur : mais n'eſt-ce point la ſincerité d'Heylyn ſur les vices des premiers Reformateurs, qui a le plus choqué Mr. Nicholſon ?

Mr. Burnet nommé par l'Uſurpateur à l'Evêché de Saliſbery, eſt le Heros de Mr. Nicholſon. Il faut avoüer que Mr. Burnet écrit d'une maniere agréable & impoſante : mais on n'eſt pas favorablement prévenu ſur ſon exactitude. Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, Meſſieurs Varillas & le Grand, ont relevé un grand nombre de fictions que Mr. Burnet avoit adroitement gliſſées dans ſon Hiſtoire de la Reformation [a]. Pluſieurs Proteſtans ont auſſi entrepris de refuter cette Hiſtoire [b].

Mr. Burnet fit imprimer à Londres en 1682. un abregé de ſon Hiſtoire que les Critiques eſtiment autant que l'Ouvrage entier.

[a] *Vol. I. Lond.* 1679. *II. Vol. fol. Lond.* 1681.
[b] *Mr. Lowth. in* 8o. *Lond.* 1685. *Mr. Harmer* 8°. *Lond.* 1693. *Diſcours ſur Burnet & Tillotſon* 4°. *Lond.* 1695. *&c.*

Mr. Strype fit imprimer à Londre en 1693. un grand in folio, qui a pour titre, *les Memoires de Crammer.* Cet Ouvrage n'est qu'une rapsodie informe de plusieurs morceaux de l'Histoire de l'Eglise Anglicane depuis Henri VIII. Le Compilateur y a ajouté quelque remarques assez fades.

Chap. 5. & 6. Dans ces deux Chapitres Mr. Nicholson parle des Auteurs qui ont écrit des Evêques & des Evêchez d'Angleterre. Il seroit difficile d'en donner un extrait, la plû-part de ceux qui ont traité de ces matieres se trouvant imprimez dans les Histoires dont nous avons déja parlé. Il est bon néanmoins d'avertir ici le Lecteur, que l'excellent Ouvrage de Mr. Wharton [a] fournit d'amples & de sûrs Memoires pour cette partie de l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre. Les Compilations de Prynne [b] sont generalement méprisées. On trouve tant de défauts dans l'Histoire Ecclesiastique de Godwine [c], que cet Auteur ne

[a] *Anglia sacra fol. Lond.* 1691. [b] 4°. *Lond.* 1641. [c] 4°. *Lond.* 1616.

merite pas d'avoir place parmi les Historiens Ecclesiastiques.

Le septiéme Chapitre est peut-être le plus curieux de cet Ouvrage. Mr. Nicholson y traite des Histoires, des Chroniques, & des Chartres des anciens Monasteres : comme la plûpart de ces Pieces sont manuscrites nous n'en parlerons point ici.

R. Broughton composa vers l'an 1643. son *Monasticon Britannicon* *. C'est un Ouvrage dont l'on peut dire : *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala multa.*

Le *Monasticon Anglicanum* fut compilé par Mrs. Dugdale & Dodsworth. Ce dernier, si nous en croyons Mr. Wood, avoit employé plusieurs années à ramasser les Chartres & les Pieces originales, dont cet Ouvrage est composé. Mr. Dugdale fit imprimer le second tome en 1661. Et en 1673. il y joignit un troisiéme tome de sa façon. Quelques Critiques sont persuadez, qu'on a inseré dans le *Monasticon* des Piéces qui, si elles ne sont pas fausses, sont au moins très-suspectes.

* 8°. *Lond.* 1655.

Un des meilleurs Livres que nous avons sur ce sujet, est le *Notitia Monastica* de Mr. Tanner. C'est une Histoire abregée, mais assez complette de toutes les Fondations des Monasteres d'Angleterre. L'Auteur a soin de citer les garands des faits douteux qu'il avance : il indique en même tems les sources d'où il a tiré son Histoire. Mr. Nicholson nous donne sur la fin de ce chapitre un catalogue des Historiens des Ordres Religieux.

C. Reyner Religieux Benedictin fit imprimer à Doüay en 1626. un Livre intitulé, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia, sive Decertatio historica de antiquitate Ordinis Congregationisque Monachorum nigrorum in Anglia.* C'est un Ouvrage excellent au jugement de Mr. Nicholson.

Les Religieux de Cisteaux, les Chanoines Religuliers de Saint Augustin, les Ordres mandians, ont tous eu leurs Historiens : mais les Critiques dit Mr. Nicholson n'en font point de cas.

Chapitre 8. Il y a plus d'un siecle que les Sçavans d'Angleterre sont

en diſpute ſur l'antiquité des Univerſitez dont ils ſont Membres : l'on peut dire d'eux ce que Monſieur Marsham dit des anciens Moines *, *Illos in illuſtrandis ſuorum natalibus, antiquitati plus quam veritati incubuiſſe.* Il faut cependant avoüer, que ces ſortes de conteſtations literaires ont cela de bon, qu'elles donnent lieu d'éclaircir pluſieurs faits de l'Hiſtoire generale. Il ſeroit aſſez inutile de parler ici d'une longue liſte d'Ecrivains obſcurs, qui ont écrit en faveur de ces deux Univerſitez.

L'Hiſtoire d'Oxford compoſée par Mr. Wood, peut ſeule inſtruire le Lecteur de tout ce qui regarde cette fameuſe Univerſité.

Mr. Fuller écrivit celle de Cambridge : elle ſe trouve à la fin de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique ; & il a mieux réüſſi dans ce morceau que dans le reſte de l'Ouvrage.

L'Hiſtoire des Sçavans, ou des Ecrivains d'Angleterre, fut d'abord écrite par Jean Boſton Religieux de Saint Edmundſbury vers l'an 1410. On trouve encore pluſieurs

* *In propyl. ad vol. 1. Mon. Angl.*

copies manuscrites de cet Ouvrage.

J. Leland composa sous le regne de Henry VIII. un in folio de 354. pages intitulé, *De illustribus Britanniæ Scriptoribus.* Ce Manuscrit se garde dans la Bibliotheque d'Oxford.

Jean Bale ou Balæus, après avoir achevé ses études au College de JESUS à Cambridge, se fit Religieux: mais l'amour du libertinage lui fit quiter en même tems le Convent & la Religion Catholique. Son Livre intitulé *Summarium illustrium majoris Britanniæ Scriptorum*, parut pour la premiere fois en 1549. On en fit faire une seconde édition à Bâle en 1559. plus correcte & beaucoup plus ample que la premiere. Voici le caractere que Mr. Wharton a laissé de Balæus*: *Veritas Balæo parum curæ erat, dummodo Romanæ Ecclesiæ inimicorum numerum augere posset.... clausis plerumque oculis Scriptorum Anglicorum ætates definivit.*

Jean Pits ou Pitsæus Auteur Catholique, étoit neveu du fameux Sanderus. Son Livre intitulé *Relat.*

* *In præf. ad Angl. Sac.*

Histor. de rebus Anglicis, est le même que *Pitsæus de Scriptoribus*. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1619. quatre ans après la mort de son Auteur. Pitsæus n'est pas sans défaut : il écrivoit avec tant de précipitation, qu'il ne se donnoit pas le têms de revoir exactement & de corriger son Ouvrage. D'ailleurs il semble qu'il n'avoit pas les secours necessaires pour réussir dans une telle entreprise.

Mr. Wood a écrit la Vie de tous les Sçavans élevez dans les Universitez d'Angleterre depuis 1500. Son Ouvrage qui est intitulé *Athenæ Oxonienses* * est très-estimé : il fournit des Memoires excellens pour l'Histoire des deux derniers siécles. Monsieur Nicholson n'ose dire absolument que Monsieur Wood fût Catholique ; mais il assure qu'il panchoit beaucoup de ce côté-là.

* *Fol. Lond.* 1691. 1692.

ARTICLE LXII.

INSTITUTIONES THEOLOGICÆ ad usum Seminariorum, Auctore Gaspare Juenin Oratorii Gallicani Presbytero &c. C'est-à-dire, *Institutions Theologiques à l'usage des Seminaires, par le P. Gaspar Juenin Prêtre de l'Oratoire.* A Lyon aux frais d'Anisson & Posuel 1704. 7. *vol. in* 12.

CE Livre fut imprimé pour la premiere fois à Lyon en 4. volumes in 12. l'an 1694. Cette premiere édition fut suivie de deux autres qui se firent hors de France; & l'Auteur ayant ensuite augmenté son Ouvrage, en y ajoutant quelques Traitez qui pouvoient le rendre plus complet, il le donna en 7 volumes dans la premiere édition qu'il en fit à Paris chez Anisson l'an 1700. & qu'il dédia à Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé qui se tenoit actuellement dans la même Ville. Il s'est fait depuis quelques autres éditions du même Livre, tant

en France que dans les pays étrangers. Il y en a eu plusieurs consecutives à Lyon, deux en Flandres, l'une in 12. l'autre in 4°. une en Alemagne en 1705. & enfin une à Venise. Nous aurions rendu compte au public de cet Ouvrage autrement que par l'exposé des differentes éditions qui en ont paru, & nous l'eussions même fait plûtôt, si nous n'avions crû y voir des choses, sur lesquelles il étoit à propos d'attendre, que les Puissances Ecclesiastiques eussent prononcé : elles l'ont fait, comme on le va voir aux articles suivans, & l'ont fait d'une maniere qui ne nous permet pas d'entrer ici dans un plus long détail.

ARTICLE LXIII.

CENSURES DES INSTITUTIONS *Théologiques du P. Juenin, imprimées à Paris en 1700. & les années suivantes.*

COmme deux grands Prelats, en portant condamnation contre les Institutions Theologiques

du P. Juenin, ont bien voulu instruire le Public de la justice de leur Censure, & en exposer les raisons dans des Mandemens ou des Ordonnances qui égalent des volumes, on se croit obligé de donner des Extraits de ces excellens Ouvrages. Mais on sent aussi que le respect qui est dû à des Auteurs d'un rang si élevé, exige l'application la plus grande, afin de prendre exactement leurs pensées, & de les rapporter fidellement.

Au reste, ce ne sont pas les seules ni les premieres Censures, qui soient tombées sur les Institutions Theologiques. Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles défendit par une Ordonnance de 1706. le 12. de Juin, de les enseigner, jusques à ce qu'elles eussent été corrigées. Les Défenseurs du Livre de Jansenius, dit son Eminence, combattent par leurs subtilitez depuis près de soixante ans les Décisions les plus claires, sans que rien pendant tout ce tems ait pû épuiser leurs détours & leurs artifices. Pour arrêter donc leurs erreurs & leur

désobéïssance,, elle s'informa exactement des Auteurs qu'on faisoit lire à ses Seminaires, & ordonna qu'on cessât d'enseigner dans ses Seminaires *les Institutions Theologiques du P. Juenin*, persuadée qu'une Theologie faite pour de jeunes Ecclesiastiques, doit être plus correcte & plus exacte qu'une autre, & exempte même des plus petites fautes. Monseigneur ayant ensuite examiné lui-même, & fait examiner cet Ouvrage avec une grande application, remarqua que quoique l'Auteur établisse des Conclusions contraires à la doctrine des cinq Propositions, & qu'il ne dise rien contre la soumission interieure, dûë à l'Eglise, dans la décision du fait de Jansenius, il donne néanmoins lieu de soupçonner que son Ouvrage favorise le Jansenisme. » 1°. Parce» qu'il fait tomber la condamnation » de quelques-unes des cinq Propo» sitions sur le sens de Calvin. 2°. » Qu'il ne condamne point expres» sément les sens du Livre de Jan» senius. 3°. Qu'il ne distingue pas » toûjours, comme il l'auroit dû

» faire, ce qui est de Foi dans les
» matieres contestées, de ce qui est
» seulement opinion Théologique.
» 4°. Qu'il n'établit point assez for-
» tement la soumission qu'il faut
» avoir pour la décision du fait. 5°.
» Qu'il n'employe pas des expres-
» sions aussi mesurées, que les Théo-
» logiens qui ont écrit depuis les
» Constitutions. 6°. Qu'il y a même
» dans ses preuves & ses explica-
» tions, quelques endroits qui pa-
» roissent affoiblir les conclusions
» qu'il avoit d'abord établies, & les
» preuves des Dogmes décidez con-
» tre Jansenius.

Le P. Juenin se soumit à l'Or-
donnance de son Eminence, fit un
déclaration de ses sentimens, & d
manda acte de sa soumission.

Après son Eminence, & en la m
me année le 4. de Juillet, Mons
gneur l'Evêque de Bellay, en la
vante le 9. de Juillet, Monseign
l'Archevêque de Besançon, l
5. d'Août Monseigneur l'Evê
de Nevers, défendirent la le
des Institutions Theologiques
entrer dans le détail de ce qu

jugeoient de reprehensible. Enfin l'Inquisition de Rome, les a aussi condamnées.

ARTICLE LXIV.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Archevêque de Roüen, Primat de Normandie, Pair de France, pour la Publication dans le Diocese de Roüen, de son Mandement du 22. de Mars 1708. *pour le Diocese de Noyon, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin imprimées à Paris en l'année* 1701. *in* 4°. *pages* 72.

MOnseigneur l'Archevêque de Roüen se croyant obligé à n'avoir pas moins de zéle, pour conserver la saine Doctrine dans le grand Diocese qu'il gouverne maintenant, qu'il en a eu dans celui dont il a été retiré, a ordonné a Roüen la publication du même Mandement qu'il avoit donné à Noyon.

Après s'être plaint de l'opiniatreté du Parti à défendre les cinq Pro-

» faire, ce qui est de Foi dans les » matieres contestées, de ce qui est » seulement opinion Théologique. » 4°. Qu'il n'établit point assez for» tement la soumission qu'il faut » avoir pour la décision du fait. 5°. » Qu'il n'employe pas des expres» sions aussi mesurées, que les Théo» logiens qui ont écrit depuis les » Constitutions. 6°. Qu'il y a même » dans ses preuves & ses explica» tions, quelques endroits qui pa» roîssent affoiblir les conclusions » qu'il avoit d'abord établies, & les » preuves des Dogmes décidez con» tre Jansenius.

Le P. Juenin se soumit à l'Ordonnance de son Eminence, fit une déclaration de ses sentimens, & demanda acte de sa soumission.

Après son Eminence, & en la même année le 4. de Juillet, Monseigneur l'Evêque de Bellay, en la suivante le 9. de Juillet, Monseigneur l'Archevêque de Besançon, & le 5. d'Août Monseigneur l'Evêque de Nevers, défendirent la lecture des Institutions Theologiques, sans entrer dans le détail de ce qu'ils y

jugeoient de reprehensible. Enfin l'Inquisition de Rome, les a aussi condamnées.

ARTICLE LXIV.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Archevêque de Roüen, Primat de Normandie, Pair de France, pour la Publication dans le Diocese de Roüen, de son Mandement du 22. de Mars 1708. *pour le Diocese de Noyon, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin imprimées à Paris en l'année* 1701. *in* 4°. *pages* 72.

MOnseigneur l'Archevêque de Roüen se croyant obligé à n'avoir pas moins de zéle, pour conserver la saine Doctrine dans le grand Diocese qu'il gouverne maintenant, qu'il en a eu dans celui dont il a été retiré, a ordonné a Roüen la publication du même Mandement qu'il avoit donné à Noyon.

Aprés s'être plaint de l'opiniatreté du Parti à défendre les cinq Pro-

» à soutenir les cinq Pr
» au sens du Livre de J
» quand on voit l'affecta
» laquelle elle les appelle
» les cinq fameuses Prop
» sans jamais ajouter qu'elle
» Jansenius, ou extraites d
» vre ; quand on voit qu'e
» en aucun endroit, que
» Propositions ayent été
» nées dans le sens du Livr
» senius ; qu'elle évite mêm
» qui pourroit marquer d
» quelque approbation de c
» damnation en ce sens.

Le P. Juenin si exact à
Censures des Facultez de
de Louvain de 1586. ne dit ja

senius sur un sujet peu important, & il ne s'oppose jamais à lui en ce qui regarde son héresie. Bien loin de s'y opposer, il déclare formellement [a] que la premiere & la cinquiéme Propositions, ont été condamnées dans le sens de Calvin : il l'avoit dit de même des trois autres dans la premiere Edition de ses Institutions, & il ne l'a point retracté dans celle-ci. Il confirme encore ce préjugé par la maniere dont il s'exprime sur les Brefs d'Innocent XII. aux Evêques de Flandre [b], sur l'œconomie du Saint Siége après le V. Concile, & enfin en se déclarant pour le silence respectueux.

» Pour entrer dans un plus grand » détail, poursuit le Prelat, n'est-» ce pas soutenir les cinq Proposi-» tions dans le sens de Jansenius, » que de ne pas admettre d'autres » graces intérieures actuelles en l'é-» tat present, que des graces effica-» ces, & des graces efficaces qui im-» posent une vraye nécessité, telle » que Jansenius l'a enseignée ? Or

[a] *Tome* 1. *page* 647. *& tom.* 4. *page* 475.
[b] *Tom.* 1. *p.* 327.

» plique sur cette matiere ,
» liberté de soutenir ces g
» ces necessitantes au sens
» nius. Car non seulement l
nin ne dit pas avec tous le
logiens , & même avec l
mistes , que nous somme
de reconnoître des graces
ment suffisantes ; mais or
appliqué à détruire ou à é
principales preuves , qui é
cet article de nôtre Foi. Se
ou plûtôt selon Jansenius ,
pie fidellement , il n'est pa
que Dieu ait offert sa gra
dont il se plaint dans di
droits de l'Ecriture , de
l'ont refusée , selon lui , en

la grace suffisante, *celle qui ne donne point l'action*, l'aissant à entendre, que si elle ne conduit pas à l'action entiere & complette, elle a néanmoins tout l'effet pour lequel elle est donnée, qui est d'exciter la volonté à de petits desirs. Elle est, dit-il, suffisante en genre de pouvoir, & non en genre d'operation actuelle: & il éclaircit cette distinction par la comparaison d'un Architecte qui a le pouvoir de bâtir, quoiqu'il n'ait pas de materiaux ni d'instrumens. C'est ainsi qu'en se conformant aux Ecrivains du Parti, & abusant des expressions des Thomistes contre les Thomistes mêmes, il annéantit toute grace, qui soit réellement & veritablement suffisante.

Ce qui se prouve encore contre lui, en ce que selon ses principes, il ne sçauroit dire quelle pourroit être la cause d'une telle grace. Il faudroit chercher cette cause dans une volonté en Dieu par laquelle Dieu voulût un bon effet, qui n'arrive pas néanmoins par la faute de l'Homme, à qui la grace est don-

» la nouvelle Théologie ne paroit
» pas admettre d'autres graces in-
» térieures actuelles dans l'état pre-
» sent, que des graces efficaces; &
» la maniere affectée dont elle s'ex-
» plique sur cette matiere, laisse la
» liberté de soutenir ces graces effi-
» ces necessitantes au sens de Janse-
» nius. Car non seulement le P. Juenin ne dit pas avec tous les Théologiens, & même avec les Thomistes, que nous sommes obligez de reconnoître des graces veritablement suffisantes; mais on le voit appliqué à détruire ou à éluder les principales preuves, qui établissent cet article de nôtre Foi. Selon lui[a], ou plûtôt selon Jansenius, qu'il copie fidellement, il n'est pas prouvé que Dieu ait offert sa grace à ceux dont il se plaint dans divers endroits de l'Ecriture, de ce qu'ils l'ont refusée: selon lui encore[b] St. Augustin au liv. 1. à Simplicien, & au liv. de l'esprit & de la lettre ch. 34. rapporte des explications Pelagiennes. De plus[c] il affecte de définir

[a] *Tom.* 5. *p.* 548. *& les suivantes.* [b] *Tom.* 5. *p.* 512. [c] *Tom.* 5. *p.* 500. *& suiv.*

la grace suffisante, *celle qui ne donne point l'action*, l'aissant à entendre, que si elle ne conduit pas à l'action entiere & complette, elle a néanmoins tout l'effet pour lequel elle est donnée, qui est d'exciter la volonté à de petits desirs. Elle est, dit-il, suffisante en genre de pouvoir, & non en genre d'operation actuelle: & il éclaircit cette distinction par la comparaison d'un Architecte qui a le pouvoir de bâtir, quoiqu'il n'ait pas de materiaux ni d'instrumens. C'est ainsi qu'en se conformant aux Ecrivains du Parti, & abusant des expressions des Thomistes contre le[illegible]istes *mêmes* [illegible] annéantit [illegible], *qui so*[illegible] [illegible]llement [illegible]ment su[illegible]

re soit sterile [a], & ne conf
ne grace dans l'état prese
chûte de l'Homme ; & q
conde soit absoluë, & ne s
frustrée de son effet, &
elle Dieu ne veüille poin
qui n'arrive pas.

D'où il s'ensuit, que la g
fisante de la perseverance
aux Justes qui ne perseve
Le P. Juenin [b] l'insinuë ai
confirme par la maniere su
le & enveloppée dont il
point important, omettai
de parler de la Constitut
nocent X. & se contentant
que la grace sanctifiante
tuelle ne manque pas aux I

Monſeigneur l'Archevêque de Roüen dit touchant l'efficace de la grace. » Qu'il eſt vrai, que le P. Jue-»nin ne prend pas en tout le tour » & les expreſſions de Janſenius ; » mais que ſi l'on reflechit avec » quelque attention ſur ſes princi-» pes & ſur ſes obſervations, ſi l'on » raſſemble pluſieurs de ſes conclu-» ſions, ſi l'on conſidere la maniere » dont il s'exprime dans les endroits » où l'occaſion ſe preſente tout na-» turellement de traiter la matiere ; » on conviendra que ſans parler tout » à fait ſur ce point comme Janſe-» nius, il entre néanmoins au fond » dans les mêmes ſentimens.

En effet le P. Juenin * s'exprime d'après Janſenius ſur la grace, ſur la cupidité, & ſur la délectation : il cite les mêmes paſſages de Saint Auguſtin, leur donne la même explication, les employe au même uſage : & puis ſans en tirer ouvertement ce qu'a enſeigné Janſenius, il le laiſſe tirer par une conſéquence manifeſte, que même il a ſoin de favoriſer, en n'avertiſſant

* *Tom. 5. p. 354. 406. 615. & ſuiv.*

point que la troisiéme Proposition est condamnée au sens de Jansenius. Enfin pour assûrer S. Augustin à Jansenius, il avance [a] que ce S. Docteur n'a prouvé contre les Manichéens que l'exemption de contrainte, & [b] contre les Pelagiens que le pouvoir de pécher n'est point de l'essence de la liberté : pour lui gagner Saint Thomas, il explique le celebre passage de la qu'est. 6. art. 9. du mal, d'une necessité aveugle & indeliberée : pour [c] se sauver de la condamnation des propositions de Baius, il les entend *in sensu obvio*, qui selon la nouvelle interpretation des Jansenistes est le sens de Calvin.

De tout ce qu'on vient d'exposer Monseigneur l'Archevêque de Roüen conclut, que » la Théologie » du P. Juenin ne condamne pas, » au contraire qu'elle soûtient les » cinq Propositions dans le sens de » Jansenius. Et il le fait voir clairement par une sçavante & juste application de ses remarques sur cette Théologie, à chacune des cinq Propositions.

[a] *Tom.* 7 *p.* 34. *& suiv.* [b] *Tom.* 7. *p.* 26. *&* 27. [c] *Tom.* 3. *p.* 314.

Dans la derniere partie du Man-ement, le Prélat s'arrête à deux oints qui font bien sentir, que » la Théologie du Pere Juenin n'a rien negligé de ce qui pouvoit favoriser le Jansenisme. Par exemple, que ne dit elle pas en faveur des cinq Articles pour leur attirer de l'estime? Elle dit * 1°. Qu'ils ont été envoyez à Alexandre VII. par l'Evêque de Cominges au nom de plusieurs Archevêques & Evêques de ce Royaume. 2°. Qu'ils ont été approuvez par le Pape. 3°. Qu'ils contiennent la doctrine de Saint Thomas, 4°. Que certaines personnes déferées au Pape, comme soutenant la grace efficace par elle même au sens de Calvin, n'avoient point d'autre doctrine que celle des cinq Articles.

Mais le Pere Juenin ou est ici ompé, ou veut tromper. Car les inq Articles ne furent présen-z Rome que sur une procura-on des Sieurs Girard & Lalane, en leur nom seulement. Tant

* *Tom. 2. pag. 347. & suiv.*

s'en faut que le Pape les ait approuvez, qu'au contraire il continua de presser la condamnation du sens de Jansenius : & l'Assemblée du Clergé pour la réception du Bref du Pape, rejetta les cinq Articles comme captieux & pleins de feinte & de dissimulation. La conformité de doctrine entre les cinq Articles & le Thomisme, est démentie par le mépris qu'en fit le Pape, & par le jugement qu'en porta le Clergé de France. Enfin il ne fut point alors question du sens de Calvin, & les Disciples de Jansenius ne furent point accusez d'y donner.

Le P. Juenin ne sçauroit non plus se défendre d'avoir pensé comme Jansenius, des actions des Infidelles, & de les avoir toutes imputées à peché ; puisque [a] selon lui toute action qui n'est pas rapportée à Dieu, est peché, & qu'elle n'y sçauroit être rapportée que par la grace de la Foi. Si les endurcis [b], qui ont entendu parler de l'Evangile, n'évitent néanmoins un péché, comme l'enseigne le Pere Juenin, qu'en

[a] Tom. 7. p. 370. & suiv. [b] Tom. 5. p. 566.

qu'en tombant dans un autre péché, que concurre des Infidelles, à qui l'Evangile n'a pas été annoncé?

L'Enoncé de la Censure porte: » Nous condamnons cette Théolo» logie, comme tendante à inspirer » & à renouveller le Jansenisme, à » rendre inutile tout ce qui a été » fait par l'Eglise contre cette hé» résie; comme contenant plu» sieurs propositions respectivement » fausses, téméraires, induisan» tes à l'erreur, & erronées. Sans ap» prouver le surplus qui peut mé» riter quelque répréhension dans » cet Ouvrage.

ARTICLE LXV.

ORDONNANCE ET INSTRUCTION Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres, portant condamnation des Institutions Théologiques *du P. Juenin.* A Chartres, chez André Nicolazo Imprimeur Libraire près l'Hôtel de Ville 1708. *in* 4°. *pag.* 320.

„ L'Addresse & l'œconomie, dit Mgr. l'E„ vêque de Chartres, avec laquelle la „ mauvaise doctrine est distribuée dans cet „ Ouvrage des Institutions Théologiques

„ du P. Juenin, montre assez, que ce n'est „ pas l'effet du hazard & de la surprise, & „ sert à cacher davantage le poison, & à former une séduction d'autant plus dangereuse, que l'erreur coule insensiblement, & s'insinuë dans des esprits qui en seroient effrayez, si elle leur avoit été proposée sans déguisement. Mais toute l'addresse du P. Juenin n'a pû le dérober à la pénétration de Mr. l'Evêque de Chartres, qui le suit dans ses détours, releve ses équivoques, rapproche les parties de sa pernicieuse doctrine qui avoient été répanduës avec artifice dans plusieurs volumes. Enfin il le réduit à ne pouvoir plus se retrancher dans la dissimulation; & le seul moyen qu'il lui laisse de réparer le scandale des Institutions Théologiques, c'est une sincere retractation, à laquelle il l'exhorte. On est obligé d'avertir que c'est l'édition de 1700. & 1701. faite à Paris, que le Prelat a suivie dans cette Ordonnance.

Les égaremens de la nouvelle Théologie se rapportent à deux points capitaux, qui sont éclaircis dans les deux parties de cette Ordonnance, où Mr. l'Evêque de Chartres convainc. Le Pere Juenin, 1°. D'avoir copié les Ecrivains Jansenistes dans les évasions qu'ils ont imaginées, pour éluder la force des Censures apostoliques. 2°. De les avoir suivis ou favorisez en ce qui regarde chacune des cinq Propositions.

„ Les moyens generaux, dit-il, dont les „ Disciples de Jansenius se sont servis pour „ soutenir indirectement la cause de son Li- „ vre, se réduisent à ces trois défenses. „ 1°. Que les Censures Apostoliques contre „ les Propositions de Jansenius ont pour „ objet le pur Calvinisme, & non le sens „ du Livre de Jansenius. 2°. Que l'Eglise „ en attribuant un sens hérétique au Livre „ de Jansenius, a pû se tromper, & qu'on „ ne lui doit au plus en ce point qu'une „ soumission de silence. 3°. Que la doctrine „ du Livre de Jansenius se reduit aux cinq „ Articles, que ses Disciples prétendent „ avoir été aprouvez à Rome, & ne contenir „ que la doctrine de la grace efficace par „ elle-même, & de la prédestination gra- „ tuite selon le sentiment des Thomistes. A l'égard de ces moyens generaux M^{gr}. l'E- vêque de Chartres fait deux choses : il montre qu'il est honteux de les employer, n'étant fondez que sur des suppositions fausses, condamnées tant de fois par le Saint Siege, rejettées depuis tant d'années par le Clergé de France ; & il force le P. Juenin à reconnoître qu'il les a tous adoptez dans sa Théologie, qu'il introduit ses Lecteurs dans ces détours de mauvaise foi frayez par les Disciples de Jansenius : pré- jugé indubitable de son attachement au Parti.

C'est ainsi que ce Théologien * a détour-

* *Tom.* 1. *pag.* 647. & *tom.* 4. *p.* 473.

né les Censures que l'Eglise a fulminées nommément & uniquement contre le Jansenisme, pour les faire porter sur le pur Calvinisme, qu'on sçait très-différent du sens de Jansenius.

C'est ainsi qu'en parlant du cinquiéme Concile, [a] il se contente de dire, qu'*il faut AU MOINS respecter par un religieux silence les Décisions des Conciles Generaux qui regardent un fait purement humain*; que *Facundus & les autres sont blâmables d'avoir osé écrire publiquement contre la décision du cinquiéme Concile General*; & qu'il ne marque en aucun endroit de sa Théologie, „que l'Eglise ait reçû de Jesus-„Christ une autorité souveraine de dé-„cider du sens des Ecrits dogmatiques. Le „seul silence qu'il garde religieusement, „c'est de ne dire nulle part, que les cinq „Propositions soient dans le Livre de Jan-„senius, & qu'elles ayent été justement „condamnées par l'Eglise dans le sens de „ce Livre.

C'est encore ainsi [b] qu'il se retranche dans l'Ecrit des cinq Articles des Sieurs Girard & Lalane, c'est à dire, dans l'Ecrit le plus artificieux du Parti, pour mettre le Jansenisme à couvert des condamnations de l'Eglise: Ecrit qui n'est en effet qu'un tissu captieux d'équivoques multipliées.

a *T.* 1. *p.* 327. b *T.* 2. *p.* 247. *& les suivantes.*

Dans le détail des ſentimens du P. Juenin par rapport aux cinq Propoſitions, Mgr. l'Evêque de Chartres démontre avec la même clarté & la même force, que „ ce „ Théologien a ſouvent favoriſé le Janſe„ niſme, & qu'il l'a même preferé quel„ quefois à l'ancienne doctrine.

„ Quant à la premiere Propoſition, il „ n'eſt pas ſimplement échappé au P. Jue„ nin des expreſſions qui pourroient le ren„ dre ſuſpect de l'Hereſie qui y eſt conte„ nuë; mais il l'a enſeignée en termes équi„ valans.

„ Car 1°. il dégrade le pouvoir de la „ grace ſuffiſante pour l'accompliſſent des „ Commandemens, en le repreſentant „ comme un pouvoir imparfait, c'eſt à di„ re, ſelon la notion qu'il en donne en dif„ ferens endroit, un pouvoir à proprement „ parler inſuffiſant, & joint à une vérita„ ble impuiſſance. Pour établir un ſentiment ſi conforme à l'erreur du Livre de Janſenius, il lui * plaît de trouver de l'équivoque dans le terme de grace ſuffiſante, & de ne vouloir admettre de grace ſuffiſante qu'au ſens des Thomiſtes. Surquoi le Prelat fait voir, que l'Ecole des Thomiſtes ne differe en rien des autres touchant la notion, l'exiſtence, & le pouvoir prochain de la grace ſuffiſante ; que c'eſt là un détour du P. Juenin. „ D'ailleurs ſi chaque Théo„ logien, ajoûte Mgr. l'Evêque de Chartres,

* *T. 5. p. 501. & 502.*

„ ne vouloit recevoir les définitions de la „ Foi, qu'autant qu'elles s'accommodent „ aux differentes opinions & explications „ de son Ecole, que deviendroient les dé„ cisions de l'Eglise ?

Le P. Juenin continuë de s'éloigner des Thomistes pour s'approcher des Jansenistes, lorsqu'il assure que la grace suffisante qu'il appelle excitante & opérante [a], n'est pas donnée dans l'intention de Dieu pour l'accomplissement des Préceptes, mais seulement pour exciter la volonté à faire des souhaits & à former des desirs. Il ne sçauroit desavoüer que ce ne soit là son sentiment, lui [b] qui enseigne que dans l'état où nous sommes, la volonté antécédente de Dieu n'a aucune liaison avec le mystere de la grace ; que l'œconomie de la grace est reglée par la seule volonté conséquente & absoluë de Dieu : d'où il s'ensuit nécessairement que toutes les graces, soit grandes, soit petites, ont toûjours tout l'effet pour lequel elles sont données. Enfin il se déclare nettement [c] sur le pouvoir insuffisant de la grace suffisante. Mgr. l'Evêque de Chartres fait remarquer, que le P. Juenin en tout cela a copié Jansenius : & il s'éleve avec force contre la mauvaise interprétation que cet Auteur donne aux paroles [d]

[a] *T. 5. p. 400. 492. & 500.* [b] *T. 2. p. 338. & 345.* [c] *T. 1. p. 443. & t. 5. p. 512. & 513.* [d] *Sess. 6. c. 11.*

ncile de Trente : interpretation en-
rée de Janſenius.
C'eſt à la ſeule grace efficace, coo-
e & adjuvante, que le P. Juenin re-
e pouvoir prochain & parfait. „ D'où
enſuit, ſelon ſes principes & ſes rai-
emens, que les Juſtes qui n'accom-
ent pas le Précepte & ne ſe ſauvent
n'ont point reçû de Dieu le pou-
veritable pour accomplir le Com-
dement & pour ſe ſauver. Au reſte le
nin par une methode qui lui eſt
liere, ſe propoſe en objections ſes
s ſentimens : „ & ſes objections qui
ient d'abord été figurées comme des
ctions, deviennent par cet artifice
un tour de main les preuves de ſa
ologie.
r. l'Evêque de Chartres finit ce qui
de la premiere Propoſition en décou-
les tours illuſoires & les expreſſions
uſes du P. Juenin pour ſe cacher ; &
qu'on ne fait quaſi aucun pas dans
trompeuſe Théologie ſur la matiere
Grace, qu'on n'y rencontre un nou-
piége, lors méme qu'on y croit voir
emin frayé & tout uni.
ur la ſeconde Propoſition, ç'a été une
ité au P. Juenin d'y tomber après avoir
avec tant de ſoins, au deuxiéme tome
s Inſtitutions, le principe erroné de
onté antecedente de Dieu, qui n'a
rtement nulle part dans la diſtribu-

tion des Graces, lesquelles ne viennent, dit-il, que de la seule volonté consequente & absoluë.

Touchant la troisiéme Proposition, le Prelat se plaint, de ce que le P. Juenin a affecté le silence, pour ne confesser jamais comme de Foi ce que l'Eglise a décidé sur la liberté; laissant par une telle dissimulation l'erreur particuliere de Jansenius au rang des sentimens tolérables; de ce qu'il a détourné le sens des Peres & des Censures de l'Eglise; de ce qu'il a même avancé des maximes fausses & erronées, & tout-à-fait favorables à l'Hérésie de Jansenius sur la liberté; de ce qu'il n'a cherché qu'à embroüiller cette matiere importante, par des questions vagues & qui ne touchent point à ce qui est de nôtre créance.

Le silence du Pere Juenin est d'autant moins excusable; & marque d'autant plus sa prévention en faveur du Jansenisme, qu'ayant mis, comme les Ecrivains de Port-Royal, une grande différence entre le sentiment de Jansenius & celui de Calvin, quoi qu'en effet ce soit le même, il étoit indispensablement obligé, supposé cette prétenduë différence, d'avertir que le sentiment de Jansenius étoit aussi condamné. Et n'est-ce pas le favoriser, & vouloir effacer la flétrissure & la note d'Heresie que l'Eglise lui a imprimée, que de n'en point parler, & de s'expliquer seulement sur celui de Calvin?

L'artifice du P. Juenin paroit bien clairement, lors qu'il vient à la Constitution d'Innocent X.[a] de laquelle il conclut seulement, que *le volontaire necessaire, même déliberé, & qui suppose la reflexion, n'est pas assez, pour meriter ou démeriter dans l'état de la nature tombée.* Ce qui laisse encore penser, qu'il suffit pour meriter ou démeriter, d'être dans une certaine indifference ou flexibilité d'état, comme le dit Jansenius.

C'est encore en sa faveur, & pour ruiner les fondemens de nôtre Créance, qu'il tâche de nous dérober les passages où Saint Augustin s'est expliqué le plus nettement sur l'indifférence requise au libre arbitre. Il est allé jusqu'à dire [b] que *Saint Augustin disputant contre les Manichéens, a enseigné que le libre arbitre requeroit à la verité l'exemption de contrainte, & que cette exemption se trouvoit toûjours dans un acte volontaire, quoique necessaire; mais qu'il n'a pas enseigné que cette exemption de contrainte & cet acte de volonté fût suffisant pour établir l'essence entiere de la liberté...... C'est pourquoi ce Pere, pour s'opposer aux Manichéens, a dû définir la liberté prise selon une partie de son essence, afin de refuter la contrainte exterieure que les Manichéens admettoient dans la volonté.* Est-il donc vrai, reprend Mgr. l'Evêque de Char-

[a] *T.7. p.27.* [b] *T.7. p.34. & 35.*

„ tres après avoir rapporté ces paroles du
„ P. Juenin, que Saint Augustin disputant
„ contre les Manichéens, ait seulement
„ voulu prouver que l'acte de la volonté
„ est à demi-libre pour pecher, dès qu'il
„ est volontaire, c'est à dire, dès qu'il a
„ cette exemption de contrainte qui se
„ trouve toûjours dans un acte volontaire
„ quoique necessaire ? Est-il vrai qu'il n'a
„ défini la liberté qu'à demi, & qu'il n'a
„ dû la définir qu'à demi en combattant ces
„ Heretiques ? Rien ne démontre davanta-
„ ge l'aveugle préoccupation du P. Juenin
„ pour la doctrine de Jansenius.

De-là vient encore ce que le P. Juenin avance touchant les Actes necessaires de Jesus-Christ & néanmoins meritoires, la liberté des Bien-heureux, la victoire de la délectation qui se trouve la plus forte en nous. „ Après cela, conclut le Prelat,
„ qu'on dise tant qu'on voudra qu'il a en-
„ seigné en quelques endroits, que l'indif-
„ férence active est requise à la liberté,
„ nous ne cesserons pas de lui reprocher
„ qu'il a épargné l'Heresie, & qu'il a trahi
„ la cause de l'Eglise.

Sur la quatriéme Proposition, Mgr. l'Evêque de Chartres fait cette remarque importante, que les parties de cette Proposition sont en effet fort liées ensemble, en sorte que la seconde partie peut être regardée comme une conséquence de la premiere dans les écrits du Parti. Jansenius aussi

bien que ses Disciples n'ont enseigné si fortement la premiere, qu'afin de pouvoir plus facilement enseigner la seconde. Ils ont voulu établir leur dogme erroné de la grace necessitante aux dépens de la Doctrine Catholique qui lui est opposée, en s'efforçant de la faire regarder comme l'Heresie des Semi-Pelagiens.

Ensuite venant au P. Juenin il démontre d'une maniere qui ne souffre point de replique, que ce Théologien s'est conformé à Jansenius en ce qui est de la premiere partie de la Proposition. Ce qui forme déja une présomption très-violente contre lui, qu'ayant enseigné cette erreur de fait touchant les Semi-Pelagiens, n'ayant donné aucun préservatif contre l'Heresie contenuë dans la seconde partie de la Proposition, il a eû dessein de la favoriser. On le voit en effet toûjours à la suite de Jansenius. S'objecte-t'il [a] ces paroles de St. Augustin au Livre de l'esprit & de la lettre ch. 34. *Il est au pouvoir de nôtre volonté de consentir ou de resister à la vocation de Dieu?* Il répond après Jansenius, que ces manieres de parler ne signifient autre chose, sinon que le libre arbitre n'est point ôté par la Grace, quelque efficace qu'elle soit, en ce que la Grace n'empêche pas que nous ne consentions à la vocation de Dieu. S'il s'objecte [b] encore ce que dit St. Augustin

[a] *T. 5. p. 517. & 518.* [b] *T. 5. p. 613. & 614.*

au même Livre ch. 33. du libre arbitre & de la volonté de Dieu à l'égard du salut de tous les Hommes. C'est, répond il après Jansenius, le sentiment des Semi-Pelagiens que Saint Augustin rapporte là, & non le sien propre.

„ Supposé, reprend Monseigneur l'E„ vêque de Chartres, que le P. Juenin n'ait „ pas été si loin que Jansenius, & qu'à „ son exemple il ne soutienne pas que „ c'est une Heresie de dire, que la volonté „ peut résister à la Grace, on ne peut le „ défendre d'être au moins coupable d'u„ ne insupportable temerité, en ce qu'il „ taxe de Semi-Pelagianisme tout autre „ sentiment que le sien.

Admettre une grace qui préviene nos volontez sans les *prédeterminer physiquement*, c'est, comme il lui plaît de parler; s'en tenir à une grace *versatile*, c'est selon lui être Semi-Pelagien, c'est à dire qu'on devient Semi-Pelagien, en s'exprimant & en pensant avec [a] Saint Augustin, avec [b] l'Auteur du Livre *de la vocation des Gentils*, avec le Concile de Sens, avec [c] le Concile de Trente, avec [d] Saint Paul; & parce que cette temeraire accusation de Semi-Pelagianisme est fondée sur ce qu'on

[a] *L. de l'Esprit & de la lettre ch.* 33. & 34. *L. de la gr. & du libre arb. ch.* 3. *L. de la predest. des SS. ch.* 5. *L.* 1. *des retract. ch.* 23.
[b] *L.* 2. *ch.* 26. [c] *Sess.* 6. *ch.* 5. & *can.* 4.
[d] *in Cor.* 15. 10.

soûtient que nos volontez ont un pouvoir véritable & prochain de consentir ou de résister à la grace, les Thomistes y sont enveloppez comme les autres Théologiens.

„ Mais nôtre sainte Mere l'Eglise, dit „ admirablement Mr. l'Evéque de Char- „ tres, enferme dans son sein toutes les „ differentes opinions qui tendent à ex- „ pliquer le dépôt des veritez celestes qui „ lui est confié, & qui le défendent unani- „ mement contre les Heresies. Il semble „ que Dieu ait distribué aux Auteurs de „ ces divers sentimens un don particulier „ pour éclaircir chacun en leur maniere „ les veritez de la Foi. Ce sont comme au- „ tant d'écoulemens & de rayons de la „ verité, laquelle ne se montre aux Hom- „ mes d'ici-bas qu'avec ce ménagement. „ Elle partage pour ainsi dire ses lumie- „ res entre ses veritables Disciples, afin „ qu'ils s'attachent tous à la suivre, & „ que par leurs diverses explications on la „ puisse voir toute entiere autant qu'il est „ permis de l'esperer dans ce pelerinage. „ Les uns nous font connoître plus claire- „ ment la force de la Grace qui est la sour- „ ce de tous nos biens; les autres nous „ font mieux entendre la liberté entiere, & „ l'indifférence active de nôtre volonté, „ pour meriter la récompense que la Grace „ vient nous procurer. Les uns expliquent „ la singuliere prédilection de Dieu pour

„ ses Elûs, & les voyes admirables par lesquelles il les méne au salut éternel : les „ autres nous donnent une idée plus nette „ de la Providence generale que Dieu „ tient à l'égard de tous les Hommes, qu'il „ veut sauver par Jesus-Christ le Mediateur & Rédempteur de tous les Hommes.... Toutes ces explications dans un „ bon sens & en tant qu'elles suppléent „ reciproquement ce qui manque à l'une „ ou à l'autre, sont plûtôt diverses, ou distinguées qu'opposées entre elles... Tant „ que ces sçavans Théologiens Défenseurs „ de nos Mysteres seront unis ensemble, „ comme ils le sont dans le sein de l'Eglise par les liens d'une même Foi, „ leurs disputes charitables serviront souvent à une plus claire intelligence de la „ doctrine de l'Eglise.... Peut-être ne sera-t'il jamais necessaire, que l'Eglise décide „ sur ces questions profondes de la prédestination à la Gloire, & de la maniere dont „ la Grace agit en nous, qui sont agitées „ aujourd'hui parmi les Théologiens. Mais „ la Sagesse nous oblige d'embrasser avec „ sobrieté les opinions que nous choisissons, & à laisser aux autres la liberté „ que l'Eglise leur accorde de défendre „ leurs sentimens.

Ce que le Prélat ajoute par rapport à la cinquiéme Proposition, forme contre le Pere Juenin une plaine conviction, qu'en

ce qui regarde la Volonté de Dieu & la Mort de Jesus Christ pour le salut des Hommes, il s'est engagé dans la route de l'Heresie sans autre guide que les raisonnemens erronnez de Jansenius, qu'il préfere à la lumiere de l'Ecriture, des décisions de l'Eglise, des sentimens des Peres & des Theologiens Catholiques, même des Thomistes dont il prétend se couvrir.

Mr. l'Evêque de Chartres, afin de faire sentir la justice des plaintes qu'il fait du P. Juenin, établit dans une excellente Dissertation, que la Volonté de Dieu pour le salut de tous les Hommes, Volonté appellée par les Théologiens antecedente & conditionnelle, est encore dans cet état de la Nature tombée, féconde en Graces & en moyens de salut. Au contraire le point capital & l'erreur fondamentale du Jansenisme, c'est que cette Volonté de Dieu n'a pour objet que l'Homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu, & séparé par la précision de nôtre esprit des circonstances du peché originel; ce n'est plus qu'une pure velleïté de Dieu, qui voudroit sauver tous les Hommes, s'ils étoient innocens; mais qui ne leur presente aucun moyen de se relever, ni aucune grace pour les faire parvenir au salut. La seule Volonté conséquente & absoluë de Dieu, laquelle de soi est efficace, regle maintenant la distribution des graces, & ordonne toutes

l'œconomie du salut des Hommes.

Or voilà ce que le P. Juenin, fidelle Copiste de Jansenius, enseigne constamment dans ses Institutions ; & conséquemment à ce principe erroné, 1°. Il soutient que toutes les graces que Dieu fait aux reprouvez n'ont point pour fin leur salut. Déplorable excez ! Si l'on en croit le P. Juenin & Jansenius, „ l'eau sanctifiante „ du Baptême que Jesus-Christ a donné „ pour être en celui qui le reçoit une fon- „ taine réjaillissante jusques dans la Vie „ éternelle, ne tend pas à ce bien suprê- „ me qui est son unique fin ! les moyens „ de salut n'ont aucun rapport au bien de „ celui à qui ils sont donnez ! 2°. Il nie que la Volonté antecedente de Dieu soit un motif suffisant pour prier pour le salut des reprouvez : en quoi il ose contredire Saint Paul. 3°. Il restreint la mort de Jesus-Christ au salut des Predestinez ; & par-là il se rend coupable de l'Hérefie de la cinquiéme Proposition de Jansenius.

Mr. l'Evêque de Chartres pousse le P. Juenin sur ces trois articles, d'une maniere à lui ôter toute excuse, & à lui fermer tous ses subterfuges, & tous ses fauxfuyans.

On dira en peu de mots de l'abregé des Institutions Theologiques du P. Juenin ; que, quoique l'Auteur s'y soit plus ménagé, Mr. l'Evêque de Chartres juge qu'il n'a pas remedié au scandale. Car bien loin

de retracter tant de maximes pernicieuses, tant de suppressions affectées des preuves de la Foi, tant d'alterations des autoritez des Peres, des Censures de l'Eglise, de Saint Thomas, & des Théologiens, tant de propositions & de raisonnemens favorables au Jansenisme ; il renvoye dans son abregé à ses Institutions, comme si cet Ouvrage étoit irreprehensible.

La Censure que porte Monseigneur l'Evêque de Chartres est conçûë en ces termes : „ Nous avons condamné & condamnons cet Ouvrage, comme plein de „ déguisement & d'équivoques des Jansenistes sur le fait & sur le droit ; comme „ détournant les Censures Apostoliques „ de la premiere & de la cinquiéme Propositions de Jansenius reçûë de toute l'Eglise pour les faire tomber sur „ le pur Calvinisme ; comme favorisant „ la maxime erronée de la suffisance du „ silence respectueux, & le faux-fuyant „ des cinq Articles que l'Auteur fait passer faussement pour l'Ouvrage de plusieurs Prélats François, & pour approuvez du Saint Siege, comme affoiblissant „ & alterant çà & là les autoritez qui servent à appuyer nôtre Foi, & supprimant „ les témoignages que les Docteurs Catholiques employent contre les Jansenistes „ pour la défendre ; comme établissant en „ leur sens propre & naturel, & par la liaison des principes & des maximes qui y

„ sont contenuës , l'Hérefie de la premie-
„ re,de la seconde,& de la cinquiéme Pro-
„ positions de Jansenius ; & comme favo-
„ risant ouvertement la troisiéme & la qua-
„ triéme, sans approuver le reste de cet Ou-
„ vrage. Condamnons aussi les Editions
„ de 1694. de 1704. & 1705. faites à
„ Lyon, à Paris, & à Venise, & toutes les
„ Editions qui s'y trouveront conformes.
„ Condamnons pareillement l'Abregé de
„ Theologie du P. Juenin imprimé en
„ 1708.comme renouvellant plusieurs Pro-
„ positions censurables de ses Institutions
„ Theologiques ; & comme renvoyant à
„ ces Institutions , sans revoquer les er-
„ reurs qui y sont contenuës.

Le Prelat finit en exhortant le P. Juenin à une retractation sincere de ses égaremens passez. „ Il faut , dit-il , qu'il ne „ reste rien d'obscur & d'ambigu dans la „ retractation de ceux qui ont eû le mal- „ heur d'autoriser les duplicitez du Parti. Et elle est d'autant plus necessaire , que le scandale est plus répandu par tant d'éditions des Institutions Theologiques ; & que l'artifice, les équivoques, & les déguisemens , ont ajouté à l'erreur le mal de la tromperie. Il lui propose l'exemple de Leporius , & d'autres exemples encore plus grands , comme celui de Saint Augustin.

ARTICLE LXVI.

***ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR** l'Evêque de Soissons, portant condamnation des Institutions Théologiques du Pere Juenin.* A Paris, de l'Imprimerie de Pierre François Emery, vis-à-vis la descente du Pont neuf, à Saint Augustin 1709.

COmme le soin de conserver le dépôt de la saine doctrine a toûjours été consideré dans l'Eglise, comme inséparable du Ministere des Evêques ; ce Prélat, depuis vingt ans qu'il gouverne l'Eglise de Soissons, a eû une attention particuliere sur ce qui s'enseignoit dans ses Séminaires ; tâchant même de faire ensorte, que les jeunes Ecclesiastiques ignorassent jusqu'au nom des Auteurs dangereux. Dans cette vûë il défendit de lire les Institutions Theologiques du P. Juenin : mais alors sa défense fut verbale, „ dans la crainte, dit-„ il, qu'une Censure publiée dans les for-„ mes ordinaires ne donnât quelque éclat „ à un mauvais Livre.

Mais ayant été informé que les Jansenistes lui donnent cours, & l'ayant examiné de nouveau & fait examiner, il l'a trouvé „ rempli d'expressions affectées, qui „ contiennent le langage & les faux fuyans „ de ces Novateurs, & propre a inspirer

„ leur mauvaiſe doctrine : il a vû que
„ cet Auteur ne condamne point expreſ-
„ ſément la doctrine du Livre de Janſe-
„ nius, & qu'il fait tomber au contraire
„ la condamnation des Propoſitions ex-
„ traites de ſon Livre, ſur le ſens de Cal-
„ vin, inſinuant par ce détour, que la doc-
„ trine de ce Livre n'a point été condam-
„ née.

Pour donc empêcher que l'eſprit d'erreur, & de revolte qui anime les Janſeniſ-
„ tes, ne ſe répande en s'autoriſant des
„ Inſtitutions du P. Juenin, Monſeigneur
„ l'Evêque de Soiſſons a crû les devoir condamner par une cenſure publique, expoſée en ces termes : „ Nous avons con-
„ damné & condamnons les Inſtitutions
„ Théologiques du P. Juenin, comme con-
„ tenant des Propoſitions reſpectivement
„ fauſſes, équivoques, & captieuſes, ten-
„ dantes à éluder les Cenſures de l'Egli-
„ ſe, contre la doctrine du Livre de Janſe-
„ nius, & l'établiſſant même directement
„ par les principes dont elle eſt une ſuite.

Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons ſi connu par un rare talent d'écrire, n'a pas néanmoins voulu entrer dans le détail des éclairciſſemens ſur les endroits le plus dangereux de ces Inſtitutions, après les Inſtructions, dit-il, ſolides & édifiantes qu'ont données à ce ſujet des Prelats, (l'Archevêque de Roüen & l'Evêque de Chartres) qui ne ſont pas moins diſtinguez par

leur zele & par leurs grandes qualitez, que par le rang qu'il tiennent dans l'Eglise.

ARTICLE LXVII.

LETTRE SUR LA NATURE ET l'origine des Perles.

JE vous trouvai, Monsieur, si difficile la derniere fois que j'eûs l'honneur de vous voir, & vous entrâtes si peu dans ce que je vous dis sur la nature des Perles, que je resolus de mettre mes raisons par écrit, & de les appuyer par de nouvelles conjectures, pour tâcher de vous les faire goûter.

Je ne trouve pas fort étrange, que vous n'ayez pas beaucoup approuvé l'étymologie du mot de *Perle* que je vous apportai, tirée de Ménage & de du Cange: *Perula quasi parva pera*, ou *pernula quasi parva perna*. Ce dernier mot signifie selon Pline, la nacre d'une perle. Saumaise le dérive de *pila*, *pilula* une petite pelotte. Tout cela ne vous satisfait point. Le Grec *margarites* vient selon Eustathe, d'une racine qui signifie briller, μαρμαίρειν; & le Latin *unio*, d'*unus*, un, parce que l'on ne trouve jamais plus d'une perle de même grandeur dans l'huître qui les produit. * Vous

* *Plin. l.9. c. 35. In tantum ut nulli duo reperiantur indiscreti : Unde nomen unio-*

num

ne me croirez point, si je vous dis que le mot François oignon, vient du Latin *unio*, à cause de la ressemblance avec la perle. Mr. du Cange aura peut-être plus de credit que moi : vous pouvez le consulter.

Voici à quoi se réduit mon Systême sur la nature des perles. Les perles ne sont autre chose que les œufs des huîtres dans lesquelles on les trouve : & avec cette hypothese je crois pouvoir expliquer tout ce que l'on dit sur leur nature & leurs proprietez, & répondre aux difficultez que l'on forme sur cela. On n'en demande pas davantage en Physique, pour approuver une hypothese. J'y joindrai quelques preuves tirées des animaux de même espece, & quelques experiences faites à nos yeux dans les coquillages de nos rivieres.

Le nom de perle se donne au poisson qui produit la perle, & à la perle qui en est produite. Ce poisson est une espece d'huître, qu'on trouve en certains endroits de la mer ; par exemple au Cap de Comorin, en l'Isle de Baharen, en l'Isle de Ceïlan, & ailleurs : l'on en voit aussi dans de certaines rivieres, comme nous le montrerons ci-après. L'on dit qu'il y a des perles en Arabie qui sont épineuses comme des hérissons, ayant leurs pointes rangées com-

num Romanæ scilicet imposuere deliciæ. Et Solin. *cap.* 20. *Nunquam duo simul reperiuntur : unde unionibus nomen datum.*

me les dents d'un peigne [a]. Il y a deux sortes de perles ; les grosses, qu'on nomme *meres-perles* ; & les autres qui suivent les *meres perles*, comme les abeilles leur Roi. Les Plongeurs ne cherchent que les meres perles, parce qu'il ne se trouve point de perles dans les autres. On reconnoît que les huitres sont grosses de perles, quand leurs conques ont des bosses de côté & d'autre de l'écaille. C'est une marque qu'elles sont meres perles.

L'on n'a rien de certain sur la maniere dont se forme la perle dans l'huître qui la produit. Quelques-uns [b] veulent qu'elle se forme comme les glandes dans la substance de la chair de porc, ou comme les pierres qui se trouvent dans la tête de quelques poissons. Athenée les nomme des os blancs que l'on sépare de l'huitre. Pline leur donne le nom de noyaux que l'on cherche dans les coquilles ; & Tertullien les appelle les verruës & les taches des poissons qui leur donnent la naissance [c] ; Les anciens Naturalistes assurent, que la

a *Juba dans Pline l. 9. c. 35. Arabicis concham esse similem pectini insecto, hirsutam Echinorum modo.*

b *Aristotel. Androsthenes, apud Atheh. l. 3. c. 13.* c *Tertull. de habitu mulier. Quod si concha illa aliquid intrinsecùs posculet, vitium ejus magis esse debet quàm gloria ; & licet Margarita vocetur, non aliud*

perle se forme de la rosée. L'huitre qui les produit s'entrouvrant la nuit, reçoit dans son ouverture une rosée qui sert de matiere à la perle qui s'y forme. Elle est, dit-on, plus ou moins grande, selon la quantité & la qualité de la rosée, que la mere perle a conçûe. Mais tout cela est absolument fabuleux ; aussi bien que ce qu'ils avancent, que la perle s'amaigrit, qu'elle ne produit que des perles imparfaites, vuides, sans consistance, lorsqu'il tonne ou qu'il fait une tempête [a]. On ne doit pas faire plus de cas de ce qu'enseigne Athenée [b], que le tonnerre & la pluye aident à la generation des perles ; & de ce qu'assure Theophilacte [c] que la perle est produite par l'éclair & par la rosée.

Les perles se forment par lits, comme les œufs dans l'ovaire de la poule. Elles sont mollasses dans la mer [d], & lors qu'on ouvre l'huître qui les produit. Quand on les a prises, on les expose au soleil, où elles rendent leur perle sur un linge, ou sur un drap ; ou on les met dans quelque vaisseau rempli de sel, qui en ayant mangé toute la

aliud tamen intelligendum quam conchæ illius aliqua dura & rotunda verruca.

a *Plin. Ammian. Marcell. &c.* b *Athen. l.* 5. *c.* 14. c *Theophilact. in Matth.* XIII. 14.
d *In aquâ mollis est unio, duratur evisceratus. Solin. c.* 20.

la chair, les perles tombent au fond du vaisseau toute purifiées. On ne peut les détacher de la chair de l'huitre qui les produit, sans les rompre, parce qu'elles lui sont adhérantes & fortement attachées à sa substance. Quelques fois l'on en trouve un grand nombre dans une seule mère perle. L'on y en a vû jusqu'à cent cinquante, comme a remarqué Vespasius ; d'autres en ont compté jusqu'à cent trente. Mais il n'y en a souvent qu'une seule qui ait sa juste grosseur. Elles vont toutes en diminuant, comme les œufs dans le corps d'une poule. Pline assure que l'on n'en trouve que quatre ou cinq dans chacune ; mais il entend de celles dont on peut faire quelque usage. Il dit avoir remarqué que les perles ne se trouvent pas toûjours au milieu de la chair de leur mères ; que quelquefois on les rencontre hors de l'écaille, ou prêtes à en sortir. Il y en a aussi qui demeurent attachées à l'écaille ; de maniere qu'on ne peut les en détacher qu'avec la lime ; & elles sont nommées *tympanum*, cymbales, lorsqu'elles sont plattes d'un côté & rondes de l'autre.

Les perles s'usent ; vieillissent, perdent leur éclat & leur couleur. Elles se rident & deviennent roussâtres lorsqu'on les néglige : ordinairement elles ne durent pas plus de 80 ou 100 ans. Vous sçavez qu'elles s'amollissent & se résoudent dans le vinaigre : l'Histoire du festin de Cleopatre est trop fameuse, pour que vous puissiez l'igno-

ster. Pline assure que Clodius Fils d'Esope le Poëte tragique, avoit pratiqué longtems à Rome la même chose que Cleopatre; & la mode de resoudre les perles dans du vinaigre pour les manger, devint commune dans cette Ville, depuis la conquête d'Alexandrie. Je ne prétends pas garantir ce que l'on dit du poids & de la valeur de la perle de Cleopatre, dont je viens de parler; je sçai que plusieurs traitent cela de fable. L'on assure que l'Empereur Rodolphe avoit une *perle parangon* grosse comme une poire muscade, pesant trente carats. Et en 1579. l'on en apporta une à Philippe II. grosse comme un œuf de pigeon, taillée en poire, prisée 14400 ducats. Pline dit qu'en general on en a vû très peu qui pesassent plus de demie once.

Il y a des perles en plusieurs endroits, dans les mers, & dans les rivieres: mais il y a entr'elles beaucoup de différence pour la couleur & la grosseur. Les perles des Indes sont plus grosses que les autres, dit Pline, mais elles ont la couleur & l'éclat du Talc. Les plus belles se prennent dans le Golphe Persique. On en a pris autrefois dans la mer de Toscane, & vers *Byzance*, & sur les côtes de l'Acarnanie. Les premieres étoient petites & rousses; & celles d'Acarnanie n'ont point de proportion, & sont de couleur de marbre: ce qui fait qu'on les estime peu. On en trouve aussi sur les côtes de la Mauritanie, & vers *Actium* en Epire. Celles que l'on a trouvées autre-

fois sur les côtes de la grande *Bretagne*, étoient petites & troubles [a]. Jules Cesar y en avoit amassé pour en orner une cuirasse, qu'il consacra à sa Mere Venus en son temple [b]. Et Suetone dit que plusieurs personnes assuroient, que Cesar n'étoit allé en Bretagne que pour y trouver des perles. Celles qui viennent d'Amerique, tirent sur le verd, & celles du Nord, sur le gris de lin. Androsthenes dans Athenée [c] assure que des perles des Indes, les unes ont la couleur de l'or, les autres celles de l'argent, les unes sont blanches, & les autres de la couleur des yeux de poissons.

La Boheme & la Silesie produisent aussi quelques perles; & l'on en trouve même dans les huîtres communes. Dans la Laponie on pêche les perles, non pas dans la mer, mais dans les rivieres, & non dans des coquilles rondes & plattes comme celles des huîtres, mais dans des coquilles oblongues, & creuses. Ceux qui cherchent à relever les avantages de nôtre Lorraine, ne manqueront pas d'assurer qu'entre autres choses on y trouve des perles. Et en effet l'on en pêche dans les montagnes de Vosge dans une petite riviere nommée la Perle, qui se décharge dans un autre riviere nommée la Vologne, où l'on en trouve aus-

[a] *Origene dit qu'elles tirent sur l'or.* χρυ-[illegible]. *Tacite dans la vie d'Agricola dit, qu'elles sont* subfusca ac licentia.

si *. Cette derniere tombe dans la Moselle au dessus d'Arches. J'ai été exprès sur les lieux, & j'ai appris de ceux qui ont pêché de ces perles, qu'elles se trouvent dans des coquillages oblongs, creux & ovales, que l'on voit en quantité dans les Rivieres. On les pêche dans les mois d'Eté où les eaux sont les plus basses. On casse les coquillages, & l'on trouve les perles sous l'aîle de ce poisson, conglomérées plusieurs ensemble; mais rarement ils s'en rencontre plus d'une qui soit mûre, c'est à dire, qui soit d'une grosseur, d'une couleur, & d'une consistance qui les rendent propres à être séparées de leur mere.

Ils n'apportent pas dans ces lieux-là les mêmes précautions que l'on prend dans la pêche des perles de mer, & dont nous avons parlé: & si l'on vouloit en prendre la peine, je ne doute pas, que l'on n'en tirât un bien plus grand nombre. Les perles qui sont mûres, & qui sont les seules que l'on amasse, sont pour l'ordinaire blanches ou roussâtres: les autres sont fort petites & rougeâtres. La forme n'en est pas réguliere: tantôt elle sont rondes, tantôt presque quarrées, & toûjours d'une figure fort variée. Il y en a de la grosseur d'un pois, d'autres d'un grain de chenevi, d'autres

* *Son Altesse Royale de Lorraine fait elle même pêcher des perles; & on en a trouvé beaucoup depuis quelques années.*

moins grosses. L'on en trouve quelquefois dans le sable, & j'ai appris que les perles d'Orient se ramassent aussi bien, souvent sur le sable de la mer, & que la figure irreguliere des perles, vient de la situation où elles se trouvent entre les grains de gravier qui les compriment. Ce n'est pas toûjours dans les plus belles ni dans les plus grosses coquilles que l'on trouve les perles : c'est au contraire dans les plus raboteuses, dans les plus irregulieres ; & dans celles où l'on voit de part & d'autre une petite bosse vers l'endroit où le poisson tient à l'écaille. Vous avez pû apprendre que l'on a trouvé dans l'étang de Saint Jean aux portes de Nancy, des perles dans des coquillages semblables à ceux que vous voyez dans la Meuse ; & je ne doute pas, que si vous vouliez en prendre la peine, vous n'en trouvassiez dans cette riviere, comme l'on en trouve en tant d'autres. Mais il faudroit pour cela observer les tems ausquels elles font leurs œufs. J'ai remarqué souvent que vers les mois de Mai & de Juin, ces animaux s'accouplent, & puis se trainent sur le sable près du bord, où ils laissent des traces assez profondes. Vous pourrez voir quand il vous plaira, s'ils ne laissent pas dans ces traces des perles qui s'y éclosent, comme les œufs des autres poissons, & sur tout ceux des huîtres.

La pêche des perles se fait communément dans les mois de Juin, Juillet, &

Août. Mais je crois que ces animaux font des œufs deux ou trois fois l'année, comme les écrevisses : & en effet dans la pêcherie, ainsi nommée à cause de la pêche des perles, dans la presqu'Isle deça le Gange vis à vis de l'Isle de Ceïlan, la pêche des perles s'y fait en deux saisons de l'année ; sçavoir la premiere en Mars & en Avril ; & la seconde qui est toûjours la meilleure, en Août & en Septembre. Des Pêcheurs plongent dans la mer, qui est fort basse sur cette côte : ils emplissent de coquillages des sacs qu'ils ont pendus à leur ceinture, & se font tirer de l'eau par une corde qu'ils ont sous les bras, lorsque le sac est plein, ils laissent les huîtres sept ou huit jours dans leurs barques, ou à terre, afin qu'elles s'ouvrent d'elles mêmes. Quelque fois dans une seule huître on trouve sept ou huit perles, & quelque fois pas une seule. Quand il s'y en rencontre cinq ou six, il y en a toûjours une qui se distingue des autres par sa grosseur & par la beauté de son eau. Vous pouvez, Monsieur, en apprendre davantage de Davity, de Tavernier, & des autres Voyageurs qui ont voyagé dans l'Asie & dans les Indes : en voilà assez pour mon dessein. Il ne me reste plus qu'à vous faire voir que dans tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de la nature des perles, il n'y a rien que je n'explique en suivant l'hypothese que j'ai proposée, que les perles ne sont autre chose que les œufs des huîtres qui les produisent.

Je vous supplie, Monsieur, de faire reflexion que dans les choses naturelles dont les causes nous sont inconnuës, nous n'avons gueres de moyen plus sûr pour arriver à la connoissance de ce que nous ignorons, que l'experience & l'examen des choses de même nature qui nous sont plus connuës, persuadez que l'Auteur de la Nature agit toûjours de la maniere la plus uniforme qu'il est possible, dans la production & dans la conservation des animaux de même espece. Et comme jusqu'ici l'on n'a point encore découvert la façon dont les perles se produisent par la generation, si nous faisons voir que les huîtres & les autres coquillages tant de mer que de terre, se produisent par des œufs, nous aurons sujet de croire qu'il en est de même des perles; & si nous pouvons montrer qu'il n'y a nulle repugnance que ces œufs ne soient les perles elles mêmes, je crois, Monsieur, que vous commencerez à faire plus de justice à mon Systême, que vous ne lui en avez fait jusqu'ici. J'ai donc deux choses à montrer; 1°. Que les poissons & autres animaux à écailles sont engendrez par des œufs; 2°. Qu'il ne repugne point que les perles ne soient veritablement des œufs de ces animaux que l'on nomme *Mere-perles*.

Les Tortuës qui sont les plus grands des animaux à écailles font des œufs en grand nombre, quelquesfois jusqu'au nom-

bre de cent. a Ces œufs sont comme ceux des oiseaux plus ou moins gros à proportion de la grandeur des tortuës qui les produisent. La couleur de ces œufs n'est pas uniforme, ils sont de deux couleurs: leur coque est dure, & Aristote les compare pour leur grandeur aux œufs des poules. Les Tortuës sortent la nuit de la mer, & font les œufs hors de l'eau dans un fossé qu'elles creusent, & qu'elles referment ensuite en passant par dessus. Elles ne couvent que la nuit, & l'on dit qu'elles couvent un an durant : mais cela demande confirmation b. Je ne trouve rien d'exact sur la generation des pourpres, porcelaines, huîtres, & cent autres sortes de coquillages : les anciens naturalistes ont crû qu'ils se produisoient du limon & de la corruption de la matiere : mais aujourd'hui en Physique l'on ne se paye plus de ces raisons : l'on veut que les animaux viennent d'un œuf; & si les tortuës en viennent incontestablement, comme nous le venons de montrer, pourquoi ne dira-t'on pas la même chose des autres poissons qui sont de même espece, & qui ne different de la tortuë que par leur grosseur ?

Je ne sçai si l'on voudra mettre les écrevisses dans la categorie des poissons à

a *Aristot. hist. Nat. l. 5. c. 5. & 33. & Plin. l. 9. c. 10.* b *Pline dit ailleurs que leurs œufs s'éclosent au bout de 30 jours l. 9. c. 51.*

écailles : tout le monde sçait de quelle maniere elles produisent leurs œufs qui sont comme des perles, mais d'une couleur bien differente des perles ordinaires. Peut-être que le beau rouge de ces œufs lors qu'ils sont cuits ou frottez d'eau de vie, auroit son agrément aussi-bien que le blanc des perles s'il étoit aussi durable. Enfin Martin Lister dans son Histoire des poissons à écailles en a fait graver un grand nombre, dont il a representé les parties comme elles ont été remarquées par ceux qui en ont fait la dissection, & dans tous il y montre les ovaires & les parties propres à la generation. On voit la même chose dans les limaçons terréstres, dont il donne aussi la description [a]. On sçait que les escargots font leurs œufs vers le mois de Juin & Juillet, de la grosseur d'un pois chiche, d'une figure entierement ronde, d'un blanc très-fin; d'une consistance mollasse, & remplis d'un suc glaireux qui se desseche aisément, sans que la forme de l'œuf ou sa couleur en souffrent. Ce petit animal fait avec sa tête un trou dans la terre de la pronfondeur d'environ deux pouces; il y répand 7 ou 8 œufs; il demeure quelques jours à les couver; aprés quoi il referme le trou, & les œufs s'éclosent d'eux-mêmes.

Elien & Origene [b] parlent d'une espece

[a] *Tabul.* 6. 7. & 8. [b] *Origen. in Matth. tom. IX.*

de perle terrestre qu'on voit dans les Indes & qui se trouve dans la terre. Elien veut que ce soit une sorte de crystal fossile ; mais j'aime bien mieux dire, que ces perles sont des œufs de tortuës que l'on rencontre cachez sous le sable où cet animal les pond. Le même Auteur remarque qu'après qu'on a tiré les perles de l'écaille de la mere perle, on la rejette dans la mer, où elle vit comme auparavant, & produit de nouvelles perles. Isidore Characene [a] parle des perles du golphe Persique qui s'attachent aux rochers, & y pondent leurs perles [b] ; il dit qu'elles mangent, & qu'elles conçoivent par l'endroit qui est adherant à leur écaille : En quoi il est contraire à Aristote, qui soutient que tous les poissons à écaille s'engendrent sans la conjonction du mâle & de la femelle [c]. C'est à vous à present, Monsieur, d'examiner si ce que j'ai avancé de la nature des perles & de la maniere dont elles se forment, convient avec toutes les experiences, & si le Systême que j'ai proposé est convenable & s'accorde avec ce qu'on nous apprend des perles. La maniere dont elles sont rangées dans leur mere ; ce grand nombre de perles toutes inégales en grosseur, conglomerées & disposées comme les œufs dans l'ovaire d'une pou-

a *Lib.* 3. *cap.* 13. *pag.* 93. b κ'αὐταῖς ἐνῶσαι τὴν μαργαρίτην. c ἀνόχευτον αὐτῶν ἐςὶ τὸ γένος.

le; les perles mollasses tant qu'elles sont dans l'eau & attachées à la chair de la mere perle, qui se détachent d'elles mêmes lors qu'elles sont mûres; & qui n'en peuvent que difficilement être arrachées lorsqu'elles sont petites & imparfaites; cela revient-il à l'hypothese des œufs que nous avons proposée? La distinction des mâles & des femelles, dont les uns portent & les autres ne portent point; les tems reglez pour la pêche en certains mois & non pas en d'autres; l'inégalité de la figure; la diversité de la couleur; tout cela ne s'accorde-t'il pas parfaitement avec mon Systême?

Je ne dois point vous dissimuler, Monsieur, qu'Anselme Boëtius de Bool a, nie que les perles soient des productions de l'huitre où elles se trouvent, parceque, dit-il, si cela étoit tous les poissons à écailles en produiroient, ce qui est contre l'experience, & elles seroient semblables à l'écaille dont elles seroient sorties. Il soutient que les perles sont toûjours dures dans l'eau & dans l'écaille de leur mere; & il traite de fable ce qu'on dit, que les perles se durcissent hors de la mer b. Il veut qu'elles se forment dans le corps du poisson, de la même matiere qui sert à former son écaille.

Je ne voudrois point accorder à cet Auteur, qu'il soit contre l'experience que tous

a *Lib.* 2. *c.* 37. b *Voyez au Style chap.* 38.

les poissons à écaille produisent des perles. Il avoüe lui-même qu'on en trouve non seulement dans la mer, mais aussi dans des rivieres & dans des écailles ordinaires, presque dans toutes les Provinces de l'Europe : & si l'experience n'en a pas encore découvert par tout, c'est apparemment qu'on n'a pas apporté toute l'attention necessaire pour les découvrir. A l'égard de ce qu'il dit, que les perles sont toûjours dures dans leur mere & dans l'eau comme au dehors, c'est ce que je ne puis nier, parceque je n'ai point d'experience du contraire : mais si cela est, il faudra abandonner nôtre Systême, & dire que les perles sont dans l'huître ce que les pierres d'écrevisses sont dans les écrevisses : ces pierres servent apparemment de matiere à leur coque lorsqu'elles la renouvellent. En effet il est remarquable qu'elles n'ont point de pierres que dans le tems qu'elles sont molles, ou lorsqu'elles veulent quiter leur coque ; & ces pierres se dissipent & se diminuent à mesure que leurs coques se forment & se durcissent. Il en peut être de même des huîtres & des perles. On sçait qu'en certains tems de l'année elles augmentent leurs écailles, & se font comme un nouveau logement, en ajoutant une nouvelle lame à leur ancienne écaille. Et ce qui favorise l'opinion que nous venons de proposer, c'est que la couleur de la perle est ordinairement la même

que celle du dedans de l'écaille où elle est enfermée. Mais il faut vous avoüer, Monsieur, que je ne dis tout ceci qu'en hesitant, & plûtôt pour vous donner lieu d'examiner la chose plus à fond. Je me ferai un plaisir de souscrire à tout ce que vous voudrez bien m'apprendre vous même sur ce sujet. Je suis.

ARTICLE LXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-illustre & très-Religieuse Dame Marie Françoise de Lezay de Lusignan, premiere Prieure perpetuelle des Religieuses de Nôtre Dame de Saint Sauveur de Puyberland en Poitou; prononcée dans l'Eglise de Puyberland le 18. *Juillet* 1708. *par Mr. l'Abbé Maboul Vicaire General du Diocese de Poitiers, depuis nommé par Sa Majesté à l'Evêché d'Alet.*

L'Eloquence seule de l'Orateur rendroit cette Piece considerable, quand le sujet ne seroit pas aussi singulier qu'il l'est. Le Château d'une Famille Heretique changé en un Monastere, l'Heritiere de la Maison devenuë la Mere & le modelle de quatre-vingts Religieuses, ce ne sont pas des évenemens ordinaires. On les lira avec plaisir dans les termes dont Monsieur l'Evêque d'Alet s'est servi, pour les exposer au commencement de la premiere partie de son Discours.

ce premier fruit de son Mariage, qu'au bonheur d'en être la Mere. Ce fut donc pour cette pieuse Dame un grand *sujet* de consolation, de voir croître de jour en jour en vertu cette innocente Victime; de découvrir dans le fond de ses inclinations un goût de préferance pour toutes les choses qui sont de Dieu; d'appercevoir jusques dans ses amusemens un essai de la Religion; de la voir, dis-je, se frayer elle-même un chemin à l'Autel, & par des desirs aussi empressez que volontaires, ratifier sans le sçavoir l'offrande qu'elle en avoit faite.

Déja elle s'étoit arrachée du sein de sa famille, & emportée par l'ardeur de son zele, elle avoit pris l'habit & soutenu les penibles épreuves du plus rigoureux Noviciat, lorsque saisie d'une langueur mortelle & qui parut sans remede, elle sembla toucher à sa derniere heure. Ce fut alors que recueillant dans son ame toutes les forces de son corps épuisé, elle s'éleva de plus en plus à Dieu par la vehemence de ses desirs; & qu'empruntant de sa charité tout ce qu'elle avoit d'ardeur, elle se mit en état de suppléer par la sainteté d'une mort prématurée, la pénitence & les travaux d'une longue vie. Mais le tems marqué par la Providence pour enlever ce Trésor à la terre, n'étoit pas encore arrivé. Renduë aux prieres & aux larmes d'une Mere tendre, elle ne perdit pas de vûë sa vocation; & si elle fut forcée de

chercher sous un climat plus doux & dans un Ordre plus mitigé, une Regle plus proportionnée à la foiblesse d'un temperament delicat ; ce fut par l'expresse volonté de Dieu qui se manifesta à elle par les ordres de son Evêque, plus Religieuse & plus estimable d'avoir embrassé un état moins austere par un principe d'obéïssance, que d'avoir soutenu par une indiscrette ferveur un engagement plus difficile.

Voici donc le moment desiré que le sacrifice va s'accomplir par la solemnité des Vœux qu'elle avoit déja faits dans le sanctuaire de son cœur. Le feu du Ciel descend sur la Victime, & la fumée de l'Holocauste monte jusqu'au Trône de Dieu en odeur de suavité : car ce sacrifice ne fut pas de ces sacrifices équivoques, où il entre souvent plus d'interêt que de Religion, plus de Politique que de verité, plus de respect humain que d'amour de Dieu ; & qui remplissant les Cloitres de Vierges que l'Epoux ne connoît pas, dépoüille le Monde sans enrichir la Religion.

Abregeons ce que l'Orateur est obligé d'étendre. Madame de Lezay non contente d'avoir immolé à Dieu le plus cher objet de sa tendresse, veut comme David lui bâtir un Temple. Plus heureuse que ce Saint Roi elle l'execute : elle consacre sa propre Maison & tout son bien à la Fondation d'un Monastere. Si elle nomma sa Fille pour en être la premiere Superieure, la tendresse eut moins de part dans ce choix,

que la justice. Elle n'écouta la voix du sang, qu'autant qu'elle la trouva d'accord avec la voix du Saint Esprit ; & son inclination toûjours soumise aux Ordres de la Providence ne décida en faveur de sa Fille, qu'autant que Dieu même en avoit décidé par l'organe de ses Ministres. Les vertus de la nouvelle Superieure, sa fermeté dans les traverses suscitées au nouvel établissement, la maniere dont elle se dépoüilla de son autorité, ont verifié que le choix que sa Mere avoit fait d'elle venoit de Dieu, & non de la chair & du sang. La lecture de cet Eloge, où la verité est sensible parmi les ornemens de l'Eloquence, en convaincra tous les Lecteurs : elles les convaincra aussi, que le nouvel Evêque d'Alet peut reparer la perte des Mascarons & des Bossuets.

ARTICLE LXIX.

LETTRE SUR LES TRADUCTEURS de Pline le Jeune.

NOn, Monsieur, je ne croirai point qu'on ait osé imprimer, que Mr. de Sacy dans sa Traduction de Pline n'est que le copiste d'un ancien Traducteur Avocat du Parlement de Dijon nommé Bouchard. Une pareille accusation est si peu soutenable, que personne n'est capable de l'avancer : ce seroit trop s'exposer. L'ancienne version de Bouchard n'est pas si rare qu'on

ne puisse aisément la consulter ; & on ne peut l'ouvrir sans appercevoir l'extrême différence des deux Traducteurs. J'ai cette version imprimée à Paris en mil six cens trente deux. Bouchard entend mediocrement son Auteur, il écrit d'une maniere sensée mais peu élegante, même pour le tems où il écrivoit. En un mot ce n'est pas un Auteur dont des Ecrivains fort inferieurs à Mr. de Sacy puissent profiter. Vous en jugerez par quelques Parallelles.

Lettres de Pline, Livre premier. Lettre 4[e]. à Pompeia.

Quantum copiarum in Otriculano, in Narniensi, in Carsulano, in Perusino tuo, in Narniensi verò etiam balneum, ex epistolis meis (nam jam tuis opus non est) una illa brevis & vetus sufficit. Non, me hercule, tam mea sunt quæ mea sunt, quam quæ tua. Hoc tamen differunt quod sollicitiùs & intentiùs tui me, quam mei excipiunt. Idem fortasse eveniet tibì, siquando in nostra diverteris, quod velim facias : primùm ut perinde nostris rebus, ac nos tuis, perfruaris : deinde ut mei expergìscantur aliquando, qui me securè ac propè negligenter expectant. Nam mitium dominorum apud servos ipsâ consuetudine metus exolescit : novitatibus excitantur, probarique dominis per alios magis quam per ipsos laborant. Vale.

Version de Bouchard.

„ Vos Lettres ne sont pas necessaires
„ pour me faire sçavoir, combien vos Mai-
„ sons d'Otricoli, de Carseoli, de Perouse,
„ & vôtre bain de Narny abondent en tou-
„ tes sortes de commoditez. Cette seule de
„ mes Lettres qui commence, J'ai plus
„ d'affection à vôtre bien qu'au mien pro-
„ pre, suffit pour en rendre témoignage.
„ J'ajoûterai neanmoins que vos serviteurs
„ me reçoivent mieux & avec plus de soin
„ que ne font les miens. Peut être qu'il
„ vous en arrivera de même, si vous pre-
„ nez la peine de voir mes maisons : de quoi
„ je vous veux supplier, tant afin que vous
„ vous serviez de ce qui est à moi, comme
„ vous voyez que je fais du vôtre, que
„ pour éveiller un peu mes gens, qui m'at-
„ tendent avec trop de confiance & beau-
„ coup de nonchalance ; étant veritable
„ que la trop grande douceur des maîtres,
„ rend par une vitieuse habitude les servi-
„ teurs peu craintifs. Ils sont excitez par
„ la nouveauté, & aiment mieux se rendre
„ recommandables à leurs maîtres par le
„ témoignage d'autrui, que par leurs servi-
„ ces.

Version de Mr. de Sacy.

„ Ce n'est plus dans vos Lettres qu'il
„ faut chercher les commoditez & l'agrea-
„ ble abondance qu'offrent vos maisons
„ d'Otricoli, d'Arsuli, de Perouse, & du

„ Narni où l'on trouve un bain si commo-
„ de. La seule que je vous écrivis il y a
„ quelque tems quoique fort courte, suffit
„ pour les faire connoître. Mais ce qui
„ m'en plaît davantage, c'est d'y éprouver,
„ que mon bien n'est pas plus à moi que le
„ vôtre. J'y vois pourtant une difference:
„ Vos gens me servent mieux chez vous
„ que les miens ne me servent chez moi.
„ Peut-être aurez vous même fortune dans
„ les maisons qui m'appartiennent, si vous
„ me faites l'honneur d'y aller. Courez-en
„ le risque, je vous en supplie: vous me fe-
„ rez deux plaisirs à la fois: l'un de prendre
„ possession de mon bien & d'en user com-
„ me j'use du vôtre: l'autre de réveiller un
„ peu l'assoupissement de mes valets, qui
„ m'attendent toûjours avec une certaine
„ tranquillité, qui ressemble fort à la negli-
„ gence: c'est le sort des Maîtres trop in-
„ dulgens. On s'accoutume aisément à n'en
„ avoir pas grand peur. Les nouveaux ob-
„ jets raniment le zele des Domestiques, Ils
„ aiment mieux obtenir l'approbation de
„ leurs Maîtres par le suffrage des Etran-
„ gers, que par les services qu'ils leur ren-
„ dent. Adieu.

Livre second. Lettre 4^e^.

Si pluribus pater tuus, vel unicuilibet aliû plusquam mihi debuisset, fuisset fortasse dubitandum, an adires hæreditatem etiam viro gravem, quum ego adductus affinitatis officio, dimissis omnibus, qui, non dico molestiores,

sed diligentiores erant, creditor solus exstiterim: quum-que vivente eo nubenti tibi in dotem centum millia contulerim, præter eam summam quam pater tuus quasi de meo dixit (erat enim solvenda de meo) magnum habes facilitatis meæ pignus, cujus fiduciâ debes famam defuncti pudoremque suscipere: ad quod ne te verbis magis quam rebus horter, quicquid mihi pater tuus debuit acceptum tibi ferri jubeo. Nec est quod verearis, ne sit mihi ista onerosa donatio. Sunt quidem omninò nobis modicæ facultates, dignitas sumptuosa, redditus propter conditionem agellorum, nescio minor an incertior: sed quod cessat ex redditu, frugalitate suppletur: ex quâ velut à fonte liberalitas nostra decurrit, quæ tamen ita temperanda est, ne nimiâ profusione inarescat; sed temperanda in aliis: in te verò facile ratio constabit, etiamsi modum excesserit. Vale.

Version de Bouchard.

„ Si vôtre Pere eût eû d'autres creanciers
„ que moi, vous auriez raison de douter si
„ vous devriez repudier son hoirie, qui se-
„ roit même onereuse à un homme : mais
„ puisqu'il ne devoit qu'à moi, l'ayant ac-
„ quité envers tous les autres, tant les plus
„ diligens que les plus rudes, ce que je fis
„ croyant y être obligé par la consideration
„ de nôtre alliance ; de plus vous ayant de
„ son vivant donné en dot cent mil petits
„ sesterces, outre la somme qu'il vous avoit
„ promise en mariage, qui ne pouvoit être

„ payée que de mon bien, il ne vous faut
„ point d'autre témoignage de ma liberali-
„ té, sous l'assurance de laquelle vous ne
„ devez pas mettre en compromis la repu-
„ tation & l'honneur du défunt. Et afin
„ qu'il ne semble pas que j'aye plus de pa-
„ roles que d'effets, je vous quitte à pre-
„ sent de tout ce que vôtre pere me devoit.
„ Ne craignez pas que cette donation m'in-
„ commode. De vrai mes richesses ne sont
„ pas grandes; je suis en une charge qui
„ est de dépense: la nature de mes herita-
„ ges rend le revenu aussi petit qu'incer-
„ tain; mais ce défaut est suppléé par mon
„ épargne, qui est la vraye source de ma
„ liberalité, laquelle toutefois je dois mo-
„ derer en sorte qu'elle ne soit épuisée par
„ une trop grande profusion: ce qui est vrai
„ pour tout autre; mais pour vous elle ne
„ sera jamais sans raison, bien qu'elle fût
„ sans mesure. Adieu.

Version de Mr. Sacy.

„ Si vôtre pere avoit laissé plusieurs crean-
„ ciers ou même un seul, à qui il dût plus
„ qu'à moi; vous auriez raison de délibe-
„ rer, si vous accepteriez une succession
„ onereuse, je ne dis pas à une femme seu-
„ lement, je dis, même à un homme. Mais
„ vous avez satisfait tous les autres créan-
„ ciers plus fâcheux, ou plus vigilans que
„ moi. Les égards que demandoit nôtre
„ alliance m'ont retenu. Je suis resté seul &
„ le dernier. J'ai contribué cent mille sef-

„ terres pour vôtre dot, outre la somme que
„ vôtre pere promit en quelque façon sur
„ mon bien, (car c'étoit moi proprement
„ qui la devois payer). Ainsi ma conduite
„ passée vous répond de moi. Vous pouvez
„ hardiment épargner à vôtre pere la hon-
„ te de n'avoir point d'heritier. Mais pour
„ donner à mes avis, toute la vertu que les
„ effets donnent aux paroles, je vous en-
„ voye une quitance generale de tout ce
„ que me doit la succession. N'apprehendez
„ point qu'une telle donation me soit à
„ charge : qu'elle ne vous fasse point de
„ peine. Il est vrai, j'ai peu de bien ; mon
„ rang exige de la dépense ; & mon revenu
„ par la nature de mes terres est aussi ca-
„ suel que modique. Ce qui me manque de
„ ce côté-là, je le trouve dans la frugalité,
„ la source la plus assurée de mes liberali-
„ tez. Je sçai pourtant qu'il ne faut pas y
„ puiser jusqu'à la tarir ; mais je garde cet-
„ te précaution pour d'autres que vous. Je
„ suis sûr qu'avec une Amie de vôtre carac-
„ tere, à quelque excès que je porte mes
„ bienfaits, la raison les justifiera toû-
„ jours.

La comparaison des deux versions de cette seule Lettre avec l'original, suffiroit pour justifier le nouveau Traducteur, qui y a heureusement évité plusieurs fautes de l'ancien Traducteur. Encore un parallele.

Lettre sixiéme du Livre quatriéme.

Tusci grandine excussi ; in Regionem Transpadanam

padana summa abundantia, sed par utilitas nuntiatur; solum mihi Laurentinum meum in redditu. Nihil quidem ibi possideo prater tectum & hortum, statimque arenas; solum tamen mihi in redditu. Ibi enim plurimùm scribo, nec agrum quem non habeo, sed ipsum me studiis excolo; ac jam possum tibi ut aliis in locis horreum plenum, sic ibi scrinium ostendere. Igitur tu quoque si certa & fructuosa pradia concupiscis, aliquid in hoc littore para. Vale.

Version de Bouchard.

„ Les terres que je possede en Toscane, „ ont été grêlées: l'abondance est grande „ en celles de de-là le Pô ; mais aussi tout „ y est à un fort bas prix. Il ne me reste „ plus pour tout revenu que mon Lauren- „ to, où je ne possede rien qu'une maison „ & un jardin : le reste n'est que sable, & „ toutefois je n'ai que cela pour tout reve- „ nu : c'est là où j'écris beaucoup, & n'y „ ayant point de terre à cultiver, j'y cultive „ mon esprit par l'étude ; & vous pourrois „ dès à present faire voir ici mon coffre „ aussi plein de Manuscrits, que mes gre- „ niers sont remplis de grains autre part. „ Faites en de même, & si vous desirez „ avoir des héritages fertiles, & qui ne „ manquent jamais, composez quelque „ chose en ce rivage où vous êtes.

„ le revenu de ma terre de
„ est vrai que je n'y possede q
„ & un jardin : le reste n'est
„ terrain n'est pourtant pas
„ moi. J'y compose sans dist
„ je ne puis y cultiver des ter
„ pas, j'y cultive au moins
„ Ailleurs je vous ferai voir
„ pleines ; ici des porte-feüill
„ plis. Si donc un revenu soli
„ vous tente, venez faire de
„ sur ce rivage. Adieu.

La méprise de Bouchard da
phrase de cette lettre est p
avons choisi ces trois pieces
son au hazard. Tout le reste
sions est aussi dissemblable.
au reste ne sçauroient être mi
qu'à défendre les Hommes d
qu'à diffiner des heuirs que la

ARTICLE LXX.

LETTRE D'UN MEDECIN à un de ses Amis touchant les remedes secrets. Brochure in 18. pages 40.

L'Auteur de ce petit Ecrit un des plus judicieux que nôtre siécle ait produit, convient d'abord que la Medecine est sujette à de fâcheuses incertitudes. Cet aveu sincere est la marque qui distingue le sage Medecin du Charlatan temeraire: l'un veut tromper, l'autre voudroit guerir: l'un promet plus qu'il ne peut, l'autre ne promet que ce qu'il peut: le bien public est le motif de l'un, l'interêt particulier fait agir l'autre. Après tout cette sincerité des vrais Medecins ne doit pas faire mépriser la Medecine: sans être infaillible, elle peut être utile: les autres Sciences ont comme elle leurs limites & leurs écueils.

Est aliquà prodire tenus, si non datur ultrà.

Comme les autres Sciences elle a eû son origine & son progrés, & nôtre siecle l'a portée bien haut. Les sages Edits que Mr. Fagon a obtenus du Roi, en ont retranché presque tous les abus. Cependant Mr. Brisseau le pere, celebre Medecin de Tournay, Auteur de l'Ecrit dont nous parlons,

croit que l'on devroit aller jusqu'à interdire les remedes secrets, dont ceux qui les débitent cachent la composition. Par ce reglement ceux qui font dans la Medecine de nouvelles découvertes, seroient obligez de les rendre publiques. La lumiere où elles seroient d'abord exposées, l'examen severe qu'on en feroit, en arrétant le cours des remedes inefficaces ou dangereux, donneroit bien-tôt à ces découvertes salutaires toute leur perfection.

Le sçavant Medecin n'a pas de peine à prouver, que ce reglement n'imposeroit pas aux Inventeurs des remedes secrets une nouvelle obligation : la Charité ne leur permet pas de cacher les dons de Dieu, * *à Deo omnis medela ..... & medicamenta de terra creavit Altissimus*. L'Ecriture, les Peres, les Théologiens concourent à établir cette obligation, qu'Estius a solidement expliquée dans sa Harangue contre les Sçavans avares de leur Doctrine, *de Scientia avaritiâ*. La Medecine sur tout a besoin de cette charitable communication : elle ne peut s'étendre, s'éclaircir, que par une infinité d'experiences. Pour confondre les Chrétiens qui tâcheroient d'éluder ces Oracles de l'Ecriture & des Peres par des raisonnemens humains, & par des exceptions qu'une cupidité ingenieuse ne manque pas de suggerer quand on l'écoute, il

* *Ecclesiastique ch.* 38.

faut rappeller ces Docteurs d'une Morale nuisible au genre humain ; il faut, dis-je, les rappeller aux sentimens de l'antiquité payenne. Un proverbe Grec enseigne que ce qui est utile ne doit pas demeurer secret : & c'étoit une coutume religieuse de graver dans le Temple d'Esculape les remedes dont on avoit éprouvé la vertu.

La pauvreté de l'Inventeur ne peut lui servir d'excuse : il est peu de Princes, qui à l'exemple du Roi sous qui nous avons le bonheur de vivre, ne recompensent liberalement des découvertes avantageuses. A des raisons si fortes l'Auteur en ajoute de plus pressantes. Le remede perd beaucoup de sa force quand il demeure caché. Un Physicien, un Chymiste, un Botaniste habile dans son Art, mais peu experimenté dans la pratique de la Medecine, & dépourvû de la connoissance des maladies, appliquera mal & à contretems son prétendu specifique. Ce seroit un remede entre les mains d'un Medecin : c'est un poison entre les mains d'un Charlatan. Au reste la plûpart de ces inventions ne sont rien moins que des découvertes ; ce sont des remedes déja en usage, qu'un fourbe déguise, ou des remedes connus autrefois & rejettez par les habiles Medecins, qu'un avanturier produit de nouveau. L'usage les décrie : dès qu'ils deviennent publics, ils perdent leur prix, & retombent dans l'oubli dont on les avoit tirez mal à propos. Jamais siecle

ne fut plus fertile en nouvelles découvertes: trois ſeulement ont ſoutenu le grand jour, l'Antimoine emetique, le Quinquina, l'Ipecacuana.

Mr. Briſſeau ne compte pas beaucoup ſur le ſecours de la Chymie pour en trouver d'autres. Elle eſt plus propre ſelon lui à alterer la matiere medicinale qu'à l'augmenter. Il admire qu'on cherche avec tant de travail & de dépenſe ce que la nature nous offre. Il eſt perſuadé que l'on ne manque pas de remedes, mais d'habileté pour s'en ſervir, & que le vrai moyen de perfectionner la Medecine c'eſt de la réduire, ſelon l'avis de Pline, à ſa premiere ſimplicité, & au bon uſage d'un petit nombre de remedes autoriſez par de longues épreuves. Sans être Prophete on lui peut prédire, que ſon zele, quoi qu'il ſoit ſelon la ſcience, ne réüſſira pas. Les reſerves judicieuſes d'un ſage Medecin ne plairont qu'aux perſonnes ſenſées: c'eſt le petit nombre. Le faux-brillant d'un Charlatan ébloüira toûjours les eſprits ſuperficiels. Il eſt ſûr par-là d'entraîner la foule. Oüi la Medecine ſera toûjours ſujette aux caprices de la mode: la plus bizarre pratique de cet Art aura ſon tems & ſa vogue, non-ſeulement parmi le peuple, mais parmi les Grands, qui en matiere de Medecine, ſont plus peuple que le peuple même.

ARTICLE LXXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE FLORENCE.

LEs soins que le Grand Duc de Toscane prend pour conserver à la Republique des Lettres le celebre Monsieur Maillabechi, meritent la reconnoissance de tous les Sçavans. Il l'a invité par une Lettre de sa main à venir loger dans son Palais : il a eu peine à obtenir, que le genereux & dèsinteressé Mr. Maillabechi reçût cet honneur : il a fallu combattre pour vaincre sa modestie : enfin il s'est rendu : il a été conduit au Palais dans le Carosse du Prince, qui l'a fait asseoir en sa presence, & qui veut veiller lui-même à une santé si precieuse. A ces traits on reconnoit les Medicis.

DE FAENZA.

Mr. Calderoni a imprimé un gros Ouvrage *sur l'Alienation des Biens d'Eglise.*

DE ROME.

Mr. Barnabei Medecin a écrit en Italien sur *les Morts subites.* Mr. Lancisi Medecin de Sa Sainteté nous avoit donné il y a quelque tems un Ouvrage Latin sur la même matiere.

Le Pere Viva Professeur en Th
du College des Jesuites a publié
volumes une *Discussion Theologi*
Propositions de Jansenius, & de
autres Propositions condamnées par
verains Pontifes Alexandre VII.
XI. & Alexandre VIII. Damnata T
Alexandro VII. Innoc. XI. & Al
VIII. nec non Jansenii ad Theologic
tinam revocata juxta pondus Sa
Auctore P. Dominico Vivâ Soc. Jes
Theologia Professore in Collegio Nea
ejusdem Societatis; Tomi tres. Op
tum Philippo Bernualdo Ursino Hisp
Magnati primi Ordinis, Ursina Fam
mino, Gravina Duci 14. &c. —
Neapoli 1708. à Typographia . M

il se flate d'avoir trouvé la Quadrature du Cercle.

Neo-statica Auctore Hieronymo Saccheri Societatis Jesu in Ticinensi Universitate Matheseos Professore, excellentissimo Senatui Mediolanensi dicata. Mediolani 1708. *ex Typographia Josephi Pandulfi Malatestæ, in* 4°. *pag.*168.

DE VENISE.

Il paroit ici en Italien une *Relation des Cantons Suisses.* L'Auteur se nomme *Arminio Dunebuchi.*

D'ANGLETERRE.

Le Recüeil des Lettres de feu Mr. Locke à ses Amis & de leurs Réponses, contient des veritez chagrinantes pour quelques Auteurs de reputation : ils se consoleront sans doute sur ce que les jugemens des Philosophes tels que Mr. Locke, ne sont pas toûjours exempts de passions, & que les préjugez y entrent comme dans les jugemens du Peuple sçavant, & cette consolation est très-raisonnable.

On en est à la seconde edition *de l'Histoire des Formulaires de Prieres par Mr. Becquer.*

Mr. Grabe fait imprimer *les Pseaumes, Job, les Livres de Salomon, & l'Ecclesiastique de sa nouvelle edition des Septante*, dont

il ne suit pas l'ordre. L'avis qu'il a r
qu'on avoit en Alemagne un Manuscrit
cien de la version Grecque des Livres I
toriques, avec les Asterisques & les Ob
ques d'Origene, l'a déterminé à ce dér
gement, & à differer l'édition de la sec
de partie de l'ancien Testament Grec, p
la rendre plus parfaite.

Des Seigneurs qui aiment les Lett
ont fait imprimer à leurs frais *les Voya
des Alpes de Mr. Scheuchzer Medecin Su*
Le Libraire les a mal servis. L'Ouvr
d'ailleurs curieux par une description ex
te de tout ce qu'il y a de rare dans
montagnes de Suisse est fort mal impri
ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ Helveticus; *sive
nera Alpina tria: in quibus Incola, Anin
lia, Planta, Montium altitudines baro
trica, Cœli & Soli Temperies, Aqua me
cata, Mineralia, Metalla, Lapides figu
ti, aliaque Fossilia; & quicquid insuper
Naturâ, Artibus, & Antiquitate, per
pes Helveticas & Rhæticas rarum sit,
notatû dignum exponitur, & iconibus ill
tratur. Auctore Johanne Jacobo Scheuchz
Med. Doct. Tigurino, & Societatis Re
Londinensis Socio. Londini, impensis Hen
Clements*: C'est à dire, *le Suisse vo
geant par les montagnes, ou trois Voya
dans les Alpes, dans lesquels on décrit &
explique par des figures les Habitans,
Bêtes, les Plantes, les Hauteurs des M
tagnes prises par le barometre, la tempe*

ture de l'air, la nature de la Terre, les Eaux minerales, les Metaux, les Pierres qui ont quelque figure singuliere, & les autres Fossiles, & tout ce qu'il y a de rare & de remarquable quant à la Nature, les Arts & l'Antiquité, dans les Montagnes de Suisse & des Grisons. Par Jean Jaques Scheuchzer, Docteur en Medecine à Zurich, & Membre de la Societé Royale de Londres. A Londres, aux dépens de Henry Clements. 1708. *in* 4°. *pag. en tout* 151. *gros caractere.*

DE HOLLANDE.

Le Commentaire de Mr. Streso sur l'Epitre aux Colossiens n'est point une copie des autres Commentaires. L'Auteur s'est formé de nouvelles idées sur les Dogmatistes que St. Paul attaque dans cette Epitre. Il croit que ce sont des Juifs Esséens de Secte, gâtez par l'étude de la Philosophie Grecque. Il trouve beaucoup de rapport entre les erreurs que St. Paul combat & la Doctrine des Esséens, telle que Philon & Josephe la representent.

Meditationes in Pauli Apostoli Epistolam ad Colossenses; per quas seductores, contra quos Epistola directa, detegere, & emphasim verborum ex scopo Apostoli breviter & clarè explicare conatus est Clemens Streso Ecclesiastes Amstelodamensis. Cum indice rerum & locorum Sacræ Scripturæ. C'est à dire, *Meditations sur l'Epître de Saint Paul aux Co-*

1708. *chez Henry & la Veuve*
Boom. in 8o. *pag.*460. *gros cara*
. Il paroît ici une nouvelle ed
Version Syriaque du nouveau Te
Leusden l'avoit commencée : M
finie. Il avoit d'abord travaillé so
den, & suivi les idées de ce sça
me pour la ponctuation, que M
vouloit rendre conforme à la p
Hébraïque & Caldaïque. Mr. Sc
mieux aimé suivre la maniere la
mune parmi les Syriens. Mr.
mort lorsque l'ouvrage n'en é
qu'à la moitié de l'Evangile
Mr. Schaaf, qui par respect pour
Homme avoit soumis son ju
sien, a fait ponctuer le reste de
à la Syrienne. La premiere éditi
Version fut imprimée à Vienn

Schaaf editum. Ad omnes editiones diligenter recensitum ; & variis lectionibus, magno labore collectis, adornatum. Lugduni Batavorum apud Jordanum Luchtmans & Joh. Mullerum, Joh, Fil. C'est à dire, *Nouveau Testament Syriaque, avec la Version Latine publiée par les soins de feu Mr. Leusden & de Mr. Schaaf, Revû avec soin sur toutes les éditions, & enrichi de diverses leçons recüeillies avec beaucoup de peine. A Leide, chez Jordan Luchtmans & Jean Mullerus.* 1708. *in* 4°. *pag.* 749.

Mr. Schaaf nous a donné en même tems des Concordances Syriaques du Nouveau Testament.

Voici un titre bien long :

Monumens Authentiques de la Religion des Grecs & de la fausseté de plusieurs Confessions de Foy des Chrétiens Orientaux, produites contre les Theologiens Reformez, par les Prelats de France & les Docteurs de Port-Royal dans leur fameux Ouvrage de la perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique. Le tout démontré par des preuves juridiques, tirées des Manuscrits originaux d'un Concile de Jerusalem, & de deux Synodes des Grecs, accompagnez d'une traduction Françoise, & de plusieurs Lettres originales anecdotes, écrites en diverses langues, & jointes à des Memoires secrets des Ambassadeurs Chrétiens de la Porte Ottomane, à des Relations fort curieuses des Nonces Apostoliques en Orient, & à diverses autres Pieces

très-authentiques, qui servent à détruire plus de cinq cens faux-témoignages, employez dans les controverses du Clergé de France contre les Reformez, à établir la verité de tous les principaux Dogmes que les Protestans soutiennent contre l'Eglise Romaine, & à faire voir ce qu'ils ont de conforme avec la Créance des Grecs non Latinisez. Par le Sr. J. Aymon Ministre du Saint Evangile & Docteur és Droits. A la Haye chez Charles Delo. 1708. *in* 4°. *pagg.* 558. *sans la Table, gros caractere.*

On sçait à Paris d'où Mr. Aymon a eu les Pieces qu'il imprime, & la conduite de l'Auteur est aussi generalement blâmée ici que son Livre est méprisé. Rendez la justice à la Hollande d'être persuadez qu'on y juge sainement des Aymons, des la Croze, des Gueudevilles, des Gabillons, des Valones, des Renoults, (C'est un Protestant qui nous écrit) nous ne nous faisons pas honneur de pareilles conquêtes.

La Veuve Troyel vend une seconde édition des *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte par Jaques Saurin Pasteur à la Haye.* Elle est beaucoup plus exacte que la premiere. *Un Connoisseur nous écrit, en parlant de l'Auteur:* Il y a peu de Predicateurs plus éloquens & plus vifs que lui. Ses Sermons roulent presque toûjours sur des sujets de Morale.

Mr. Busnage Ministre de Rotterdam a aussi fait imprimer deux volumes de Ser-

mons : en les lisant je n'ai pû m'empêcher de rappeller ces Vers de Lucain :

Heu ! quantum potuit terra pelagique parari
Hoc, quem civiles hauserunt sanguine dextra.

Bouteftein Libraire à Leide vend un Livre très-violent contre les Episcopaux d'Angleterre.

Altare Damascenum, seu Ecclesia Anglicana Politia, Ecclesia Scoticana obtrusa, à Formalista quodam delineata, illustrata, & examinata. sub nomine olim Edwardi Didoclavii ; studio & operâ Davidis Calderwood. Cui locis suis interserta confutatio Paraneseos Tileni ad Scotos, Genevensis ; ut ait, Disciplina Zelotas ; & adjecta Epistola Hieronymi Philadelphi de Regimine Ecclesia Scoticana, ejusque vindicia contra calumnias Johannis Spotsvodi fani Andrea Pseudo Archiepiscopi, per Anonymum. Editio priori longè elegantior & emendatior.

L'Autel de Damas, où la Police de l'Eglise d'Angleterre que l'on veut introduire en Ecosse, décrite par l'Auteur d'un certain Formulaire, est éclaircie & examinée. Ouvrage de David Calderwood qui parut d'abord sous le nom d'Edoüard Didoclavius. On y a inséré en divers endroits la refutation de l'Exhortation de Tilenus aux Ecossois trop zelez, dit-il, pour la discipline de Geneve;

On a aussi ajouté à la fin la Lettre de Jerôme Philadelphe sur le Gouvernement de l'Eglise d'Ecosse & la défense de cette même Lettre contre les calomnies de Jean Spotswood faux-Archevêque de Saint André par un Auteur anonyme. Edition nouvelle plus belle & plus correcte que la premiere in 4°. 1708.

La vehemence du style paroît assez par la seule allusion du titre, où l'on compare la discipline Episcopale introduite en Ecosse sur le modelle de celle d'Angleterre à l'Autel qu'Achaz Roi de Juda fit eriger dans le Temple sur le modelle de l'Autel consacré aux Idoles qu'il avoit vû à Damas.

D'ANVERS.

Il paroit ici une Dissertation Latine de près de deux cens pages in folio, sur *la Suite des Patriarches d'Alexandrie.* Cette Piece qui est pleine d'érudition & de recherches curieuses a été composée par le P. du Solier, l'un des quatre Jesuites qui travaillent à la continuation des *Acta Sanctorum.* Il n'a encore rien paru dans ce grand Ouvrage qui soit du P. Du Solier, mais cette Dissertation fait juger qu'il remplacera avantageusement les sçavans Auteurs auxquels il a succedé. Le P. Papebroch & ses Compagnons vont faire imprimer le *Synopsis du V. Tome des Actes du mois de Juin.* Ce volume devant bientôt paroître.

Mai 1709.

Les prétendus Disciples de Saint Augustin continuent à repandre ici des Libelles. On en voit un intitulé *Justification de Mr. Vandenesse Curé de Sainte Catherine contre Mr. l'Archevêque de Malines.* Il y en a un autre Latin qui a pour titre, *Obedientia credula vana Religio.* On y trouve la plûpart des choses qu'on a dites en François dans la *Justification du Silence respectueux.* Le Sieur Denys ci-devant Professeur à Liege a fait imprimer une nouvelle Protestation contre un Mandement de son Evêque.

Huit Prêtres du Territoire d'Utrecht en ont fait imprimer une autre en Flamand contre les Lettres de Mr. l'Internonce de Cologne.

DE TOULOUSE.

On imprime ici en un corps tous les Receüils d'Arrêts du Parlement de Toulouse qui ont paru. On a soin que ce vaste Recüeil soit exact & complet : il porte le titre de *Bibliotheque Toulousaine.*

DE PARIS.

Cavelier, Osmont, & Gosselin impriment un Livre assez utile pour ceux qui frequentent le Barreau : c'est une Table generale pour ce grand nombre de Recüeils d'Arrêts qui ont paru. Ils appellent ce Livre, *le Dictionnaire des Arrêts.* D'habiles

gens croyent que la Jurisprudence des Arrêts est trop changeante, pour qu'on fasse fonds sur leurs Décisions.

Mr. Tardy dont on a déja vû quelques Poësies de bon goût, fait imprimer chez l'Anglois une *Description en beaux Vers Latins de la Maison de Campagne de Mr. Feydeau à Anet sur la Marne.*

Mr. d'Acier a répondu à Mr. Masson par *de nouveaux Eclaircissemens sur Horace imprimez chez Cot*, *brochure in 12.*

Les Sermons du feu P. Bourdaloüe sur les Mysteres en deux tomes in octavo, se vendent chez *Rigaud.*

Coignard vend *les Discours Ecclesiastiques & Monastiques du P. Jean Damascene Recollect, celebre Predicateur.*

L'attente où le public étoit depuis longtems, de voir quelque Ouvrage de Mr. l'Abbé Renaudot n'a pas été vaine : il vient de publier une *Défense du Livre de la perpetuité de la Foi contre le sieur Aymon.*

L'Epine imprime en trois volumes in folio une *Histoire de France* par le Pere Daniel Jesuite.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1709.

ART. LVII. *Probleme proposé aux Sçavans, touchant les Livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite, où l'on demande, si cet Auteur a tiré une partie de ses Ouvrages de Saint Clement d'Alexandrie & de Saint Gregoire de Nysse, ou si ces deux Peres ont pris de lui.* Page 743

ART. LVIII. *Du Pouvoir des Souverains, & de la liberté de conscience, en deux Discours de Mr. Noode Professeur en Droit traduits du Latin par Jean Barbeyrac.* p.777

ART. LIX. *Histoire de Scanderbeg Roi d'Albanie, par le R. P. du Poncet Jesuite.* p.783

ART. LX. *Chronologie de l'Odyssée disposée par jours.* p.809

ART. LXI. The English historical Librari part.2. *La Bibliotheque historique des Auteurs Ecclesiastiques d'Angleterre. 2e. Vol. par Mr. Nicholson.* p.822

ART. LXII. Institutiones Theologicæ ad usum Seminariorum &c. *Institutions Theologiques à l'usage des Seminaires, par le P. Juenin de l'Oratoire.* p.844

ART. LXIII. *Censure de ces Institutions.* p.845

ART. LXIV. *Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Roüen portant condamnation des Institutions Theologiques du P. Juenin.* p.849

ART. LXV. *Ordonnance & Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres, où sont condamnées les mêmes Institutions.* p.861

ART. LXVI. *Ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Soissons portant pareille condamnation.* p.879

ART. LXVII. *Lettre sur la nature & l'origine des Perles.* p.881

ART. LXVIII. *Oraison funebre de Madame Marie Françoise de Luzay de Lesignan, premiere Prieure des Religieuses de Nôtre Dame de Saint Sauveur de Puy-berland en Poitou, par Mr. l'Abbé Maboul nommé à l'Evêché d'Alet.* p.897

ART. LXIX. *Lettre sur les Traducteurs de Pline le jeune.* p.902

TABLE.

ART. LXX. *Lettre d'un Medecin touchant les Remedes secrets.* p.911
ART. LXXI. *Nouvelles literaires.*
De Florence. p.915
De Faënza. ibid.
De Rome. ibid.
De Naples. p.916
De Milan. ibid.
De Venise. p.917
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p.919
D'Anvers. p.924
De Toulouse. p.925
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DE MAY. 1709.

PAge 748. lig. 21. Livins, *lisez* Divins
Page 772. l. 26. ces, *lisez* ses
P. 773. l. 9. & ceux qui disent, *lisez* est que ceux qui disent
P. 779. l. 6. crû, *lisez* pû
P. 791. l. 19. steligrade, *lisez* sfetigrade
P. 814. l. 15. elle, *lisez* Minerve.
P. 8'7. l. 4. Democus, *lisez* Demodocus
P. 819. l. 15. peu, *lisez* peut
P. 824. l. 1. *lisez* Schelestraet.
P. 832 l. 10. *lisez* suorum.
P. 839. l. 11. *lisez* Britannicum
P. 847. l. 3. à ses Seminaires &c. *lis.* en ses Seminaires & ordonna qu'on cessât d'y enseigner
l. 10. Monseigneur, *ajoutez* le Cardinal
P. 856. l. 5. la sequente, *lisez* la consequente
P. 895. l. 17. *lisez* de Boot.
au bas de la même page, voyez au stile le chap; *lisez* voyez aussi le chap.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1709.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation, 1709.

:MOIRES
R L'HISTOIRE
:iences & des beaux Arts.

Juin 1709.

RTICLE LXXII.

ⅼE D'UN THEOLOGIEN *lamanque, sur le rétablissement cte de la Bible des Septante, avec :laircissemens sur les difficultez ıi ont été faites. Brochure in 8°.* 35.

LE prétendu Théologien de Salamanque a sçû que Dom Bernard de Montfaucon va donner au public les es, c'est à dire les fragmens :iennes Versions Grecques, ıples quatre fois que Nobilius

& Drusius ne les ont données,& que d'un autre côté Mr. Grabe docte Prussien fait imprimer en Angleterre une édition de la Version des Septante, qu'il se flate qu'on préferera à toutes les autres, parce qu'il y ajoutera plus de deux cens Versets, qui manquent, dit-il, dans les éditions précedentes, & qu'il y prétend corriger plus de deux mille fautes. Touché de la beauté de ces grands desseins nôtre Auteur veut contribuer par quelques avis à les rendre plus utiles. Il ne doute pas que ces deux fameux Compilateurs ne se soient précautionnez contre les méprises ordinaires aux Scholiastes, & plus encore aux Copistes Grecs; qu'ils ne se soient apperçûs, que dans les chaînes les noms des Interpretes dont on cite les Versions sont fort broüillez; & que dans les Manuscrits on a souvent mis des Asterisques pour des Obeles & des Obeles pour des Asterisques. Quand ils se tromperoient, nôtre Auteur assure qu'on ne laisseroit pas de leur être obligé de nous avoir donné, l'un les Septante, l'autre les fragmens de tous les Inter-

pretes Grecs comme ils les ont trouvez dans les Manuscrits : mais il voudroit que leur soin principal regardât la correction de la Version des Septante, & c'est sur l'Hebreu qu'il conseille de la corriger. On a beau, dit-il, chercher les anciens Manuscrits, l'Alexandrin, celui du Vatican, ramasser les fragmens des anciens Interpretes, recouvrer les Asterisques & les Obeles des Hexaples, les Manuscrits nous fourniront diverses leçons des Septante, les fragmens, quelque partie de diverses Versions faites sur l'Hebreu, les Asterisques nous feront connoître ce qui manque dans la Version des Septante ; les Obeles, ce qu'elle a de plus que l'Hebreu ; le tout ensemble nous donnera une édition des Septante la plus approchante qu'il se pourra de l'exemplaire des Hexaples ; disons plus, ajoute-t'il, toute telle qu'elle étoit dans les Hexaples. Si cependant on croit alors avoir la pure, la vraye édition des Septante, on se trompe grossierement : il y a encore beaucoup a travailler. Quand Origene composa les Hexaples, la

Verſion des Septante étoit déja corrompuë & défigurée par l'injure des tems, & la négligence des Copiſtes. Cette alteration avoit paſſé dans tous les exemplaires, & il ne fut pas poſſible à Origene d'y remedier, il n'oſa même l'entreprendre, parce qu'il ne ſe ſentoit pas un aſſez grand fonds d'érudition Hebraïque. Saint Jerôme plus verſé que lui dans l'étude de la Langue Sainte, aima mieux faire une nouvelle Verſion Latine, que de corriger celle des Septante.

Le Théologien de Salamanque veut que l'on entreprenne aujourd'hui ce que n'ont pas fait Origene & Saint Jerôme, & pour convaincre de la neceſſité & de la poſſibilité de cette entrepriſe, il apporte deux exemples des corrections qu'il conſeille de faire au Texte Sacré. Quand je lis, dit-il, πρῶτον πῖε, dans toutes les Editions des Septante, & nommément dans le texte Grec des Hexaples d'Iſaïe chap. 9. verſet 1. dont ſe ſert Euſebe dans ſon Commentaire ſur ce Prophete nouvellement imprimé *primum bibe*, dans la Verſion Latine des Septante

rapportée par Saint Jerôme dans ses Commentaires, je m'étonne comment Origene, Saint Jerôme, & ceux qui de nôtre tems nous ont donné des Bibles Grecques, à Rome, à Venise, à Alcala, (je ne dis encore rien de celle de Mr. Grabe) ne se sont pas donnez la peine de conferer la Version des Septante avec le texte Hebreu, & y ont laissé des fautes si grossieres : car, πίε, n'est qu'un mot corrompu de ποίει : il n'y a qu'à lire πρῶτον ποίει, qui est la même chose que ταχὺ ποίει, qui suit, & vous avez une double Version, presque la même du mot Hebreu קל pris activement en lui attribuant la signification de l'Hiphil, *primùm fac*, *velociter fac*, & en un mot, *accelera, festina* : de cette double Version il y en a une de superflue, que l'on pourroit retrancher, si l'on n'aime mieux selon la methode d'Origene la marquer d'un Obele, parce que nous ne sçavons pas surement si les Septante n'auroient point lû un double Kal, & en cas qu'ils n'en ayent lû qu'un, s'ils ont traduit πρῶτον ποίει, ou ταχὺ ποίει.

Quand je lis, ajoute-t'il dans la Version de Saint Jerôme, Isaïe 53. 8. *percussi eum*, je vois bien qu'il a lû, *nega lamo* נגע למו, *percussio, plaga ei*, comme portoient les exemplaires de son tems ; mais il avoit devant les yeux la Version des Septante ἤχθη εἰς θάνατον, *percussus est ad mortem*, il a été frappé à mort, qui lui faisoit voir que les Septante avoient lû dans leur exemplaire נגע למות *nugga lamuth*, avec un thau final, qui par l'injure des tems, ou par la negligence des Copistes, s'étoit échappé du Texte : il pouvoit donc ne pas suivre la leçon défectueuse & corrompuë de ses exemplaires, mais redresser son texte, & former sa Version sur l'ancienne leçon des Septante. Faisons ce que les Anciens n'ont pas fait : travaillons à rétablir la Version des Septante en la conferant avec le texte Hebreu, sans prévention ni pour l'un ni pour l'autre : examinons-en les differences: voyons d'où elles viennent, si c'est le texte Hebreu qui est corrompu, comme dans l'exemple proposé, Isaïe 53. ou si c'est la Version des Septante com-

me dans l'autre exemple Isaïe 9. 1.

L'Auteur de la Lettre a encore mieux expliqué sa pensée dans les éclaircissemens qu'il y a joints. Nous transcrivons ici ses neuf éclaircissemens, dont il nous paroit qu'on ne doit retrancher que quelques redites.

Le prétendu Theologien de Salamanque, en expliquant sa regle de Critique, que l'on doit corriger la Version des Septante sur le texte Hebreu déclare :

„ 1°. Que reformer ou changer le „ vrai texte Grec de la Version des „ Septante, sous prétexte qu'ils se „ sont trompez, & qu'ils n'ont pas „ bien pris le sens Hebreu, c'est „ corrompre la Version des Septante: „ ce n'est pas la rétablir. Quoi qu'il ne „ croye pas la Version des Septante „ inspirée, & qu'il soit persuadé qu'il „ n'y a presque plus personne aujour-„ d'hui de ce sentiment ; quoi que „ les Septante ayent pû faillir comme „ Hommes, qu'ils ayent pû se trom-„ per en certains endroits, & ne pas „ toujours choisir le meilleur sens ; „ ce n'est pas au vrai texte des Sep-

„ tante qu'il en veut: l'antiquité de
„ cette Version lui donne du respect
„ & de la veneration pour elle, & lui
„ en rend les termes inviolables: c'est
„ le texte corrompu des Septante
„ qu'il souhaite rétablir.

„ 2°. Que le recouvrement des
„ Obeles & des Asterisques d'Ori-
„ gene ne peut contribuer au réta-
„ blissement du texte de la Version
„ des Septante, qu'en tant qu'il fait
„ connoitre ce qui n'est pas de ce
„ texte, qu'en tant qu'il distingue
„ & sépare le texte étranger d'avec
„ le vrai texte auquel il ne touche
„ point & le laisse tel qu'il est, pur
„ ou corrompu sans y remedier.

„ 3°. Que dans toutes les Editions
„ des Septante d'Alcala, de Venise,
„ de Rome, du Manuscrit Alexan-
„ drin, dans l'Edition d'Isaïe, &
„ des Pseaumes tirée des Hexaples
„ d'Origene par Eusebe, dans celle
„ de tous les Prophetes tirée des mê-
„ me Hexaples par l'Abbé Apolli-
„ naire, (Edition des Hexaples selon
„ Saint Jerôme sans corruption &
„ sans tache, *incorrupta & immacula-*
„ *ta)* le texte des Septante se trouve

„ corrompu & défiguré en une infi-
„ nité d'endroits par l'injure des
„ tems, par la negligence des Co-
„ piſtes, par la temerité des demi-
„ Sçavans; qui n'entendant pas le
„ Grec de ce texte, parce qu'il dif-
„ fere du Grec ordinaire, l'ont chan-
„ gé & alteré à leur fantaiſie, pour
„ former un ſens qui leur paroiſſoit
„ plus commode, ſans pouvoir juger
„ ſi ce ſens étoit le vrai ſens des
„ Septante conforme à l'original He-
„ breu auquel ils ne pouvoient pas
„ recourir.

„ 4°. Que l'on ne peut pas eſperer
„ de rétablir ce texte par le ſecours
„ des anciens Manuſcrits & des cita-
„ tions des Peres de l'Egliſe, puiſ-
„ que les deux plus anciens Manuſ-
„ crits que nous ayons dans l'Europe,
„ qui ſont celui du Vatican & l'A-
„ lexandrin, nous le repreſente tel
„ qu'on vient de le dépeindre; &
„ que la corruption de ce texte eſt
„ plus ancienne que les plus anciens
„ Peres.

„ 5°. Qu'il faut donc remonter
„ juſqu'a la ſource, recourir à l'Ori-
„ ginal Hebreu, conferer le texte

„ des differentes Editions des Sep-
„ tante imprimées & manuſcrites,
„ tant entre-elles & avec les cita-
„ tions de Philon, de Joſephe, &
„ des anciens Peres, qu'avec le texte
„ Hebreu, corriger les erreurs que
„ l'Antiquité a preſque conſacrées,
„ mais qui pour être anciennes, n'en
„ ſont pas moins erreurs, reformer
„ les changemens introduits par de
„ negligens Copiſtes, par de hardis
„ & d'ignorans Cenſeurs, & juſtifier
„ les Septante dans les endroits où
„ on les accuſe d'ignorance de la
„ langue Hebraïque, en faiſant voir
„ qu'ils ont lû les mots Hebreux avec
„ d'autres lettres ou d'autres points
„ que nous ne les liſons aujourd'hui,
„ qu'ils ont donné aux mots Hebreux
„ des ſignifications rares & incon-
„ nues aux Lexicographes moder-
„ nes, & qui ſe trouvent établies &
„ confirmées par les langues voiſines
„ de l'Hebraïque, comme la Cal-
„ daïque, la Syriaque, l'Arabique,
„ & autres, qu'ils ont été mal tra-
„ duits, & qu'on leur a mal à pro-
„ pos attribué les fautes de l'Inter-
„ prete Latin, même Saint Jerôme

„ qui ne leur rend pas toujours jus-
„ tice, & qui les reprend souvent
„ sans raison. Ce qui fait connoitre
„ que ce ne seroit pas assez de réta-
„ blir le Grec des Septante, si on n'y
„ joignoit une nouvelle Version La-
„ tine.

„ Voilà ce que l'Auteur de la
„ Lettre appelle redresser le texte &
„ rétablir la version des Septante,
„ en partie à la verité, car il n'est
„ pas possible de la rétablir en son
„ entier, & de lui redonner sa pre-
„ miere pureté. Voilà comment il
„ croit qu'on doit s'y prendre, de-
„ mandant pour cet effet les lumie-
„ res du sçavant Abbé à qui il ad-
„ dresse sa Lettre, laquelle il ne sou-
„ haite rendre publique, que pour
„ l'obliger à y répondre, ou quel-
„ qu'un de ses amis : ce qui donne-
„ roit occasion à l'Auteur de la Let-
„ tre, d'expliquer plus au long ses
„ sentimens sur le rétablissement de
„ la Version des Septante, & d'ex-
„ citer par ce moyen de plus habiles
„ Critiques que lui à y travailler :
„ car l'entreprise n'est pas aisée, &
„ ne demande pas un homme seul,

„ mais plusieurs qui soient consom-
„ mez dans l'étude des langues He-
„ braïque & Grecque , & dans la
„ connoissance des divines Ecritu-
„ res, sans prévention ni pour l'O-
„ riginal Hebreu ni pour la Version
„ des Septante ; mais qui examinent
„ l'un & l'autre avec les regles d'une
„ saine & judicieuse Critique. Ceux-
„ là seuls en peuvent parler qui en ont
„ fait l'essai. Il y a des erreurs gros-
„ sieres qu'il n'est pas difficile de re-
„ connoitre & de corriger : mais il
„ y en a qui ne s'apperçoivent pas
„ aisément, & qui demandent beau-
„ coup d'application d'esprit, pour
„ produire des corrections sûres &
„ indubitables, heureuses & inge-
„ nieuses. D'autres fois on est obligé
„ de s'abandonner aux conjectures,
„ & pour ainsi dire de deviner : quel-
„ que fois même de desesperer du
„ rétablissement.

„ 6. Que la Version des Septante
„ lui paroît un tresor, parce qu'elle
„ est la premiere & la plus ancienne
„ Version faite par des Juifs sçavans
„ dans les langues Hebraïque &
„ Grecque, dans un tems où la lan-

„ gue Hebraïque n'étoit pas encore „ déchuë de sa premiere pureté, & „ qui par consequent pouvoient „ mieux connoître la force & la „ signification des mots Hebreux, „ mieux sçavoir le tour & le genie „ de la phrase Hebraïque, que ceux „ qui sont venus trois cens ans après, „ comme Aquila, Symmaque, Theo- „ dotion, & six cens ans après, com- „ me Saint Jerôme & les Juifs ses „ Maîtres. C'est la source où les au- „ tres Interpretes Grecs & Latins „ ont puisé : ce qui a fait dire à un „ docte Protestant, que tout ce que „ nous avons de litterature Hebraï- „ que, nous le devons aux Septante. „ Le rétablissement de cette Ver- „ sion joint à une nouvelle Version „ Latine, grossira beaucoup cette „ source par la découverte d'une „ infinité de significations rares & „ inusitées des mots Grecs & He- „ breux, qui étoient demeurées jus- „ ques ici comme cachées & voilées „ à nos yeux; & l'intelligence du „ vrai sens des Septante, ne contri- „ buera pas peu à l'intelligence du „ vrai sens des divines Ecritures

Juin 1709.

„ Hebraïques de l'ancien Testa-
„ ment ; à l'intelligence du nou-
„ veau, tant pour la confirmation
„ des témoignages de l'ancien qui
„ y sont citez, & l'éclaircissement
„ des sens Prophetiques qui y sont
„ développez, que pour le style co-
„ pié sur celui des Septante ; à l'in-
„ telligence des Peres Grecs & des
„ Latins avant Saint Jerôme, qui se
„ servent de cette Version pour éta-
„ blir les veritez de la Religion,
„ qui la citent, qui l'expliquent, &
„ qui y font si souvent allusion.

„ 7. Que nous ne voyons pas
„ qu'Origene ait travaillé à reme-
„ dier à la corruption des mots du
„ texte Grec des Septante, puisque
„ nous trouvons dans le texte Grec
„ d'Isaïe tiré de ses Hexaples par
„ Eusebe & par l'Abbé Apollinai-
„ re, & dans la Version Latine de
„ ce texte Grec rapportée par Saint
„ Jerôme dans ses Commentaires sur
„ ce Prophete, des erreurs grossie-
„ res des Copistes, qu'Origene n'osa
„ entreprendre de corriger, peut être
„ parce qu'il n'étoit pas assez sçavant
„ dans la langue Hebraïque : dire

ce fût parce que les Septante
ent regardez en ce tems-là
ıme des Auteurs inſpirez de
u, cela ſeroit bon, ſi la cor-
ion regardoit, non le texte
ompu, mais le texte pur des
ante : mais qu'Origene n'ait
oſé reformer ce texte par
rance ou par reſpect, cela eſt
au ſujet dont il s'agit: il nous
ſſé à le faire.

l. Que Saint Jerôme invité par
romace Evêque d'Aquilée à
une nouvelle Verſion ſur l'He-
ı, ou à reformer & corriger
ienne, préfera la nouvelle Ver-
à la correction de l'ancienne,
e que le rétabliſſement de l'an-
ne demandoit une plus pro-
le connoiſſance des langues
raïque & Grecque, un travail
que immenſe à fureter & con-
r les differentes éditions des
tante, une application d'eſprit
oyable à faire choix des meil-
es & vrayes leçons, *è pluribus*
are quid verum ſit, & qu'il ju-
plus aiſé de faire une nouvelle
ſion Latine avec les ſecours

„ qu'il tira de l'ancienne, des autres „ traductions Grecques, & des Juifs „ ses Maîtres. Dire que ce fut par „ sagesse & par prudence, pour ne „ pas s'attirer sur les bras les Parti- „ sans de la Version des Septante, „ que l'on croyoit de son tems ins- „ pirée, l'Auteur de la Lettre n'en „ est pas persuadé. Cela seroit bon „ s'il avoit voulu corriger le vrai „ texte des Septante, sous prétexte „ qu'ils n'avoient pas bien pris le „ sens de l'Hebreu : mais il esti- „ me au contraire, que Saint Jerô- „ me se seroit attiré moins d'enne- „ nemis & auroit été moins traité de „ Novateur, s'il s'étoit contenté de „ retoucher & redresser le texte cor- „ rompu des Septante sur l'autorité „ des Manuscrits & du texte He- „ breu, que de faire une nouvelle „ Version Latine sur l'Hebreu au „ mépris (comme on disoit) de „ l'ancienne, & de publier haute- „ ment contre le sentiment commun „ & universel, que les Septante n'a- „ voient pas été inspirez, & qu'ils „ n'étoient que de simples Traduc- „ teurs, *Interpretes non Vates.* Il avoit

» bien osé retoucher le Nouveau
» Testament, pourquoi n'auroit-il
» pas osé retoucher l'Ancien? Le
» Nouveau étoit-il de moindre con-
» sideration dans les Eglises Grec-
» que & Latine, & y avoit-on moins
» de respect & de veneration pour
» lui que pour l'ancien? L'Auteur
» de la Lettre avoüe que Saint Je-
» rôme a rendu un grand service à
» l'Eglise Latine par sa nouvelle
» Version: mais il a toujours dou-
» té, s'il n'auroit pas rendu un plus
» grand service aux Eglises Grec-
» que & Latine en rétablissant l'an-
» cienne. L'Auteur auroit souhaité
„ qu'il l'eût entrepris: mais il ne le
„ blâme pas de ne l'avoir pas entre-
„ pris: il ne le blâme pas de ce qu'il n'a
„ pas fait; mais il ne le disculpe pas
„ de ce qu'il a fait: & il ne l'excuse
„ pas de negligence d'avoir fait sa
„ nouvelle Version Latine sur l'He-
„ breu, en traduisant des fautes de
„ Copistes grossieres & manifestes
„ de ce texte, sans l'avoir redressé
„ auparavant; & de nous avoir don-
„ né l'ancienne Version Latine des
„ Septante avec les fautes de l'Inter-

„ prete Latin, sans prendre la pei-
„ ne de la conférer avec l'Ori-
„ ginal Grec. Il ajoûte qu'il est
„ d'un habile Interprete de re-
„ dresser son texte avant que d'en
„ entreprendre la traduction, &
„ de conferer avec son Original
„ une Version dont il entreprend
„ une nouvelle édition. On trouve
„ le principe juste; mais on appre-
„ hende qu'il n'aille trop loin, jus-
„ qu'à conclurre qu'on doit reformer
„ les Septante, mêmes dans les en-
„ droits où il y a lieu de juger qu'ils
„ se sont trompez, & qu'on doit
„ travailler à une nouvelle Version
„ sur l'Hebreu. Car si dans l'appli-
„ cation de ce principe aux Ouvra-
„ ges de Saint Jerôme, l'Auteur
„ de la Lettre l'étend jusqu'aux fau-
„ tes de l'Interprete Latin, que ce
„ grand Docteur devoit selon lui
„ corriger sur le Grec, en nous don-
„ nant une nouvelle édition de la
„ Version Latine des Septante; il
„ s'ensuit qu'on doit l'étendre jus-
„ ques aux fautes des Septante mê-
„ mes, que l'on doit corriger sur
„ l'Hebreu, en donnant une nou-

„ velle édition de la Verſion Grec-
„ que des Septante. Il y auroit bien
„ des choſes à dire là-deſſus qui me-
„ neroient trop loin. L'Auteur ſe con-
„ tente pour réponſe de demander,
„ ſuppoſé que les Septante ſe ſoient
„ veritablement trompez, quel in-
„ convenient il y auroit à les refor-
„ mer? De même que ſuppoſé qu'il
„ y eût des fautes de Saint Jerôme
„ ou de l'Interprete Latin dans nô-
„ tre Vulgate, quel inconvenient il
„ y auroit à les corriger? L'Auteur
„ ne voit pas bien comment on peut
„ tirer de ſon principe l'autre con-
cluſion; ſi ce n'eſt que blâmant Saint Jerôme, de n'avoir pas redreſſé le texte Hebreu avant que d'en entreprendre la traduction, on en tire cette concluſion, qu'il faut donc entreprendre une nouvelle Verſion ſur le texte Hebreu redreſſé. Mais quelle aſſurance que cette nouvelle Verſion ne ſera pas plus fautive? Si parce qu'on trouve des fautes dans une Verſion, on en conclut qu'il en faut faire une autre, on n'aura jamais fait: ce ſera toujours à recommen-

„ cer. Quelle ſera la Verſion qui ſe-
„ ra parfaite & ſans fautes ? *Sup-*
„ poſé qu'on en faſſe une de ce gen-
„ re, quel inconvenient de s'en ſer-
„ vir ? Enfin l'Auteur déclare que ſi
„ l'on tire de ſon principe ces deux
„ concluſions, c'eſt bien contre ſon
„ intention ; puiſqu'il ne veut pas
„ qu'on touche au texte des Sep-
„ tante s'il n'eſt corrompu, & qu'il
„ n'approuve pas autrement les nou-
„ velles Verſions faites ſur l'He-
„ breu.

„ 9. Que le deſſein de rétablir
„ la Verſion des Septante n'eſt pas
„ nouveau ; puiſqu'Origene, Lu-
„ cien, & Heſychius y ont travail-
„ lé : on ne ſçait pas bien quelle me-
„ thode ils ont ſuivie. Saint Jerôme
„ reprend les deux derniers d'avoir
„ reformé le Grec des Septante avec
„ trop de liberté. Depuis environ
„ deux ſiécles que l'étude de la
„ langue Hebraïque s'eſt répanduë
„ parmi les Chrétiens, nous avons
„ quantité de paſſages de la Verſion
„ Grecque des Septante rétablis par
„ de fort habiles Gens : ce ſont des
„ materiaux propres à entrer dans

„ le corps de l'édifice. S'il ſe trouve
„ quelques perſonnes qui veüillent
„ & qui puiſſent entreprendre le ré-
„ tabliſſement d'un Livre entier, ou
„ de tous les Livres de l'ancien Teſ-
„ tament ; l'on peut voir dans la
„ Préface que Mr. Pearſon a miſe
„ à la tête de la Bible Grecque de
„ l'édition de Cambridge, le ſenti-
„ ment que ce ſçavant Anglois avoit
„ touchant le rétabliſſement de cette
„ Verſion, & les utilitez qu'il eſpe-
„ roit qu'on en pouvoit tirer.

ARTICLE LXXIII.

REFLEXIONS DU PERE Tournemine Jeſuite, ſur la maniere de corriger la Verſion des Septante propoſée par le prétendu Théologien de Salamanque.

LE deſſein du Théologien de Salamanque eſt grand, mais ſi l'execution en peut être de quelque utilité à l'Egliſe, elle paroît d'une difficulté inſurmontable. Puiſqu'il ſouhaite qu'on lui en diſe ſon ſentiment, on va le lui dire avec une entiere *ſincerité.*

1°. On lui accorde sans peine, que les Auteurs de la plus ancienne des Versions Grecques n'ont point été inspirez, qu'ils ont pû se méprendre, & même qu'ils se sont mépris en des choses legeres. On lui accorde encore, que le tems & la negligence des Copistes ont un peu alteré le texte de l'Original Hebreu, & cette Version. Mais on ne peut lui accorder, qu'il soit arrivé à l'Original ou à la Version des changemens importans. La délicatesse des Juifs sur l'Ecriture sainte, leur respect pour les Livres sacrez, l'attention des Chrétiens de tous les siécles à la conservation de ce précieux dépôt, suffisent pour convaincre les Esprits les moins credules, qu'il a été impossible que la parole de Dieu ait souffert entre leurs mains des alterations considerables. En effet celles qu'on y reconnoit n'ont aucune consequence pour la Foi ni pour les mœurs.

2°. On n'est pas persuadé qu'Origene ait mal réüssi à purger la Version des Septante des fautes qui s'y étoient glissées : on sçait qu'il n'é-

pargna ni soins ni dépense. Les bons Manuscrits étoient alors fort communs, sur tout à Alexandrie, où Origene avoit demeuré long-tems. Et Saint Jerôme qu'on ne peut accuser de prévention pour Origene & pour ses Ouvrages, s'est déclaré nettement sur la pureté & la perfection de l'édition des Septante inserée dans les Hexaples. Saint Jerôme étoit en état d'en juger : il ne porte pas le même jugement des éditions de Lucien & d'Hesychius. Le Théologien exagere donc un peu, quand il parle en termes si forts de la corruption de cette ancienne Version ; & les exemples qu'il en apporte ne sont rien moins que convaincans. Le *vin* du neuviéme chapitre d'Isaïe peut avoir un bon sens, & qu'il est aisé de rapprocher de celui qu'exprime l'Original Hebreu : les eaux dans le style de l'Ecriture se prennent pour les afflictions ; & boire dans le même style signifie assez souvent tomber dans un malheur. Les Septante ont donc pû employer cette metaphore pour rendre le sens de l'Hebreu, qui dit

que les Tribus de Zabulon & de Nephtali souffrirent les premieres de l'irruption des Assyriens : & c'est tout à fait le même sens, soit qu'on dise d'un style naturel comme l'Auteur de la Vulgate ; *La Terre de Zabulon & la Terre de Nephtali ont été ravagées d'abord*, ou comme les Auteurs de la plus ancienne Version Grecque, *Terre de Zabulon, Terre de Nephtali, bois la premiere dans le calice de l'affliction.*

3°. Supposons pourtant que la corruption de la Version des Septante, soit aussi grande que le prétend vôtre Théologien Espagnol : elle sera incurable, & il faut qu'il en convienne, si comme il le dit, elle a passé dans tous les Manuscrits & dans toutes les citations de l'Ecriture, répanduës dans les Ouvrages des Peres : car quel moyen employera-t'on, pour rétablir cette Version dans sa premiere integrité ? des conjectures, & des conjectures sans preuves. C'est à quoi se réduit le moyen que propose l'Auteur de la Lettre & des Eclaircissemens. Il ne faut pas que ses promesses magnifi-

ques fassent illusion. Il parle, il est vrai, de comparer la Version avec le texte original : mais l'Original même étant alteré selon lui, sur quel principe appuyera-t'il le choix qu'il fera ou de l'Original pour reformer la Version, ou de la Version pour reformer l'Original ? à quoi reconnoîtra-t'il lequel des deux est alteré ? Il a demandé pour executer le dessein qu'il propose, une profonde connoissance de l'Hebreu ; & il avoüe, qu'on ne peut l'acquerir que dans la Version des Septantante telle qu'elle est aujourd'hui : c'est dans cette Version qu'il veut qu'on apprenne la veritable force des mots Hebreux ; & il a raison, puisqu'elle a été faite dans un tems ou la langue Hebraïque subsistoit encore, & qu'elle touche de plus près qu'aucune autre au tems où les Ecrivains sacrez ont vécu. S'il est donc vrai qu'on ne peut apprendre la veritable signification des mots Hebreux que dans cette Version qu'il soutient être fort alterée, où veut-il qu'on apprenne les significations *rares & inconnuës* qui servi-

ront à corriger ou à justifier cette Version.

4°. Il ne reste donc aucune regle sur laquelle on puisse appuyer cette correction. Mais pour justifier les prétenduës méprises de ces anciens Interpretes, il ne faut que supposer, qu'ils ont lû les mots Hebreux d'une autre maniere qu'on ne les lit aujourd'hui, selon la ponctuation Rabbinique.

5°. A l'égard de la correction du texte de cette Version, il faut s'en tenir aux moyens communs, consulter les meilleurs Manuscrits, examiner les citations des Peres, & se garder sur tout de changer rien par conjecture, & dans la vûë de rendre la Version plus conforme à l'Original.

6°. On doit néanmoins exciter le Théologien de Salamanque à publier ses Remarques : si elles ne contiennent pas des corrections évidentes, elles fourniront des conjectures heureuses ; & si elles sont moins utiles qu'il ne le pense pour la restitution du texte, du moins elles amuseront agréablement les Critiques.

Juin 1709.

ARTICLE LXXIV.

LETTRE DU P. SOUCIET DE LA Compagnie de Jesus au même Théologien de Salamanque.

MOnſieur, pardonnez moi la liberté que je prends de vous dire un mot du projet que vous propoſez à Mr. l'Abbé D. C'eſt vous même * qui me la donnez & qui ſouhaitez qu'on vous *réponde*.

Vôtre deſſein, Monſieur, n'eſt pas nouveau. Vous ne ſçauriez ignorer ce qu'a écrit dans le même genre un de nos Sçavans de France, qui ne vous eſt pas inconnu. Ce ſont mêmes idées, mêmes principes, mêmes vûës, mêmes projets d'execution; & ſi vous n'aviez eû la précaution de vous nommer, on eût pris Mr. Judes Théologien de Salamanque pour l'Auteur de ..... Sans vous rien marquer du deſſein dont on a déja beaucoup parlé, & que je ne puis abſolument blâmer, je vous avouë que je craindrois pour l'exe-

* *Pag.* 24.

cution. Souffrez, Monsieur, que je le dise. Vous semblez porter les choses un peu bien loin. Vous imaginez une infinité de fautes dans tous les textes. Je ne sçai si dans un autre vous ne diriez point, que c'est là manquer d'une des qualitez essentielles que vous demandez * dans les Auteurs de l'Ouvrage dont vous donnez le plan, & c'est n'être pas tout à fait *sans prévention*.

Quand vos idées trop vastes de perfection & de réforme ne vous feroient pas porter les choses trop loin, quand tous vos principes seroient bons dans toute leur étenduë, il y auroit toujours à craindre que l'application de ces principes ne fût pas toûjours faite avec les regles de cette *saine & judicieuse Critique* que vous demandez encore, & que vous avez tant de raison de demander dans ceux qui entreprendroient ce travail. C'est à dire, Monsieur, qu'il paroît que vous changeriez bien des mots & des phrases, auxquels il ne faut point toucher, & que vous vous imagineriez voir bien des fau-

* *Pag.* 24.

tes, des corruptions; des varietez, des differences du Grec avec l'Hebreu, dans des endroits les plus sains, les plus exacts, & où les Septante ne different point de l'Original tel que nous l'avons.

Je n'en veux pour preuve que le second des deux seuls exemples de correction que vous donnez, Is. LIII. 8. La Vulgate traduit, *percussi eum:* C'est, dites-vous, qu'elle a lû comme nous lisons encore aujourd'hui, נגע - למו, *Nega lamo.* Les LXX. ont tourné ἤχθη εἰς θάνατον, *percussus est ad mortem*, dites-vous. C'est qu'ils ont lû selon vous נגע למות *nugga lamuth.* Vous ne pouviez, Monsieur, choisir une exemple qui donnât une plus juste idée de ce qu'il y auroit à craindre de vôtre Ouvrage. Saint Jerôme ne devoit point reformer son texte: il n'a point suivi *une leçon défectueuse & corrompuë.* Les Septante ont lû comme lui & comme nous lisons encore, & leur Version ne suppose point un texte Hebreu different de l'exemplaire de ce Saint. Mais vous avez crû qu'ils rendroient l'He-

breu mot à mot, deſorte qu'à נגע répondît ἤχθη, à ל εἰς, & θάνατον à מות. Il paroît que c'eſt ce qui vous a trompé.

Ἤχθη εἰς θάνατον n'eſt point, *percuſſus eſt ad mortem, il a été frappé à mort*, comme vous dites; mais *actus eſt, redactus eſt ad mortem*, *il a été reduit à la mort*: ἤχθη eſt l'aoriſte premier du paſſif du verbe ἄγω, *ago*. Il n'eſt pas étrange que ceci ait échappé à un Docteur de Salamanque, plus exercé aux ſubtilitez de la Metaphyſique, qu'aux minuties de la Grammaire. Cette minutie cependant a peut-être été la cauſe de la prévention où vous êtes, que le texte eſt corrompu en cet endroit. Car ſuppoſant que ἤχθη ſignifie *percuſſus eſt*, vous avez crû qu'il rempliſſoit toute l'idée de נגע, & qu'il falloit par conſequent chercher ailleurs les mots ſuivans εἰς θάνατον que les Septante ajoûtent: vous n'avez pas crû les pouvoir trouver ailleurs que dans למות *lamuth*. Mais non, Monſieur, ἤχθη tout ſeul ne ſignifie que *actus eſt, redactus eſt*; comme j'ai déja eu l'honneur de vous

le dire : il ne rend donc point tout seul le mot Hebreu נגע qui signifie *frapper*, & c'est par la phrase toute entiere ἤχθη εἰς θάνατον que les LXX ont prétendu le rendre. Mais נגע, dites-vous, ne signifie pas *donner la mort, reduire à la mort* : si fait, Monsieur, en cet endroit au sentiment des Septante ; & cette signification ils ne l'ont point ajoûtée d'eux-mêmes, ils l'ont vûë, où ils ont crû la voir dans le texte Hebreu, non pas dans למות *avec un thau final*, *qui par l'injure des tems*, *ou par la negligence des Copistes*, *seroit échappé du texte*, & que Saint Jerôme eût dû restituer, mais dans les mots précedens : voici comment. Ils ont lû *néga lamo*, & l'ont entendu comme nous l'entendons, *plaga ei*, *percussio ei*, c'est à dire, *percussus est*. Et parce qu'ils ont crû voir dans ce qui précede, que cette playe étoit une playe mortelle, qui avoit coûté la vie à celui dont il s'agit, pour rendre la pensée du Prophete, & ce que selon eux il vouloit exprimer par *nega*, ils ont traduit, ἤχθη εἰς θάνατον *actus est ad mortem*, exprimant לו par le nominatif αὐτὸς sous-

entendu, & נגע par ἤχθη εἰς θάνατον: Qu'ils ayent crû que cette playe fût mortelle, ou, si vous voulez, fût la mort de celui dont il s'agit, c'est ce que démontrent ces paroles qui précedent immediatement la phrase dont nous parlons, נגזר מארץ חיים, qu'ils traduisent αἴρεται ἀπὸ τῆς γῆς ἡ ζωὴ αὐτοῦ, *Sa vie a été retranchée de la terre.* Car si sa vie a été retranchée de la terre, par la playe qu'il a reçûë pour nos pechez, *il a été reduit* ou *conduit à la mort*, ἤχθη εἰς θάνατον. Ils ont donc lû comme Saint Jerôme & comme nous lisons encore: & traduire comme ils ont fait, n'est point une preuve du contraire.

Vous n'êtes point le seul, Monsieur, qui tombez dans ces sortes de méprises. Je connois plus d'un Auteur qui s'imaginent voir de la difference & de l'erreur dans l'Original ou dans l'Interprete; & qui veulent corriger l'un par l'autre sans être mieux fondez que vous. Une plus grande connoissance des langues, plus de reflexions, plus de cette saine & judicieuse Critique, que vous souhaitez à ceux que vous voudriez

engager à vôtre entreprise, retrancheroit bien des varietez qu'ils mettent, & que cet exemple fait craindre que vous ne missiez aussi comme eux.

Cet exemple vous montre encore, Monsieur, qu'il ne seroit pas si malaisé de concilier avec l'Hebreu que nous avons, bien des Interpretations qu'on en croit fort differentes. Dans le dessein que vous proposez ce seroit là ce qu'il y auroit de plus beau, de plus digne d'un Critique, je ne dis pas seulement Catholique, mais habile, judicieux, sans prévention, tel enfin que vous le souhaitez. Ce devroit être là son premier soin, & son application continuelle : cependant vous n'en dites pas un mot, ce me semble. Vous voulez qu'il cherche par tout des *corruptions*, *des fautes*, *des erreurs*, *des changemens*, *de la negligence dans les Copistes*, *de la hardiesse*, *de l'ignorance dans les Censeurs qu'il corrige*, *qu'il reforme* [a]. Si vous lui permettez de *justifier* [b] quelque fois les Septante, ce n'est qu'en *faisant voir*,

[a] *Pag.* 12. [b] *Pag.* 22. *v.* 25.

qu'ils ont lû les mots Hebreux avec d'autres lettres ou d'autres points que nous ne les lisons aujourd'hui, qu'ils leur ont donné des significations rares & inconnuës &c. Pensez un peu si le point que j'ai l'honneur de vous proposer, ne seroit pas pour le moins aussi important, aussi necessaire, que tous ceux-ci. Je suis.

ARTICLE LXXV.

ORAISON FUNEBRE DE *très-illustre & très-vertueuse Dame Françoise Angelique d'Etampe De Vallançay, Abbesse des Clairets, de l'Ordre de Cisteaux, Reforme de la Trape, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye des Clairets le* 7^e^. *Septembre* 1708. *par Monsieur Gontier Docteur de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Eglise de Chartres.* A Paris chez Loüis Guerin, ruë Saint Jacques M. DCCIX. *in* 4°. *pages* 46.

IL n'est personne en France qui n'ait oüi parler de la Reforme de l'Abbaye des Clairets. Mr. l'Abbé Gontier nous donne dans ce Dis-

cours un fidelle portrait, plûtôt qu'un éloge de la vertueuse Abesse à qui cette Reforme est dûë. Il a reduis ses vertus à un esprit simple dans sa conduite, étendu dans la conduite des autres. Nous n'en copierons qu'un seul endroit, non pas qu'il soit plus travaillé ni plus éloquent que le reste de la Piece digne de son Sujet & de son Auteur, mais parce qu'il renferme une peinture abregée de ce que la Sainte Abbesse a fait dans son Monastere.

Quel changement au dedans & au dehors de ce Saint Monastere depuis ce jour fortuné! Au dedans c'est un accroissement d'ardeur & de pieté, qui se peut concevoir, mais que l'on ne sçauroit exprimer. Au dehors le Monde confondu, qui avoit autre fois censuré cette entreprise de Madame de Vallançay, se voit contraint de l'approuver; l'Eglise charmée employe les bouches les plus saintes, les plus éloquentes & les plus sacrées pour l'en feliciter; & si le temps me permettoit de vous representer des Religieuses attaquées depuis plusieurs années, de maladies

incurables au jugement des Medecins les plus habiles, gueries dès le jour même qu'elles firent vœu de l'abſtinence ; abſtinence que leurs infirmitez ne leur permettoient pas auparavant de garder un ſeul jour, ne pourrois-je pas ajouter, que Dieu qui avoit inſpiré ce genereux deſſein par ſa ſageſſe, & qui l'avoit fait réüſſir par ſa puiſſance, voulut enfin le confirmer par des prodiges.

Quoi qu'il en ſoit, Meſſieurs, eſt-il poſſible de ne pas reconnoître dans ce changement la droite du Tres-Haut, & l'Eſprit d'intelligence multiplié, dont il avoit rempli ſa fidelle Epouſe ? *Eſt in illa ſpiritus intelligentiæ multiplex.* Si depuis ce tems le travail des mains eſt ſi heureuſement établi dans ce ſaint Monaſtere ; s'il y regne un ſi profond ſilence ; ſi l'Eſprit de l'interêt commun en eſt banni, pour faire place à celui de la charité ; ſi les Novices y ſont élevées dans la pieté ſur le modelle des plus Saints Anacorettes ; ſi tous les devoirs de la Vie Religieuſe y ſont remplis avec tant de ferveur ; c'eſt l'Ouvrage de ſa ſageſſe, qui

s'insinuoit avec une adresse merveilleuse dans tous les cœurs, & qui semblable à l'Ame dans un corps, repandoit non seulement le mouvement & l'ardeur dans cette celebre Communauté, mais communiquoit encore, si j'ose ainsi dire, par les charmes de ses manieres & de ses paroles, une vertu particuliere à tous les membres qui la composent, pour s'acquiter de leurs obligations avec une fidelité surprenante. Si des Dames illustres soupirent au milieu des delices de la Cour aprés les austeritez de son desert ; si de vertueuses Filles viennent s'y presenter de toutes parts, sans excepter même les extremitez les plus reculée du Royaume ; si des Religieuses d'une naissance distinguée, d'un Esprit sublime, d'une pieté rare, quitent des maisons plus douces pour y embrasser les rigueurs de la penitence ; si de pieuses Abbesses aprés s'être genereusement dépoüillées de leur dignité, & du titre de Mere, viennent s'y ranger humblement au nombre de ses Filles ; si l'on demande enfin ses Religieuses avec des

empressemens extrêmes, pour gouverner de Saintes Communautez; c'est la recompense de son zele également ardent & éclairé, qui au témoignage de Saint Jerôme, peut faire aisément juger de la grandeur de la Mere par celle de ses Filles, & de l'excellence de la Maîtresse par celle de ses Eleves : *ut facilis existimatio sit, qualis Magistra ubi tales Discipula.*

ARTICLE LXXVI.

BIBLIOTHECA SACRA, seu Syllabus omnium fermè sacræ Scripturæ editionum ac Versionum &c. *Bibliotheque Sacrée, qui comprend presque toutes les differentes éditions & traductions de la Sainte Ecriture, selon l'ordre des langues dans lesquelles elles ont paru, avec des notes critiques & historiques; & où les meilleurs Manuscrits sont aussi marquez. Par le P. Jacques le Long, Prêtre de l'Oratoire.* A Paris, chez André Pralard ruë Saint Jaques à l'Occasion 1709. *Deux volumes in*

8°. *le premier de 698 pages, le second de 654.*

LE titre de cet Ouvrage prévient les esprits en faveur de son Auteur, qu'on ne peut se representer que comme ayant une grande connoissance des langues & des Livres. Le P. Le Long rend compte dans sa préface de l'ordre qu'il a suivi, & des secours qu'il a eûs. Il dit qu'il a préféré l'ordre des langues comme le plus naturel & le plus aisé, à celui des tems, qui peut-être auroit été plus du goût des Sçavans ; & que pour s'instruire de son sujet il à visité autant de Bibliothêques qu'il a pû.; examiné les catalogues de Bibliotheques & de Livres ; lû les préfaces composées par les divers Editeurs ou Traducteurs de l'Ecriture ; profité des lumieres de Mrs. Simon, Kortholt, Ottius Professeur de Zurich ; consulté un Livre imprimé à Londres en 1684. des differentes Editions de la Bible. Ce n'est pas que les recherches du P. le Long se soient bornées là : par la lecture de son Ouvrage on voit qu'il n'a

rien negligé de ce qui pouvoit contribuer à remplir le *vaste dessein* qu'il s'est proposé ; & que par un exemple rare dans les Auteurs, son Livre donne plus que sa préface ne promet. Qui aime les saintes Lettres félicitera le P. le Long de son travail, qui joint l'utile au délectable : car en cas d'une nouvelle & sçavante édition de la Bible, on apprendra de lui quels Manuscrits, & qu'elles éditions anterieures il faudra consulter : & d'ailleurs on aura de la consolation de voir la parole de Dieu repanduë parmi toutes les nations de la terre, par tant de traductions & d'impressions qui en ont été faites.

La Methode qu'il s'est prescrite, c'est 1°. De ne pas dire son sentiment, mais de rapporter celui des autres sur les Manuscrits, sur les Versions, & les éditions dont il fait mention. 2. De mettre les Manuscrits avant les Livres imprimez, 3°. De placer ce qui vient des Catholiques avant ce qui vient des Heretiques. Tout l'Ouvrage est divisé en 35. chapitres.

Le premier ch. eſt des Bibles polyglottes ou en pluſieurs langues : les plus celebres ſont celles d'Alcala par les ordres du Cardinal Ximenés, d'Anvers ſous l'autorité de Philippe II. Roi d'Eſpagne, de Paris aux frais de Mr. Le Jay, de Londres par les ſoins de Walton.

Dans le ch. 2[d]. diviſé en 10 Sections il eſt traité des Bibles Hebraïques, des Paraphraſes Caldaïques, des Bibles en Syriaque, en Samaritain, Arabe, Ethiopien, Perſan, Armenien, Georgien, Copte, & en Malai qui eſt une langue de grande étenduë dans les Indes.

Le plus ancien Manuſcrit Hébreu, qui ſoit maintenant connu, eſt de l'an 1106. Outre le texte il contient la Paraphraſe de Jonathan ſur les Prophetes, avec la grande & la petite Maſore.

Le P. le Long en cite neantmoins d'autres, où les points & les accens ſont marquez avec la Maſore, & qui portent pour dates les années 241. 334. 478. mais il adjoute qu'il y a certainement de la tromperie dans les dates ; puiſqu'elles ſont pri-

ſes de la Création du Monde, & que cette époque n'a commencé d'être en vſage parmi les Juifs que depuis le Talmud. De plus le Manuſcrit daté de 291. contient les Commentaires de Raſi, c'eſt-a dire, de Rabbi Salomon Jarchi qui n'eſt né qu'en 1105.

Ce fut l'an 1488. que le texte Hébreu fut imprimé la premiere fois. L'edition fut faite à Piſaure *in folio* par les ſoins *d'excellent Maitre en Iſraël & Illuſtre Joſué Selomon, à qui Dieu donne poſtérité & longue vie, ainſi ſoit-il, Fils d'illuſtre & tres ſage Iſraël Nathan.* Les points y ſont marquez. En 1518. Bomberg fameux Imprimeur de Veniſe fit paroitre une Bible Hébraïque avec les Paraphraſes Caldaïques, les Commentaires des Rabbins Salomon Jarchi, David Kimhi, Eliezer, Moyſe Fils de Nachman, Levi Fils de Gerſon, Abraham Peritſol, Simeoni: les diverſes leçons de Ben-Aſer & de Ben-Nephtali y ſont ajoutées, & les Maſores ſont miſes en marge. Une ſeconde édition ſuivit en 1526. plus eſtimée que la précédente, & une 3^e^. en 1549. pré-

ferable à la seconde, & sur laquelle ont été formées celles qui sont venuës depuis.

On ne sçauroit donner ici le détail de tant d'éditions de la Bible en Hebreu, faites en Italie, en Allemagne, en France. On remarquera seulement, qu'il y en a une de 1705, faite à Amsterdam & à Vtrecht en deux Volumes *in* 8°. qui semble surpasser toutes les autres par la beauté des caracteres & du papier.

Sur ce que Walton distingue deux Versions Arabes, l'une dite d'Egypte ou d'Alexandrie, l'autre de Syrie ou d'Antioche, toutes deux faites sur la Version Grecque des Septante; Mr. L'Abbé Renaudot a écrit au P. le Long que Walton avec Cornelius *à Lapide*, étoient dans l'erreur en cela; & que la Version Arabe d'Antioche, suivoit la Version Syriaque & le texte Hebreu sur lequel la Syriaque a été faite. Au reste les Eglises Melchites d'Egypte se servent pour la Liturgie de la Version Grécque; & celles de Syrie, de la Syriaque.

Dans le ch. 3^e^. le P. le Long rap-

s'il estoit vrai, que celui
porté d'Alexandrie & q
dans la Bibliotheque
Londres, fût du tems du
Nicée: mais cette grand
lui est contestée, & d'aill
des Septante y est fort a
Ensuite le P. le Long
ment le dénombremen
les éditions de l'Ancien
veau Testament en Gr
miere de l'Ancien Testan
la Polyglotte d'Alcala e
en eut une à Venise e
autre à Rome en 1587.
éditions doivent être
comme les modelles de

d'Alcala l'eſt extrêmement : elle fut faite en 1514. & c'eſt la premiere de toutes. Celle de Robert Eſtienne de l'an 1550. *in folio* avec un Catalogue des diverſes leçons, eſt en grande réputation.

Les Verſions & les éditions Latines ſont le ſujet du ch. 4e. Il n'eſt point venu de Manuſcrits de la Bible en Latin à la connoiſſance du P. le Long, plus anciens que le tems de Charlemagne. Il fait ſur tout l'Eloge d'un Exemplaire écrit environ l'an 790. pour Theodulphe alors Abbé de Saint Benoit ſur Loire, & depuis Evêque d'Orleans. Ce pretieux Manuſcrit eſt dans la Bibliotheque de Mr. Le Preſident de Meſme. Comme tous ces Manuſcrits les plus anciens contiennent la Verſion Vulgate, il y auroit des reflexions à faire ſur celui d'où le P. Martianay a tiré l'Evangile de Saint Matthieu, de la Verſion appellée Italique, qui étoit en vſage dans les premiers tems.

Il y a dans diverſes Bibliotheques de Paris juſqu'à neuf Exemplaires de la premiere édition qui ait éte faite

remarquera seulement que
miere qui ait eû quelque cou
celle de Guiart des Moulins
de Saint Pierre d'Ath, qui la
en 1294. & qui ne fut im
qu'en 1487. Le Roi Charle
faire une nouvelle traducti
Raoul de Praelle, & la fit ré
dans le Royaume. Cependa
le Long n'a pû en trouver
seul Exemplaire manuscrit,
partient à Mr. Rousseau Au
des Comptes. La Bibliothec
College de la Fleche en a a
Exemplaire d'une très-belle
re : à la premiere page le Roi
presenté en miniature vétu

des Livres Saints, en toutes les langues qui sont maintenant en usage dans l'Europe, ou qui l'ont été autrefois.

Au ch.14e. il donne par ordre alphabetique le nom des Auteurs, qui ont composé des Concordes, & des Harmonies de l'Evangile, en employant le texte même des Evangelistes.

Le ch.15e. est des Concordances de la Bible, & des recüeils de diverses leçons.

L'Ouvrage est terminé pas des tables curieuses & utiles. La premiere met par ordre alphabetique les Bibliotheques où il y a quelques Exemplaires rares de l'Ecriture, & le nom des Auteurs qui en ont fait mention. La seconde marque par années depuis 1457. jusqu'à 1708. toutes les éditions. La troisiéme est des éditions les plus estimées. Dans la quatriéme on trouve en quelle année les Livres Saints ont été imprimez la premiere fois en chaque langue. La cinquiéme est des Manuscrits dont il est parlé dans l'Ouvrage. Il y en a 110 en Hebreu, 380 en Grec, 100 en

Latin; & en tout 1110. La sixiéme est des Traductions en toutes les langues. Enfin la septiéme donne par ordre alphabetique le nom des Auteurs, qui ont traduit toute la Bible ou quelque partie de la Bible, qui ont composé des Harmonies, & qui ont recüeilli des Concordances & des diverses leçons.

ARTICLE LXXVII.

RE'PONSE A L'ODE DE Mr. de la Mothe, dans laquelle il dit que l'amour propre & l'orgüeil sont les principes de toutes nos actions.

NOus mettons rarement des Vers dans nôtre Journal; mais ceux-ci sont assurément de nôtre ressort. La Question importante agitée entre Mr. le Marquis de Saint Aulaire & Mr. de la Mothe, appartient à la Philosophie & à l'Histoire plus qu'à la Poësie. La maniere dont Mr. de Saint Aulaire la traite, la releve encore. Il a trouvé dans son Cœur de quoi se convaincre de la fausseté du Systeme de l'amour pro-

pre dominant, & dans son Esprit de quoi en convaincre tout le monde. Les grands Hommes qu'il vange n'auroient pas choisi un autre Défenseur, s'il leur eût été libre d'en choisir un.

J'entends murmurer la Nature :
Quoi dit-elle un ingrat comblé de mes bienfaits,
S'en sert à diffamer dans sa noire peinture
Mes Ouvrages les plus parfaits !
Des forêts un Hôte sauvage,
D'un ennemi trop foible épargnera le sang !
Un Habitant des Airs déchirera son flanc,
Qu'à ses nourrissons il partage !
Dans sa cruelle attente un grand peuple deçu
Aura vû d'un lion la famelique rage
Ceder au souvenir d'un service reçû !
Nuit & jour une tourterelle
Plaindra de sa moitié l'absence ou le trépas,
Et l'homme seul ne sera pas
Tendre, reconnoissant, magnanime, fidelle !
Mortels favorisez des plus riches tresors,

Amours des illustres H
Venez me tenir lieu des
celles :
Quoi n'êtes vous comn
Que des noms inventez,
mes vains ?
Découvrez les ſecrets
Dont un Cœur attendri d
heureux ,
Dont un Vainqueur modeſ
nereux ,
Vous ſont ſeules dépoſ
Que mille nobles faits d
gards
Par la modeſtie allar
Soient rendus à la Ren
Que nos Adorateurs leven
Qu'on ſçache que de l

Tant de cœurs qui vous sont soumis,
S'empressent à vanger vos beautez méprisées.
Descendons aux Champs Elisées,
Chercher vos fidelles Amis
Au delà de cette onde noire.
Je vois déja Plutarque & Laërce irritez,
Revendiquer l'honneur, défendre la memoire
Des grands Hommes qu'ils ont vantez.
J'entends sous ces feüillages sombres,
Contre les modernes Humains,
Des sages Grecs, des fiers Romains,
Murmurer les illustres ombres.
Ah! disent ces Heros, quelle posterité
Succede aux Fondateurs de nos superbes temples!
Est-ce ainsi qu'elle a profité
De nos conseils, de nos exemples?
Hé quoi! ses plus rares esprits,
Ne connoissent en eux que foiblesse & que vice,
Et selon leur nouveaux Ecrits,
Chacun de nous fut un Narcisse
De l'amour de lui même uniquement épris!
Ah! si nôtre seule esperance,
Etoit l'honneur de plaire à ces Hommes nouveaux,

De nos soins & de nos travaux,
Quelle seroit la recompense?
Alceste à ce bruit odieux
Fait revoir ce deüil plein de charmes,
Qui fléchit autrefois la rigueur de ces lieux:
L'injure qu'on fait à ses larmes,
En arrache encore à ses yeux.
Du Roi des Cariens la Veuve désolée
Soupire au pied du Mausolée.
N'aimé-je point Pollux, n'aimé-je point Castor,
Disent avec transport les fameux Tyndarides.
D'Andromaque les yeux humides,
Se tournent tendrement sur ceux de son Hector.
Je n'aime donc point ma Patrie,
Dit Codrus travesti sous l'habit d'un Soldat.
A Curtius l'interêt de l'Etat
Fut-il moins cher que celui de sa vie?
Vous en fûtes témoin, redoutable Minos,
Quand pour ses Citoyens, victime volontaire,
Dans un chemin tracé par vos Dieux infernaux,
Il osa d'un coursier presser la marche fiere
Jusqu'au pied de vos tribunaux.

Juin 1709.

Et vous, ô Regulus, Orateur heroïque,
Est-ce vôtre interêt qui dictoit le discours,
Dont l'Eloquence obtint que vôtre Republique
A sa gloire immolât vos jours?
Pline de son Heros modeste,
Ne peut voir avilir les sinceres vertus.
J'entens gronder Caton, je vois fremir Brutus,
Et Pylade embrasser Oreste.
Ainsi quand d'un trouble nouveau
La sage abeille inquietée,
Avertit sa troupe écartée
Dans les prez voisins du hameau,
De la Republique legere
Le tumultueux mouvement,
Et le confus bourdonnement,
Marque sa crainte ou sa colere.
Mais qu'on écoute, c'est Minos:
Je reconnois son air terrible:
Quel attentat, dit-il, à pû de ces Heros
Troubler la demeure paisible?
Respecte-t'on si peu leur gloire & leur repos?
Rassurez-vous, Manes illustres,
En vain on vous dispute un rang
Acquis par vos travaux, payé de vôtre sang,
Réveré depuis tant de lustres.

Et le comble de vôtre Gloire ,
Est qu'ils en paroissent douter.
Des vertus la troupe celeste ,
Est l'unique present qui soit di
Dieux :
Sans elle aux Mortels odieux
La lumiere seroit funeste.
Qu'elles ne craignent rien de cet
Auteur
Qui semble les bannir de la nai
maine :
L'entousiasme de sa veine ,
Est desavoüé de son cœur :
Nous l'avons appris de lui-mên
Ne suivoient-elles pas l'appareil
deüil ,
*Lors que de ce Guerrier * qu'il*

Est de t'aimer & de te plaire,
A remplir bien ou mal cet injuste devoir,
Tu ne peux meriter ni peine ni salaire;
Et de mon Tribunal trop doux ou trop severe,
Il faut abandonner l'inutile pouvoir.

Nous avions prévenu Mr. le Marquis de Saint Aulaire dans l'extrait de la nouvelle edition des Odes de Mr. de la Mothe : c'est le second des Memoires du mois d'Avril de cette année. Nous voyons avec plaisir la cause du genre humain en de meilleures mains.

ARTICLE LXXVIII.

JACOBI J. F. F. GRONOVII Exercitationes Academicæ de nece Judæ τοῦ προδότου & cadaveris ignominiâ &c. *Discours Academique sur la mort du Traître Judas & sur l'infamie de son corps; avec une défense de ce Discours, où il est prouvé que les Evangelistes se sont clairement expliquez. Par Jacques Gronovius fils de Jean Frideric.* A Leide, chez Jourdain Luchtmans, 1702.

in 4°. pages 192 pour le Discours, 92 pour la défense, 26 pour un éclaircissement.

IL est parlé en deux endroits de l'Ecriture, de la fin de Judas : & ces deux endroits selon le texte Grec semblent opposez entre eux. Il y a dans Saint Matthieu ch. 27. v. 5. καὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο. & aux Actes des Apôtres ch. 1. v. 18. καὶ πρηνὴς γενόμενος ἐλάκησε μέσος. Ces deux passages s'accordent mieux dans la Vulgate, où on lit celui de Saint Matthieu, *abiens laqueo se suspendit*, & celui des Actes *suspensus crepuit medius*. Le P. Bouhours a traduit conformément à la Vulgate : „ Il alla se pendre ; & s'é„ tant pendu creva.

L'opposition qu'on pense voir dans le texte Grec consiste en ce que la propre signification du verbe ἀπάγχεσθαι, est, *s'étrangler avec une corde & s'ôter la vie* ; & que par consequent l'Aoriste ἀπήγξατο fait entendre que Judas s'étrangla avec un cordeau & s'ôta la vie. Mais la signification ordinaire du nom πρηνὴς est, *tombé en devant & sur le visage*. Or

comment accorder que Judas se pendit, & qu'il tomba sur le visage? D'ailleurs il n'arrive point aux pendus de crever, & les Actes marquent une chute si violente de ce malheureux, qu'il en creva & que ses intestins se répandirent.

Cette contradiction apparente a exercé les Interpretes, & a produit bien des opinions differentes. Voici celle de Gronovius.

Il établit premierement la propre signification du verbe ἀπάγχισθαι composé de la préposition ἀπὸ & du simple ἄγχισθαι, & il soutient tant par l'usage qu'en ont fait les Auteurs Grecs, que par l'analogie de plusieurs autres verbes semblablement composez, qu'elle va jusques à marquer l'entiere extinction de la vie. Il ajoute qu'elle ne peut se rapporter qu'au seul genre de mort qui vient du cordeau, & non à être étouffé en quelque autre maniere. Il cite pour assurer ces deux parties de la signification du verbe ἀπήγξατο, Herodote, Lucien, Diogene de Laërce, Appien, Herodien, Thucidide, Aristophane, Artemidore, Xenophon,

Polybe, Plutarque, les Proverbes Grecs recüeillis par Scottus, *Hesychius*, & d'autres.

2°. Il remarque que Saint Matthieu a dit, ϰαὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο, *Et abiens suspendit se*, Il alla se pendre. Ce qui marque une action de Judas. Gronovius conclut que Judas se pendit lui-même, & s'ôta la vie dans le moment.

3°. Pour ce qui est du passage des Actes, où il y a, ϰαὶ πρηνὴς γενόμενος; il dit que ce dernier terme ne fait point entendre une action de Judas sur soi-même. Mais il pense que pour ne laisser pas devant les yeux pendant la fête du lendemain le funeste spectacle de Judas pendu, on coupa la corde qui le tenoit attaché, & qu'on jetta son corps à la voirie dans un précipice, où en tombant il creva déchiré par des pierres. Il est vrai que la Loi ordonnoit de mettre en terre le corps de ceux même qui s'étoient donné la mort : mais les Juifs de ce tems-là, dit Gronovius, manquoient à bien d'autres points de la Loi. L'objection est forte.

Jamais sujet tragique n'a été trai-

té d'un style plus pompeux que l'est celui de la mort du traitre Judas par le Sieur Gronovius. C'est une déclamation d'une éloquence si éblouïssante, qu'il y a de la peine à la suivre, & si abondante qu'elle fait un assez gros volume divisé en 20 chapitres : cependant l'Auteur la donne pour un discours prononcé devant des Auditeurs qu'il apostrophe de tems en tems. Il rejette avec force les opinions, ou plûtôt les imaginations de quelques Auteurs.

La premiere vient de Papias, disent les Grecs : & Theophylacte la rapporte dans son Commentaire sur Saint Matthieu. „ Quelques-uns di-
„ sent que Judas poussé par son ava-
„ rice pensa à s'enrichir en vendant
„ Jesus-Christ, s'assurant d'ail-
„ leurs que celui qui avoit sçû éviter
„ si souvent les embûches des Juifs,
„ ne manqueroit pas de moyens de
„ se tirer de leurs mains. Mais lors-
„ qu'il vit que la chose alloit autre-
„ ment qu'il ne se l'étoit imaginé, il
„ résolut de prévenir la mort de
„ Jesus-Christ par la sienne &
„ de s'étrangler, afin de se trouver

» dans les Enfers quand il y descen-
» droit, & de lui demander pardon
» de sa trahison. Il ne pût néan-
» moins executer son dessein; l'ar-
» bre auquel il s'étoit pendu, s'é-
» tant plié par la permission de Dieu,
» qui vouloit ou lui donner le tems
» de faire pénitence, ou lui faire
» porter plus long-tems la confusion
» de son crime. Dans la suite il de-
» vint hydropique & si enflé, qu'il
» ne pouvoit passer par où passe une
» charette : en cet état il fit une chu-
» te sur le ventre, & creva.

2e. Erasme trouve dans le mot πρηνὴς l'attitude d'un homme pendu, dont la tête est courbée vers la terre.

3e. Maldonat dit que Judas se jetta d'en-haut sur son cordeau.

4e. Selon Casaubon dans ses exercitations contre Baronius & selon Calovius, la corde rompit & Judas en tombant creva, soit donnant sur des pierres aiguës, ou plûtôt par un effet de la justice de Dieu. Ces quatre opinions sont pour expliquer le πρηνὴς γενόμενος.

5e. Heinsius prend dans un sens figuré ce que l'Ecriture dit de Ju-

das : ἀπήγξατο, c'eſt-à-dire, que ſon deſeſpoir le ſuffoca ; comme il eſt dit de la fille de Raguel au Livre de Tobie ch. 3. v. 10. qu'entendant les reproches que lui fit une de ſes ſervantes, elle en conçût tant de douleur, qu'elle penſa étoufer ὥστε ἀπάγξασθαι ; & comme dit Ovide l. 5. des Triſtes, Elegie 1.

Strangulat incluſus dolor atque exæſtuat intus.

Le verbe ἐλάκησε ſelon Heinſius ne ſignifie que la même choſe, c'eſt-à-dire, que Judas creva de rage en lui-même : telle eſt l'expreſſion de Virgile, Eclog. 7.

Rumpantur ut ilia Codro.

Gronovius dit qu'il reſpecte Heinſius, même dans ſes égaremens ; mais que ce qu'il écrit, ſent l'entouſiaſme de la Poëſie & l'élevation de la Rhetorique ; de ſorte que donnant carriere à ſon eſprit aux dépens de la juſteſſe & de l'exactitude, il ſuit le fabuleux & le merveilleux.

6e. Grotius croit voir dans les

Actes, que Judas ne mourut pas pour s'être pendu, mais par quelque accident dirigé par la Providence.

7e. Saumaise dans la troisiéme Lettre sur la Croix reconnoît la propre signification du verbe ἀπάγξατο, qui est *se pendre* : il veut que l'adjectif πρηνὴς signifie *precipité* ou *tombé* : mais il ne prononce point, si Judas périt étant pendu ou ayant été précipité.

8e. Un nommé Price prenant ἀπήγξατο en un sens figuré, prétend que Judas mit fin à sa vie en se jettant dans un précipice.

9e. Ligfoot s'est imaginé que le Diable qui s'étoit emparé de Judas, l'éleva en l'air, l'étrangla, & le jetta avec violence contre terre.

Il faut finir ce dénombrement d'opinions par des paroles memorables de Gronovius *page* 170. » Quoi-» qu'en disent tous ces Doctes Com-» mentateurs, nous pouvons nous » attacher à l'ancien Auteur de la » Vulgate, & démontrer qu'il n'y » a nulle opposition entre ce qui est » rapporté en Saint Matthieu & dans

» les Actes, que πρηνὴς γενόμενος est
» mieux traduit qu'ils ne pensent par
» *suspensus*, & qu'en effet le sens n'en
» est point différent. Car les Auteurs
» Latins usent souvent des mots qui
» signifient tomber & se précipiter,
» pour marquer seulement être sus-
» pendu. Il en rapporte plusieurs exemples. Et c'est à quoi l'on s'en tient. Car lorsqu'il s'agit de concilier les Ecrivains sacrez, & en general d'interpreter des Historiens qui rapportent un même fait, s'il arrive que leurs expressions quoique différentes dans les termes, reviennent néanmoins à un même sens; il est manifeste que c'est celui auquel il faut s'arrêter. D'ailleurs πρηνὴς γενόμενος, *pendens factus*, étant pendu, marque l'état où Judas étoit, lorsqu'il creva, & n'oblige point à penser que par d'autres mains il ait été précipité. Enfin l'obligation imposée aux Juifs par la Loi, d'enterrer les morts, & observée à l'égard de Jesus-Christ & des deux larrons, n'est pas une foible preuve contre le sentiment de Gronovius.

Cependant ne le pas suivre, c'est

s'exposer à l'irriter : il n'a épargné personne qui n'a pas eû les mêmes vûës que lui sur un sujet des plus minces, à sçavoir si dans un Vers de Claudien il faut lire :

> *Præpes* ou *Præceps sanguineo delabitur igne cometes :*

parce qu'il se déclare pour *Præceps*. N. Heinsius a eû tort de préférer *Præpes*, & il s'est justement attiré cette fine raillerie : *Expectabam, ut nunc quoque gargaridiaret copiam exemplorum ex Poëtis, ut solet passim, etsi plerumque nullo cum judicio & parcimonia.* On s'imagine entendre *Gracchos de seditione querentes.* C'est selon le proverbe, τὸν οἶκον [illegible] [illegible].

Article LXXIX.

RELATION EXACTE CONCERNANT *les Caravanes d'Asie par Mr. Bugnon, Geographe ordinaire de Son Altesse Royale Mr. le Duc de Lorraine.* A Nancy chez R. Charlot & P. Deschamps Imprimeurs ordinai- *Juin* 1709.

res de Son Altesse Royale, & se vendent chez Claude Bouchard & François Fastré Marchands Libraires à Nancy avec permission, *in 12. pages 223. sans l'avertissement.*

PArmi ce grand nombre de Voyageurs du Levant qui nous ont donné des Relations, aucun n'est entré dans un détail circonstancié touchant les Caravanes de Marchands, c'est à dire touchant ces grosses troupes de Negotians armez, qui se rassemblent pour marcher avec sûreté dans des pays exposez aux courses des Arabes. Mr. Bugnon instruit à fond sur cette matiere, communique ses lumieres au Public dans cette Relation, addressée à Mr. le Marquis de Lenoncours protecteur déclaré des Gens de Lettres.

Pour former une Caravane il faut avoir par écrit la permission d'un Souverain, approuvée & legalisée au moins par deux Souverains voisins. Celui qui demande la permission doit specifier le nombre d'Hommes, de voitures, & de marchandises qu'il veut y faire entrer. Les *petites Caravanes* ne réüssissent gue-

diſtribution, qui a le ſoin
les parties de la Carav
d'attaque. Chaque parti
mandée par un Officier
Ce Capitaine de diſtribu
core pendant la marche q
pection ſur la diſtributio
viſions de bouche, &
a des diſtributeurs de
dont chacun eſt chargé d
nombre d'Hommes, d'é
dromadaires, qu'il doit
duire & nourrir à ſes riſ
compte il faut que ces di
donnent caution.

Le cinquiéme Officier eſ
manuël : il a pluſieurs Co
Interpretes, qui tiennen

Un autre eſpece d'Officiers aſſez ſinguliere, ce ſont des Mathematiciens Arabes : il y en a ordinairement trois dans une Caravane nombreuſe : ils ſont occupez à tracer les camps, & à guider les Officiers lorſqu'on eſt attaqué.

On diſtingue cinq eſpeces de Caravanes. Les Caravanes peſantes compoſées d'élephans, de dromadaires, de chameaux, & de chevaux : elles ſont rarement vaincuës. Les Caravanes legeres où il entre peu d'élephans. Les Caravanes ordinaires où il n'en entre point du tout. Les Caravanes de chevaux dans leſquelles l'on ne ſe ſert ni de chameaux, ni de dromadaires. Enfin les Caravanes de Mer, c'eſt à dire, un Convoi marchand eſcorté par des vaiſſeaux de guerre.

La proportion qu'on garde dans les Caravanes peſantes, eſt que lorſqu'il y a cinq cens élephans, on met mille dromadaires & deux mille chevaux au moins. L'eſcorte eſt alors de quatre mille Cavaliers. Il faut deux Hommes pour conduire un élephant, cinq pour trois dro-

madaires, & ſept pour douze chameaux. Cette multitude de valets jointe aux Officiers & aux Paſſagers, dont le nombre n'eſt point reglé, ſoutiennent l'eſcorte dans le combat; & rendent la Caravane plus terrible & plus ſure. Les paſſagers à la verité ne ſont pas obligez de combatre: mais s'ils refuſent de le faire, ils ne doivent plus compter ſur les proviſions de la Caravane, même en les payant. Il y a des élephans qui ne ſervent que pour le combat. Un élephant bien conditionné, coute ſept cens cinquante ſept écus: ils viennent de l'Inde. Leur beauté & leur blancheur augmente le prix juſqu'à quinze mille francs. Le dromadaire qui eſt un double chameau, ſe trouve dans les montagnes de Golconde: il coûte au moins trois cens écus. Un bon chameau coute cinquante huit écus. La Perſe, les Etats du Mogol, en ſont pleins: mais les meilleurs viennent de l'Arabie heureuſe. L'équipage d'un élephant coûte ſoixante ſix écus; celui d'un dromadaire trente deux écus; celui d'un chameau dix-

huit. La dépense d'un élephant monte à trois écus & demi par jour en campagne, & deux écus pendant toute l'année. Un dromadaire dépense en campagne cinq abbasses : l'abbasse est une monnoye de Perse qui vaut quatorze sols de France : dans le séjour il en dépense la moitié. Il consume beaucoup de sel & de salpêtre, parce qu'on lui donne en chemin du biscuit fort salé pour l'obliger à boire, afin que ses poumons humectez résistent mieux à la chaleur. Cette nourriture salée rend son urine précieuse : c'est l'unique dissolvant de l'or. Un chameau coûte en chemin trois abbasses, une dans le séjour. Un cheval coute à nourrir une abbasse, soit qu'il marche ou qu'il repose. La nourriture de chaque Homme revient dans les voyages de terre à deux abbasses : dans les courses elle double presque, parce que le transport de la boisson demande plus de frais. On appelle voyage de terre ceux qui se font dans des pays habitez, où tous les soirs on trouve un Carvan-Serai; On appelle voyage de course, ceux

par les plus vils du cort
Les Carvan-Serais so
traites publiques bâties
y en a de rentez, où l'
rien, dont la fondation e
est reservée à la Mere ou
du Grand Seigneur : o
pourtant quelques fois le
vilege aux Visirs & aux
se sont trouvez en troi
contre les Chrétiens. D
ques autres Carvan-Serais
gé gratuitement. On pay
les autres comme dans le
ries, même le logement.
tis en quarré, à peu près
Cloîtres de nos Religieux

trois côtez, il y a une salle ou grande chambre pour loger les Personnes de consideration : ils sont presque tous de massonnerie voutez, & soutenus de quarante deux piliers. On place le fourrage dans les combles qui sont plats : ces greniers ne sont jamais vuides. Comme l'Orient ne porte point d'avoine, c'est de l'orge qu'on employe pour nourrir les bêtes de charge. Un Inspecteur gagé met le prix aux danrées chaque nuit, & l'on n'appelle jamais de cette taxe.

Mr. Bugnon entre comme on voit dans un détail circonstancié. Il décrit avec la même exactitude les campemens de la Caravane. Il passe ensuite à la description de leur marche. Les armes dont on se munit sont, une carabine rayée, une zagaye ou demie pique, deux pistolets, un sabre, une bayonette, & une calotte de fer sous le bonnet. Un Nik, c'est à dire, un Enfant de neuf ou dix ans dressé à cet exercice, monte chaque élephant qu'il a soin de conduire & de piquer pour l'animer au combat : il a encore

le soin de charger les armes de deux Combatans qui montent l'élephant avec lui.

Le jour marqué pour le départ ne change jamais. Pour résister aux grandes chaleurs plus aisément, on se sert de bas & de calçons d'une toile faite de certain cotton, qui se tire d'une espece de pierre ponce nommée amiante, battue, dissoute, & filée. L'Auteur dit sur la parole de deux Voyageurs dignes de foi, qui assurent l'avoir éprouvé, que cette toile résiste au feu, & qu'elle est veritablement incombustible; mais qu'elle n'est pas impenetrable aux chaleurs violentes comme d'autres Voyageurs l'ont avancé: cependant l'usage qu'en font les Naturels du pays prouve au moins, qu'elle est moins susceptible des impressions de la chaleur, que toute autre étoffe. Ici nôtre Auteur dépeint soigneusement l'ordre qu'observe la Caravane dans sa marche. Réduits à omettre quelque chose, nous croyons que cette description peut être négligée sans priver le Lecteur d'aucune connoissance utile ou agréable.

Il arrive ſouvent que les Arabes attaquent les Caravanes. C'eſt toûjours par le milieu qu'il les chargent, afin d'en ſeparer les parties, & d'enlever l'avant-garde. Pour prévenir ce malheur, on a ſoin que ce milieu ſoit bien fourni de gens de défenſe. Comme les Princes Arabes n'ont point d'autres fonds que le brigandage. Ils dépenſent en Eſpions, & ſont avertis au juſte de l'état des Caravanes, qu'ils attaquent toûjours avec des forces ſuperieures: ſi l'attaque ne réüſſit pas, ou paroît douteuſe, on en vient à un traité ou d'alliance ou de paſſage: ils en donnent le ſignal par une banderole blanche, qu'un Nik monté ſur un élephant déploye. A la vûë de ce ſignal on marche vers les Arabes, qui déployent un autre banderole bleüe: c'eſt le ſignal d'envoyer des Otages, qui partent auſſi-tôt avec des banderoles ſemblables en main. Les Arabes les reçoivent, & envoyent des Otages de leur côté. On traite, & ces traitez ſont inviolablement obſervez, ſur tout par les Arabes naturels: il eſt vrai qu'ils leur ſont

toûjours très-avantageux. *Si la Caravane est battuë, elle est pillée sans misericorde : toute l'escorte demeure esclave. On a plus de clemence pour les Passagers.*

Quelque fois la prise d'une seule Caravane a suffi pour enrichir un Prince Arabe. En 1668. Amazarga un des plus petits & des plus pauvres Souverains de l'Arabie, ayant enlevé la Caravane de la Meque, se vit en état de subjuguer ses cinq Freres, & de se rendre si puissant dans l'Arabie, que le Sophi de Perse rechercha son alliance, & qu'il porta la guerre avec succès dans les Etats du Grand Seigneur, & se fit surnommer le fleau des Othomans. Il arrive assez souvent que deux ou trois Princes Arabes se disputent les dépoüilles d'une Caravane, & se les enlevent l'un à l'autre. Quelquefois les gens de la Caravane profitent de leurs dissensions, & leur échappent pendant qu'ils se battent.

La peste fort commune dans l'Orient oblige à de grandes précautions. A l'approche des Villes on s'interroge mutuellement sur la santé,

& on s'avertit de bonne foi de tout ce qu'il y auroit à craindre. La Caravane infectée se tient hors la Ville. On lui descend par les murailles les vivres dont elle a besoin. Il se trouve même des personnes appellées *Gousses*, assez hardies pour s'exposer à venir jusqu'au campement de la Caravane, qui doit être sous le vent de la Ville.

Quand on est dans le Carvan-Serrai, on n'a rien à craindre du dehors : outre les gardes posées on lâche des centaines de dogues terribles, qui ne permettent à personne d'approcher.

Les profits qui se font dans ces Caravanes par des trocs sont incroyables : en voici un exemple. Un Voyageur de distinction ami de l'Auteur troqua avec un Indien dans un Carvan-Serrai de Bassora, une montre de trente loüis contre deux diamans bruts. Il en fit travailler un à Ormus qu'on estima dix-huit mille francs. Il le troqua sur le chemin d'Ispahan contre cinq caisses de soye ardasse, c'est à dire qui ne se teint point. Il les fit porter au Ti-

bec, où il les échangea contre trois élephans, de chacun desquels le Chef de la Caravane qui en avoit un pressant besoin, lui donna huit mille francs. Il troqua l'autre diamant brut à Trebizonde contre deux balles de toiles de Silesie, qu'il échangea à Tauris contre des étofes de Perse, dont il tira plus de quarante mille francs: de sorte que sa montre de trente loüis lui produisit plus de vingt mille écus d'argent net. Car le transport des marchandises ne lui coûtoit rien, parce qu'il étoit Officier de la Caravane. Ces profits qui sont assez ordinaires, engagent un grand nombre de Passagers à suivre les Caravanes, & adoucissent les incommoditez qu'il faut supporter. Elles ne sont pas legeres; une puanteur extrême des alimens tels qu'on les trouve; une effroyable confusion de Nations & de langues; coucher sur des nates dures; des filouteries assez frequentes & fort subtiles. Pour s'en garantir on met ce qu'on a de plus précieux dans la caisse du Tresor, dont la serrure est faite avec tant

d'art, qu'elle ne peut jamais être ouverte que par celui qui en a le secret. Ces serrures sont de l'invention des Mathematiciens Arabes. Voilà les incommoditez du séjour. Les incommoditez de la marche sont encore plus grandes. On marche pendant seize heures en été, depuis cinq heures du soir jusqu'à neuf heures du matin. En hyver on part au point du jour, & on ne s'arrête qu'après que le Soleil est couché. Les Doüanes qu'on paye sont excessives, & l'on exige des François plus que des autres, parce qu'ils ont le malheur de passer pour plus riches. L'eau manqueroit si l'on n'avoit soin d'en porter. Celle qu'on trouve dans le Diarbek & dans la haute Asie, sent tellement la poix & le soufre, que les animaux mêmes ne peuvent la souffrir. Il faut dans ces voyages traverser des plaines immenses, quelqu'unes de trois cens lieuës, sans eau, sans verdure, couvertes d'un sable brûlant que le vent pousse sur vous par tourbillons. On se guide dans ces plaines par la boussole comme sur mer. Les Ara-

bes ou ceux qui ont été long-tems esclaves parmi eux, sçavent seuls où il y a des fontaines. On y va la nuit remplir ses ourdes. Ces eaux sont si fraîches, qu'on est obligé d'y mettre du vin pour les faire boire sans peril aux bêtes de charge. Elles ne se corrompent jamais dans le desert : si-tôt qu'on en sort elles s'aigrissent ; mais elles reviennent à leur état naturel, si on les rapporte dans le desert. Les moindres maladies sont dangereuses dans ces courses, par la necessité de marcher & le défaut de remedes.

La Relation jusqu'ici generale devient sur la fin particuliere. Monsieur Bugnon y raconte la negotiation d'une alliance entre Pisisko fameux Marchand Armenien, & Amanzueb un des plus puissans Princes de l'Arabie, & le Combat de la Caravane du Marchand Armenien secouru à propos par Amanzueb son allié, contre Harzaga autre Prince Arabe, qui fut entierement défait.

L'Auteur s'arrête un peu trop à

des circonstances badines de la reception des Otages de Pizisko par Amanzueb. Les raisons qu'apporte ce Prince Arabe, pour justifier les brigandages de sa Nation, sont singulieres. Nous sommes, dit-il, la legitime posterité de Nemrod petit fils de Noë, à qui, comme au Chef de la branche aînée de la Famille de ce Patriarche, la Souveraineté de toute la Terre appartenoit : ce que nous enlevons aux autres Nations est un tribut justement dû à la nôtre. Au reste ces sortes d'alliances de Marchands avec des Princes Arabes sont assez ordinaires ; & lorsque les Caravanes approchent de l'Arabie, elles donnent avis de leur marche à leurs Alliez, par le moyen de certains pigeons dressez à porter des lettres.

ARTICLE LXXX.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut & très-puissant Seigneur, Anne Jule Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des PP. Feüillans de la

Noailles Archevêque
ruë Saint Jaques 1709
pages.

L'Idée que le Pere de l
ne de Monsieur le M
Noailles dans cette Ora
nebre, ne pouvoit êtr
conforme au caractere
gneur, ni plus digne d'u
Chretien. Il le represen
un Sage selon Dieu,
mis sa sagesse à croire &
Loi, y a trouvé son bo
les prosperitez & les be
dont il s'est vû comblé
cours de sa vie; verifian
les paroles de l'Ecclesia

neral de tout homme juste & fidelle, le P. de la Ruë l'applique en particulier au Heros Chrétien dont il fait l'Eloge, & qui par la regularité de sa conduite au milieu du Monde & de la Cour, a merité qu'on regardât son bonheur & ses prosperitez comme une recompense de sa sagesse & de sa vertu. Il s'étoit montré fidelle envers la Loi par l'accomplissement de ses devoirs, ce qui fait le haut point de sa sagesse, *Homo sensatus credit legi Dei* : il étoit donc juste que la Loi par une espece de retour se montrât fidelle envers lui par l'accomplissement de ses promesses, ce qui fut le comble de son bonheur, *& lex illi fidelis* : application d'autant plus heureuse, qu'on trouve dans ces paroles que l'Orateur a choisies pour son texte, le partage naturel & le plan de son discours.

Pour entrer dans la premiere partie, qui roule sur la fidelité de Mr. de Noailles envers la Loi, dans l'accomplissement de ses devoirs, le P. de la Ruë les réduit à trois principaux qui renferment tous les au-

tout le monde : trois
l'accomplissement desq
réchal de Noailles a sig
pour la Loi , comme
avant lui ses Ancêtres.

En effet le P. de la
que, que les premiers
nous restent de cette Ma
tige noble & guerrien
depuis 700 ans, sont trac
té en divers établissemen
vice de Dieu, dans les
Limousin les plus fam
que le P. de la Ruë fai
comme le fondement de
de cette Maison , d'où
plusieurs grands Homm

doit point oublier ici un trait singulier que rapporte le P. de la Ruë, au sujet de François & de Gilles de Noailles, tous deux Freres, qui partagérent entre-eux neuf ambassades sous le regne de quatre Rois.

C'est en marchant sur les traces de ces vertueux Ancêtres, & sous la direction d'un Pere & d'une Mere, qui étoient eux-mêmes des modelles de vertu, que Mr. de Noailles entra dans les voyes du Seigneur, prit dès sa plus tendre jeunesse cet esprit de pieté, dont il ne s'est jamais démenti, & apprit à servir son Roi, à la personne duquel il se vit particulierement attaché dès l'âge d'onze ans, par la survivance à la charge de Capitaine des Gardes du Corps que possedoit le Duc de Noailles son Pere. Le P. de la Ruë parle ici des premieres campagnes de ce jeune Guerrier : sur lesquelles si la brieveté de nos extraits ne nous permet pas de nous étendre, du moins on ne doit point omettre le bonheur qu'il eût, de contribuer en quelque sorte à sauver la vie au Roi durant le siége de Valenciennes. Ce qui don-

& un attachement sincer
Roi, le Maréchal de Noai
une bienveüillance & ur
tendre pour les Peuples
les Provinces où il comm
ce qui parut par sa prud
verner les affaires du L
lorsqu'il y fut envoyé tro
la suppression de l'Edit
& ensuite après la revo
cet Edit. Il usa de son po
tous les ménagemens de
dance & de bonté, qu'o
attendre de sa tendresse
& chercha toûjours à se
plûtôt par remontrance q
torité. Soit en Province

ceux dont il avoit lieu d'être mécontent, & sur la reconnoissance desquels il ne pouvoit gueres compter.

S'il se montra fidelle envers la Loi dans tous ces points, la Loi se montra aussi fidelle envers lui & durant sa vie & à sa mort, par le succés constant qu'il eût dans toutes ses entreprises, par la confiance dont le Roi voulut bien l'honorer, par l'affection des Peuples qu'il eût à gouverner, par la nombreuse & florissante famille qu'il a laissée après lui, & enfin par une mort sainte & digne de la vie Chrétienne qu'il avoit ménée.

Six Campagnes en Catalogne, où quoiqu'inferieur en forces, il n'attaqua jamais les Ennemis qu'avec gloire & succès, & n'en fut jamais attaqué qu'à leur honte; & leurs dommages, sont la preuve du succès constant qu'il a plû à Dieu de lui donner dans ses entreprises. Son entrée dans cette Province, où il se fit ouverture par la prise de Campredon, de Vic, & de plusieurs Châteaux qu'il fit raser, la prise de Roses dont

il ſe rendit maître en dix jours, le fameux paſſage du Ter, & la Victoire ſignalée qu'il remporta en cette occaſion ſur les Eſpagnols, la réduction de Gironne, qui avoit autrefois ſoutenu tant de ſiéges ſans pouvoir être forcée, font un détail d'exploits fort brillant, mais que le P. de la Ruë enviſage d'une maniere Chrétienne, en les rapportant tous au Dieu des Armées ; qui par un bonheur ſi conſtant & ſi fidelle, ſemble avoir voulu recompenſer la vertu d'un Guerrier, qui dans tous ſes exploits n'eût point de plus fortes armes que ſa pieté.

C'eſt de ce même principe, & de la conformité de ſentimens religieux, qui ſe trouvoit entre un Prince rempli de Foi, & un Sujet qui joignoit à une pieté ſincere, toute l'aſſiduité & l'attachement poſſible envers ſon Roi ; que le Pere de la Ruë fait ſuivre ces graces, ces bienfaits, ces honneurs ſinguliers, dont il fut comblé durant ſa vie, ces diſtinctions de confiance & de familiarité, ces expreſſions même d'amitié & de ſenſibilité, dont le Roi

voulut bien se servir dans les Lettres dont il l'honoroit, & en particulier ce témoignage public d'estime & de consideration qu'il lui donna, en lui confiant la conduite des Princes, lors qu'ayant accompagné le Roi leur Frere aux frontieres d'Espagne, ils allérent parcourir les plus belles Provinces de France : marques éclatantes de l'affection singuliere du Roi pour ce fidelle Serviteur, sur la famille duquel il a pris plaisir à l'étendre, en s'attachant la plus part de ses Enfans par les plus nobles dignitez, par les plus hautes alliances, & par des places distinguées, qui marquent également son estime & sa confiance.

De cette longue suite de prosperitez & de benedictions, qui furent dans le Maréchal de Noailles des fruits de grace & des semences de l'Eternité, le Pere de la Ruë passe à la fin heureuse dont il plût à Dieu de couronner une vie aussi Chrétienne que la sienne l'avoit été. Le Maréchal s'y étoit préparé toute sa vie par un usage frequent des Sacremens : mais il s'y étoit encore

plus particulierement préparé depuis deux ans, qu'il ne s'étoit réservé de tous les soins de la vie, que celui de voir son Roi, & de se disposer à paroître devant son Dieu. Aussi mourut-il dans tous les sentimens de penitence & d'amour de Dieu, que la Foi la plus vive puisse inspirer: d'où le P. de la Ruë prend occasion de faire une leçon aux Grands, sur l'oubli où la plûpart semblent vivre à l'égard de ce dernier moment: Sages insensez! qui sçachant gouverner les Royaumes, ne sçavent pas mourir, qui vivent sans penser à mourir, qui meurent sans y penser, sans oser y penser, sans vouloir y penser, souvent sans pouvoir y penser!

Au reste ceux qui s'en tiendront au leger crayon qu'on trace ici de cette Oraison funebre, ne peuvent manquer d'y perdre beaucoup. La précision & la secheresse d'un extrait est peu susceptible des tours heureux, des beautez de l'éloquence & de l'art avec lequel les évenemens sont maniez dans des piéces de ce caractere, & en particu-

lier dans un discours aussi noble, aussi Chrétien, & aussi mésuré que celui-ci, où l'on peut dire qu'il n'y a rien qui ne merite d'être pesé.

ARTICLE LXXXI.

HARMONIA EVANGELICA omnium dictorum & factorum Domini N. Jesu Christi usque ad Pascha σταυρώσιμον, &c. C'est à dire, *Harmonie Evangelique de toutes les paroles & de toutes les actions de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *jusques à la Pâques qu'il fut mis en Croix; divisée en cinq parties, & tellement disposée, que c'est comme un seul Evangile composé de quatre: avec une paraphrase continuë qui enseigne la verité des dogmes & les pratiques de pieté. Par le Sieur Jean Henri Majus Professeur de Theologie & des langues orientales dans l'Université de Hesse-Darmstat établie à Gessen.* A Francfort sur le Mein, chez Jean Maximilien de Lende 1707. *in 4°. pages* 1472.

MOnsieur Majus commença à travailler à cette nouvelle

Harmonie des Evangelistes en 1699. la même année, dit-il, qu'on vit paroître à Amsterdam & à Paris, les Harmonies composées par Mr. le Clerc & par le P. Lamy de l'Oratoire. Elles ne vinrent à lui que long-tems après, & ne le découragérent point; parce qu'il crût pouvoir donner une paraphrase plus distincte & plus étenduë que celle de Mr. le Clerc, & propre à instruire les Candidats du Ministere, de la verité des dogmes, & des pratiques de pieté ; & qu'il jugea que le P. Lamy pourroit se tromper en établissant pour un principe certain, que Saint Matthieu & Saint Jean ayant accompagné Jesus-Christ, ont rapporté ses actions dans l'ordre & dans la suite du tems qu'elles sont arrivées. Osiander fut le premier, ajoute-t'il, qui s'attacha à suivre la narration des quatre Evangelistes, sans anticiper ou reculer ce qu'ils racontent. Calovius assez connu, & un nommé Sandhagen ont travaillé sur le même plan; & Mr. Majus les prend pour ses guides dans l'arrangement de

son Harmonie, se réservant néanmoins la liberté de suivre ses propres lumieres & son jugement, où il le jugera à propos.

Il divise son Ouvrage en cinq parties. La premiere est de la naissance de JESUS-CHRIST, & des premieres années de sa vie jusqu'à son Baptême. La seconde va jusqu'à la premiere Pâque marquée en Saint Jean ch. 2. v. 23. Les trois suivantes sont terminées par les trois autres fêtes de Pâques que JESUS-CHRIST a faites; & la derniere action dont il soit parlé dans cette Harmonie est la Resurrection de Lazare. Chaque partie est partagée en plusieurs chapitres, que l'Auteur commence par un long discours à propos du texte des Evangelistes, & où il insere leurs paroles de loin à loin : il appelle cela une paraphrase. Après quoi il ajoute une suite de propositions, qui selon lui font autant de veritez, & qui en elles mêmes ne contiennent que le pur Lutheranisme. Il finit par ce qui a rapport à la pratique & à la conduite d'une vie Chrétienne, se tenant toûjours dans

les bornes de son Lutheranisme.

L'épaisseur du Volume, qui ne touche pas même à l'Histoire de la Passion, fait d'abord connoître, que Mr. Majus est diffus dans son style. Il fait perdre de vûë, par ses longueurs, le concert qu'il promet de montrer entre les Evangelistes.

ARTICLE LXXXII.

FRIDERICI ADOLPHI LAMPE de Cymbalis Veterum libri tres. C'est à dire, *Des Cymbales des Anciens, par Frideric Adolphe Lampe, en trois Livres.* A Mastric chez Guillaume de Poolsum 1703. *in seize pages* 405.

CEt Ouvrage, si l'Auteur ne déclaroit pas dans sa Préface, qu'il l'a fini à l'âge de dix-sept ans, & fait imprimer à dix-neuf, passeroit pour être d'un Homme qui auroit blanchi dans l'étude des langues & dans la lecture. Il est bien écrit, & si riche en citations, que le Catalogue des Auteurs d'où elles sont tirées, remplit neuf pages : il cor-

rige en plusieurs endroits le texte des Anciens : en d'autres il releve les modernes & les Heros même de la Polymathie, les Scaligers, les Casaubons, les Saumaises, les Vossius, tantôt sur l'intelligence d'un passage, tantôt sur une correction qu'ils ont prétendu y faire.

Le premier Livre commence par l'étymologie de *cymbalum*. Le Dictionnaire étymologique de Sylburgius en donne trois différentes, la prémiere de κυφὸς, *courbe*; la seconde de κύπελλον, *une tasse*, d'où se sont formez κύπελλον, κύβαλον, κύμβαλον; la troisiéme φωνὴ, *une voix ou un son*, parce qu'une Cymbale résonne. Cet Auteur les rejette toutes trois, comme étant trop éloignées. Sur la seconde il remarque, que les Grecs retranchoient ou ajoûtoient souvent la lettre μ, comme Saumaise & Reinesius l'avoient déja observé : ainsi on trouve κύμβη, pour κύβη, *la tête*; dans Paul d'Egine κακάμβη pour κάκαβος, *un bassin*; dans Homere & dans Catulle τύπανον pour τύμπανον, *un tambour*. Beaucoup d'autres exemples tirez de Denys le Geographe.

de Jean de Gaze, d'Hesychius ; d'Estienne le Géographe, des anciennes inscriptions, confirment la même élision ou l'addition de la lettre μ. L'étymologie rapportée par Isidore l. 3. chap. 21. & copiée par Ugution & Jean de Genes, lui plaît encore moins : la voici. *Dicta cymbala quia cum ballematicâ simul percutiuntur.* Il dit que selon le même Isidore, *ballematica*, d'où est dérivé le mot François *bal*, signifie une danse immodeste au son des cymbales, & que βαλλίζειν signifie battre des cymbales ; à quoi se rapporte le Canon 23e. du troisiéme Concile de Tolede. *Quod ballimatia & turpia cantica prohibenda sunt à Sanctorum solemniis*, » Qu'il faut défendre les » danses & les chansons immodestes » aux fêtes qui se font en l'honneur » des Saints. L'étymologie à laquelle il s'arrête, se prend de κύμβος cavité. On voit par cet échantillon de quel goût est tout l'Ouvrage.

De l'étymologie il vient aux divers usages du mot *cymbalum*, qui n'a pas toûjours été pris pour un instrument de Musique, mais aussi pour

pour un bassin & un chaudron, pour un casque, & même pour un sabot. Car Empedocle portoit aux pieds des sabots de cuivre. Un homme de grand bruit s'appelloit aussi par maniére de proverbe *une cymbale* : ainsi Pline dans sa Préface dit en raillant que » le Grammairien Appion » que Tibere Cesar nommoit la » cymbale du Monde, pouvoit avec » plus de raison se nommer la cymbale de la réputation, puisqu'il en » promettoit une immortelle à ceux » à qui il dédioit quelqu'un de ses » Ouvrages.

Ensuite il éxamine les divers noms qui ont été donnez à des espéces de cymbales, comme κρόταλον, κρῦμα, πλαταγή, & onze ou douze autres, & il en explique toutes les formes différentes.

Dans le second Livre il traite de la matiere & de la forme des cymbales. Elles étoient communément d'airain, & en demi-sphéres, les deux jointes ensemble faisant la sphére entiére, avec un manche : & on les frapoit alternativement les unes contre les autres. *Gemina æra*

sonant, dit Stace l. 8e. de la Thebaïde ; & Ovide l. 4. des Fastes :

> *Ibunt Semimares, & inania tympana tundent,*
> *Æraque tinnitus ære repulsa dabunt.*

Il attribuë l'invention des cymbales aux Habitans du mont Ida en l'Isle de Crete ou de Candie ; qui selon la fable ont aussi été les Inventeurs du fer & du cuivre. Et à ce propos il distingue deux Jupiters, le plus ancien passa de Phrygie en Crete, & d'un premier mariage avec Europe Phenicienne il eût Minos, Rhadamante & Eaque, d'un second mariage avec Rhea Phrygienne il eût un Fils nommé Jupiter comme lui.

Les Corybantes, les Curetes, les Telchiniens, & les Samothraces, ont été renommez par le grand & le fréquent bruit des cymbales. Les Corybantes étoient une milice, qui formoit la garde des Rois de Phrygie. Les Curetes étoient ou naturels de Crete, ou une colonie de Pelasgiens qui

s'y étoient établis. Les Telchiniens étoient de Rhodes. Les Dieux de Samothrace ou de Zacinthe n'étoient point distinguez des Cabires, c'est-à-dire en langue Phenicienne Grands & puissans Dieux. Aux Corybantes succedérent les Galles, ces Prêtres fameux de la Mere Cybele, & bruyans cymbaliers.

Le troisiéme Livre est de l'usage des cymbales. Elles ont été principalement employées à honorer les cerémonies de Religion & les Fêtes: l'Ecriture Sainte même en parle: dans l'Eglise Chrétienne elles ont été peu employées, mais elles semblent sur tout avoir été destinées aux Fêtes de Cybele, d'Isis, de Cerès, de la Déesse de Syrie; ces quatre Divinitez n'étant en effet distinguées que de noms. Les Orgies de Bacchus se célébroient aussi avec le bruit des cymbales.

Enfin la coutume a été de battre des cymbales pendant les éclipses de la Lune, pour la soulager dans ses défaillances. On s'en est servi pour ramasser les essains d'Abeilles, à la

guerre pour animer les combattans, à la danse pour regler les mouvemens du corps.

ARTICLE LXXXIII.

SIXIÉME LETTRE sur la maniere d'expliquer les Medailles.

Explication des chifres des Medailles consulaires.

JE ne vois que trois raisons, Monsieur, pour lesquelles on ait pû mettre des chifres ou des nombres sur les Medailles consulaires. La premiére pour marquer la classe de laquelle étoit celui qui avoit fait fraper la Médaille, & par consequent ce qu'il devoit de capitation. La seconde pour marquer les liberalitez qu'il avoit faites à ses Soldats lorsqu'il commandoit l'Armée. La troisiéme pour faire voir le nombre d'arpens de terre qui avoient été donnez aux Citoyens ou aux Soldats par celui qui avoit fait fraper la Medaille, ou celui pour lequel

on l'avoit frapée lorsqu'il avoit établi une Colonie. Ces trois raisons là ont chacune leur fondement dans l'Histoire : examinons-les l'une aprés l'autre, & voyons si elles peuvent nous donner la connoissance que nous cherchons.

19. Il est certain, comme on peut voir dans Tite-Live, que le Roi Servius Tullus avoit divisé ses Sujets en six classes. De la premiere étoient ceux qui avoient pour le moins cent mille As ou cent mille livres de bronze de rente. La seconde de ceux qui en avoient pour le moins soixante & quinze. La troisiéme de ceux qui en avoient cinquante pour le moins. La quatriéme de ceux qui en avoient vingt-cinq & au delà. La cinquiéme de ceux qui en avoient onze & au dessus. La derniére enfin de ceux dont le revenu n'alloit pas jusqu'à cette derniere somme. Ce Prince avoit établi ces classes, & fait donner à chacun des déclarations du bien qu'il possedoit, afin d'y proportionner & le rang qu'ils devoient avoir dans la Republique & les taxes qu'ils devoient

porter. Ces Medailles-là *montrent* donc le revenu qu'avoit *la Famille* du tems de Servius Tullus, ce qui en faisoit voir l'ancienneté; & quand il y a deux chifres differens, sur la Medaille, l'un montre le revenu qu'avoit la Famille en ce tems, & l'autre celui qu'elle possedoit au tems que la Medaille a été frapée. Par exemple sur l'une de ces Médailles, où l'on voit Calpus Fils de Numa, la Tige de la Famille Calpurnia, dont la Maison des Pisons étoit une branche, le nombre de dixhuit marque le revenu de Calpurnius son Fils, lorsque Servius Tullus fit le dénombrement dont nous avons parlé; & le revers fait voir dans le nombre 83 le revenu qu'avoit M. Calpurnius Piso le Préteur, qui le premier donna le plaisir des Jeux Apollinaires après qu'ils eurent été voüez perpetuels. Les Jeux sont marquez par un Homme à cheval qui a une palme à la main, comme l'a remarqué Fulvius Ursinus. Comme le revenu de la Famille augmentoit, on voit de ces Pisons qui ont *cent six* & les autres

cent trente cinq sur leurs Médailles. Voilà ma premiere conjecture.

2°. La seconde regarde les liberalitez. Il est certain que c'est par-là que ceux qui gouvernoient la Republique & l'Empire, s'attachoient le Peuple & l'Armée. La liberalité des Ediles & des Préteurs, comme on voit dans Tite-Live [a] & sur les Médailles consulaires, consistoit en Jeux qu'ils donnoient au Peuple, & en congiaires de blé, d'huile, ou d'argent.

On ne peut pas douter que les Generaux d'Armée ne fissent la même chose à l'égard de leurs soldats, soit pour les encourager à bien faire, ou pour les recompenser quand ils auroient bien fait [b] : *Deductis Pergamum, atque in locupletissimas urbes Legionibus, maximas largitiones fecit, & confirmandorum Militum causâ diripiendas eis civitates dedit.* C'est de Cesar que cela se dit. Les liberalitez qu'on faisoit au Peuple s'appelloient congiaires du terme *congius*, qui étoit ordinairement le vaisseau dans lequel on mettoit le don de la Repu-

a *L.* 3. *dec.* 3. b *L.* 5. *de bello civili.*

blique ou de l'Empereur ; & *celles* qu'on faisoit aux Soldats se *nommoient* *donativum*, & consistoient en fourage, chevaux, vivres, & principalement en argent. Les liberalitez des Empereurs sont marquées sur les Médailles par les points de la Tessere qui y est representée entre les mains de la Déesse Liberalité. Il est donc naturel de chercher le symbole de la liberalité des Generaux: il me semble que ce sont ces nombres qu'on trouve quelque fois sur les Medailles consulaires. C'est ce que j'éxaminerai dans la suite.

3°. Pour les Colonies, il est bien certain, que lorsque la Republique ou les Empereurs envoyoient des Citoyens ou des Soldats en Colonie, ils donnoient à chacun une certaine quantité de terre. En la Colonie *Lavica*, qui fut établie l'an 326. de la fondation de Rome, on donna à cinq cens Citoyens qu'on y avoit envoyez, à chacun deux arpens de terre. Dans la Colonie *Satricum* dix ans après, on en donna à deux mille Citoyens qui la composoient deux arpens & demi à chacun. On trouve

encore que quand la Colonie de Boulogne fut établie, on donna à chacun de ceux qu'on y conduiſit, qui étoient au nombre de trois mille, aux Cavaliers ſoixante & dix arpens, & aux Pietons cinquante.

On pourroit donc dire, que le nombre marqué ſur les Medailles eſt celui des arpens de terre diſtribuez aux nouveaux Citoyens de la Colonie par celui qui en étoit le Patron, & qui eſt marqué ſur la Medaille, & que quand il y a deux nombres differens ſur la même Medaille ou ſur pluſieurs du même Homme, c'eſt la portion differente des Officiers, des Cavaliers, & des Pietons. Cela paroît probable quand ces nombres ſe rencontrent ſur des Medailles où l'on voit des ſymboles de la Colonie marquez ſur le revers : mais cela n'eſt pas ſans difficultez ſur les autres. Il eſt queſtion de choiſir entre ces trois opinions.

La premiére me paroît d'autant plus probable, que parmi les Familles dont les Medailles ſont chargées de ces chifres qui ſont au nombre de douze ſeulement, (du moins je

n'en ai point vû davantage, *) il n'y* en a pas une qu'on puisse *dire nouvelle*. Il y en a sept qui sont très-certainement anciennes, & pour les cinq autres, il y a des preuves qu'elles le sont. Il n'y a nulle difficulté pour les Familles Attilia, Æmilia, Calpurnia, Claudia, Cæcilia, Manlia, & Nævia. Pour la famille Cossutia, Fulvius Ursinus rapporte une Inscription fort antique, qui se voit dans le pays des Sabins, où il est fait mention d'un Q. Cossutius qui apparemment en étoit originaire.

Les Historiens ne nous disent rien de la Famille Crepusia. Cela ne conclut rien pour sa nouveauté : elle étoit plebeïenne, & il y avoit des Familles plebeïennes, comme tout le monde sçait, aussi anciennes que les patriciennes, mais elles étoient plus sujettes à demeurer dans l'obscurité. Pour la famille Farsuleïa, les Historiens n'en disent rien non plus; mais on trouve à Sutri une Inscription antique, qui fait voir que cette Famille subsistoit lorsque la Colonie y fut établie, c'est à dire sept ans après la prise de Rome par les Gau-

lois. Il eſt probable que la Famille Maria quoi que plebeïenne étoit fort ancienne, & qu'elle venoit d'un certain Marius Appius qui vivoit dès le commencement de la Republique. Pour la Famille de Norbanus elle étoit ſi ancienne, qu'aucun Auteur ne s'eſt ſouvenu de ſon nom : elle n'eſt connuë que par le ſurnom de Norbanus.

Il n'y a qu'une difficulté : On demandera pourquoi les autres anciennes Familles ne portoient pas de pareils ſymboles, & pourquoi ces ſymboles ne ſe trouvent que ſur certaines branches. On peut répondre que nous n'avons pas toutes les Medailles de ces anciennes Familles, & que nous avons perdu celles des branches qui portoient ces ſymboles; que les branches qui portoient ces ſymboles, étoient peut-être les branches aînées. Enfin ſi la choſe étoit arbitraire il n'en faut pas demander les raiſons. Il y a eu en France des Familles illuſtres qui ont eû des Armoiries long-tems avant les autres, & parmi les Familles des branches qui les ont portées les unes plûtôt que

les autres. Voilà ce qu'on peut dire en faveur de la premiere opinion qui me paroît la plus probable.

La seconde paroîtra peut-être plus probable à d'autres : c'est le systeme des Colonies. Nous avons des Medailles comme celles de Cæcilius Metellus, & celles de Marius, qui portent en même tems & le revers des Colonies, & un nombre, sçavoir celles de Metellus 135. & celles de Marius, l'une 9. l'autre 28. & la troisiéme 33. Elles sont toutes trois marquées des deux côtez du même nombre : je ne vois pas qu'il y ait d'inconvenient à dire, que par-là est marqué le nombre d'arpens de terre qui ont été distribuez aux nouveaux Citoyens des Colonies qui ont été établies, lorque ces grands Hommes étoient Consuls.

Il est même rapporté par Velleïus Paterculus que sous le sixiéme Consulat de Marius fut fondée la Colonie Eporedia. Ainsi on dira que les Pietons reçûrent 9. arpens de terre, les Cavaliers 28, & les Officiers 33. On m'objectera que la Colonie qui est marquée sur les Medailles de

Marius ou de Cæcilius n'est pas militaire, puis qu'elle n'est pas representée par des Enseignes : mais les Colonies militaires qui étoient envoyées par un Decret du Senat, comme celle-ci qui porte sur sa Medaille S.C. n'avoient point pour symbole les signes militaires sur les Medailles de leurs Patrons : car ces Medailles ne sont point mises parmi les Medailles des Colonies qui se frapoient dans les Colonies mêmes ; mais parmi les Medailles Consulaires, qui étoient toutes frapées à Rome.

On peut encore rapporter là le nombre 48, qu'on voit sur la Medaille de la Famille Attilia ; parce qu'il y eut un Attilius qui fonda la Colonie de Calvi, dont nous avons encore des Monnoyes. Cette fondation est rapportée par Velleius. Il est vrai qu'elle n'a pas la marque des Colonies ; parce que la Famille a mieux aimé y marquer le Triomphe d'Attilius. Il n'y a qu'un nombre sur les Medailles ; parce que nous en avons peut-être perdu quelques-unes, ou parce que c'étoit une Colonie purement civile où chacun fut également partagé.

fondées par des Æmil
aussi-bien que celle de C

La Colonie que nous
la Medaille de Manlius A
marquée par les Histori
trois ans avant son Consu
Colonie d'Aquilée, où i
Citoyens en qualité de T
est vrai que les Historie
cordent pas avec la Meda
nombre des arpens de te
Medaille porte 128. & Ve
les trois nombres qu'il
point celui-ci. Mais je
Goltzius a bien lû, & je si
y a faute dans Velleïus; c
plus de terre aux Cavali

peuvent signifier la Colonie *Firmum & Castrum novum*, établie sous le Consulat d'Appius Claudius surnommé Caudex en 409. car celui-ci se dit *Appius nepos.*

Nous trouvons un Piso frugi Censeur, du tems que Gracchus Tribun du Peuple demanda des Colonies. Il en a pû mener quelques-unes qui ont donné lieu aux differens chifres qu'on voit sur ses Medailles.

Cela n'a rien d'improbable, mais n'a rien aussi qui soit fort satisfaisant, Voyons le troisiéme systeme.

3°. On m'accordera aisément, qu'on marquoit sur les monnoyes les Triomphes des Generaux d'Armées, & je ne vois pas pourquoi on n'y auroit pas mis le nombre des As ou les deniers qu'ils avoient distribuez à leurs Soldats au jour de leur Triomphe ; puis qu'il semble que les Empereurs n'ayent fait que continuer cet usage en faisant des liberalitez lors qu'ils étoient proclamez Empereurs, ou qu'ils triomphoient, & en les faisant marquer sur leur monnoye. La difficulté est d'accorder l'explication de chaque Medaille en particulier avec l'Histoire. La Me-

pher à cheval pour les
portées par Livius, aur
tre l'image de Jupiter d
de Triomphe qu'il s'ét
pour marquer qu'il attri
la prosperité de ses Arn
même Livius remarque
cinquante six As à ch
Soldats. Que dire à cel
erreur dans les Manuscr
cheux d'avoir souvent r
te réponse ; j'aimerois
qu'il promit cinquante
qu'il n'en donna que 22.
rive que trop souvent qu
ne pas aux Soldals tou
leur promet.

utres que je vais examiner.

Il y en a qui disent que les chifres ont la marque de l'Officine où a té frappée la Medaille, & que comne sur certaines Medailles de Piso rugi, il y a tantôt un Trident, tantôt une Gerbe, tantôt un Croc, que sur es autres il y a des nombres : mais n verité on ne me persuadera pas isément, que les Monetaires ayent pris des nombres & de si grands ombres pour enseigne. Il peut bien avoir eu à Rome un grand nombre l'officines de monnoyes ; mais u'elles soient allées jusqu'au nomre de cent ; sur tout au tems de la Republique, je n'en crois rien. D'ailleurs toutes ces Medailles de Piso rugi paroissent être de la même nain.

Mr. Vaillant dont nous devons respecter les conjectures, pense que le Monetaire a voulu marquer par-là combien il avoit frappé de Medailles le ce coin. * Mais que répondra Mr. Vaillant à ceux qui veulent qu'il n'y it pas deux Medailles de même coin ? Pourquoi n'y a-t'il que douze

* *L'Auteur en ce tems-là n'en avoit pas vû davantage.*

l'esprit, mais je ne l'ai o
parce que il ne m'a pas
ble, qu'on ait voulu inst
terité d'une chose aussi
celle de sçavoir combien
deniers d'un certain coin

Le même Mr. Vaillant
autre conjecture, & M
sans être de concert avec
l'appuyer. Ces Messieurs
la Famille *Calpurnia* que
qu'on y voit, marquent
s'est écoulé depuis l'ins
Jeux Apollinaires, ou p
le Vœu perpetuel qu'on
Preteur *Calpurnius Piso*,
en 542. jusqu'au tems où

iius, qui fut Consul en 620. & qui
e premier porta le nom de *Frugi*.
Mais que les nombres marquez sur
es Medailles, fassent voir le tems
qui s'est écoulé jusqu'à leur fabri-
que, c'est ce qui est difficile à prou-
ver. Car dans ce systême la Medail-
e, où l'on voit dix-huit, aura été
frappée dix huit ans après le Vœu,
c'est à dire en 560. mais en ce tems-là
l n'y avoit pas de *Piso Frugi* selon le
émoignage de Ciceron *: elle n'a
lonc pû être frappée en ce tems-là.

On me dira que la Medaille a été
rappée en 625. par le prémier *Piso*
Frugi, 83 ans après le Vœu des
Jeux, & que le nombre 18 sur la mê-
me Medaille marque, que son Pere
avoit donné ces Jeux aussi-bien que
son grand-Pere. C'est une réponse:
e souhaite qu'elle soit du goût de
tout le Monde: mais on demandera
pourquoi les seuls *Frugi* celebrent ce
fait sur leurs Medailles, & d'où vient
qu'ils ne le celebrent pas sur chaque
Medaille? Car il est certain que les
Frugi n'étoient pas les seuls Pisons, les
Cæsonini étoient de la même Famil-

* *In Verrem.*

le, & plus anciens qu'eux. *Il est certain encore qu'il y a des Medailles des Frugi*, où il n'y a rien qu'on puisse rapporter aux Jeux Apollinaires. On répondra que d'une chose arbitraire, comme est celle qu'on met sur une Medaille, on ne doit pas en exiger la raison. Ainsi si nous n'avions des nombres que sur les derniers de la Famille de *Calpurnia*, on pourroit être content de cette conjecture.

Mais que dire d'onze autres Familles qui n'ont nul rapport aux Jeux Appollinaires ? qu'elles marquent chacune le tems qui s'est écoulé depuis quelque évenement memorable qui regarde leur Famille. En verité Messieurs les Antiquaires se moquent. Est-ce que si L. Calpurnius Piso Frugi avoit voulu marquer la part qu'avoit eu M. Calpurnius Piso aux Jeux Appolliniaires, il n'auroit pas marqué l'année de sa Préture? Cela est bien plus naturel que d'aller marquer le tems qui s'est écoulé depuis la premiere année de cette Préture. S'est-on jamais avisé de marquer ainsi les Epoques ? Cela supposeroit qu'il y auroit en chaque famil-

le une Ere, comme il y en avoit une dans les Republiques, pour compter les années. Qui est-ce qui pourra se l'imaginer ?

Mais quand il faudra trouver des évenemens en chaque Famille, & les ajuster aux chifres des Medailles. Quelles difficultez ne faudra-t'il pas devorer ? Pour moi je veux des explications plus naturelles. Ainsi en attendant quelque chose de meilleur, je m'en tiens à la premiere explication que j'ai donnée &c.

SEPTIE'ME LETTRE.

Second usage des Exergues.

Je ne croyois pas Mr. que le premier usage des Exergues nous meneroit si loin : je tacherai d'être plus court en vous expliquant les autres.

Le second usage des Exergues c'est de faire voir la Ville, l'officine, ou le nom du Monetaire, & quelquefois tout cela à la fois.

Du tems de la Republique on mettoit *Roma* sur toutes les monnoyes, & sous les Empereurs ces

deux lettres S. C. sur le grand & le moyen bronze qui faisoient le même effet. Pour l'argent il n'y avoit rien, non plus que sur l'or, qui pût faire connoître où les monnoyes avoient été frappées. Cela n'étoit pas necessaire, parce qu'on ne frapoit qu'à Rome des pieces de ce volume, de ce poids & de cet aloi.

Mais les fabriques de Monnoye ayant été établies dans plusieurs Villes de l'Empire, les Empereurs ordonnérent qu'on marqueroit sur les monnoyes la Ville, l'officine, & souvent le nom du Monetaire, comme dans une Medaille de Constantin: elle est de la façon de T. *Tit. fecit* de la seconde officine de la Ville d'Arles S. ARL. Cet usage est passé jusqu'à nous; car nous marquons sur nos monnoyes la Ville où elles ont été fabriquées; & outre cela il y a toûjours une certaine marque secrette à laquelle le Monnoyeur reconnoît son Ouvrage.

Je sçais que l'on s'est efforcé de donner d'autres explications à ces Exergues: mais comme elles sont contraires à l'Histoire & à l'usage, elles n'ont point été reçûës.

Il faut raisonner sur les Exergues, Mr. comme nous avons fait sur les autres parties des Medailles. Qu'est-ce qu'on doit s'attendre de voir dans les Medailles du siecle de Constantin ? quelque chose qui ait du rapport à ce qu'on y voyoit avant lui, & à ce qu'on y vit depuis. Avant lui on voyoit sur les monnoyes de Diocletien, & de Maximien, SACRA MONETA AVGG NN. Cela faisoit voir que la monnoye avoit été frappée par le Monnoyeur qui suivoit la Cour ; SACRA MONETA VRBIS, qu'elle avoit été frappée à Rome ; & en abregé S M T R, *sacra moneta Treverensis*, qu'elle avoit été frapée à Tréves.

Aprés Constantin on voyoit sur les Medailles de Julien dans l'Exergue VRB. ROM. B. Ce qui ne pouvoit signifier autre chose que *Vrbs Roma, officina secund.*

LVGD.OFFI.I. ce qui signifie *Lugduni officina prima.* Si je trouve donc sur les Medailles de Constantin ou de ses Enfans T R. ne suis-je pas en droit de l'expliquer de la Ville de Treves, A Q. de la Ville d'Aquilée

poli officina 5. KONO
tinopoli officina secunda

Ces explications ne s
plus naturelles, que cel
fondées précisément sur
tures ? Car de nous dir
signifie *Commune* ou *co*
Negotiatorum obtulere, c'
langage contraire à l'H
l'usage, Pourquoi ne se
sur la fin du regne de
qu'on trouve ces lettres e
Est-ce qu'on n'a commen
tems-là à payer des Tr
faire des dons gratuits ?

Pourquoi les trouve-
Medailles des Empereur

buts par les corps des Marchands ou des Métiers ? Les Gaules étoient-elles en état de faire des preſens ? Il n'y a qu'à lire Eumenius. A t'on jamais vû ni *obtulit*, ni *obtulere*, ſur les Inſcriptions ou ſur les Medailles, abregez par ces deux lettres, OB ? ſi A Q O B ſignifie *Aquenſes obtulere*, & que *A Q* ſignifie là Aix la Chapelle, voilà Aix la Chapelle ſur les Medailles cinq cens ans avant que d'être au Monde.

On trouve ces Lettres CONOB ſur une Medaille de Hannibalien Roi de Pont : eſt ce que les Gaules lui payoient tribut ? on les trouve même ſur la monnoye de quelques-uns de nos Rois par la raiſon que nous avons dite p.708.

Si cet Exergue ne ſignifie pas Conſtantinople, pourquoi ne le voit-on pas ſur les Medailles avant Conſtantin, & pourquoi l'y voit-on depuis ſon regne juſqu'à la fin de l'Empire ?

Pourquoi le voit-on ? ſur les Medailles des Enfans de Conſtantin, excepté ſur celles de Criſpus, ſi-non parce qu'il étoit mort lors qu'on

commença à frapper de la monnoye à Conſtantinople?

Pourquoi ne le voit-on pas ſur les Medailles des premiers Tyrans Magnence, Decence, Vetranio, Mag. Maximus, & Victor, & qu'on le trouve ſur celles d'Eugenius & de ceux qui l'ont ſuivi, ſinon parce que du tems des premiers on n'avoit pas encore trouvé le moyen de contrefaire le coin de Conſtantinople, qu'on contrefit dans la ſuite? Dira-t'on que ces lettres ſignifient un don gratuit fait à ces Tyrans?

Pourquoi n'y a-t'il que les Gaules qui payent le Tribut, & les Marchands ſeulement? D'ou vient qu'en certaines Medailles les Marchands ſont ſpecifiez, comme *Treveri obtulere, Aquenſes, Remorum penſio*, & qu'ils ne ſont pas ſpecifiez dans cet Exergue CONOB?

Où a-t'on appris que Rheims étoit une Ville conſiderable pour le commerce du tems de Conſtantin? puiſqu'elle eſt ſans riviere éloignée de la Mer, & que nous ſçavons que le commerce de vins & de ſerges qui la rend conſiderable n'eſt pas ancien?

Pourquoi paye-t'on le tribut aux Empereurs qu'on dit n'avoir été que les Lieutenans Generaux du Senat, à leurs femmes, à leurs enfans ; & qu'on ne donne rien au Senat qui étoit le maître ? D'où vient qu'on ne voit aucune Medaille où il soit parlé de ce Senat ?

Très-certainement les Gaules étoient à l'Empire avant Constantin, & l'on ne voit point sur les Medailles les marques de leur sujettion : elles n'y étoient pas du tems de nos Rois, & elles payent tribut à l'Empire : que veut dire cela ?

Mais si ces Medailles n'étoient que des jettons, & qu'on ne payât tribut qu'en ces Medailles, de quelle utilité étoit ce tribut ?

Comment nous est il resté un si grand nombre de ces jettons, & qu'il ne nous est rien resté des anciennes monnoyes ? Qui croira qu'on ait frappé à la gloire des Maîtres du Monde des jettons de la petitesse de la tête d'un petit clou ? Voilà les difficultez qu'il faut dévorer, quand dans l'explication des Medailles on ne suit ni l'Histoire n'y l'usage : au lieu

qu'en obſervant ce qui étoit le ſiecle avant Conſtantin dans l'Exergue des monnoyes, & ce qui y étoit le ſiecle d'après, vous trouvez aiſément l'explication de ce qu'on y voit dans le ſien.

HUITIE'ME LETTRE.

Troiſiéme uſage des Exergues.

Outre ce que nous avons dit, il faut reconnoître dans les Exergues, Monſieur, des ſymboles que les Monetaires y faiſoient graver, ou pour ſe faire honneur, ou pour faire honneur à ceux dont l'image étoit ſur la Medaille. Ces ſymboles ſe trouvent principalement ſur les Medailles d'argent de la Republique, & ſur les monnoyes des Villes étrangeres qui avoient droit de battre monnoye.

Dans une Medaille de la Famille Antiſtia, on voit au revers dans l'Exergue un chien. Cet animal pouvoit être le ſymbole de la fidelité qu'avoit pour Auguſte C. Antiſtius.

Dans celle de Q. Metellus Pius

Scipio, la cigogne qu'on voit dans l'Exergue répond au terme *Pius*, qui n'est pas dans la legende, & qui a été exprimée par ce symbole.

Q. Cassius un des Meurtriers de Cesar, a exprimé sur sa Medaille un fait glorieux à sa Famille par deux Exergues : l'une est une urne à recevoir les suffrages ; l'autre sont les suffrages en ces deux lettres, A. C. *Absolvo*, *Condemno*. Par-là il remet dans le souvenir la Loi Cassia, dont ces suffrages furent la matiere. Sur un denier de la Famille *Cipia*, la proüe du Vaisseau qu'on voit dans l'Exergue, n'y a été mise, que pour marquer quelque avantage sur mer, remporté par quelqu'un de la Famille ; d'autant plus que dans une autre Medaille de la même Famille, la proüe du Vaisseau tient tout le champ de la Medaille.

Je n'en dirai pas davantage sur les Medailles consulaires. Le Livre que Mr. Vaillant vient d'imprimer ne vous laissera rien ignorer là-dessus. Pour les Villes ce sont ordinairement leurs symboles qu'on voit dans l'Exergue. Sur les Medailles de Dy-

rachium un épi un gouvernail, un raisin, une charrüe, ou une *ruche*, montrent en quoi le terroir étoit fertile, & que ses Habitans étoient gens de grand Commerce. Dans celle de la Ville d'Andramum en Sicile, des anguilles en Exergue montrent, qu'on en trouvoit beaucoup dans les rivieres & dans les ruisseaux d'alentour. Le raisin qu'on voit dans les Medailles de Tauromenium, marque l'excellence des Vins de son terroir. C'est ainsi qu'en étudiant l'Histoire, on verra que les symboles que portent les Villes sur leurs Medailles, les font parfaitement connoître. Mais l'Exergue qui a paru le plus important jusqu'à cette heure, ce sont les années qui sont marquées sur les Medailles : c'est ce qu'il faut vous expliquer.

Les Medailles Latines nont point de dates avant l'Empire. Les Empereurs marquoient leurs années par la puissance du Tribunal, & quelquefois par le titre d'*Imperator*. Cet Exergue IMP.X. signifie donc que la Medaille a été frapée après qu'Auguste eût été proclamé *Imperator* pour

la dixiéme fois : c'est la 11^e. ou la 12^e. année de son regne.

Il ne faut pas s'imaginer que ces dates s'accordent toujours avec les faits énoncez sur la Medaille : car nous trouvons ACT. en Exergue avec la date, Imp. X. & la date Imp. XII. Si cet Exergue signifie la bataille d'Actium, elle ne peut pas être arrivée en deux années differentes: mais la premiere date lui convient, & l'autre signifie qu'on en renouvella la memoire 2 ans après. C'est ainsi que dans la Medaille de Tibere, qui porte un triomphe au revers avec cette legende, Imp. VII. Tr. pot. XVI. ou XVII. il ne faut pas croire que le triomphe n'arriva qu'en l'année 780. ou 781. quand Tibere joüissoit de la puissance du Tribunal pour la 16^e. ou 17^e. fois. Car il est constant qu'il triompha du vivant d'Auguste, lors qu'il joüissoit de la puissance du Tribunal pour la 13^e. fois, & que les Triomphe est déja marqué sur les Medailles d'Auguste: mais on en renouvella la memoire après sa mort. Voilà ce qui a produit la Medaille en question.

Il est donc certain qu'une *date sur* une Medaille vous montre, 1°. *L'année* que la Medaille à été frappée. 2°. Que le fait énoncé sur la Medaille n'est pas posterieur à la date. 3°. Que le Prince representé sur la Medaille a regné jusques-là. Mais que l'évenement marqué sur la Medaille se soit passé la même année que la Medaille a été frapée, c'est ce qui n'est pas sûr. C'est pourquoi ne fondez rien à cet égard sur les dates des Medailles.

En Orient on datoit les Medailles du Regne du Prince ou de l'Ere qui étoit en usage dans le pays : celle-ci est de la 10e. année d'Adrien, & n'apprend rien autre chose.

Une Medaille de Phillippicus rapportée par Mr. du Cange, est datée de la 3e. année de son regne, si la Medaille est vraye & fidellement rapportée. Cependant Nicephore dit, qu'il ne regna que deux ans. Il suffit qu'il y ait eû quelques jours de plus, pour avoir donné lieu à cette date, anno 3°. L'M, qui est au milieu de la même Medaille s'explique des vœux: car c'est 40 en Grec, *votis quadricen-*

nalibus. A, est la marque de l'officine; NIKO, de la Ville de Nicomedie; la Croix est la marque du Christianisme. Voilà, Monsieur, les regles generales pour expliquer les Medailles. Je vous envoyerai à la premiere occasion l'explication de quelques Medailles en particulier. Je suis &c.

ARTICLE LXXXIV.

DISSERTATION SUR LE DEGRE' de parenté qui étoit entre Abraham & Sara sa Femme.

L'Auteur de cette Dissertation est le même qui en a déja fourni quelques autres à nos Memoires: nous les y plaçons toûjours volontiers, parce que nous les jugeons fort propres à faire plaisir au Public. On a proposé à ce judicieux Critique quelques difficultez sur son sentiment, & sur la maniere dont il le prouve. Il y a répondu: on n'a pas laissé d'insister & de repliquer à ses réponses. C'est de cette dispute particuliere dont nous entre-

prenons de rendre compte dans cet extrait. Comme la matiere a été traitée par deux personnes très-capables de l'éclaircir, nous n'avons pour instruire le Public & le mettre en état de porter son jugement, qu'à abreger les Ecrits que nous avons entre les mains.

Pour entrer d'abord en matiere, il s'agit ici de sçavoir si Sara, que tout le monde sçait être la Femme d'Abraham, étoit la Sœur de ce Patriarche, ou si elle étoit seulement sa Niéce. Tout se réduit à ces deux sentimens. L'Auteur de la Dissertation croit qu'il est beaucoup plus vrai-semblable que Sara étoit Sœur d'Abraham ; il le prouve d'abord en montrant que Sara n'étoit point Niéce d'Abraham : il passe ensuite à une preuve plus directe, & prétend établir que Sara étoit la propre Sœur de ce Patriarche : il s'objecte enfin l'autorité des Peres qui paroissent contraires à son sentiment, & la raison qu'on tire de la Loi de Nature, qui semble défendre le mariage entre freres & sœurs ; & il s'efforce de satisfaire à ces deux diffi-

cultez. Nous suivrons ici le même ordre, & nous rapporterons ce qui s'est dit de part & d'autre sur chacun de ces articles.

Premiere Proposition de l'Auteur. Sara n'est point la Niéce d'Abraham.

Ceux des Interpretes qui soutiennent que Sara étoit Niéce d'Abraham, avancent après Joseph, qu'elle étoit Fille d'Aran l'un des freres de ce Patriarche. A la verité l'Ecriture nous apprend Genes. XI. 29. qu'Aran laissa deux filles, & que l'une s'appelloit Melcha, & l'autre Jescha: mais on n'y voit point qu'Aran ait eû une fille qui ait été appellée Sara. Les Interpretes en conviennent; mais ils disent que Jescha, seconde fille d'Aran avoit deux noms, & qu'elle s'appelloit aussi Sara. C'est là selon nôtre Auteur avancer un fait sans preuves, & proposer une conjecture sans en avoir le moindre fondement.

Il y a plus encore : ce fait qu'on avance est contraire à l'Ecriture. En voici la preuve : Sara n'avoit que dix

ans moins que son Mari, Genes. XVII. 27. Aran étoit cadet d'Abraham, Genes. X I. 26. 27. *Tharé fut pere d'Abraham, de Nachor, & d'Aran.* Donc si Sara avoit été fille d'Aran, il faudroit dire qu'Aran auroit été Pere de cette Fille à l'âge de 8 ou 9 ans. Cet argument seroit décisif, si l'on avoit bien établi qu'Aran étoit le cadet d'Abraham. On croit le faire d'une maniere assez forte, en montrant que dans le dénombrement que fait l'Ecriture des Enfans de Tharé, Aran est toûjours nommé le dernier des trois. Il n'est pas permis, dit-on, de renverser à son gré l'ordre des Genealogies marqué par l'Ecriture. Quel desordre ne causeroit pas cette liberté, si l'on en usoit, à moins d'une raison convaincante?

Réponse. Avant que de proposer les conjectures qui montrent assez vraisemblablement, que Jescha & Sara pourroient être la même personne, il est necessaire d'examiner l'argument par lequel on prétend établir, que Sara n'a pû être la Niéce d'Abraham. Pour y répondre on avance d'abord qu'on peut prouver par l'E-

criture, qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des enfans de Tharé. On ajoute que la preuve qu'on tire pour le contraire, de l'ordre dans lequel sont rapportez dans l'Ecriture les Enfans de Tharé, est une preuve insuffisante. On dit enfin qu'on peut sans apporter de confusion dans les histoires de l'Ecriture, soutenir que l'ordre qu'on y suit dans le dénombrement des Enfans, n'est pas toûjours celui de leur naissance. Voyons par ordre la preuve de ces trois propositions.

La premiere est qu'Abraham n'est pas l'ainé des Enfans de Tharé. Tharé est mort à Haran âgé de 205 ans, Genes. XI. 32. Abraham en est sorti à 75 ans, Genes. XII. 4. Il n'en est sorti qu'après la mort de son Pere, Act. VII. 4. Otez des 205 ans de Tharé les 75 ans d'Abraham, restent 130 ans. Donc Abraham est né de Tharé lorsqu'il avoit 130 ans. Cependant Tharé à l'âge de 70 ans eut Abraham, Nachor, & Aran, Genes. XI. 26. Cela ne veut pas dire qu'il les eut tous trois à 70 ans, à moins qu'on ne dit qu'il les eût tous

trois la même année, de trois Femmes differentes, ce qui ne paroît pas assez vrai-semblable : mais cela signifie deux choses ; la premiere qu'il n'en eut aucun des trois avant 70 ans ; la seconde qu'il en eut quelqu'un des trois à 70 ans : donc Abraham né fut pas son aîné, mais celui qui étoit né 60 ans avant lui.

On peut encore proposer l'argument d'une autre maniere : Si Abraham est l'aîné des Enfans de Tharé, il est né la 70^e. année de son Pere, Genes. XI. 26. donc à la mort de son Pere il avoit 135 ans ; puisque son Pere mourut à 205 ans, Genes. XI. 32. donc il avoit alors son Fils Isaac, qui vint au monde quand son Pere n'étoit âgé que de cent ans, Genes. XXI. 5. Cependant Saint Etienne aux Actes VII. 5. dit expressément qu'Abraham au sortir d'Haran, lorsqu'il entra dans la terre de Chanaan, n'avoit point encore de Fils : donc Abraham n'est point né la 70^e. année de son Pere, & par consequent il n'est pas l'aîné des trois Enfans de Tharé.

On ne doit pas dissimuler que

l'Auteur de la Dissertation replique, que quelque bien prouvée que paroisse cette premiere proposition, elle est cependant contredite par Joseph, par Saint Jerôme, & par Saint Augustin. Il ajoute que ces deux Peres n'ont point entendu le passage des Actes, de la maniere dont on l'explique ici, & qu'il lui paroît qu'on ne doit pas abandonner deux Auteurs d'un si grand poids, sans apporter aucune autorité qu'on puisse leur opposer. Il indique cependant lui-même à son Adversaire Saint Chrysostome ; & il avoüe, que ce Pere sçavant dans l'interpretation de l'Ecriture, est favorable à son explication ; mais il apporte en même tems les raisons qui le font pancher en ce point particulier du côté & de Saint Jerôme & de St. Augustin, préferablement à Saint Chrysostôme.

La seconde proposition regarde la preuve qu'on prétend trouver dans l'ordre où sont marquez les Enfans de Tharé, pour montrer qu'Abraham est l'aîné des trois. On la refute par un exemple tout sem-

blable. Cet exémple est celui des trois Enfans de Noë, qu'on compare au trois Fils de Tharé, qui fut Pere d'Abraham, de Nachor, & d'Aran; & cela est repeté deux fois de suite. Il est dit de même que Noë fut Pere de Sem, de Cham, & de Japhet; & cela est repeté jusqu'à six fois: cependant Sem n'est pas l'aîné des trois Enfans de Noë. On le prouve par le v. 31. du ch. v. de la Genes. Noë avoit 500 ans, quand il eut Sem, Cham, & Japhet: par le v. 11. du ch. VII. Noë étoit âgé de 600 ans au tems du Deluge: par le v. 10. du ch. XI. Sem avoit cent ans lorsqu'il fut Pere d'Arphaxad deux ans après le Deluge. Donc Sem n'est pas l'aîné des Enfans de Noë. En effet si Sem étoit l'aîné, il seroit né l'an 500 de Noë par le premier passage. S'il étoit né l'an 500 de Noë, il auroit eû cent ans au tems du Deluge, auquel Noë eut six cens ans par le second passage. Or il n'eût cent ans que deux ans après par le troisiéme passage: donc Sem n'est pas l'aîné des Enfans de Noë.

L'Auteur de la Dissertation ré-

Juin 1709.

pond à cet argument, que sans examiner les solutions que les Interpretes ont cherchées, il n'a pas besoin de contester ce qu'on avance par rapport à la Famille de Noë. Il y a, dit-il, une raison marquée dans l'Ecriture qui fait douter, si Sem effectivement étoit l'aîné des Enfans de Noë, quoique dans le dénombrement qu'en font les Historiens sacrez, il occupe toûjours la premiere place. Mais on n'a pas, ajoute-t'il, une raison semblable pour déplacer les Enfans de Tharé. On replique que la raison par laquelle on a prouvé directement qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des Enfans de Tharé, est au moins aussi convaincante, que celle qui feroit perdre à Sem son prétendu droit d'aînesse, uniquement fondé sur l'ordre que suit l'Ecriture dans le dénombrement des Enfans.

Enfin, dit-on sur la troisiéme proposition, il ne suit nul desordre dans les Histoires sacrées, de ce qu'on soutiendroit qu'on n'y garde pas, en faisant le dénombrement des enfans, l'ordre de leur naissance. Car la

suite historique des anciens Patriarches peut comprendre deux choses, La premiere est leur descendance, la seconde est leur âge. Leur descendance est ce qui appartient proprement à la Genealogie : leur âge regarde en particulier la Chronologie. Il faut chercher la premiere dans les endroits où les Historiens sacrez mettent ensemble les Enfans qui sont nez des Patriarches : mais il ne faut pas prétendre y trouver la seconde ; puisque pour bien des raisons ils ont pû alors ne les pas arranger suivant l'ordre chronologique. Il est d'autres endroits où ces mêmes Historiens sacrez ont pris soin de marquer distinctement leur âge, comme on l'a fait voir en deux exemples.

Il s'ensuit de la preuve de ces trois propositions, que Sara a pû être la Niéce d'Abraham, puis qu'on y montre qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des Enfans de Tharé. Il resteroit encore à faire voir, qu'Aran étoit l'aîné des trois. Voici en peu de mots ce qu'on peut dire là-dessus : Abraham comme on l'a montré

n'eſt pas né la 70ᵉ. année de ſon Pere Tharé. Il reſte donc que ce ſoit ou Nachor, ou Aran. Nachor épouſa Melcha Fille aînée d'Aran, lequel mourut dans la Caldée avant ſon Pere, Geneſ. XI. 28. Il eſt donc plus vrai-ſemblable qu'Aran eſt l'aîné de Nachor, que Nachor eſt le ſecond ; & qu'il nâquit entre la 70ᵉ. & la 130ᵉ. année de ſon Pere Tharé, qui eſt le tems auquel naquit Abraham le dernier des trois. Tout ceci ſuppoſé & prouvé, il eſt tems de rapporter les conjectures qu'on peut avoir pour montrer que Sara qui a pû être fille d'Aran & Niéce d'Abraham, l'étoit en effet, & que Jeſcha & Sara ſont deux noms de la même perſonne. N'eſt-ce pas en effet une aſſez bonne preuve de cette opinion, que la tradition dont nous avons pour garants Joſeph parmi les Juifs, Saint Jerôme parmi les Chrétiens ? N'eſt ce pas encore une bonne marque de cette tradition, que l'autorité de Saint Auguſtin ; qui aſſure que de ſon tems c'étoit le ſentiment commun, auquel il s'attache lui-même ? Il eſt vrai que l'Au-

teur remarque, qu'on ne *doit pas* beaucoup conter sur cette *espece de* tradition fondée sur trois Auteurs, qui en cela même se contredisent. Car puisqu'ils soutiennent tous trois, qu'Abraham étoit l'ainé des Enfans de Tharé, comment ont-ils pû assurer sans contradiction, que Sara qui n'avoit, selon l'Ecriture, que dix ans moins qu'Abraham, étoit Fille d'un des Cadets de ce Patriarche. Mais quelque difficulté qu'il puisse y avoir à acçorder ensemble ces deux propositions, il n'en est pas moins vrai, que les trois Auteurs qu'on cite étoient de ce sentiment, qu'ils y étoient probablement entrez sur l'opinion qui étoit commune de leur tems, comme Saint Augustin l'assure de lui-même; & par consequent que l'argument qu'on en tire pour établir la tradition, ne souffre rien de cette difficulté. Mais cette tradition est encore appuyée sur l'Ecriture, Genes. XI. 29. *Abraham & Nachor prirent des femmes. La femme d'Abraham s'appelloit Saraï, & celle de Nachor s'appelloit Melcha, Fille d'Aran qui fut Pere de* Melcha *& de Jescha.*

Saint Jerôme a crû qu'on pouvoit conjecturer de ce passage, que Jescha & Sara étoient la même personne. Voici probablement le fondement de sa conjecture : pourquoi l'Ecrivain sacré remarque-t'il à la fin de ce verset, qu'Aran étoit Pere de Melcha & de Jescha, si ce n'est pour nous faire entendre que comme Nachor avoit épousé Melcha l'aînée, ainsi son frere Abraham avoit épousé Jescha la cadette? Aran aîné de Nachor & d'Abraham a deux filles, Melcha, & Jescha autrement appellée Sara : Nachor qui le suit épouse Melcha, Abraham le cadet des trois épouse Jescha ou Sara la cadette. Supposé le principe qu'il faut toûjours avoir devant les yeux, rien n'est plus raisonnable que la conjecture qu'on appuye sur ce verset après Saint Jerôme. On peut rendre encore cette conjecture plus forte par deux reflexions. On tire la premiere de l'Adversaire même à qui on répond. Il trouve quelque raison de necessité dans Abraham d'épouser sa propre Sœur, parce qu'il n'avoit point de parente à épou-

ser selon la coutume de sa Famille: mais cette parente la voilà toute trouvée, c'est Jescha sa Niéce, si elle n'est pas elle-même Sara. Pourquoi préferera-t'il sa Sœur à sa Niéce; contre la coûtume de toute sa Famille? La seconde reflexion tend à confirmer par le verset 29. dont on vient de parler, l'ordre de la naissance des trois Freres qui sert de fondement à la conjecture. Aran étoit l'aîné de Nachor, puisqu'il est marié long-tems avant lui, & que celui-ci épouse une Fille d'Aran. Cela est fondé sur la coutume de toutes le Nations, & même sur la coutume de la Famille d'Abraham, où elle s'observoit vrai-semblablement pour les garçons comme pour les filles, Genes. XXIX. 26. *Laban répondit*: *Ce n'est pas la coutume de ce pays-ci, de marier les filles les plus jeunes avant les aînées.* On peut encore conclurre de ce même verset entendu selon la conjecture de Saint Jerôme, que Nachor étoit l'aîné d'Abraham, puisque celui-là épousa l'aînée des deux Filles d'Aran, & celui-ci la cadette.

Seconde Proposition de l'Auteur. Sara est la propre Sœur d'Abraham.

Pour prouver cette proposition nôtre Auteur suppose avec Saint Augustin & plusieurs autres Peres, & même avec son Adversaire, qu'Abraham n'a pas menti en assurant, comme il a fait, que Sara étoit sa Sœur. Cependant, continue-t'il, on ne pourroit excuser Abraham d'avoir menti lui-même, & d'avoir obligé Sara à mentir, si elle n'étoit pas sa propre Sœur, & qu'elle fût seulement sa Niéce. Il ne faut pour s'en convaincre que lire de suite les endroits de l'Ecriture, où l'Histoire sacrée nous raconte les deux évenemens qui obligérent Abraham de dire & de faire dire à Sara, qu'elle étoit sa Sœur. Comme ces endroits de l'Ecriture fournissent plusieurs argumens à nôtre Auteur, auxquels son Adversaire a répondu par ordre, nous les rapporterons chacun séparément avec la réponse qu'il y a faite.

I. Argument. Abraham allant en

Egypte, à cauſe que la famine étoit grande dans le pays où il demeuroit, & craignant que les Egyptiens ne le fiſſent mourir pour avoir ſa Femme, parce qu'elle étoit belle, il la pria de dire qu'elle étoit ſa Sœur. *Dic obſecro quod ſoror mea ſis*, Geneſ. XII. 13. Il dit lui-même qu'elle étoit ſa Sœur, v. 19. Abraham & Sara en uſérent encore de la même maniere à Gerara, où regnoit Abimelech, Geneſ. XX. 2. 5. Donc Sara étoit la propre Sœur d'Abraham : autrement il faudroit dire qu'Abraham avoit menti lui-meme, & fait mentir Sara.

Réponſe. On oppoſe d'abord à cet argument, un argument tout ſemblable & même encore plus fort. Le voici : Iſaac Fils d'Abraham allant à Gerara comme ſon Pere à cauſe de la famine, diſoit dans le même deſſein qu'Abraham l'avoit dit avant lui de Sara, que Rebecca ſa Femme étoit ſa Sœur. Geneſ. XXVI. 7. Si Iſaac a pû ſans mentir appeller Rebecca ſa Sœur, quoi qu'il ſoit certain qu'elle n'étoit que ſa Couſine, & même iſſuë de germain, Geneſ.

 XXIV.

XXIV. 47. à plus forte raison Abraham a-t'il pû sans mentir appeller Sara sa Sœur, parce qu'elle étoit sa propre Niéce.

Il faut avoüer que nous avons de la peine à accommoder à nos manieres les expressions de ces Patriarches : & certainement nous n'entreprendrions pas d'excuser de mensonge, des gens qui en useroient parmi nous de la même sorte. Mais il ne faut pas juger des usages de ces tems-là par les nôtres; & quelque reflexion sur la difference qu'il y a entre la langue qu'on parloit alors, & celle que nous parlons aujourd'hui, ôtera toute la difficulté. Nous avons nous autres des termes particuliers & précis, pour specifier jusqu'à un certain point tous les degrez de parenté. Dans la langue d'Abraham au contraire, il n'y a point d'autre terme simple, pour signifier le Fils & la Fille d'un Frere, que celui de Frere & de Sœur : il en est de même des Cousins & des Cousines, qui s'appelloient encore Freres & Sœurs. Nous avons des exemples de l'un & de l'autre dans l'Ecriture, & qui

ont d'autant plus de poids qu'ils se trouvent dans la Famille même d'Abraham. Abraham parlant à Lot son Neveu Fils d'Aran, lui dit: *Nous sommes Freres*, Genes. XIII. 8. Mais ce n'est pas seulement Abraham qui appelle Lot son Frere dans une occasion, où l'on pourroit soupçonner qu'il auroit employé un terme trop fort pour lui marquer son affection : c'est encore l'Ecrivain sacré qui l'appelle ainsi dans une narration simple, Genes. XIV. 14. 16. *Cum audisset captum Lot fratrem suum.... Reduxit Lot fratrem suum.* On ne peut souhaiter un exemple plus à propos; puisqu'il n'est pas seulement tiré de la Genese & de la Famille d'Abraham, mais encore parcequ'on prétend que Lot & Sara étoient propre Frere & propre Sœur, tous deux Enfans d'Aran. Pour ce qui regarde les Cousins, la Genese nous en fournit encore un exemple dans la famille d'Abraham, Chap. XXXI. 46. *Dixit Jacob Fratribus suis.* Il est donc vrai, & l'Auteur de la Dissertation en convient, que jusqu'ici on prouve bien que Sara avoit pû

être appellée Sœur d'Abraham, quoiqu'elle ne fût que ſa Niéce. Et c'eſt auſſi tout ce qu'on a entrepris de prouver par l'exemple d'Iſaac & de Rebecca, & par les reflexions qu'on a faites ſur la langue dont on ſe ſervoit dans la Famille d'Abraham.

II. Argument. Abraham répondit à Abimelech : » J'ai penſé & j'ai dit » en moi-même : il n'y a peut être » point de crainte de Dieu en ce » pays-ci, & ils me tueront pour » avoir ma Femme. D'ailleurs elle » eſt veritablement ma Sœur, & je » l'ai épouſée.

C'eſt à ces paroles préciſes que nôtre Auteur s'attache, *verè Soror mea eſt* : il les propoſe comme déciſives pour ſon opinion. Quel interêt pourroit avoir Abraham de perſiſter à dire que Sara *étoit veritablement ſa Sœur*, puiſque le Roi avoit appris de Dieu même qu'elle étoit ſa Femme? C'eſt encore par cet endroit que l'Auteur trouve de la difference, entre le fait d'Iſaac & celui d'Abraham. Si Iſaac après les reproches qu'on lui a faits, avoit encore aſſuré que Rebecca étoit ſa Sœur, & qu'el-

le l'étoit *veritablement*, il auroit menti, parce qu'elle ne l'étoit *pas veritablement*. Abraham auroit donc menti, si Sara n'étoit pas sa propre Sœur; puis qu'après les mêmes reproches, il a assuré que Sara étoit *veritablement* sa Soeur, quoique selon la supposition elle ne le fût pas *veritablement*.

Réponse. On commence d'abord par la comparaison qu'on avoit faite entre le fait d'Isaac & celui d'Abraham. Et pour la soutenir contre l'objection qu'on vient de rapporter, on convient que l'Ecriture ne dit pas qu'Isaac se soit justifié au Roi Abimelech, sur le prétendu mensonge qu'il lui imputoit, en lui disant de Rebecca comme Abraham l'avoit dit de Sara: Je vous ay dit qu'elle étoit ma Soeur, & elle l'est *veritablement*: mais s'ensuit-il de-là qu'il ne l'ait pas fait, ou du moins qu'il ne l'ait pû faire? l'Ecriture ne dit pas non plus qu'Abraham se soit justifié au Roi Pharaon: Cependant il est très-vrai semblable qu'il le fit dans cette occasion, comme il se trouva obligé de le faire par rapport à

Abimelech. Les circonſtances ſont toutes les mêmes. Ils le firent probablement tous deux dans ces deux rencontres, où leur honneur & leur droiture le demandoient. Et ils pûrent faire ſans mentir en affirmant de nouveau ce qu'ils avoient dit d'abord l'un & l'autre, *elle eſt veritablement ma ſœur*, quoi que Sara ne fût que la Niéce d'Abraham, & que Rebecca ne fut que la Couſine d'Iſaac.

C'étoit même la maniere la plus ſimple & la plus naturelle dont ils devoient s'excuſer de menſonge, & le mot de *verè*, *veritablement*, ſur lequel on inſiſte, n'a point de difficulté particuliere. Pour le bien comprendre il faut ſe mettre dans la ſituation où étoient alors Abraham & le Prince auprès duquel il avoit à s'excuſer. Dans la langue qu'ils parloient le mot de ſœur avoit deux ſignifications; l'une propre & plus étroite qui le reſtreignoit à ce que nous appellons nous autres *ſœur*, c'eſt à dire fille de même pere & de même mere, ou du moins de l'un des deux; l'autre ſignification plus ample quoi que ve-

ritable, qui étendoit le mot de sœur aux parentes plus éloignées, comme les niéces & les cousines. Cela supposé, il avoit dit d'abord, *elle est ma sœur*: le Prince avoit entendu ce mot dans sa signification propre & étroite, & avoit conclu de-là que cette Femme n'étoit point mariée à Abraham: il connut ensuite qu'elle étoit mariée à Abraham, & sur cette nouvelle connoissance, il l'accuse de mensonge. Abraham pour se justifier répond à Abimelech: Je vous ai dit que Sara étoit ma sœur, & j'ai eu raison de vous le dire, car elle l'est veritablement. C'est comme s'il avoit dit: c'est vous qui vous êtes trompé vous-même, en inferant de mes paroles qu'elle n'étoit point ma Femme; ce que je ne vous avois point dit: pour moi je ne vous ai rien dit que de vrai. Abraham ne fait ici que repeter ou assurer davantage ce qu'il avoit dit auparavant, que Sara étoit sa sœur. Il n'avoit pas dit d'abord que Sara étoit *veritablement* sa sœur, parce qu'on ne parle pas ainsi quand on avance un fait qu'on ne nous conteste point. Une telle as-

firmation ſeroit capable de faire douter de ce qu'on avance. Il dit enſuite que Sara eſt *veritablement* ſa ſœur, parce qu'on eſt obligé de parler ainſi lors qu'on ſoutient un fait que l'on conteſte, & qu'on veut montrer la verité de ce qu'on a dit, quoi que la maniere dont on s'eſt exprimé, toute exacte & veritable qu'elle étoit a donné occaſion par ſon double ſens à quelque ſoupçon de menſonge. Cela ainſi expliqué, il ſemble qu'il y ait une eſpece de contradiction à dire qu'Abraham n'a pas menti la premiere fois, lors qu'il dit ou qu'il fit dire ſimplement que Sara étoit ſa ſœur; mais qu'il a menti lorſqu'il dit enſuite que Sara étoit *veritablement* ſa ſœur; puis qu'il n'aſſure rien autre choſe la ſeconde fois ſinon qu'il avoit dit vrai, ou qu'il n'avoit pas menti la premiere. Au contraire, ſi l'on prétend qu'il a menti en diſant qu'elle étoit *veritablement* ſa ſœur, il avoit menti en diſant ſimplement qu'elle étoit ſa ſœur. Ces paroles, elle eſt *veritablement* ma ſœur, ne furent donc pas dites pour confirmer Abimelech

dans l'opinion qu'il avoit conçûë d'abord, que Sara étoit la propre sœur d'Abraham, & que par consequent elle n'étoit pas sa femme. Mais pour lui faire entendre que le mot de sœur s'étendant aux niéces & aux cousines, Sara pourroit être la femme d'Abraham, quoi qu'elle fût *veritablement*, mais non pas *proprement* sa sœur.

III. *Argument.* Elle est veritablement ma sœur fille de mon pere, & je l'ai épousée.

C'est ici assurément que commence la difficulté, & l'on appuye sur ce qui paroît dans tout l'endroit de l'Ecriture qu'on examine de plus décisif pour le sentiment de l'Auteur de la Dissertation. En effet Abraham voulant expliquer à Abimelech dans quel sens il avoit dit que Sara étoit sa sœur, ne dit point qu'elle fût la fille de son frere; ce qu'il devoit dire cependant, si cela eût été vrai: mais il dit qu'elle est la fille de son Pere, ce qui est avoüer non-seulement qu'elle étoit *veritablement* sa sœur selon la signification plus étenduë du mot de sœur, mais

encore qu'elle étoit *proprement* sa sœur, selon la signification plus étroite du même mot.

Réponse. Pour satisfaire à cette difficulté on se propose de prouver deux choses. La premiere qu'Abraham par le mot de fille a pû entendre petite fille ; la seconde qu'il n'a pû entendre propre fille. Si on vient à bout de bien établir ces deux propositions, on peut dire que la difficulté sera entierement levée.

Pour la premiere il faut encore recourir au langage de la famille d'Abraham sur le mot de fils & de fille, comme on a déja fait sur le mot de frere & de sœur. Genes. XXVIII. 5. Laban est appellé fils de Bathuel, c'est à dire propre fils ; & Genes. XXIX. 5. le même Laban est appellé fils de Nachor, c'est à dire petit-fils. Au contraire Genes. XXXII. 9. Jacob appelle Abraham son pere, c'est à dire son grand-pere, & en même tems il appelle Isaac son pere, c'est à dire son propre pere. L'Ecriture est pleine de ces sortes d'exemples ; mais on s'est restreint à ceux qui se trouvent dans la Genese sans

ſortir de la famille d'Abraham. Voici donc le ſens qu'on peut donner à ces paroles : *Verè ſoror mea eſt, neptis patris mei : c'eſt veritablement ma ſœur, la petite-fille de mon pere.* Cette maniere de parler qui ne nous paroît pas d'abord aſſez naturelle par rapport à nos manieres, nous paroîtra n'avoir rien de forcé, ſi l'on fait attention aux lieux, aux tems, aux perſonnes, à leurs préjugez, à leurs connoiſſances, enfin à leur langage. Abraham & Abimelech vivoient dans des lieux & dans des tems bien éloignez des nôtres, & où les coutumes étoient fort differentes de nos uſages. Ils avoient tous deux les mêmes préjugez qu'un frere ne pouvoit épouſer ſa propre ſœur. Abraham ſçavoit que Sara étoit ſa niéce, Abimelech ſçavoit qu'elle étoit femme de ce Patriarche. Il y a apparence que la langue qu'on parloit à Gerara quoique differente de la langue Hebraïque, avoit de la reſſemblance avec elle pour la ſignification étenduë du mot de frere & de ſœur, de fils & de fille. La confuſion des langues étoit encore aſſez recente. Dans ce point

de vûë mettons-nous à la place d'Abimelech, & nous jugerons qu'il n'a pû entendre Abraham dans ce sens, que Sara étoit sa propre sœur, propre fille de son pere ; mais qu'il a dû entendre dans ce sens qu'elle étoit sa niéce, petite fille de son pere.

On avance en second lieu qu'Abraham en disant, c'est *veritablement ma sœur, la fille de mon pere*, n'a pû entendre que Sara étoit propre fille, mais seulement qu'elle étoit petite-fille de son pere. En voici la preuve directe. Sara n'étoit point propre fille de Tharé, & consequemment Abraham ne l'a pû entendre ainsi : c'est sur l'Ecriture qu'on appuye une proposition si décisive en cette matiere. Qu'on lise, nous dit-on, le dénombrement que fait l'Ecriture des Enfans de Tharé Genes. XI. 26. 27. *Tharé ayant vécu 70 ans engendra Abraham, Nachor ; & Aran.... Voici les Enfans qu'eut Tharé : Tharé engendra Abraham, Nachor, & Aran* : il n'est point fait là mention de Sara, on n'y voit pas même de fille : c'est que Tharé n'en avoit point eu, comme Noë n'en avoit point eû aussi. On

revient encore ici à la genealogie de ces deux Hommes, parce que de toutes les genealogies qui ſont rapportées dans l'Ecriture, il n'y en a point qui ayent plus de rapport que ces deux-là. *Noë ayant vécu* 500 *ans*, Geneſ. v. 31. vi. 9. 10. *engendra Sem, Cham, & Japhet. Voici les enfans qu'engendra Noë, il fut pere de trois fils Sem, Cham, & Japhet.* Si Noé n'a eû que trois fils & point de filles ſuivant ce ſecond endroit, Tharé n'a eu que trois fils & point de filles ſuivant le premier tout ſemblable au ſecond. Or Noé n'a point eu de filles, comme il paroit par le nombre des perſonnes de ſa famille qui ſe ſauvérent du Deluge dans l'Arche, Noé & ſa femme, ſes trois enfans, & leurs trois femmes. Geneſ. vii. 7. 13. viii. 16. 18. c'eſt à dire huit perſonnes en tout 1. Pet. iii. 20. Donc Tharé n'a eu que trois fils & point de fille.

Mais autant qu'il y a de reſſemblance entre la genealogie de Noë & de Tharé, autant y a-t'il de difference entre ces deux-là & toutes les autres genealogies des Patriarches avant & après le Deluge. L'un &

l'autre sert de preuve à la proposition qu'on soutient. Genes. V. On rapporte la genealogie des Patriarches avant le Déluge. On y dit de chaque Patriarche, qu'il a eu à tel âge son fils ainé, & qu'aprés il a vécu encore tant d'années, pendant lesquelles il a eu des fils & des filles. Quand on vient à Noë qui ferme ce premier catalogue, on met ses trois fils qu'il a eu aprés 500 ans, sans parler de filles. De même Genes. XI. On rapporte la genealogie des Patriaches aprés le Deluge dans des termes tous semblables : mais quand on vient à Tharé qui ferme ce second catalogue, on met ses trois fils qu'il a eu aprés 70 ans, & l'on n'y parle point de filles. Tous les autres en ont donc eû, ces deux seuls n'en ont point eû.

On ajoute, que quand Tharé auroit eû des filles, Sara ne seroit pas sa fille. En voici une raison particuliere : Il est dit Genes. XI. 31. que » Tharé prit Abraham son fils, Lot » son petit-fils, fils d'Aran, *Lot filium* » *Aran, filium filii sui*, & Sara sa belle » fille, femme d'Abraham son fils, &c.

donc elle ſeroit la cadette
Lot qui n'étoit que ſon
d'autant plus qu'ayant par
ham, il etoit naturel qu'i
tout d'un coup ſa femme.
roit nommée fille de Thar
pas ſa belle-fille, *nurum ſu*
tant plus qu'on auroit aſſe
qu'elle étoit ſa belle-fille,
qu'elle étoit femme d'Abr
fils, & qu'on ne pouvoit
qu'elle fût ſa fille, de ce qu
qu'elle étoit la femme de
mais qu'on en devoit natu
conclurre le contraire. Si
donc propre fille de Tharé
on le pretend, on l'auroit

c'est veritablement ma sœur, la fille de mon Pere; il auroit plus tôt menti s'il l'avoit dit dans le sens que lui donne l'Auteur de la Dissertation.

IV. Argument. Elle est veritablement ma sœur, étant fille de mon Pere, quoi qu'elle ne soit pas fille de ma mere; & je l'ai épousée. l'Auteur de la Dissertation fait sur ces dernieres paroles un raisonnement, qui contient assurément une grande difficulté contre l'opinion commune, & qui paroît donner un grand poids à la sienne. Le voici: Abraham prétend par cette explication faire revenir Abimelech de la surprise, où le devoit jetter naturellement la déclaration qu'il venoit de lui faire, que Sara étoit veritablement sa sœur, & la connoissance que ce Prince avoit d'ailleurs que Sara étoit la femme de ce Patriarche: c'est lui dit Abraham, que quoi qu'elle soit de même Pere que moi, nous sommes cependant de differentes Meres, & c'est pourquoi j'ai pû l'epouser. Voilà, dit l'Auteur de la Dissertation, le sens propre & naturel des paroles d'Abraham; & toute autre explica-

particule causale, comm
s'il avoit dit par exemp
eam duxi uxorem , & c'e
que je l'ay épousée. Mais il
de semblable. D'ailleurs s
comme on l'avance, Abr
ne pas scandalizer Abin
cette espece de mariage
ses prejugez & aux coutur
pays, devoit se justifier
particulier de sa famille.
ce Patriarche ne dit pas u
qui regarde le droit don
été question dans cette
Abraham n'a donc préter
paroles que concilier d
qu'Abimelech n'avoit pû
dre, parce que d'abord il
dans un sens trop étroit les

parce qu'elle l'eſt veritablement, étant petite-fille de mon Pere, quoi qu'elle ne ſoit pas petite-fille de ma Mere. Voilà les deux faits conciliez, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir au droit fondé ſur l'uſage prétendu de la famille d'Abraham. En effet que peut on ſouhaiter davantage, puis qu'on a déja prouvé que Sara n'étoit point propre fille de Tharé : d'où il s'enſuit qu'il n'avoit point eu cette fille d'une ſeconde femme.

Solution de l'Auteur à la premiere difficulté tirée de la Tradition.

L'Auteur de la Diſſertation paroit d'abord convenir, que la plus grande partie des Peres & preſque tous les Interpretes ſont du ſentiment contraire au ſien : mais il répond 1°. Qu'il n'y a point ſur cette matiere une tradition conſtante & ſuivie qui décide en quelque ſorte la queſtion. Il répond en ſecond lieu, qu'à la verité la tradition des Peres eſt reſpectable ſur un point de Foi ou de Morale ; mais que ſur un point d'Hiſtoire, ſur un ſimple fait ſi êloigné de leurs

tems elle n'est pas décisive. *Enfin*, dit-il, comme les deux *Peres qui* ont le plus grand poids dans cette question, sont Saint Jerôme & Saint Augustin, j'abandonne Saint Augustin à ceux qui font Sara la Niéce d'Abraham, & qui ne veulent pas croire qu'elle fût sa propre sœur : mais du moins aussi doit-on m'abandonner Saint Jerôme : & cela étant ainsi, les choses sont assez égales de part & d'autre. Il faut donc montrer que Saint Jerôme a cru, que Sara étoit la propre sœur d'Abraham. En voici la preuve : Saint Jerôme après avoir defendu le sentiment commun contre Helvidius, dans un Ouvrage qu'il composa à Rome lors qu'il étoit encore jeune, a suivi celui que défend l'Auteur de la Dissertation, dans son Livre des questions Hebraïques, qu'il écrivit dans un âge plus avancé : c'est sur le verset 12. du Ch. XX. de la Genese, qu'il examine cette difficulté. Ce Pere rapporte d'abord le sentiment commun, qu'il avoit autres fois soutenu lui même, & explique ces paroles, *filia patris mei*, par celles-ci, *id est filia fratris*. Il fait en

suite cette reflexion : *Sed quia in Hebræo habet : Verè soror mea est & magis sonat sororem Abrahæ fuisse, in excusationem ejus dicimus, nec dum eo tempore tales nuptias lege prohibitas. Mais parce que l'Hebreu porte, Elle est vrayement ma sœur, & que cette expression signifie plus naturellement qu'elle étoit sœur d'Abraham, nous disons pour l'excuser, que ces sortes de mariages entre freres & sœurs n'étoient point encore défendus par la Loi.* Voila, dit nostre Auteur, le veritable sentiment de Saint Jerôme, dont le temoignage est d'autant plus considerable en cette matiere, qu'il n'a embrassé ce parti qu'après avoir jugé que le sentiment commun ne s'accordoit pas assez avec les paroles précises de l'Ecriture.

L'Auteur dont nous avons jusqu'ici rapporté les réponses aux preuves de la Dissertation, ne paroit pas d'humeur à convenir que Saint Jerôme soit pour le sentiment de son Adversaire. Pour montrer que ce Saint Pere est pour lui, il fait deux choses. Il entreprend de prouver d'abord que Saint Jerôme n'a jamais abandonné le sentiment qu'il avoit

soutenu contre Helvidius, *non pas* même dans l'Ouvrage des Questions Hebraïques. Il examine ensuite le passage qu'on luy oppose.

Et d'abord pour établir sa premiere proposition, il cite un passage tiré du Livre même des questions Hebraïques sur le Chap. XI. de la Genes. v. 29. *Aran filius Thare, frater Abraham & Nachor, duas filias genuit Melcham & Saraï cognomento Jescham* διώνυμον. *E quibus Melcham accepit uxorem Nachor, & Sarai Abraham. Aran fils de Tharé, frere d'Abraham & de Nachor, eut deux filles, Melcha, & Sarai qui s'appelloit aussi Jescha, parce qu'elle avoit deux noms. Nachor épousa Melcha, & Abraham épousa Sarai.* Ce passage est clair & montre évidemment, à ce qu'on prétend, que Saint Jerôme n'avoit point changé de sentiment.

Pourquoi donc quelques chapitres après Saint Jerôme paroit-il convenir, que Sara étoit propre sœur d'Abraham, & n'excuse-t'il ce Patriarche, que sur ce qu'il n'y avoit point encore de Loi qui défendît de tels mariages? C'est, ajoute-t'on, que Saint Jerôme après avoir rap-

porté la réponse qu'il croit vraye, sçavoir que Sara n'étoit que niéce d'Abraham, & qu'un tel mariage n'étoit point défendu, il a voulu prévenir ce qu'on pouvoit lui objecter sur le sens qu'on prétendroit être plus conforme aux paroles de l'Ecriture; & qu'en accordant même ce qu'on demandoit, il a cru qu'on pouvoit encore excuser Abraham. Peut-être même que Saint Jerôme ne parloit alors que suivant le sentiment des Hebreux, qui croyent que Sara étoit propre sœur d'Abraham. Il faut bien même que cela soit ainsi; puisque cette supposition n'est pas selon son sentiment particulier. Car voudroit-on soutenir qu'il se seroit contredit ou retracté dans le même Ouvrage? S'il lui étoit venu de nouvelles lumieres, il devoit effacer sa premiere remarque. Au reste Saint Jerôme nous avertit lui même dans l'Ouvrage dont il est question, qu'il y rapporte souvent les opinions des Hebreux.

Solution de l'Auteur à la seconde difficulté prise de la Loi naturelle.

Cette nouvelle difficulté demanderoit encore de nous, que nous rapportassions fort au long ce qui s'est dit là-dessus de part & d'autre. Mais cet extrait est déja trop au-delà des bornes ordinaires, pour que nous puissions donner à ce qui nous reste à dire, toute l'étenduë qui seroit necessaire. Nous nous contenterons donc de dire, que l'Auteûr oppose à l'horreur qu'inspire le mariage entre frere & sœur, & à la Loi naturelle qu'on prétend qui proscrit ces sortes de mariages, premierement l'exemple des Enfans d'Adam. A quoi on a repliqué, que la necessité de ces mariages pour la conservation du genre humain les avoit dispensez de la Loi generale. Mais, dit l'Auteur, peut-on dispenser de la Loi naturelle ? non, ajoute-t'on: mais ce n'est pas-là une dispense proprement dite, c'est un cas particulier où la Loi ne s'étend pas. Il oppose en second lieu l'exemple de Jacob

qui épousa successivement les deux sœurs. On replique que la difference qui est entre l'affinité & la consanguinité, est si grande, que l'Eglise dispense quelquefois de la premiere, & ne dispense jamais de la seconde. On dit en troisiéme lieu que cette Loi ne se trouve point dans le Decalogue. Mais on n'y trouve point aussi la Loi qui défend le mariage entre le pere & la fille, la mere & le fils. Et quoi qu'on puisse dire que le respect que le Decalogue ordonne au fils d'avoir pour sa mere l'empêche de contracter un mariage avec elle, puisque par ce mariage la mere se trouveroit soumise au fils ; cette raison cependant ne s'étend pas jusqu'au mariage entre le pere & la fille, puisque ce mariage ne feroit que soumettre par un nouveau titre la femme à son mari, qui lui étoit déja soumise comme fille à son pere. On oppose enfin la coutume des Perses & des Grecs : mais ce point d'histoire est d'une trop grande discussion, & nous ajouterons seulement, que sur cet article les choses sont au moins demeurées problematiques.

Nous pouvons nous ſervir en finiſſant, à l'égard de nos *Lecteurs* des termes qu'a addreſſez à l'Auteur de la Diſſertation le Sçavant dont nous avons rapporté les Réponſes. Voici le procès inſtruit de part & d'autre: toutes les écritures ſont faites. C'eſt au Public que nous en abandonnons le jugement, comme nous nous ſommes engagez de le faire en commençant l'extrait de cette Diſſertation.

ARTICLE LXXXV.

OBSERVATION D'UNE TACHE vûë dans le Soleil en 1709. Par le Pere Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal d'Hydrographie.

LE 31e. Janvier le Ciel qui avoit été couvert par des nuages chaſſez par des vents d'Eſt, s'étant découvert, on aperçût dans le Soleil une tache, qui étoit déja aſſez avancée ſur ſon diſque. On ſe détermina à obſerver ſon mouvement. Pour cela ayant placé le quart de cercle dans le plan du meridien, on compara les paſſages des bords du

 Soleil

Soleil & de la tache par le fil vertical de la lunette fixe, lequel representoit le meridien, & le passage de la tache par les fils obliques, qui font avec l'horaire un angle de 45^d.

Le disque du ☉ employa 2'. 16". à passer par l'horaire.

La difference d'ascension droite de la tache au bord occidental du ☉ étoit 1'. 19". en tems : ce qu'il faut aussi entendre dans les observations suivantes.

La déclinaison de la tache au bord septentrional du ☉ étoit.	1'. 12".
Hauteur meridienne apparante du bord superieur du ☉.	29^d. 38'. 15".

Le 1^r. Février à midi.

Le disque du ☉ passa par le meridien en 2'. 16". de tems.

Difference d'ascension droite de la tache au bord occidental du ☉.	1'. 4".
Déclinaison de la tache au bord superieur du ☉.	1'. 16".

Mouvement de la tache en ascension droite en un jour. 15".

En déclinaison. 4".

Hauteur Meridienne apparante du bord superieur du ☉. 29d.55'.30".

Le 2e. Février à midi.

Le disque du ☉ passa par le meridien en 2'. 16".

Difference en ascension droite de la tache au bord occidental du ☉. 49".

Déclinaison de la tache au bord superieur du ☉. 1'. 20".

Mouvement de la tache en ascension droite. 15".

En déclinaison. 4".

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du ☉. 30d. 12'. 30".

Le 3e. Février à midi.

Le disque du ☉ passa par le meridien en 2'. 16".

Difference en ascension droite du bord occidental du Soleil à la tache. 35".

Difference en déclinaison de la ta-

che au bord superieur du ☉. 1'. 24".

Mouvement de la tache en ascension droite. 14".

En déclinaison. 4".

Le 4^e^. Février à midi.

Le disque du ☉ employa 1'. 15". à passer par le meridien.

Difference d'ascension droite de la tache au bord occidental du ☉. 24".

Difference en déclinaison de la tache au bord superieur du ☉. 1'. 28".

Mouvement de la tache en ascension droite. 11".

En déclinaison. 4".

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du ☉. 30^d^. 46'. 30".

Le 5^e^. Février le Ciel fut couvert tout le jour. Le 6^e^. elle n'a point paru vers le bord occidental du Soleil, quoi qu'on ait regardé le Soleil avec une lunette de 13. pieds : comme le 4^e^. elle n'étoit éloignée de ce bord que de 24" de tems en ascension droite, il s'ensuit que le 6^e^. à midi

elle étoit sur le point de passer dans la partie posterieure du Soleil. Sur ces observations il est aisé de marquer la trace de la tache sur le disque du Soleil pour les jours des observations.

Etat du Barometre & du Thermometre, en 1708.

Le Barometre a été le plus haut le 19e. Novembre à	27 pouc.	li.
Le plus bas le 6e. Decembre à	27.	1.
Le Thermometre d'Amoutons a été le plus haut le 17. Août à	56.	2.
Le plus bas le 8e. & le 12e. Decembre à	52.	2.

Les observations du Thermometre ont été faites au lever du Soleil.

ARTICLE LXXXVI.

DIABETES NOUVEAU TROUVÉ *par le P. de la Roche Jesuite.*

C'Est ici un Instrument fort simple avec lequel on fait plusieurs experiences de Physique, dont quelques unes sont assez particulieres.

Ce Diabetès est composé de trois pieces qui sont. 1°. Le vase de verre A B, 2°. Le tube C D ouvert des deux côtez, & qui passe par le fond du vase A B, de sorte qu'il y soit mastiqué. Ce tube s'éleve au-dessus du vase A B, & descend au-dessous d'environ la moitié de toute la longueur du tube. 3°. Un autre tube E F, propre à couvrir le tube C D, & qui ait quelque élevation au-dessus du

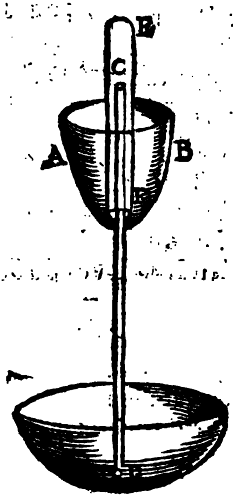

bout C, du tube C D. Ce tube doit être fermé d'un côté.

Cet Instrument est en même tems un Diabetès mais nouveau, & c'est une double pompe : on y voit à l'œil le combat de l'air & de l'eau &c. Voici les experiences differentes qu'on fait avec cet Instrument.

1°. Le vase AB étant rempli d'eau, l'on couvre le tube C D avec le tube E F. Mais si on éleve le tube EF sans tremper le bout D dans quelque liqueur, l'eau du vase AB ne monte pas entre les parois des tubes C D, & E F. Si le bout D trempe dans quelque liqueur, par exemple dans l'eau; l'eau monte en même tems & du vase A B entre les parois des tubes C D & E F, & du vase où trempe le bout D, dans le tube C D. L'élevation est presque égale dans l'un & l'autre tube.

2°. Si le bout D trempoit dans du mercure tandis que le vase A B est plein d'eau, en élevant le tube E F, l'eau montoit environ quatorze fois plus haut dans le tube E F, que par le bout D. Mais si le bout D trempoit dans de l'huile, l'huile monte.

roit plus haut dans le tube C D, que l'eau ne monteroit dans le tube E F. Ainsi cet Instrument est un pese-liqueur.

3°. Le bout D étant dans l'eau, si l'on continuë à élever le tube E F; l'eau du vase A B monte jusqu'à l'ouverture C, & commence à couler par le tube C D, en chassant en bas l'air qui étoit renfermé entre les deux eaux. Et c'est l'experience du Diabetès; qui est particuliere, en ce que l'on éleve l'eau au-dessus du vase, pour la faire couler toute par l'ouverture C. Ce qui ne se fait pas dans le Diabetès ordinaire.

4°. Tandis que l'eau coule, on voit un combat continuel entre l'eau & l'air qui reste dans la partie superieure du tube E F. Ce sont des vibrations fort vives, & pendant ce combat, l'eau enveloppe de tems en tems des boules d'air, qu'elle entraîne avec elle en bas; & à proportion de l'air qu'elle enleve, elle gagne du terrein dans la partie superieure du tube E F.

5°. Si dès le commencement de ce combat l'on baissoit doucement le

tube E F, l'on verroit couler en bas un ruisseau d'air.

6°. Si avant que de couvrir le tube C D avec le tube E F, l'on remplissoit le tube E F d'une liqueur colorée; & qu'ensuite le bout D trempant dans l'eau, l'on couvroit le tube CD avec le tube EF, & qu'on élevât le tube E F, toute l'eau du vase A B s'écouleroit par l'ouverture C, avant que la liqueur colorée qui est dans la partie superieure du tube E F pût s'écouler. L'on verroit un espece de combat entre ces deux liqueurs, & un mouvement fort vif & irregulier dans les atomes qu'on auroit pû renfermer dans la liqueur colorée. Mais l'on ne verroit pas les vibrations qu'on remarque quand le tube E F est plein d'air.

7°. Quand toute l'eau du vase A B a cessé de couler, il demeure toûjours de l'eau suspenduë dans le tube E F par dessus le fond du vase A B, & pareillement de l'eau suspenduë dans le tube C D au-dessus de l'ouverture D.

8°. Le vase A B étant plein d'eau, & le bout D étant trempé dans de

l'eau, si l'on couvroit le tube C D avec le tube E F, l'eau des deux vases descendroit dans les tubes au-dessous du niveau.

9°. Si au bout D on attachoit une vessie à demi pleine d'eau, en faisant l'experience comme ci-dessus, l'eau monteroit par le bout D, & la vessie se comprimeroit à proportion.

10°. Si au lieu de vessie on mastiquoit au bout D, une petite phiole où il y eût moitié air, il monteroit dans le bout D un peu d'eau, mais moins que si l'air pouvoit entrer dans la phiole. L'air de cette phiole perdroit peu à peu son ressort, tandis que l'air exterieur conserveroit toûjours le sien, & éleveroit l'eau du vase AB plus haut qu'il ne feroit, si l'air pouvoit entrer dans la phiole.

11°. Si l'on mettoit du mercure dans le vase ou tremperoit le bout D, l'eau monteroit considerablement plus haut dans le bout D, que ne monteroit le vif argent dans le tube E F. C'est ainsi que le vase A B étant plein d'eau, & le bout D trempant dans le vif argent, l'eau du vase AB monte jusqu'à l'ouverture C, & con-

le insensiblement par le tube CI jusqu'à la superficie du Mercure, e remplissant toûjours le tube CD dont l'air monte en haut. Si pourtant on baissoit le tube EF, on feroit passer l'eau par le fond du mercure.

12. Le vase AB étant plein d'eau, & le bout D trempant dans l'eau; si dès qu'il est entré un peu d'eau dans le bout D, on retiroit le bout D du vase où il trempe, & qu'on continuât à élever le tube EF, l'eau continueroit à monter du vase AB dans le tube EF, & la goutte d'eau engagée dans le bout D monteroit dans le tube CD poussée par l'air exterieur.

13. Si le bout D étoit recourbé & allant toûjours en diminuant, de sorte que l'ouverture qui seroit fort étroite, fût tournée en haut, cette machine feroit un jet d'eau.

14. Si l'on faisoit surnager sur l'eau du vase AB une petite figure creuse de verre, qui pût monter & descendre autour du tube EF, on feroit une horloge qui marqueroit d'autant plus long-tems, que l'ouverture D seroit plus étroite & le vaisseau AB plus large.

15. Si l'on attachoit au bout D, comme il est marqué dans la 2e. fig.

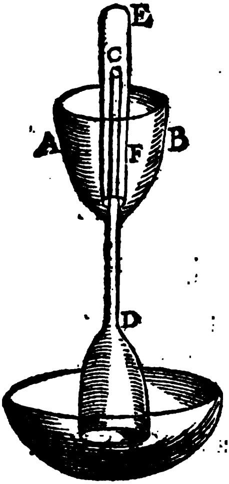

un autre tube qui fût plusieurs fois, par exemple trentefois plus large que le tube C D ; si ensuite, le vase A B étant plein d'eau, & le tube C D couvert par le tube E F ; si dis-je alors on trempoit le bout du grand tube dans l'eau, on auroit beau élever le tube E F, l'eau du vase A B ne s'éleveroit pas, du moins sensiblement. Si l'on enfonçoit le grand tube dans l'eau, l'air se feroit passage, & sortiroit à grosses bulles par l'ouverture inferieure du tube E F, & à mesure qu'on l'éleveroit, il sortiroit toujours des bulles d'air par la même ouverture du tube E F. Si l'on couvroit de nouveau le tube C D avec le tube E F, &

qu'on élevât ensuite le tube E F, on n'éleveroit pas l'eau du *vase AB.* Mais si l'on tiroit de l'eau le gros tube ajoûté au bout D ; alors l'eau du vase A B s'éleveroit & le Diabetès marcheroit à l'ordinaire. Mais il faudra remarquer que l'eau du vase A B ayant cessé de couler, il restera de l'eau suspenduë au-dessus du niveau dans le gros tube qui est attaché au bout D.

Ce sont les principales experiences qu'on a faites avec le nouveau Diabetès, qui se vend chez Mr. De Ville Emailleur dans la ruë Saint Martin, aux yeux de verre.

ARTICLE LXXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

MOnsieur Fabricius a fait réimprimer le supplement du traité de Vossius sur les Historiens Grecs. *Paralipomena de Historicis Græcis.* C'est le docte Bernard Malinckrot Doyen de Munster, mort il y a long tems qui en est l'Auteur.

DE BERLIN.

Deux François Refugiez travaillent par ordre de l'Electeur à une *nouvelle Version du Nouveau Testament.* Ils ont dessein d'y joindre des Remarques. Un autre Refugié qui a beaucoup voyagé, veut publier une *Apologie d'Herodote*, & justifier par ce qu'il a vû, ce qui paroit fabuleux dans l'Historien Grec. Henri Estienne a donné sous le titre assez semblable de *Préparation à l'Apologie d'Herodote*, une Satyre fade & violente contre l'Eglise Romaine.

On vend chez Baillard les Lettres de David Peifer Secretaire d'Auguste premier du nom Electeur de Saxe. *Davidis Peiferi Epistola publico nomine scripta, & nunc primùm edita curâ M. Fr. Gotthelfi Goltari. Iena 1708. in 8.*

Peifer répondant au nom de l'Electeur à un Chymiste Italien, assure que ce Prince avoit le secret de changer en six jours huit onces d'argent en trois onces d'or tres pur. Il parle dans la derniere lettre d'une machine inventée par les Goebels Bourgeois

de Dantzic, avec laquelle un Monnoyeur fait autant de besogne lui seul, que vingt avec le balancier dont on se sert ordinairement.

Le celebre Vedelius vient de donner le douzieme tome de ses Essais de Medecine & de Philologie.

Georgii Volfangi Vedelii Centuriæ secundæ Exercitationum Medico-Philologicarum, sacrarum, & profanarum, decas secunda. Ienæ in 4. 1708.

Les dix Essais de ce volume ont pour sujet, la défense du passage de Josephe où il parle de Jesus-Christ, la maladie de Lazare, les habits du mauvais Riche, l'antiquité des accens Hebreux, certains bois dont l'Ecriture & Homere parlent, les Tables de bois de citronier dont se servoient les Anciens, la capture de Mars & de Venus que l'Auteur prétend être une Allegorie chymique, enfin des Emblêmes tirez des plantes sur les bonnes qualitez des jeunes Princes de Saxe.

DE COBOURG.

Mr. Cyprianus Ernest Salomon, a recüeilli dans un volume ses Pro

grammes. Ce sont des invitations à quelque exercice de Collége dans lesquels les Professeurs Alemans ont coutume d'inserer quelque point d'érudition. Mr. Cyprianus en donne treize dans ce recüeil. Le premier sur les robbes brodées de palmes, qu'il n'étoit dabord permis de porter qu'a ceux à qui Rome accordoit le Triomphe, & qui depuis leur furent communes avec les Consuls. Le second est une invitation aux Gens de Lettres de Cobourg, de s'unir pour former une Academie qui cultive la Theologie, l'Histoire litteraire, & la Science des Médailles. Le troisiéme est un Catalogue des Anciens qui ont écrit sur l'Art Militaire: il en marque les meilleures éditions. Il recherche dans le quatriéme, pourquoi la figure de Colombe a plû aux premiers Chrétiens jusqu'à s'en servir dans les Eglises. Le cinquiéme traite de la charité qu'on doit avoir pour les personnes de même Religion. Le sixiéme parle de la maniere dont les Anciens ornoient les Livres. Le septiéme est une invective contre le relâchement des Chré-

tiens. Le huitiéme traite des images des bons & des mauvais Anges. *Le* neuviéme du faux Baptême que le Demon a inventé pour ceux qui se dévoüent à lui. Le dixiéme des fêtes instituées pour celebrer le jour de l'Ordination des Evêques. Dans l'onziéme, il réfute Connor Medecin Anglois, qui s'est imaginé que les corps ressuscitez seront d'une très-petite stature. Le douziéme explique differentes opinions sur l'Ange Gardien. Enfin Mr. Cyprianus soutient dans le treiziéme, qu'on ne peut rien assurer de positif sur la beauté de Jesus-Christ. Trois Dissertations suivent les Programmes, une sur les Rois supposez, une pour montrer que l'attentat d'Elizabeth sur Marie Stuard est incxcusable, une autre sur ce que les Anciens appelloient, *Ver sacrum.*

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Le P. François Loüis Barelli Barnabite a fait imprimer il y a plus d'un an le second tome de l'Histoire de son Ordre. Le premier parut en 1703.

Memorie dell'origine, fondazzione, avanzamenti, successi, ed Vomini illustri in Lettere e in santità, della Congregatione de' Chierici regolari di Santo Paolo, Chiamati volgarmente Barnabiti, in folio.

DE VICENCE.

Mr. Grassi Ecclesiastique a publié ici il y a quelque tems en Italien une *Histoire de l'Heresie de Viclef.*

DE ROME.

On a répondu pour le Duc de Modene au *Traité des droits du Pape sur Comachio.* Mr. Zacagna Sous-Bibliothecaire du Vatican va repliquer. Il paroit aussi une réponse à l'écrit où Mr. Carouelli Senateur de Milan a prétendu prouver, que le Duché de Parme est du Domaine de l'Empire.

DE VENISE.

Le Pere Baldesacci Jesuite fait imprimer ici une Histoire de tous les Conciles generaux en deux tomes in douze.

Historia di tutti i Concilii ecumenici

D'ANGLETERRE.

Mr. Cave a presque achevé les additions & les corrections de son Histoire literaire. C'est Fritsch Libraire d'Amsterdam qui l'imprimera.

Mr. Halley fait esperer une nouvelle édition d'Archimede.

Mr. Okley Ministre de l'Eglise Anglicane, qui a une grande connoissance de la langue Arabe, a traduit en Anglois sur l'Arabe, le Roman philosophique intitulé, *La Vie du Hai ebn Jodkan.* L'Auteur de cette ingenieuse Fiction nommé Abu Jaafar Ebn Tophail, a eu dessein de faire voir par quels degrez un Homme seul, & sans le secours des Maitres & des Livres, pourroit s'élever à la connoissance des veritez les plus cachées. C'est ce qui a porté le Traducteur à intituler sa Version, *The improuvement of human raison*, *Le progrès de la raison humaine.* Nous avions déja une Version Latine de cet Ouvrage par le sçavant Pocok : & cette Version Latine avoit été traduite en Flamand en 1672. & en Anglois l'an

1686. Moyse de Narbonne a traduit en Hebreu l'Ouvrage Arabe il y a long-tems;& Fad-Halla l'a traduit en Persan. L'Auteur contemporain d'Averroës vivoit dans le douziéme siecle.

Ce n'est pas le seul fruit que Mr. Okley ait tiré de la lecture des Livres Arabes. Il a fait imprimer *l'Histoire des premiers Successeurs de Mahomet, Abubeker, Omar, & Othman*, sous le titre d'*Histoire de la Conquête de la Syrie, de la Perse, & de l'Egypte, par les Sarrazins; avec des éclaircissemens sur les mœurs & la Religion de ce Peuple. Le tout extrait d'Auteurs Arabes, dont la plus grande partie ne sont pas imprimez.* Ces deux Ouvrages, sur tout le dernier, meritent l'attention de quelque habile Traducteur François.

On a imprimé à Londres un Ouvrage posthume du fameux Bernoüilli sur le mouvement des muscles.

Johannis Bernoulli Medecinæ Doctoris Basileensis Dissertatio de motu musculorum.

DE HOLLANDE.

Le bon sens & la droiture qui regnent dans l'*Histoire des guerres civiles d'Angleterre par le fameux Chancelier Hyde*, faisoit souhaiter la suite de la Version Françoise, dont on imprima deux tomes il y a quelques années. Elle s'imprime en quatre volumes *chez les Freres Vandote.*

Mr. Hartsoecker a donné en deux volumes in 4°. *la Suite de ses conjectures physiques*, & *une Réponse aux objections contre le premier tome.*

Mr. Gronovius prépare une nouvelle édition de *Minutius Felix.* On en promet une de *Lactance* commencée par Mr. Gallé Auteur d'un grand Ouvrage sur les Livres Sibyllins, qui est mort à Campen depuis quelques mois.

Mr. Reland fait une seconde édition *de ses Dissertations* : il en promet une de *l'Alcoran*, avec la belle *Version du Pere Maralli Confesseur* d'Innocent onziéme.

DE LYON.

Les Journaliſtes de Trevoux ont formé un ſouhait digne d'eux & du Public, quand ils ont demandé avec empreſſement (Mars 1709. pag. 398.) s'il ne ſe trouvera point quelqu'un zelé pour le Public, qui ramaſſe avec choix ce que nous avons de Factums eſtimez. Ils ont eu raiſon d'ajouter, qu'il eſt bien fâcheux qu'on laiſſe perdre ces ſortes d'Ouvrages, où tout l'Eſprit des plus habiles Orateurs s'eſt épuiſé.

Un ſouhait ſi utile & ſi judicieux a été prévenu par un celebre Avocat de Lyon, qui a inſpiré à des Libraires de la même Ville, le deſſein de faire imprimer un Recüeil des plus beaux Factums qui ont paru juſqu'à preſent. Ce projet eſt même bien avancé, & il en paroîtra bien-tôt deux volumes *in quarto*, qui ſont actuellement ſous la preſſe. Cet Eſſai ſera ſuivi d'autant de volumes que l'on en pourra remplir de ſemblables Ouvrages.

Quin

Mais comme l'on sçait que *le plus* sûr moyen de plaire au *Public*, *est* de lui donner des choses qui l'instruisent agréablement, on tâchera de n'inserer dans ce Recüeil, que des Factums qui traiteront quelque question importante de droit & de coutume.

On invite donc toutes les personnes, particulierement Messieurs les Avocats, de fournir les Factums qu'ils croiront dignes d'avoir place dans ce Recüeil. On souhaiteroit sur tout d'avoir, autant qu'il sera possible, les Factums qui auront *été* faits de part & d'autre sur la même contestation, & d'y ajouter la décision.

Ceux qui voudront contribuer à ce dessein, pourront envoyer leurs paquets aux Sieurs Anisson & Posuel, ou au Sieur Boudet, Libraires à Lyon, qui font imprimer ce Recüeil.

DE PARIS.

On a fait une nouvelle Edition de la Diplomatique du Pere Mabillon.

L'Illustre Auteur de qui nous avons déja un Recüeil de ce qu'il y a de plus beau dans les Anciens, sur les occupations & les plaisirs de la campagne, *Comes rusticus*, vient de laisser échaper de son cabinet un pareil Recüeil sur les avantages & les devoirs de la vieillesse, *Comes senectutis.*

Mr. Lochon Docteur de Sorbonne dont on a tant de bons Livres, toujours occupé utilement pour le Public, a fait imprimer chez Simart, un Recüeil d'exemples funestes, de la malheureuse fin de ceux qui s'abandonnent à leurs passions. Tous ces exemples sont tirez de l'Ecriture Sainte. Le Livre a pour titre, *Mort des pecheurs dans l'impenitence, avec des reflexions & des prieres.*

On est dans le goût de décrire en Vers les maisons de campagne. Mr. de Gagny jeune Poëte de quatorze ans, Fils de Mr. Blondel Trésorier general des bâtimens, a fait imprimer chez Colombat la Description en Vers Latins de la Maison dont il porte le nom. En voici quelques Vers, pour donner l'idée du style.

Circumfusis æquo discrimine lymphis,
Solem arcent ulmi nexis per mutua ramis.
In medio Naïas sub humo latet abdita : namque
Unda per angustum plumbi eluctata foramen
Tollitur alta petens, & abit sublime ; relapsaque
Æthereos sulcat longo agmine sibila tractus.

Un Poëte plus âgé a embrassé un vaste Sujet : il a mis en Vers Latins toute l'Histoire de France.

Historia Regum Franciæ. Carmen. Parisiis apud Joannem Baptistam Brocas in 12. dix neuf pages.

Vous voyez que l'Auteur sçait abreger. Son Vers est net, & cet Ouvrage sera très-utile, pour faire apprendre aux Enfans l'Histoire de leur pays. Nous choisissons l'endroit où il parle d'Henri quatre, pour faire connoître le caractere de sa Poësie,

Gallia mœrebat civili attrita duello,
Cum Regni ærumnas, cœlo miserante, ruentis
Borbonii Rami primus (dextro omine blandi
Fulminis) Henricus, Magni cognomine, Quartus
Gallorum sedet in solio: Rex quem Leo Iberus,
Germanæque tremunt Aquilæ: Rex Thracia Luna
Quem pavet, observatque simul, quà pace, vel armis.
Non majorem alium jactet ventosa Vetustas,
Græcia Pellæum quamvis miretur Alumnum,
Romaque Cæsareâ Dominos de Gente priores.
Florentem ante alios, atque altâ pace beantem
Subjectas gentes, monstri furialibus ausis
Tartarei, heu! cæsum quem Patria mæsta Parentem
Luget adhuc.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1709.

ART. LXXII. *Lettre d'un Theologien de Salamanque sur le rétablissement du texte de la Bible des Septante, avec les éclaircissemens sur les difficultez.* Page 927

ART. LXXIII. *Reflexions du P. Tournemine Jesuite, sur la maniere proposée pour cette correction des Septante.* page 947

ART. LXXIV. *Lettre du P. Souciet Jesuite sur le même sujet.* p. 953

ART. LXXV. *Oraison funebre de Madame l'Abbesse des Clairets de l'Ordre de Cisteaux, Reforme de la Trape, prononcée par Mr. Gontier Docteur de Sorbonne.* p. 960

ART. LXXVI. Bibliotheca Sacra &c. *Bibliotheque Sacrée, qui comprend presque toutes les differentes éditions & traductions de la Bible en diverses langues, avec des notes critiques & historiques &c.* p. 964

ART. LXXVII. *Réponse à l'Ode de Mr.*

de la Mothe, où il dit que l'amour propre & l'orgüeil sont les principes de toutes nos actions. p.974

ART. LXXVIII. Jacobi. I. F. F. Gronovij Exercitationes Academicæ de nece Judæ &c. *Discours sur la mort du Traitre Judas par Jaques Gronovius.* p.981

ART. LXXIX. *Relation exacte concernant les Caravanes d'Asie, par Mr. Bugnon Geographe du Duc de Lorraine.* page 990

ART. LXXX. *Oraison funebre de Monsieur le Duc de Noailles Maréchal de France.* p.1005

ART. LXXXI. Harmonia evangelica omnium dictorum & factorum Domini N. Jesu Christi &c. *Harmonie evangelique de toutes les paroles & actions de N. S. JESUS-CHRIST, jusques à la Pâques de sa Paßion, par le Sieur Jean Henri Majus.* p.1015

ART. LXXXII. Friderici Adolphi Lampe de Cymbalis Veterum &c. *Des Cymbales des Anciens, par Frid. Adolphe Lampe.* p.1018

ART. LXXXIII. *Sixiéme Lettre sur la maniere d'expliquer les Medailles.* page 1024

ART. LXXXIV. *Dissertation sur le degré de parenté entre Abraham & sa Femme Sara.* p.1053
ART. LXXXV. *Observation d'une tache vûë dans le Soleil en 1709. Par le P. Laval Jesuite.* p.1092
ART. LXXXVI. *Diabetès nouveau trouvé par le P. de la Roche Jesuite.* page p.1097
ART. LXXXVII. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne.
De Hambourg. p.1104
De Berlin. p.1105
De Cobourg. p.1106
D'Italie.
De Bologne. p.1108
De Vicence. p.1109
De Rome. ibid.
De Venise. ibid.
D'Angleterre. p.1110
De Hollande. p.1112
De Lyon. p.1113
De Paris. p.1114

Fin de la Table.

ERRATA DE JUIN 1709.

PAge 940. lig. penult. mettez la virgule avant *pri-mum bibe*, & non pas aprés.

Page 966 l. 11. qu'elle, *lisez* quelle.

Page 967. l. 29. pour le chiffre 241. *mettez* 291.

Page 971 l. 11. le temps, *lisez* du temps.

Page 1002. l. 21. aprés extrême, mettez un point & une virgule.

——La même, l. 26. aprés *subtiles*, mettez une virgule & ôtez le point.

Page 1103. l. 4. *lisez* de hai.

Page 1104. lig. penult. *lisez* Vandole.

Page 1105. l. 14. *lisez* maracci.

Page 1108. l. 16. ajoûtez A au commencement du vers.

Page 1109. l. 17. commencez la parenthese aprés *cum*, elle ne doit finir qu'aprés *ruentis*.
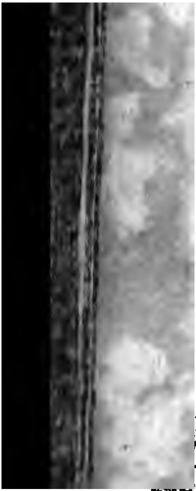
APR 5 1921